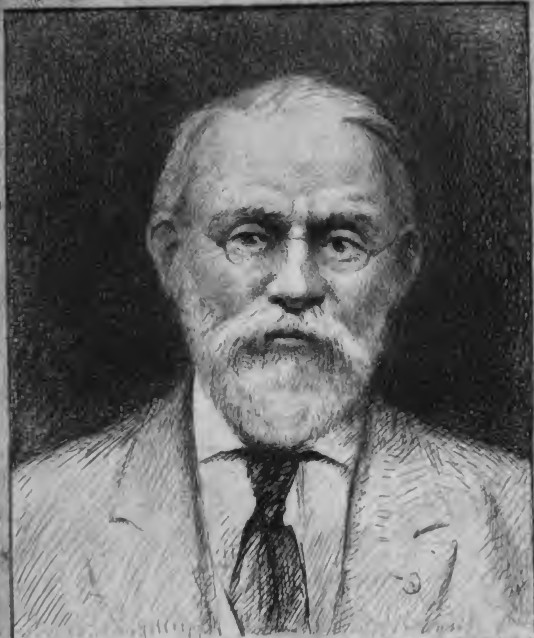
image
not
available



ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

Cinquième année. -- 1833.



A SAINT-LO,

IMPRIMERIE DE J. ELIE, RUE DES PRÉS.

MDCCCXXXIII.



LA M

20

Préface de l'Editeur.

19 décembre 1832.

La cinquième année de l'Annuaire est remarquable par ce qu'elle contient, et plus encore par ce qui lui manque. Les communications que l'on nous a faites ont de l'importance : elles sont loin cependant de remplir les lacunes que nous avons à cœur de combler au plus tôt. Nous regrettons surtout de ne pas offrir, dans ce volume, le travail sur les routes et les canaux, qui nous est promis par M. l'ingénieur en chef, et que nous avons annoncé dans l'Annuaire de 1831. *Alors que ce travail ne serait point prêt, l'année prochaine, nous prenons l'engagement de donner, pour* 1834, *une*

statistique provisoire *des voies de communication dans la Manche.*

Quelques personnes seront blessées peut-être de rencontrer des articles semi-politiques dans un livre où elles ne voudraient que la sèche impartialité des chiffres. L'absence de toute feuille périodique dans notre département nous paraît une excuse. Du reste, nous protestons contre l'imputation injurieuse d'un journal, qui s'est permis d'avancer que notre ouvrage est écrit sous la quasi-dictée *du Préfet. La bienveillance de ce premier magistrat pour l'Annuaire a été grande ; c'est pour nous un devoir de publiquement le reconnaître ; mais pas une ligne n'a été soumise à sa censure. Il ne l'a point désiré : il ne l'eût pas obtenu.*

Des circonstances peuvent nous éloigner prochainement du département de la Manche. Elles ne sauraient nous le faire oublier ; et si, comme on a

lieu de l'attendre, la publication de l'Annuaire continue d'être secondée, elle ne sera point interrompue par notre absence.

N. B. Les communications et renseignemens relatifs à l'Annuaire doivent être parvenus avant le 1er septembre. Les personnes dont les noms seraient tronqués ou les titres et dignités omis par ignorance, sont priées d'envoyer, pour la même époque, les rectifications qu'elles désirent. Les lettres et paquets doivent être adressés à *J. Elie, imprimeur-libraire, rue des Prés, n° 14, à Saint-Lo.*

Ce qui n'est pas affranchi reste à la poste.



ADDITIONS AU PRÉSENT VOLUME.

— Pendant l'impression, ce que j'ai pressenti, p. 14, s'est réalisé. La forêt de Gavray dont la véritable contenance est de 940 hectares 60 ares, a été vendue le 10 décembre 1832. M. Léopold-Joseph Lafontaine, propriétaire aux Batignoles-Monceaux, près de Paris, a été déclaré adjudicataire pour 670000 francs.

— La Société royale académique de Cherbourg a, dans une de ses dernières séances, nommé 2 nouveaux associés-correspondans, MM. Henri, commissaire des musées royaux, et Emile Le Chanteur-de-Pontaumont, tous deux domiciliés à Paris.

— *Errata de l'Annuaire de* 1832. Page 81, ligne 13, *Henri II*, lisez *Henri VI*. Page 242, ligne 29 de la note, *dud. pas*, lisez *desd. cas.*



Calendrier pour 1833.

JANVIER.

P. L. le 6, à 9 h. 13 m. du m.
D. Q. le 12, à 9 h. 59 m. du s.
N. L. le 20, à 10 h. 2 m. du s.
P. Q. le 29, à 0 h 31 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 3 m.

1	mard	Circoncis.
2	merc	S. Basile.
3	jeudi	Ste Gennevièvc.
4	vend	S. Rigobert.
5	same	S. Siméon. *Vig.*
6	1 *D.*	Epiphanie.
7	lundi	S. Théau.
8	mard	S. Lucien.
9	merc	S. Furcy.
10	jeudi	S. Agathon
11	vend	Ste. Hortense.
12	same	S Arcade.
13	2 *D.*	Bapt. de N. S.
14	lundi	S. Hilaire.
15	mard	S. Maur.
16	merc	S. Guillaume.
17	jeudi	S. Antoine.
18	vend	Chair S. P.
19	same	S. Sulpice.
20	3 *D.*	S. Sébastien.
21	lundi	Ste Agnès.
22	mard	S. Vincent.
23	merc	S. Ildefonse.
24	jeudi	S. Babylas.
25	vend	Conv. s. P.
26	same	Ste Paule.
27	4 *D.*	S. Julien.
28	lundi	S. Charlemagne.
29	mard	S. Franç. de S.
30	merc	Ste Batilde.
31	jeudi	S. Pierre N.

FÉVRIER.

P. L. le 4, à 6 h. 41 m. du s.
D. Q. le 11, à 1 h 24 m. du s
N. L. le 19, à 5 h. 27 m. du s.
P. Q. le 27, à 1 h. 23 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 29 m.

1	vend	S. Ignace.
2	same	Purificat.
3	*D.*	*Septuagésime.*
4	lundi	S. Philéas.
5	mard	Ste Agathe.
6	merc	S. Amand.
7	jeudi	Ste Julienne.
8	vend	S. Jean de M.
9	same	Ste Apoline.
10	*D.*	*Sexagésime.*
11	lundi	S. Siverin.
12	mard	Ste Eulalie.
13	merc	S. Lezin.
14	jeudi	S. Valentin.
15	vend	Ste Georg.
16	same	Ste Lucille.
17	*D.*	*Quinquagésime.*
18	lundi	S. Flavien.
19	mard	S. Conrad.
20	merc	*Les Cendres.*
21	jeudi	S. Pepin.
22	vend	5 Plaies.
23	same	S. Mérault.
24	1 *D.*	*Quadragésime.*
25	lundi	S. Gothard.
26	mard	S. Faustinien.
27	merc	*Quatre-Temps.*
28	jeudi	S. Romain.

Nombre d'Or 10.
Epacte . . . 9.

MARS.	AVRIL.
P. L. le 6, à 4 h. 56 m. du m.	P. L. le 4, à 2 h. 49 m. du s.
D. Q. le 13, à 5 h. 56 m. du m.	D. Q. le 12, à 0 h. 17 m. du m.
N. L. le 21, à 11 h. 9 m. du m.	N. L. le 20, à 1 h. 57 m. du m.
P. Q. le 28, à 10 h. 54 m. du s.	P. Q. le 27, à 5 h. 43 m. du m.
Les jours croissent de 1 h. 46 m.	Les jours croissent de 1 h. 38 m.
1 vend S. Aubin.	1 lundi S. Hugues.
2 same S. Simplice.	2 mard S. Fr. de Paul.
3 2 *D. Reminiscere.*	3 merc S. Richard.
4 lundi S. Adrien.	4 jeudi S. Ambroise.
5 mard S. Théophile.	5 vend *Vendredi-Saint.*
6 merc Ste Colette.	6 same S. Prudence.
7 jeudi Ste Perpétue.	7 *D.* PAQUES
8 vend S. Jean de D.	8 lundi S. Gautier.
9 same Ste Françoise.	9 mard S. Mauger.
10 3 *D. Oculi.*	10 merc S. Fulbert.
11 lundi S. Candide.	11 jeudi S. Eustorg.
12 mard S. Pol, év.	12 vend S. Florent.
13 merc S. Sabin.	13 same S. Mars.
14 jeudi *Mi-Carême.*	14 1 *D. Quasimodo.*
15 vend S. Zacarie.	15 lundi S. Anastase.
16 same S. Abraham.	16 mard S. Calixte.
17 4 *D. Lætare.*	17 merc S. Anicet, p.
18 lundi S. Alexandre.	18 jeudi S. Parfait.
19 mard S. Joseph.	19 vend S. Léon, p.
20 merc S. Joachim.	20 same S. Hildegond.
21 jeudi S. Benoît.	21 2 *D.* S. Anselme.
22 vend S. Camelien.	22 lundi S. Léonide.
23 same S. Victorien.	23 mard S. Georges.
24 5 *D. Passion.*	24 merc Ste Beuve.
25 lundi ANNONC.	25 jeudi S. Marc, *abst.*
26 mard S. Ludger.	26 vend S. Clet.
27 merc S. Rupert.	27 same S. Polycarpe.
28 jeudi S. Gontran.	28 3 *D.* S Vital.
29 vend Compass.	29 lundi S Gombert.
30 same S. Amédée.	30 mard S. Eutrope.
31 6 *D. Les Rameaux.*	Cycle Solaire 22.

Le Printemps arrivera le 20 mars, à 8 h. 16 m. du s., le soleil entrant au signe du Bélier ; ce qui fait l'équinoxe du Printemps.

MAI.	JUIN.
P. L. le 4, à 0 h. 56 m. du m.	P. L. le 2, à 0 h. 1 m. du s.
D. Q. le 11, à 6 h. 55 m. du s.	D. Q. le 10, à 0 h. 31 m. du s.
N. L. le 19, à 1 h. 49 m. du s.	N. L. le 17, à 11 h. 19 m. du s.
P. Q. le 26, à 10 h. 50 m. du m.	P. Q. le 24, à 3 h. 37 m. du s.
Les jours croissent de 1 h. 16 m.	Les jours croissent de 17 m.
1 merc S. Jacq. et Phil.	1 same Ste-Laure.
2 jeudi S. Athanase.	2 1 *D.* TRINITÉ.
3 vend Inv. de la Ste C.	3 lundi Ste Clotilde.
4 same Ste Monique.	4 mard S. Optat.
5 4 *D.* Conv. s. A.	5 merc S. Boniface.
6 lundi S. *Jean P. L.*	6 jeudi FÊTE-DIEU.
7 mard S. Stanislas.	7 vend S. Mériad.
8 merc S. Désiré.	8 same S. Médard.
9 jeudi S Géronce.	9 2 *D.* S. Félicien.
10 vend S. Gordien.	10 lundi Ste Olive.
11 same S. Mamert.	11 mard S. Barnabé.
12 5 *D.* S. Domingue.	12 merc S. Basilide.
13 lundi *Rogations.*	13 jeudi *Oct. Fête-Dieu.*
14 mard S. Pacôme.	14 vend S. Rufin.
15 merc S. Isidor.	15 same SS. Guy, Vit.
16 jeudi ASCENSION.	16 3 *D.* S. Fargeau.
17 vend S. Pascal.	17 lundi S. Hervé.
18 same S. Félix.	18 mard S. Amand.
19 6 *D.* S. Yves.	19 merc S. Gervais.
20 lundi S. Bernardin.	20 jeudi S. Sylvère.
21 mard S. Hospice.	21 vend S. Raymond.
22 merc Ste Julie.	22 same S. Paulin.
23 jeudi S. Didier.	23 4 *D.* *Vigile.*
24 vend S. Donatien.	24 lundi N. de S. Jean B.
25 same *Vigile-jeûne.*	25 mard S. Prosper.
26 *D.* PENTECOTE.	26 merc S. Babolein.
27 lundi S. Hildevert.	27 jeudi S. Cressent.
28 mard. S. Chéron.	28 vend S. Irénée.
29 merc *Quatre-Temps.*	29 same S. Pierre et s. P.
30 jeudi S. Ferdinand.	30 5 *D.* Com. de S. P.
31 vend Ste Aline.	Indiction Rom. 6.

L'Été commencera le 21 juin, à 5 h. 28 m. du s., le soleil entrant au signe du Canser ; ce qui fait le solstice d'Été.

JUILLET.

P. L. le 2, à 0 h. 42 m. du m.
D. Q. le 10, à 4 h. 17 m. du m.
N. L. le 17, à 7 h. 19 m. du m.
P. Q. le 23, à 9 h. 43 m. du s.
P. L. le 31, à 3 h. 12 m. du s.

Les jours diminuent de 56 m.

1	lundi	S. Thibaut.
2	mard	Visit. de N. D.
3	merc	S. Anatole.
4	jeudi	T. de s. Mart.
5	vend.	Ste Zoé.
6	same	S. Tranquille.
7	6 *D.*	S. Aubierge.
8	lundi	S. Procope.
9	mard	S. Ephrem.
10	merc	Ste Amélie.
11	jeudi	Tr. de s. Ben.
12	vend	S. Gualbert.
13	same	Ste Brigitte.
14	7 *D.*	S. Bonaventure.
15	lundi	S. Henri.
16	mard	S. Eustate.
17	merc	Ste Marcelline.
18	jeudi	S. Clair.
19	vend	S. Vincent de P
20	same	Ste Margueritte
21	8 *D.*	S. Victor.
22	lundi	Ste Magdeleine.
23	mard	Ste Apoline.
24	merc	Ste Christine.
25	jeudi	S. Jacques. M.
26	vend	Ste Anne Joac.
27	same	*Fête funèbre.*
28	9 *D.*	*Fête anniversaire.*
29	lundi	Ste Marthe.
30	mard.	Abdon.
31	merc	S. Germain, A.

AOUT.

D. Q. le 8, à 6 h. 6 m. du s.
N. L. le 15, à 2 h. 44 m. du s.
P. Q. le 22, à 6 h. 38 m. du m.
P. L. le 30, à 7 h. 4 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 32 m.

1.	jeudi	Ste Sophie.
2	vend	S. Etienne.
3	same	Inv. s. Etienne.
4	10 *D.*	Susc. ste Croix.
5	lundi	S. Thierry.
6	mard	Trans. de N. S.
7	merc	S. Narcisse.
8	jeudi	S. Cyriaque.
9	vend	S. Romain.
10	same	S. Laurent.
11	11 *D.*	Su. ste Co.
12	lundi	Ste Claire.
13	mard	S. Hippolyte.
14	merc	*Vigile jeûne.*
15	jeudi	ASSOMPT.
16	vend	S. Roch.
17	same	S. Mamès.
18	12 *D.*	Ste Hélène.
19	lundi	S. Louis.
20	mard	S. Bernard
21	merc	S. Privat.
22	jeudi	S. Symphorien.
23	vend	S. Sidoine.
24	same	S. Barthélemy.
25	13 *D.*	S. Louis, roi.
26	lundi	S. Zéphirin.
27	mard	S. Césaire.
28	merc	S. Augustin.
29	jeudi	Déc. de s. J B.
30	vend	S. Fiac. ste Rose.
31	same	S. Médéric.

Quatre-temps. Fevrier, 27 ; Mars, 1er et 2 ; Mai, 29 et 31 ; Juin, 1er ; Septembre, 18, 20 et 21 ; Décembre, 18, 20 et 21.

SEPTEMBRE.	OCTOBRE.
D. Q. le 7, à 6 h. 4 m. du m.	D. Q. le 6, à 4 h. 19 m. du s.
N. L. le 13, à 10 h. 26 m. du s.	N. L. le 13, à 7 h. 16 m. du m.
P. Q. le 20, à 7 h. 24 m. du s.	P. Q. le 20, à 0 h. 14 m. du s.
P. L. le 28, à 11 h. 35 m. du s.	P. L. le 28, à 3 h. 57 m. du s.
Les jours diminuent de 1 h. 44 m.	Les jours diminuent de 1 h. 44 m.
1 14 *D.* S. Leu s. Gilles.	1 mard S. Rémi, év.
2 lundi S. Lazare.	2 merc SS. Anges G.
3 mard S. Grégoire.	3 jeudi S. Cyprien.
4 merc. Ste Rosalie.	4 vend S. François.
5 jeudi S. Bertin.	5 same Ste Aure.
6 vend S. Onésiph.	6 19 *D.* S. Bruno.
7 same S. Cloud.	7 lundi Ste Julie.
8 15 *D.* NAT. DE N. D.	8 mard Ste Pélagie, *vig.*
9 lundi S. Omer.	9 merc S. Denis, év.
10 marc S. Nicol. To.	10 jeudi S. Géréon.
11 merc S. Patient.	11 vend S. Nicaise.
12 jeudi S. Serdot.	12 same S. Willfrid.
13 vend S. Aimé.	13 20 *D.* S. Edouard.
14 same Exalt. de la Cr.	14 lundi S. Caliste.
15 16 *D.* S. Achard.	15 mard Ste Thérèse.
16 lundi Ste. Euphém.	16 merc S. Gal, abbé.
17 mard S. Lambert.	17 jeudi S. Cerbonet.
18 merc *Quatre-Temps.*	18 vend S. Luc, év.
19 jeudi S. Arnou.	19 same S. Savinien.
20 vend S. Sendou.	20 21 *D.* S. Sendou.
21 same S. Mathieu.	21 lundi Ste Ursule.
22 17 *D.* S. Maurice.	22 mard S. Mellon.
23 lundi Ste Thècle.	23 merc S. Hilarion.
24 mard S. Andoch.	24 jeudi S. Magloire.
25 merc S. Firmin.	25 vend S. Crespin.
26 jeudi Ste Justine.	26 same S. Rustique.
27 vend S. Côme et D.	27 22 *D.* S. Frumence.
28 same S. Céran.	28 lundi S. Sim. et s. J.
29 18 *D.* S. Michel.	29 mard S. Faron.
30 lundi S. Jérôme.	30 merc S. Lucain.
Lettre Dom. F.	31 jeudi S. Quent. *vig.-j.*

L'Automne arrivera le 23 septembre, à 7 h. 32 m, du m., le soleil entrant au signe de la Balance ; ce qui fait l'équinoxe de l'Automne.

NOVEMBRE.

D. Q. le 5, à 1 h. 0 m. du m.
N. L. le 11, à 6 h. 3 m. du s.
P. Q. le 19, à 8 h. 12 m. du m.
P. L. le 27, à 7 h. 30 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 17 m.

1	vend	LA TOUSSAINT.
2	same	*Les Trépassés.*
3	23 *D.*	S. Marcel.
4	lundi	S. Charles.
5	mard	S. Bertille.
6	merc	S. Léonard.
7	jeudi	S. Achille.
8	vend	Stes Reliques.
9	same	S. Mathurin.
10	24 *D.*	S. Léon.
11	lundi	S. Martin.
12	mard	S. René.
13	merc	S. Brice.
14	jeudi	S. Maclou.
15	vend	S. Eugène.
16	same	S. Eucher.
17	25 *D.*	S. Agnan.
18	lundi	Ste Aude.
19	mard	Ste Elisabeth.
20	merc	S. Maxence.
21	jeudi	Prés. de N. D.
22	vend	Ste Cécile.
23	same	S. Clément.
24	26 *D.*	Ste Flore.
25	lundi	Ste Catherine.
26	mard	Ste Genneviève.
27	merc	S. Maxime.
28	jeudi	S. Malo.
29	vend	Ste Rosade.
30	same	S. André.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 4, à 8 h. 39 m. du m.
N. L. le 11, à 7 h. 21 m. du m.
P. Q. le 19, à 5 h. 40 m. du m.
P. L. le 26, à 9 h. 39 m. du s.

Les jours diminuent de 0 h. 20 m.

1	1 *D.*	*Avent.*
2	lundi	S. Franç. Xav.
3	mard	S. Fulgence.
4	merc	Ste Barbe.
5	jeudi	S. Sabas.
6	vend	S. Nicolas.
7	same	Ste Fare.
8	2 *D.*	*Conception.*
9	lundi	Ste Gorgo.
10	mard	Ste Valère.
11	merc	S. Fuscien.
12	jeudi	Ste Constance.
13	vend	Ste Luce.
14	same	S. Nicaise.
15	3 *D.*	S. Mesmin.
16	lundi	Ste Adélaïde.
17	mard	Ste Olympiade.
18	merc	*Quatre-Temps.*
19	jeudi	S. Timoléon.
20	vend	S. Philogone.
21	same	S. Thomas.
22	4 *D.*	S. Ischirion.
23	lundi	Ste Victoire.
24	mard	*Vigile-jeûne.*
25	merc	NOEL.
26	jeudi	*S. Etienne.*
27	vend	*S. Jean év.*
28	same	Sts Innocens.
29	*D.*	S. Thomas.
30	lundi	Ste Colombe.
31	mard	S. Sylvestre.

L'Hiver commencera le 22 décembre à 0 h. 47 min. du m., le soleil entrant au signe du Capricorne; ce qui fait le solstice d'Hiver.

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

TOPOGRAPHIE.

Nous avons dit (tome 2, p. 33) que, sur les 1600 hectares de bois et forêts qui sont dans la Manche, le gouvernement possédait 1° la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de 1030 hectares ; 2° la forêt de Gavray, de 1084 hect. ; 3° la forêt de Savigny-le-Vieux, qui en contient 310. La vente d'une partie des forêts de l'Etat en 1832, change notre exposé de 1830. Le 28 février dernier, la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte a été adjugée à M. Hersan, qui, usant de la liberté que la loi accorde, a déclaré, le 2 mars, que l'adjudication est pour le compte et au

profit de M. Crosnier, maire du 9e arrondissement de Paris. M. Abel Cahours a été déclaré adjudicataire de la forêt de Savigny-le-Vieux.

Si l'on vend, comme il est probable, la forêt de Gavray, nous en informerons nos lecteurs.

A la topographie de notre département se rattachent, si je ne me trompe, les renseignemens nouveaux que je publie sur la nature des propriétés. Dans l'Annuaire de 1832, est indiquée, page 15 et suivantes, la quantité d'hectares que contient chaque commune, à l'exception des chemins publics, des rivières, etc. Je donne aujourd'hui le nombre d'hectares que contiennent ces mêmes communes, en bois, landes, terres vaines et vagues. On n'aura qu'à soustraire le nombre de ces hectares du total donné dans l'Annuaire de 1832, pour avoir l'étendue des autres propriétés. *Cuves*, par exemple, dans le canton de Brecey, a 942 hectares d'étendue (Annuaire de 1832, p. 18) : elle en a 9 en bois, landes, terres vaines et vagues : je retranche ces 9 hectares des 942, totalité de la commune, et je trouve que son étendue en autres propriétés est de 933 hect. Rien de plus simple que ce rapprochement.

A côté du total, par canton, des bois, landes, terres vaines et vagues, j'ai mis, pour ce même canton, le total des autres propriétés.

Enfin, pour épargner au lecteur la fatigue des calculs, j'ai ajouté le total, par canton, de l'étendue territoriale ; ce qui est le résultat

de l'addition du nombre d'hectares donnés à chaque commune dans l'Ann. de 1832 (1).

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

CANTON D'AVRANCHES. *Nombre d'hectares que contient chaque commune en bois, landes, terres vaines et vagues.* Avranches, 8. Chavoi, 10. La Godefroy, 27. La Gohannière, 65. Le Val-Saint-Pair, 32. Marcey, 32. Plomb, 29. Pontaubault, 4. Ponts, 6. Saint-Brice, 15. Saint-Jean-de-la-Haize, 12. Saint-Loup, 8. Saint-Martin-des-Champs, 17. St-Ovin, 20. St-Senier-sous-Avranches, 112. Vains, 29. *Total*, 426. *Autres propriétés*, 9410. *Total général*, 9836.

CANTON DE BRECEY. Brecey, 13. Braffais, 26. Cuves, 9. La Chaise-Baudouin, 70. La Chapelle-Urée, 14. Le Petit-Celland, 109. Le Grand-Celland, 159. LesLoges-sur-Brecey, 8. Les Cresnays, 4. Notre-Dame-de-Livoye, 3. Saint-Eugienne, 14. Saint-Jean-du-Corail, 22. Saint-Georges-de-Livoye, 4. Saint-Nicolas-des-Bois, 14. Tirepied, 53. Vernix, 4. *Total*, 526. *Autres propriétés*, 11941. *Total général*, 12467.

CANTON DE DUCEY. Ducey, 149. Ceaux, 9. Courtils, 4. Crollon, 23. Juilley, 7. La Bou-

---

(1) Il ne faut pas oublier la 1re note de la p. 15 de l'Annuaire précité :

« Le nombre d'hectares indiqué offre rigoureusement l'étendue de chaque commune, à l'exception des chemins publics, des rivières, étangs, ruisseaux et cours d'eau quelconques.

» L'espace occupé par les eaux et par les routes, peut s'évaluer à un 50e, environ, de la surface du dépt. »

louze, 4. Le Mesnil-Ozenne, 43. Les Chéris, 100. Marcilly, 13. Poilley, 16. Précey, 26. St-Quentin, 44. *Total*, 438. *Autres propriétés* 9191. *Total général*, 9629.

CANTON DE GRANVILLE. Granville, 58. Bouillon, 184. Donville, 107. Saint-Aubin-des-Préaux, 128. Saint-Nicolas-près-Granville, 16. Saint-Pair, 209. Saint-Planchers, 1. Yquelon, 0. *Total*, 703. *Autres propriétés*, 4737. *Total général*, 5440.

CANTON DE LA HAYE-PESNEL. La Haye-Pesnel, 13. Beauchamp, 9. Champservon, 2. Folligny, 14. Hocquigny, 3. La Beslière, 3. La Luzerne, 324. La Mouche, 3. La Rochelle, 12. Le Luot, 14. Le Mesnil-Drey, 1. Le Tanu, 9. Les Chambres, 21. Noirpalu, 21. Saint-Jean-des-Champs, 21. Saint-Léger, 5. Sainte-Pience, 141. Saint-Ursin, 41. Subligny, 23. *Total*, 680. *Autres propriétés*, 10588. *Total général*, 11268.

CANTON DE PONTORSON. Pontorson, 1. Ardevon, 23. Aucey, 50. Beauvoir, 3. Boucey, 36. Curey, 13. Huisnes, 1. Les Pas, 4. Macey, 45. Moidrey, 17. Mont-Saint-Michel, 17. Sacey, 28. Servon, 45. Tanis, 12. Vessey, 6. *Total*, 301. *Autres propriétés*, 11213. *Total général*, 11514.

CANTON DE SARTILLY. Sartilly, 53. Angey, 5. Bacilly, 20. Carolles, 51. Champeaux, 36. Champcey, 2. Dragey, 12. Genets, 9. Lolif, 40. Montviron, 11. Ronthon, 20. Saint-Jean-le-Thomas, 29. Saint-Michel-des-Loups, 108. Saint-Pierre-Langers, 38. *Total*, 434. *Autres propriétés*, 9903. *Total général*, 10337.

CANTON DE SAINT-JAMES. Saint-James, 101. Argouges, 121. Carnet, 19. Hamelin, 19. La Croix-Avranchin, 14. Montanel, 376. Montjoie, 68. Saint-Aubin-de-Terregatte, 66. Saint-Laurent-de-Terregatte, 166. Saint-Senier-de-Beuvron, 41. Vergoncey, 53. Villiers, 19. *Total*, 1063. *Autres propriétés*, 13041. *Total général*, 14104.

CANTON DE VILLEDIEU. Villedieu, 0. Bourguenolles, 58. Champrepus, 27. Chérencé-le-Héron, 16. Fleury, 22. La Bloutière, 103. La Lande-d'Airou, 94. La Trinité, 18. Rouffigny, 21. Sainte-Cécile, 109. Saint-Pierre-du-Tronchet, 23. Saultchevreuil, 3. *Total*, 494. *Autres propriétés*, 9097. *Total général*, 9591.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

CANTON DE BEAUMONT. Beaumont, 201. Acqueville, 74. Auderville, 82. Biville, 379. Branville, 6. Digulleville, 166. Eculleville, 46. Flottemanville-Hague, 344. Gréville, 166. Herqueville, 81. Jobourg, 340. Nacqueville, 57. Omonville-la-Petite, 167. Omonville-la-Rogue, 127. Sainte-Croix-Hague, 287. Saint-Germain-des-Vaux, 81. Tonneville, 109. Urville-Hague, 34. Vasteville, 462. Vauville, 988. *Total*, 4197. *Autres propriétés*, 10237. *Total général*, 14434.

CANTON DE CHERBOURG. Cherbourg, 93. *Autres propriétés*, 358. *Total général*, 451.

CANTON DES PIEUX. Les Pieux, 225. Benoitville, 43. Bricquebosq, 20. Flamanville, 111. Grosville, 84. Héauville, 267. Helle-

ville, 35. Le Rozel, 5. Pierreville, 87. Saint-Christophe-du-Foc, 4. St-Germain-le-Gaillard, 96. Siouville, 35. Sotteville, 14. Surtainville, 363. Tréauville, 30. *Total*, 1429. *Autres propriétés*, 12292. *Total général*, 13721.

CANTON D'OCTEVILLE. Octeville, 56. Bretteville, 110. Couville, 88. Digoville, 169. Equeurdreville, 10. Hainneville, 22. Hardinvast, 106. Le Mesnil-Auval, 609. Martinvast, 167. Nouainville, 52. Querqueville, 74. Saint-Martin-le-Gréard, 22. Sideville, 27. Teurteville-Hague, 150. Tollevast, 155. Tourlaville, 854. Virandeville, 49. *Total*, 2720. *Autres propriétés*, 12362. *Total général*, 15182.

CANTON DE SAINT-PIERRE-EGLISE. Saint-Pierre-Eglise, 37. Angoville, 5. Brillevast, 198. Canteloup, 81. Carneville, 157. Clitourps, 117. Cosqueville, 73. Fermanville, 471. Gatteville, 50. Gonneville, 270. Gouberville, 18. Le Theil, 330. Le Vast, 400. Maupertus, 72. Néville, 0. Retoville, 45. Théville, 134. Tocqueville, 46. Varouville, 38. Vrasville, 51. *Total*, 2593. *Autres propriétés*, 10905. *Total général*, 13498.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

CANTON DE BRÉHAL. Bréhal, 371. Anctoville, 3. Bourey, 75. Bréville, 338. Bricqueville-sur-Mer, 258. Cérences, 67. Chanteloup, 10. Coudeville, 125. Equilly, 9. Hudimesnil, 76. Longueville, 3. Le Loreur, 7. Le Mesnil-Aubert, 12. La Meurdraquière, 16. Muneville-sur-Mer, 5. Saint-Sauveur-

la-Pommeraye, 1. *Total*, 1376. *Autres propriétés*, 11619. *Total général*, 12995.

CANTON DE CERISY-LA-SALLE. Cerisy-la-Salle, 109. Belval, 12. Cametours, 5. Guéhébert, 45. Montpinchon, 29. Notre-Dame-de-Cenilly, 121. Ouville, 228. Roncey, 18. Savigny, 25. Saint-Denis-le-Vêtu, 13. St-Martin-de-Cenilly, 11. *Total*, 616. *Autres propriétés*, 12278. *Total général*, 12894.

CANTON DE COUTANCES. Coutances, 3. Bricqueville-la-Blouette, 42. Cambernon, 123. Courcy, 75. Nicorps, 26. St-Nicolas-de-Coutances, 41. St-Pierre-de-Coutances, 49. Saussey, 183. *Total*, 542. *Autres propriétés*, 5826. *Total général*, 6368.

CANTON DE GAVRAY. Gavray, 113. Grimesnil, 7. Hambie, 104. Lengronne, 21. La Baleine, 62. Le Mesnil-Amand, 28. Le Mesnil-Bonant, 16. Le Mesnil-Garnier, 12. Le Mesnil-Hue, 15. Le Mesnil-Rogues, 19. Le Mesnil-Villeman, 52. Montaigu-les-Bois, 15, Saint-Denis-le-Gast, 55. Sourdeval-les-Bois, 111. Ver, 103. *Total*, 733. *Autres propriétés*, 12332. *Total général*, 13065.

CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS. La Haye-du Puits, 160. Appeville, 1. Baudreville, 79. Bolleville, 82. Canville, 28. Coigny, 15. Cretteville, 1. Denneville, 273. Doville, 110. Gerville, 208. Glatigny, 166. Houtteville, 0. Lithaire, 533. Mobecq, 14. Montgardon, 220. Neufmesnil, 75. Prétot, 71. St-Nicolas-de-Pierrepont, 101. St-Remi-des-Landes, 262. St-Sauveur-de-Pierrepont, 122. St-Symphorien, 86. Surville, 364. Varenguebecq, 840. Vindefontaine, 105. *Total*, 3916. *Autres propriétés*, 15125. *Total général*, 19041.

Le Mesnillard, 79. Les Loges-Marchis, 193. Martigny, 25. Milly, 7. Moulines, 61. Parigny, 17. St.-Brice-de-Landelle, 189. Saint-Martin-de-Landelle, 264. Virey, 109. *Total*, 1023. *Autres propriétés*, 13311. *Total général*, 14334.

CANTON DE SAINT-POIS. Saint-Pois, 167. Boisyvon, 13. Coulouvray, 94. La Chapelle-Cécelin, 43. Le Mesnil-Gilbert, 66. Lingeard, 47. Montjoie, 284. St-Laurent-de-Cuves, 77. St.-Martin-le-Bouillant, 115. St.-Maur-des-Bois, 19. *Total*, 925. *Autres propriétés*, 7792. *Total général*, 8717.

CANTON DE SOURDEVAL. Sourdeval, 169. Beauficel, 64. Brouains, 58. Gathemo, 46. Le Fresne-Poret, 19. Perriers, 86. Saint-Martin-de-Chaulieu, 42. St.-Sauveur-de-Chaulieu, 11. Vengeons, 52. *Total*, 547. *Autres propriétés*, 9667. *Total général*, 10214.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

CANTON DE CANISY. Canisy, 8. Dangy, 56. Gourfaleur, 17. La Mancellière, 9. Le Mesnil-Herman, 3. Quibou, 13. St.-Ebrémond-de-Bon-Fossé, 60. St.-Martin-de-B.-F., 70. Saint-Romphaire, 20. St-Samson-de-B.-F., 8. St-Sauveur-de-Bon-Fossé, 115. Soules, 172. *Total*, 551. *Autres propriétés*, 9738. *Total général*, 10289.

CANTON DE CARENTAN. Carentan, 109. Auvers, 6. Auville-sur-le-Vey, 16. Auxais, 62. Beuzeville-sur-le-Vey, 1. Brévands, 0. Catz, 0. Méautis, 26. Raids, 2. St.-André-de-Bohon, 135. St.-Côme-du-Mont, 5. St.-

Eny, 67. St.-Georges-de-Bohon, 507. St-Hilaire-Petit-Ville, 7. St.-Pellerin, 54. *Total*, 997. *Autres propriétés*, 14663. *Total général*, 15660.

Canton de Marigny. Marigny, 5. Carantilly, 68. Hébécrévon, 54. La Chapelle-en-Juger, 66. Le Mesnil-Amey, 3. Le Mesnil-Eury, 11. Le Mesnil-Vigot, 1. Montreuil, 13. Remilly, 2. St.-Ebrémond-sur-Lozon, 1. St.-Gilles, 32. St.-Louet-sur-Lozon, 30. *Total*, 286. *Autres propriétés*, 8625. *Total général*, 8911.

Canton de Percy. Percy, 70. Beslon, 292. La Colombe, 81. La Haye-Bellefond, 5. Le Chefresne, 10. Le Guislain, 4. Margueray, 40. Maupertuis, 15. Montabot, 12. Montbray, 55. Morigny, 4. Villebaudon, 27. *Total*, 615. *Autres propriétés*, 12452. *Total général*, 13067.

Canton de Saint-Clair. Saint-Clair, 34. Airel, 21. Bérigny, 163. Cerisy-la-Forêt, 44. Couvains, 187. La Meauffe, 108. Moon, 8. N.-D.-d'Elle, 68. St.-André-de-Lepine, 29. St.-Georges-d'Elle, 30. St.-Germain-d'Elle, 152. St.-Jean-de-Savigny, 19. St.-Pierre-de-Semilly, 23. Villiers-Fossard, 20. *Total*, 906. *Autres propriétés*, 12066. *Total général*, 12972.

Canton de Saint-Jean-de-Daye. S.-Jean-de-Daye, 3. Amigny, 18. Bahais, 34. Cavigny, 34. Esglandes, 39. Graignes, 0. Le Dezert, 38. Le Hommet, 0. (1) Le Mesnil-

(1) Le travail que nous présentons est antérieur aux réunions de communes, qui ont eu lieu dans ce canton, par ordonnance du roi, du 13 octobre 1831.

Angot, 16. Le Mesnil-Durand, 45. Le Mesnil-Veneron, 3. Montmartin, 97. St.-Aubin-de-Losque, 35. St.-Fromond, 54. St.-Martin-des-Champs, o. St.-Pierre-d'Arthenay, 204. Tribehou, 86. *Total*, 706. *Autres propriétés*, 13401. *Total général*, 14107.

Canton de Saint-Lo. St-Lo, 3. Agneaux, 51. Baudre, 5. La Barre-de-Semilly, 46. La Luzerne, o. Le Mesnil-Rouxelin, 2. Rampan, 11. Ste-Croix, 33. St-Georges-Montcocq, 26. Ste-Suzanne, 4. Saint-Thomas, 5. *Total*, 186. *Autres propriétés*, 6157. *Total général*, 6343.

Canton de Tessy. Tessy, 24. Beaucoudray, o. Beuvrigny, 54. Chevry, 4. Domjean, 74. Fervaches, o. Fourneaux, 17. Gouvets, o. Le Mesnil-Opac, 8. Le Mesnil-Raoult, 25. Moyon, o. St.-Louet-sur-Vire, 30. St.-Vigor-des-Monts, 112. Troisgots, 64. *Total*, 412. *Autres propriétés*, 12279. *Total général*, 12691.

Canton de Torigni. Torigni, 35. Biéville, 6. Brectouville, 18. Condé-sur-Vire, 60. Giéville, 34. Guilberville, 246. Lamberville, 3. La Chapelle-du-Fest, 67. Le Perron, 9. Montaigu, 59. Montrabot, 13. Placy, 30. Précorbin, 32. Rouxeville, 5. St.-Amand, 47. St.-Jean-des-Baisans, 51. St.-Symphorien, 8. Vidouville, 6. *Total*, 729. *Autres propriétés*, 14296. *Total général*, 15025.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Canton de Barneville. Barneville, 234.

Baubigny, 317. Carteret, 181. Fierville, 79. La Haye-d'Ectot, 215. Le Mesnil, 2. Le Valdecie, 75. Les Moitiers-d'Allonne, 474. Ourville, 438. Portbail, 622. St.-Jean-de-la-Rivière, 23. St.-Georges-de-la-Rivière, 121. Saint-Maurice, 123. St.-Pierre-d'Artheglise, 250. Senoville, 83. Sortosville-en-Beaumont, 304. *Total*, 3541. *Autres propriétés*, 8361. *Total général*, 11902.

CANTON DE BRICQUEBEC. Bricquebec, 1746. Breuville, 87. Le Vretot, 521. Les Perques, 100. Magneville, 25. Morville, 0. Négréville, 144. Quettetot, 107, Rauville-la-Bigot, 30. Saint-Martin-le-Hébert, 12. Sottevast, 54. *Total*, 2826. *Autres propriétés*, 12688. *Total général*, 15514.

CANTON DE MONTEBOURG. Montebourg, 148. Azeville, 0. Ecausseville, 6. Emondeville, 1. Eroudeville, 14. Flottemanville, 7. Fontenay, 43. Fresville, 1. Hemevez, 13. Joganville, 0. Lestre, 99. Le Ham, 33. Ozeville, 62. Quinéville, 74. Saint-Cyr, 95. St-Floxel, 30. St.-Germain-de-Tournebut, 295. St.-Marcouf, 59. St.-Martin-d'Audouville, 8. Sortosville, 4. Urville, 3. Vaudreville, 24. *Total*, 1019. *Autres propriétés*, 11862. *Total général*, 12881.

CANTON DE QUETTEHOU. Quettehou, 350. Anneville, 15. Aumeville, 19. Barfleur, 6. Crasville, 20. La Pernelle, 22. Le Vicel, 141. Morsalines, 21. Octeville-la-Venelle, 32. Réville, 38 Ste.-Gennevièvе, 4. St.-Vaast, 68, Teurtéville-Bocage, 205. Valcanville, 36. Videcosville, 43. *Total*, 1060. *Autres propriétés*, 9760. *Total général*, 10820.

Canton de Sainte-Mère-Eglise. Sainte-Mère-Eglise, o. Amfreville, 18. Angoville-au-Plain, o. Audouville, 23. Beuzeville-au-Plain, o. Beuzeville-la-Bastille, 1. Blosville, 67. Boutteville, 13. Brucheville, 243. Carquebut, 76. Chef-du-Pont, 3. Ecoqueneauville, o. Foucarville, o. Gourbesville, 31. Hiesville, 2. Houesville, 2. Liesville, o. Neuville-au-Plain, o. Picauville, 12. Ravenoville, 47. Saint-Germain-de-Varreville, 11. St.-Martin-de-Varreville, 53. Ste-Marie-du-Mont, 254. Sebeville, o. Turqueville, o. Vierville, o. *Total*, 856. *Autres propriétés*, 17717. *Total général*, 18573.

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte. St. Sauveur, 112. Besneville, 93. Biniville, o. Catteville, 10. Colomby, 3. Crosville, 7. Etienville, 3. Golleville, 16. Hautteville, 6. La Bonneville, 3. Les Moitiers-en-Beauptois, 76. Néhou, 631. Neuville-en-Beaumout, o. Orglandes, 3. Rauville-la-Place, 105. Reigneville, 11. Sainte-Colombe, 33. Taillepied, 2. *Total*, 1114. *Autres propriétés*, 15146. *Total général*, 16260.

Canton de Valognes. Valognes, 90. Alleaume, 25. Brix, 548. Huberville, 99. Lieusaint, 11. Montaigu, 280. Saussemesnil, 413. Tamerville, 284. Yvetot, 43. *Total*, 1793. *Autres propriétés*, 10734. *Total général*, 12527.

POPULATION DU DÉPARTEMENT.

On trouve dans l'Annuaire de 1832 le résultat du dénombrement de 1831 par commune et par arrondissement. Le voici par canton, ainsi qu'un tableau de récapitulation qui fait connaître le nombre des garçons, des filles, des hommes mariés, des femmes mariées, des veufs, des veuves, et des militaires aux armées.

POPULATION PAR CANTON.

Arrondissement d'Avranches. Avranches, 16462; Brecey, 10979; Ducey, 10131; Granville, 15576; La Haye-Pesnel, 10377; Pontorson, 10571; St.-James, 14265; Sartilly, 10525; Villedieu, 11582.

Arrondissement de Cherbourg. Beaumont, 11950; Cherbourg, 18043; Les Pieux, 12132; Octeville, 16512; St.-Pierre-Eglise, 16451.

Arrondissement de Coutances. Bréhal, 13948; Cerisy-la-Salle, 14056; Coutances, 14668; Gavray, 15630; La Haye-du-Puits, 16272; Lessay, 14747; Montmartin-sur-Mer, 12719; Périers, 11497; St.-Malo-de-la-Lande, 11234; St.-Sauveur-Lendelin, 12076.

Arrondissement de Mortain. Barenton, 9936; Isigny, 6340; Juvigny, 5933; Le Teilleul, 8063; Mortain, 10741; St.-Hilaire-du-Harcouet, 14389; St.-Pois, 7253; Sourdeval, 10916.

Arrondissement de Saint-Lo. Canisy, 10071; Carentan, 12244; Marigny, 8942; Percy, 10635; St.-Clair, 10624; St.-Jean-de-Daye, 9479; St.-Lo, 13480; Tessy, 9835; Torigni, 13940.

Arrondissem. de Valognes. Barneville, 10436; Bricquebec, 12135; Montebourg, 11425; Quettehou, 18018; Ste.-Mère-Eglise, 13131; St.-Sauveur-le-Vicomte, 13602; Valognes, 17032.

[*L'espace qui reste avant le tableau récapitulatif, permet de placer ici le résumé suivant sur le contingent de* 1831.]

CONTINGENT. (Classe de 1831.)

D'Après un tableau dressé conformément aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 8 février 1832 et de l'ordonnance royale du 14 mai suivant, pour la répartition entre les arrondissemens et les cantons, du contingent de 1444 hommes, assigné au département de la Manche,

L'arrond[t]. d'Avranches a fourni	259 hom.
Celui de Cherbourg.......	179
Celui de Coutances.......	329
Celui de Mortain..........	193
Celui de Saint-Lo.........	236
Celui de Valognes........	248
Total..........	1444

RÉCAPITULATION *par arrondissement de la population du département de la Manche.*

ARRONDISSEMENS.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
AVRANCHES.	29163	34204	19154	19127	1903	6071	846	110468
CHERBOURG.	22348	22384	12250	12193	1766	3927	620	75488
COUTANCES.	37362	41518	22596	22558	3214	8282	1317	136847
MORTAIN.	19598	22120	12968	12888	1541	3788	668	73571
SAINT-LO.	27227	29937	16849	16761	1929	5818	729	99250
VALOGNES.	27567	29323	15249	15139	2197	5131	1054	95660
TOTAL GÉNÉRAL de la population du département.	163265	179486	99066	98666	12550	33017	5234	591284

STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Le 6e arrondissement départemental de la Manche est cette partie du milieu de la presqu'île appelée Cotentin, située entre la mer et les arrondissemens de St.-Lo, Coutances et Cherbourg. C'était autrefois un siège de vicomté possédant les 5 sergenteries de Beaumont, Pont-Labbé, Tollevast, Le Val-de-Saire et Valognes; 2 sièges d'amirauté; 10 fermes de traites foraines et de tabacs. Ses juridictions étaient nombreuses : il y avait plusieurs sièges de baillages; élection de la généralité de Caen, sénéchaussées, juges des traites, maîtrises des eaux et forêts, officialités; et, en outre, un baillage et vicomté pour plusieurs paroisses dépendant du duché d'Alençon, qui se trouvaient enclavées dans le Cotentin.

Cet arrondissement, dont le chef-lieu est Valognes, et qui fait partie du diocèse de Coutances, est composé maintenant de sept cantons dont la population est, en 1831, de 95660 habitans, payant 146548 fr. 26 c. de contributions foncière et mobilière. Il est situé de l'E. à l'O., entre le 3° 25' 5" et le 4° 4' 30" de longitude à l'O. du méridien de

Paris; et du S. au N., entre le 49° 20′ 45″ et le 49° 41′ 51″ de latitude septentrionale. Ses bornes sont : au N. l'arrondissement de Cherbourg, qui en fut séparé en 1810 ; au S. ceux de Coutances et de Saint-Lo ; à l'E. et à l'O. la mer de la Manche.

Sa plus grande longueur du N. au S., prise du petit cap de la Madeleine à l'embouchure S. de la rivière de ce nom, en Barfleur, au point de sortie de l'arrondissement de la petite rivière de Pont-Pierra, en Angoville, est de 376 hectomètres.

Sa plus grande largeur de l'O. à l'E., prise de la Vieille-Eglise en Carteret, à la chapelle de la Madeleine en Sainte-Marie-du-Mont, est de 473 hectomètres.

Le sol de cette contrée est très-varié, en ce qu'il offre successivement des parties boisées, d'excellens pâturages, des champs cultivés avec soin, et quelques landes dont le défrichement s'opère peu à peu. Il produit de bons cidres, des beurres d'excellente qualité, des blés, des bestiaux, et surtout des chevaux renommés.

Les forêts de Bricquebec, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Beauquesnay, fournissent des bois merrains, de construction et de chauffage. On y trouve des mines de houille, des pierres calcaires, des carrières de grès, des tourbières et des sources d'eaux minérales ; des fabriques de calicots, coutils, dentelles et blondes ; des papeteries, des tanneries, etc., etc.

L'arrondissement de Valognes est arrosé par plusieurs rivières dont les principales

sont : l'Ouve (vulgairement appelée Douve), qui prend sa source au village des Flagues en Hardinvast (arrondissement de Cherbourg), entre dans l'arrondissement de Valognes près du hameau des Petits en Brix, longe une partie de cette commune, passe près de Rauville-la-Bigot, arrose les communes de Sottevast, Négréville, Bricquebec, Magneville, Golleville, Néhou, Rauville-la-Place, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Etienville, Les Moitiers, Pont-Labbé, Picauville, Beuzeville-la-Bastille, Liesville, Houesville, Houtteville et Appeville, quitte l'arrondissement pour entrer dans celui de St-Lo, au village de Bonjamet, près le marais du Pommier; traverse Saint-Côme-du-Mont, et se jette, avec la Taute, dans la mer, à Saint-Clément, dans les Veys.

Sa direction est du N.-O. au S.-E. Ses principaux affluens sont à droite et coulant de l'O. à l'E : les ruisseaux de l'Etang, des Roches-Martin qui viennent de Breuville; du Piquet-de-Montvasons; de Caudière, de la Roquerie, de la Planquette, du Monthuit en Sottevast, du Mesnil, de la Roche, des Planches-Ménuet réuni à celui de Pont-Durand, des Ponts-de-Bois, des Planchettes, des Passours; la rivière de Scie en Bricquebec; les ruisseaux de la Vacquerie, de la Saudre venant du Petit-Dicq en St-Maurice; le Houllebecq et la Sansurière venant de la Haye-du-Puits; enfin ceux de Prétot, de la Poterie, de la Trace, ainsi que les rivières de Sèves, de la Madeleine et de la Taute.

Ses affluens, à gauche, coulant de l'E. à l'O., sont : les ruisseaux de Culpereux et de

Gollot ; de Rade ; de Claire ; la rivière de Gloire, qui prend sa source près de l'église de Saussemesnil, fait mouvoir les moulins de Clerette, Signeval, Neuf, de l'Arche, du Hannoit et là entre dans Négréville, après avoir traversé les communes de Saussemesnil, Tamerville, Valognes, et reçu les ruisseaux de la Gravelle, des Voisins et des Planques ; les ruisseaux de la Mare-Jeannot, des Moulins de Négréville, du Parc de Golleville ; de la Croix-Futaye, de Caffray, de Doué, Rouvillette ; la rivière du Merderet, celles du Pont-Pierra, des moulins de Hamer et de la Crique.

Le MERDERET, qui coule du N. au S., prend sa source au hameau Siquet en Tamerville et parcourt une étendue de 28258 m. ; baigne les communes de Tamerville, Alleaume, Valognes, Yvetot, Lieusaint, Colomby, Flottemanville, Urville, Hemevez, Le Ham, Fresville, Gourbesville, Amfreville, Neuville, Sainte-Mère-Eglise, Picauville, Chef-du-Pont, et se jette dans l'Ouve au-dessous du château de l'île Marie.

Il reçoit à droite, après leur cours de l'O. à l'E., les ruisseaux de la Haulle, de Gris-Marais, de Gavot, du Fresne, de Rouvillé, d'Amfreville, d'Ebecquigneul ; à gauche, après leur cours de l'E. à l'O., les ruisseaux du Pontgodine, de Sinope, de Durance ou des Grosses-Planches, de Vaudoux ou du Moulin-de-la-Ville, d'Aubrocq formé de ceux de Pontpercé, d'Azeville, Sibette, Matignolles et de Fontaine-Sibry ; du Mouchet, du Moulinet formé de ceux de la Foi et des Maraiquiers.

La Scie prend sa source à la ferme du Bois en Grosville (arrondissement de Cherbourg), arrose Saint-Germain-le-Gaillard, Pierreville, Surtainville, Les Perques, Le Val-de-Scie, Bricquebec, Néhou, et se jette dans l'Ouve au Carrefour-des-Eaux. Elle entre dans l'arrondissement au hameau de Bas en Le Vrétot, et coule de l'O. à l'E.

Ses affluens sont, à droite, se dirigeant du S. au N. : les ruisseaux de Beautran, de la Pesquerie, du Couaisel, de Malassis en Le Vrétot, de Cuirbouilly en Sortosville, des Aulnes-de-la-Souderie, de Brecourt au Val-de-Scie et du Bigard en Néhou. Ils sont, à gauche, coulant du N. au S. : Le Pommeret, qui part de la Censerie en Grosville, traverse Queltetot et Le Vrétot où il se réunit à la Scie, après avoir reçu les eaux de Vauvicart, de la Venourie et de L'Epinay ; le Val-aux-Loups, le Pré-Philippe, la Petite-Rivière de Bricquebec formée par les ruisseaux de Bouillon, du Roux, du Pont-aux-Anes, le Roussel, l'Eau-du-Pavé, la Fontaine-Tiennette, le Perret, la Planche-ès-Cadets, le Moulin-Duboscq et du Plavcy, la Ferme-Jannet et le Bas-Vallon.

La Gris, sortant de l'Hôtel-au-Mière en Saint-Maurice, traverse les communes du Mesnil, Portbail, Saint-Lo-d'Ourville, où, réunie à la rivière d'Olonde, elle se jette dans la baie de Portbail. Elle coule du N. au S. et a pour affluens : à droite, les ruisseaux des Vergers, du Pont-Moitiers, de Jeannetot et de Ruinet ; à gauche, ceux d'Aumaille, des Buissons et l'Ollonde.

La SINOPE part du Rocher en Tamerville, alimente le moulin de Franqueterre, baigne Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Martin-d'Audouville, Lestre, Tourville, Quinéville, et se jette dans la Manche, au-dessous du pont de Quinéville. Son cours est de l'O. à l'E. Elle reçoit à droite, près de l'église, les trois ruisseaux de Saint-Germain, puis ceux de Fillebec et du Bouillon ; à gauche, ceux de la Boissaye, de la Salle, de Coquet et de la Cour-de-l'Etre.

La SAIRE qui donne son nom au pays qu'elle parcourt (le Val-de-Saire), prend sa source auprès de la maison Jeannet en Mesnil-Auval, dans l'ancienne forêt de Brix, y alimente le Moulin-Drouet, ensuite trois étangs dont deux sont dépendans du château du Mesnil, et le troisième, plus considérable, sert de retenue pour un moulin à huile qui autrefois servait à moudre les grains. Cette rivière fournit les eaux nécessaires aux usines de Gonneville, du Vast et de Valcanville. Elle a son embouchure au-delà du pont de Saire, qui sépare la commune de Saint-Vaast de celle de Réville. Ce pont a deux arches au moyen desquelles cette rivière éprouve le flux et le reflux de la mer dans laquelle elle se jetait autrefois près de la Croix-de-Saire. Là existait alors un chemin qui conduisait à Saint-Vaast, mais qui depuis a été détruit par l'effet des envahissemens de la mer.

Voir, pour l'intelligence du Tableau suivant, l'Annuaire de 1831, *p.* 42 *et* 43 ; *ou l'Annuaire de* 1832, *p.* 62.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des Habitans.	Hameaux et villages.	Fermes et hab.ons isolées.	Châteaux.	MOULINS ET USINES. Leurs NOMS.	Leur USAGE.	COURS D'EAU qui les alimentent.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
(1)Alleaume.	604	20	13	«	De Coeffe.	Grains.	*Merderet.*
					Ecoute-s'il-Pleut.	*id.*	Saint-Jean.
					La Valette.	*id.*	*id.*
Amfreville.	820	15	8	1	Moulin-à-Vent.	*id.*	«
Angoville-au-Plein.	124	2	5	«	«	«	«
Anneville-en-Saire.	774	9	6	2	Du Pont.	*id.*	*Saire.*
					Parquet.	*id.*	*id.*
					De la Ville.	*id.*	*id.*
Audouville.	259	12	8	«	Lessard.	*id.*	(A vent).

Aumeville.	234	4	3	1	D'Aumeville.	à grains.	Coquet.
Azeville.	212	13	7	2	La Vérengère.	id.	Vaudoux.
(2)Barfleur.*	«	17	2	«	«	«	«
(3)Barneville.	1083	10	3	1	De Becqueret.	id.	Gerfleur.
					De la Mer.	id.	id.
					Deux Moulins (les).	id.	(à vent.)
Baubigny.	270	9	5	1	«	«	«
Besneville.	1487	60	17	«	Bourgeois.	id.	Goubert.
					Carmesnil.	id.	Passage.
					De Canville.	id.	La Paumerie.
					Goubert.	id.	Goubert.
					Marais.	id.	Pont-Carbonnet.
					Roberge.	id.	Goubert.
					Rose.	id.	id.
					Valpré.	id.	id.
					Vasselin.	id.	id.
					Du Pont-Jacquet.	id.	*Saudre.*
					Le M.-sur-la-Lande.	id.	(à vent.)
					Les Trois-Moulins.	id.	id.
Beuzeville-au-Plein.	108	4	4	«	«	«	«
(4)Beuzeville-la-Bastille.	352	2	4	1	Bellevent.	id.	Du Marais.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Biniville.	229	2	5	«	«	«	«
Blosville.	401	8	1	«	«	«	«
Boutteville.	200	6	1	«	«	«	«
Breuville.	513	20	12	«	«	«	«

(5)Bricquebec.	4255	47	124	2	Du Pont-Durand.	à grains.	Planches-Menuet.
					Vieux-Moulin.	*id.*	Pont-Blondel.
					La Cotte.	*id.*	*Bricquebec.*
					Du Couvent.	*id.*	*id*
					De Haut.	*id.*	*id.*
					Du Milieu.	*id.*	*id.*
					De Bas.	*id.*	*id.*
					La Houlette.	*id.*	L'Hôtel-au-Mierre.
					La Ramée.	*id.*	La Ramée.
					Les Prises-Varron.	*id.*	Les Prises-Varron.
					Perray.	*id.*	*id.*
					Pont-d'Aisy.	*id.*	*Bricquebec.*
					Du Bosq.	*id.*	Le Bosq.
					Du Val-aux-Loups.	*id.*	Le Val-aux-Loups.
					Durécu.	*id.*	*id.*
					De Gonneville.	*id.*	*Scie.*
					Du Bigard.	*id.*	*id.*
					Du P. aux Bouchers	*id.*	*id.*
					De l'Etang.	*id.*	*Ouve.*

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
(6)Brix.	3088	112	84	5	Du Lugs.	à grains.	*Ouve.*
					De l'Official.	*id.*	Galot.
					De Bas.	*id.*	Claire.
					De Haut.	*id.*	Rade.
					Des Vagands.	*id.*	*id.*
Brucheville.	334	10	10	«	De la Mer.	*id.*	Le moulin de la mer
					D'Ecalgrain.	*id.*	*id.*
					De Trouaye.	*id.*	*id.*
Carquebut.	566	6	16	1	Des Fontaines.	*id.*	Les Fontaines.
(7)Carteret.*	513	13	5	1	»	«	»
Catteville.	306	18	21	1	De Neuville.	*id.*	Neuville.
Chef-du-Pont.	363	10	5	1	»	»	»
Colomby.	867	13	4	«	De Colomby.	*id.*	*Merderet.*
					Gravot.	*id.*	Les Planches-Doré.
(8)Crasville.	642	8	7	1	»	«	«
Crosville.	195	7	4	1	Du Château.	*id.*	Cafré.
Ecoqueneauville.	230	6	3	«	Le Moulinet.	*id.*	Foi.
					Le Moulin-Renard.	*id.*	(à vent.)

Ecausseville.	214	4	3	«	Le Moulin de la ville.	à grains.	Du moulin de la ville.
Emondeville.	553	10	3	1	«	*id.*	«
Eroudeville.	290	8	6	1	«	«	«
Etienville.	581	9	4	1	La Bonneville.	«	*Ouve.*
Fierville.	751	21	15	1	De Saudre.	*id.*	*Saudre.*
					De la Vallée.	*id.*	La Haulle.
					à Vent.	«	»
Flottemanville.	373	13	9	1	Couaisel.	*id.*	Couaisel.
					Campion.	*id.*	Pont-Godine.
					Cul-de-fer.	*id.*	*Merderet.*
Fontenay.	535	10	10	2	«	«	«
Foucarville.	326	11	3	«	«	«	«
Fresville.	837	10	13	«	«	«	«
Golleville.	501	5	6	2	De Croiset.	«	L'Eglise.
Gourbesville.	581	8	12	1	Du Fresne.	«	Le Fresne.
Hautteville.	280	10	8	1	D'Hautteville.	*id.*	Le Moulin.
Hemevez.	306	6	8	1	Le Petit-Moulin.	*id.*	Le Petit-Moulin.
					Le Grand Moulin.	*id.*	*Merderet.*
Hiesville.	208	2	1	1	Moulin-à-Vent.	*id.*	«
Houesville.	381	4	5	1	*id.*	*id.*	«
Huberville.	360	18	9	1	»	«	«

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Joganville.	158	5	2	«	De la Fosse.	à grains.	Vaudoux.
					Lande–Mangon.	*id.*	Couaisel.
La Bonneville.	449	9	4	«	Busnorie.	*id.*	Le Moulin.
(9)La Haye-d'Hectot.	486	15	17	«	De la Cour.	*id.*	Le Bourgval.
					Moulin-Neuf.	*id.*	*id.*
La Pernelle.*	580	12	3	«	D'Escarbosville.	*id.*	«
					Mesnildot.	*id.*	*Saire.*
					Ourville.	*id.*	«
Le Ham.	281	5	9	«	Du Ham.	*id.*	*Merderet.*
Le Mesnil.	370	17	8	«	Du Mesnil.	*id.*	Les Buissons.
					A eau.	*id.*	Legris.
					De Lanctot.	*id.*	(à vent.)
Les Moitiers.	691	10	6	«	«	«	«

Les Moitiers-d'Allonne.*	1061	18	7	«	Les Moulins Mauger	à grains.	(à vent.)
					L'Epinette.	id.	id.
					De la Roque.	id.	Quelivet.
					Mauger.	id.	id.
					Quelivet.	id.	id.
					Des Douits.	id.	Les Douits.
Les Perques.	341	22	4	«	»	«	»
Lestre.	730	15	17	2	Le Roy.	id.	Sinope.
					Pied-Hamel.	id.	id.
					La Rose.	id.	id.
					Hue.	id.	id.
					Dupré.	id.	id.
Le Valdecie.	302	20	8	«	La Croix au Pelletier	id.	Brecourt.
Le Vicel.	453	8	3	1	Des Esseux.	id.	*Saire.*
					Hautlieu.	Huilerie.	id.
Le Vretot.	1216	41	35	1	De Couaisel.	à grains.	Le Couaisel.
					Malassis.	id.	*Scie.*
					Boissetrie.	id.	id.
					Du Vretot.	id.	id.
Liesville.	377	7	2	«	Le Moulin-à-vent.	id.	(à vent.)

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Lieusaint.	323	8	12	«	De Colomby.	à grains.	*Merderet.*
					De Fossard.	*id.*	*id.*
Magneville.	803	22	16	«	Moulin-de-Bas.	*id.*	Les Moulins.
					Moulin-de-Haut.	*id.*	*id.*
					Moulin-à-Huile.	Huilerie.	(Mupardesanimaux)
Montaigu.	1108	47	18	«	Fleury.	à grains.	Le Gard.
(10)Montebourg.*	2523	3	6	«	«	«	«
Montfarville.	«	4	5	«	«	«	«
Morsalines.	523	4	2	1	Des Vaux.	*id.*	Le H.au des terriers.
Morville.	491	18	13	«	«	«	«

(11)Négréville.*	1217	20	270	1	De la ville.	Grains.	*Ouve.*
					Darnetal.	*id.*	*id.*
					Guérin.	*id.*	LesPlanchesMenuet
					De la Haye.	*id.*	*Gloire.*
					Lande.	*id.*	*Ouve.*
					Pont-Capitaine.	*id.*	*Gloire.*
					La Mécanique.	Filature.	*id.*
					Du Blanchon.	à grains.	*id.*
					La Coudre.	Filature.	*id.*
					De l'Ormé.	à grains.	L'Ormé.
					De Claire.	*id.*	Claire.
Néhou.	2626	11	102	1	La Baronnerie.	*id.*	*Ouve.*
					De Néhou.	*id.*	*id.*
					La Puelle.	*id.*	La Vaquerie.
					La Planche-Bellet.	*id.*	*id.*
					De la Roquelle.	*id.*	*Saudre.*
Neuville-au-Plein.	224	5	6	1	Regnouf.	*id.*	(à vent.)
Neuville-en-Beaumont.	207	6	3		De Neuville.	*id.*	Le Moulin.

1.	2.	3.	4.	5	6.	7.	8.
Octeville-la-Venelle.	844	11	3	1	De Bidros.	à grains.	*Sinope.*
					Neuf, ou du Pont.	*id.*	*id.*
					De la Fosse.	*id.*	*id.*
					De la Cour.	*id.*	Tortone.
					De la Haule.	*id.*	*id.*
Orglandes.	736	16	4	2	Crosley.	*id.*	Au Lièvre.
					Rouvilette.	*id.*	Rouvilette.
Ourville.	908	18	6	1	De Saint-Lo.	*id.*	(2 Moulins à vent.).
					D'Ourville.	*id.*	Saint-Martin.
Ozeville.	353	13	7	«	La Vérengère.	*id.*	Vaudoux.
Picauville.	2137	20	9	2	Angoulant.	*id.*	La Haulle.
					Ebecquigneul.	*id.*	*id.*
					De Haut.	*id.*	*id.*

(12)Portbail.*	1901	18	31	«	Les Moulins-à-Vent.	à grains.	«
					De Verney.	*id.*	*Gris.*
					De Gouey.	*id.*	*id.*
					Portbail.	*id.*	Le Val.
					Rugueville.	*id.*	Rugueville.
					Grossein.	*id.*	Jennelot.
					Cordier.	*id.*	(à vent.)
					Du Moigne.	*id.*	*id.*
					De Folliot.	*id.*	*id.*
					Cannelier	*id.*	*id.*
Quettehou.*	1812	21	13	«	La Frégère.	*id.*	Le Rubey.
					Berot	*id.*	Le Dicq.
					La Valette.	*id.*	*id.*
					Cabrit.	*id.*	*id.*
					Le Petit-Jacques.	*id.*	*id.*
					Des Monts.	*id.*	*id.*
					De la Porte.	*id.*	*id.*
					Séo.	*id.*	L'Arbre-à-la-Scie.
					Moulinet.	*id.*	*id.*

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Quettetot.	848	23	18	1	Vieux-Moulin.	à grains.	*Scie.*
					Laisnay.	*id.*	*id.*
					Delaunay.	*id.*	*id.*
					Moulin-à-Tan.	à Tan.	*id.*
Quinéville.	364	6	6	1	Cambelant.	à grains.	Barbot.
					Hue.	*id.*	*Sinope.*
					De Quinéville.	*id.*	*id.*
Rauville-la-Bigot.	940	21	12	«	Des Pavillons.	*id.*	Pont-Vincent.
					L'Oraille.	*id.*	La Lande.
Rauville-la-Place.	952	7	3	1	Caffrey.	*id.*	Caffrey.
Ravenoville.	601	11	10	2	»	»	«
Reigneville.	106	6	1	1	»	»	«
Réville.	2150	18	5	1	De Verbecq.	*id.*	*Saire.*
					De Réville.	*id.*	*id.*
(13)Saint-Cyr.	381	13	13	1	De la Vallée.	*id.*	*Sinope.*
Sainte-Colombe.	325	3	7	1	Moulin-Neuf.	*id.*	*Ouve.*
					De la Perruque.	*id.*	La Croix-Futaye.
					D'Aulto.	*id.*	Pont-Onfroy.

Sainte-Gennevièvc.	688	12	05	«	Quincampoix.	à grains	«
Sainte-Marie-du-Mont.*	1398	25	21	1	Blanville.	id.	Le Moulin de la Mer
					Beauregard.	id.	(à vent.)
					Surquois.	id.	id.
Sainte-Mère-Eglise.	1740	15	11	2	Gambauville.	id.	Moulinet.
					Pouppeville.	id.	La Fière.
					Langlois.	id.	id.
					Rabey.	id.	id.
(14)Saint-Floxel.*	554	10	16	«	Vaudival.	id.	Vauroux.
Saint-Georges-de-la-Rivière.	409	14	7	1	«	»	«
St.-Germain-de-Tournebut.	848	20	23	2	La Brisette.	id.	La Boissaye.
					Bavant.	id.	Gruchy.
St.-Germain-de-Varreville.	318	6	2	1	De Saint-Germain.	id.	Les Moulins.
					Moulin-à-vent.	id.	«
Saint-Jean-de-la-Rivière.	301	9	5	«	idem.	id.	«
Saint-Marcouf.	752	13	7	4	»	»	«
Saint-Martin-d'Audouville.	322	11	11	«	Linigouf.	id.	La Salle.
					Roseile.	id.	id.
					Le Capitaine.	id.	Sinope.
Saint-Martin-de-Varreville.	501	6	7	«	»	«	«
Saint-Martin-le-Hébert.	307	12	8	1	»	«	«

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Saint-Maurice.	614	21	7	«	Quincampoix.	à grains.	Bourgval.
					Vindot.	*id.*	*Gris.*
					Chuquet.	*id.*	Cuir-Bouilly.
Saint-Pierre-d'Arthéglise.	389	15	7	«	Grasmard.	*id.*	*Ouve.*
(15) S.-Sauveur-le-Vicomte.*	2836	8	7	1	«	*id.*	»
(16) Saint-Vaast-la Hogue.*	3502	12	5	1	Des Berteaux.	*id.*	La Vallée.
(17) Saussemesnil.	2011	75	11	1	Clerette	*id.*	*Gloire.*
					Courmesnil.	*id.*	*id.*
					De l'If.	*id.*	*id.*
					Rochemont.	*id.*	Les Planques.
					Moulin-Neuf.	*id.*	*Gloire.*
					»	«	«
Sebeville.	139	5	1	1	»	«	«
Senoville.	473	17	6	1	»	»	«
Sortosville.	207	5	5	«	De Voulges.	*id.*	Le Couaisel.
Sortosville-en-Beaumont.	605	17	17	1	Chuquet.	*id.*	Cuir-Bouilly.
					Le Blond.	*id.*	(à vent.)

Sottevast.	110[illegible]	28	32	1	Moulin-à-Tan.	à Tan.	Rade.
					De Chivré.	à grains.	*Ouve.*
					Barbanchon.	*id.*	Rade.
					Jourdan.	*id.*	*Ouve.*
Taillepied.	208	6	3	«	De la Cour.	*id.*	Pont-Louis.
Tamerville.	1363	83	52	1	De l'Arche.	*id.*	*Gloire.*
					Cantereine.	*id.*	*Sinope.*
					Chiffrevast.	*id.*	*Gloire.*
					Franquetterie.	*id.*	*Sinope*
					La Ramée.	*id.*	*id.*
Teurtéville-Bocage.	1752	23	6	1	Coisel.	*id.*	Clarbec.
					Broquet.	*id.*	*id.*
Turqueville.	356	«	«	«	Turqueville.	*id.*	Carouges.
					La Chaussée.	*id.*	La Chaussée.
Urville.	398	15	8	«	«	«	«

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Valcanville.	1176	8	1	«	Le Houx.	L. de zinc.	*Saire.*
					Des Clercs.	à grains.	*id.*
					De la Haulle.	*id.*	*id.*
					Du Marais.	*id.*	*id.*
					De la Planche.	*id.*	*id.*
					De Scicqs.	*id.*	*id.*
					2 de l'Hôpital.	*id.*	*id.*
(18) Valognes.	6940	14	20	«	Des Cordeliers.	*id.*	Saint-Jean.
					Ecoute-s'il-pleut.	*id.*	*id.*
					Fantaisie.	*id.*	*id.*
					Du Hanoit.	*id.*	*Gloire.*
Vaudreville.	214	1	4	«	De Beauchamp.	*id.*	*Sinope.*
					Le Valleron.	*id.*	*id.*
Videcosville.	213	5	8	«	Saint-Laurent.	*id.*	Les Prés-Gréard.
Vierville.	88	2	3	1	«	«	«
Yvetot.	1235	60	51	1	D'azire.	*id.*	La Haulle.
					De la Haulle.	*id.*	*id.*

NOTES.

(1) ALLEAUME, ancienne ville de *Logne*. Cassini y indique, au S. E., les vestiges d'un cirque romain ; ce qui a fait penser à Dunod qu'il appartenait à la ville *d'Alauna, Allonia* ou *Lonia* dont les ruines prouvent assez que le proconsul ou premier magistrat romain y devait faire sa résidence.

Les fouilles que M. Foucault, intendant à Caen, y fit en 1695, découvrirent d'anciens bains ou étuves, qui durent avoir 270 pieds romains de longueur et à peu près 135 de largeur. On y voyait un bassin circulaire, profond de 2 p. et large de 30, fait d'une espèce de mastic rouge, qui s'était conservé entier et uni comme une glace. Ce bassin avait 4 gueules de fourneaux de brique, de 2 pieds d'ouverture. Le long d'un mur dont une partie existe encore, on trouva 13 petits fourneaux carrés, égaux en hauteur, mais inégaux en diamètre, rangés parallèlement l'un près de l'autre et se communiquant par le bas au moyen d'un petit conduit : le tout en terre rouge bien conservée. Près de là était un bel aqueduc de grandes pierres fort unies, dans lequel il existait encore un cours d'eau, qui sortait de terre à cent toises au-dessous, et assez près d'un lieu où M. Foucault découvrit, à force de travail, un amphithéâtre qui avait 5 galeries, dont 3 entières ainsi que le mur de traverse qui séparait l'amphithéâtre de l'arène. On trouva aussi 3 loges ou cachots, pratiqués par dessous, pour enfermer les bêtes destinées aux spectacles.

Plus de 10000 personnes pouvaient être assises dans l'enceinte de ce théâtre, qui contenait plus que le demi-cercle, forme ordinaire de tous les autres. Son diamètre avait 204 p., et la corde qui le terminait seulement 92. L'orchestre, qui était la place de distinction des personnes titrées, s'étendait encore au-delà de l'enceinte du théâtre; son diamètre était de 75 p., et la corde qui le terminait de 57 p. Le postscenium avait 57 p. de long sur environ 12 de large. Quant à la scène et aux appartemens des étrangers, qui étaient sur le devant, leur état de ruine ne permit pas d'en lever le plan.

Plus loin se trouvait un grand bain, dont il restait alors des murailles hautes et fort belles. Tous ces édifices étaient si solidement bâtis, qu'on en brisait plus facilement les pierres que le ciment.

Dans ces fouilles, on trouva plusieurs médailles d'or, d'argent et de bronze du haut-empire, ce qui fit juger que cette ville fut ruinée après Sévère et dans le 3e siècle (*a*). Peu à peu ces ruines ont péri, et il n'en reste aujourd'hui que peu de fragmens.

(2) Barfleur est un bourg important par son port, dont les marins font le cabotage. Ce fut jadis une place fortifiée qui joua un assez grand rôle dans le moyen-âge. Il a, depuis quelques années, été l'objet d'une controverse intéressante sous le rapport histo-

---

(*a*) Extrait presque textuellement des Nouvelles recherches sur la France; 1766, tome 2.

A. D.

rique, entre deux antiquaires fort distingués de notre département, MM. De Gerville, de Valognes, et Asselin, de Cherbourg. Le Mémoire du 1er, sous le titre de *Recherches sur l'état des ports de Cherbourg et de Barfleur pendant le moyen-âge*, est inséré dans le 2e vol. des *Archives de la Normandie*. Celui du second, imprimé à Cherbourg, chez Boulanger, en 1826, est intitulé *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg, pour servir de réponse à un Mémoire de M. de Gerville, ayant pour titre, etc.* Nous renvoyons nos lecteurs aux savantes dissertations de ces deux athlètes.

(3) Barneville, gros bourg, très-commerçant en denrées agricoles avec les îles de Jersey, Guernesey et Aurigny, dont le port est fort peu éloigné. Carrière de pierres calcaires, veinées de gris-blanc. Eaux minérales fréquentées.

(4) On voit dans cette commune la tour carrée de la Bastille, dont la fondation est attribuée aux Romains. Elle est située au bord du grand marais que traverse l'Ouve, et cette rivière passe tout auprès.

(5) Bricquebec est un gros bourg, situé presque au milieu de la forêt de ce nom, à 3 lieues de Valognes, 3 de la mer, 6 de Cherbourg; connu par les grosses toiles, draps et droguets qu'on y vend dans les foires et marchés; renommé pour ses jambons; ayant une petite manufacture de dentelles et un hôpital. Il existe des fabriques de sabots

et menus meubles en bois dans la forêt, où il y eut même autrefois de grosses forges, qui furent abandonnées sans motif connu. Cet abandon s'explique d'autant moins que les hommes de l'art ont remarqué les affleuremens les plus flatteurs de charbon de terre; des grès composés de quartz brisés, arrondis, agglutinés avec le mica et le schorl, déposés par couches très-régulières; du schiste par lits parallèles et alternant avec le grès, veines d'argile noires, mêlées de géodes ferrugineuses. On assure dans le pays qu'il a été extrait, près de Bricquebec et de sa forêt, du charbon de terre à peu de profondeur. On y a remarqué aussi quelques indices de mines de fer, et soupçonné du minerai de cuivre et même d'argent. On y voit un puits qui fut creusé pour en tenter l'exploitation au commencement du XVIIe siècle. On y trouva des paillettes de différentes couleurs, très-brillantes : elles annoncent de l'arsenic; ce n'était peut-être que du mica.

La couche végétale des terreins des environs de Bricquebec est un peu grumeleuse, parce qu'elle est assise sur un lit de schiste dont la première couche, qui est à peu de profondeur, est faible. Nouvellement extraite de la carrière, sa couleur est d'un violet foncé qui prend à l'air une couleur rougeâtre. Les lames sont trop épaisses et les fils trop irréguliers pour qu'on s'en serve comme ardoises. Dans la forêt, il y en a d'une couleur bleuâtre; on l'emploie quelquefois, mais elle est d'une médiocre qualité. On trouve, au village de St.-Martin, une carrière de sulfate de baryte ou spath pesant.

Près du bourg est une fontaine minérale qui flue dans le schiste noir et pyriteux : une autre, à une demi-lieue de distance, dans la forêt, sort d'un rocher de pierre calcaire; elle est peu fréquentée.

Une notice manuscrite attribue à un certain Marc-Varron, favori de César la fondation de Bricquebec, sur l'étymologie duquel les esprits sont encore partagés. M. De Gerville pense que ce nom dérive du celtique, et signifie *bois près d'un ruisseau.*

Le vieux château fort de Bricquebec, quoique en grande partie démoli, présente encore des ruines imposantes et d'un effet très-pittoresque. Il est situé au milieu du bourg, au bas de la place des Euties, dans un lieu peu élevé, et près d'un ruisseau dont les eaux remplissaient les fossés qui entouraient cette forteresse. Son enceinte était à peu près circulaire. La partie la plus remarquable était un donjon de plus de 80 pieds de hauteur, d'une grande largeur, terminé par une plate-forme qu'une voute soutient et d'où l'on découvre tout le pays. Ce donjon de la figure d'un ondécagone, et dont les murs sont d'une grande épaisseur, communiquait par un rempart élevé à une tour carrée où est placée l'horloge, et sous laquelle est la porte d'entrée du château, devant laquelle furent jadis un pont-levis et un fort. L'enceinte était encore défendue par six tours d'une grande solidité. M. De Gerville pense que la majeure partie des bâtimens de ce château date du XIVe à la fin du XVIe siècle: on remarque dans la cour des colonnes du XIe.

Le 1er seigneur de Bricquebec fut un parent de Rollon, nommé Anslech, dont les descendans, qui prirent le nom de Bertrand, possédèrent cette baronnie jusqu'au milieu du XIVe siècle, époqueoù elle passa dans la maison de Paisnel, baron de Hambye ; puis de celle-ci dans celle d'Estouteville. Pendant son occupation par les Anglais, la baronnie de Bricquebec appartint au comte de Suffolk, puis au sire Berty-Entwizle ; mais, après la bataille de Formigny, elle revint aux d'Estouteville, passa dans la famille de Bourbon-Saint-Paul et d'Orléans-Longueville, enfin dans celle de Matignon, qui en fut dépossédée en 1792.

La forêt de Bricquebec renferme des monumens druidiques en assez grand nombre. Des médailles et d'autres objets trouvés à différentes époques dans cette commune y attestent le séjour des Romains. Comme monument du moyen-âge, on remarque à l'extrémité E. du bourg, l'église bâtie vers l'an 1040.

(Une partie de cette note est due aux renseignemens procurés par M. Pierre le Fillastre.)

(6) Brix, très-grande commune, dont l'église est placée sur un point très-élevé. Le fonds est de granite et de schiste : On y soupçonne une mine de fer dont la présence semble confirmée par une source minérale ferrugineuse. Il se tient annuellement, à Brix, 5 foires, dont deux considérables, le 3 avril et le 3 juin. Un grand nombre du mulets se vendent à cette dernière.

Voir sur le château d'Adam et celui de la Luthumière le 1er vol. des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

(7) CARTERET, petit port de mer, qui commerce en denrées du pays avec Jersey et Guernesey. Une mine de houille ayant été soupçonnée près d'un chemin creux de cette commune, on fouilla et l'on découvrit, en 1788 et 1789, un schiste noir bitumineux et pyriteux qui se fondait aisément au feu de forge et prenait le caractère de mâche-fer de mauvaise qualité. Les travaux furent bientôt abandonnés : il est douteux que jamais on les reprenne.

(8) CRASVILLE ET GRENNEVILLE ont été réunis pour le temporel : Grenneville qui a obtenu une chapelle vicariale, est le berceau de la famille de lord Greenville.

(9) On trouve dans cette commune du minerai de fer ; et, au hameau de la Taille, une fontaine minérale très-fréquentée, que l'on dit propre à la guérison des obstructions.

(10) MONTEBOURG, gros bourg, qui possédait autrefois une riche abbaye de bénédictins, fondée en 1090, et qui est aujourd'hui très-commerçant. Ses 10 foires annuelles et son marché de chaque semaine abondent en céréales et en bestiaux. Les moutons qu'on y vend sont renommés.

(11) A NÉGRÉVILLE, au village de la Croix-des-Mares, une filature dite *de la*

Coudre, de 112 broches, occupe de 70 à 80 ouvriers. Une carrière de sulfate de baryte, peu abondante, donne de beaux cristaux. Une croix près la ferme de Benoville, est plantée aux bords de l'Ouve : la tradition indique aux environs l'existence d'un couvent dont il ne reste aucune autre trace.

(12) PORTBAIL, petit port de cabotage, fréquenté par les habitans des îles anglaises de Jersey et Guernesey, qui viennent s'y approvisionner des denrées du pays. On y fabrique du sel blanc.

(13) Dans cette commune, patrie de Gardin, auteur des Synonymes latins, sur une élévation appelée le *Mont-Castre*, on trouve l'emplacement d'un camp romain, dont le pourtour est bien conservé.

(14) La foire qui s'y tient, le 17 septembre, est renommée pour la beauté des chevaux cotentinais qui s'y vendent.

(15) SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, petite ville autrefois fortifiée, qui possédait avant la révolution, une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Benoît, fondée, en 1040 ou 1048, par Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin, est située sur la côte orientale du plateau qui domine les marais où coule la rivière d'Ouve. Cette position la rendrait propre au commerce; mais les habitans s'y livrent peu, et il ne se transporte sur la rivière que les tangues des veys pour engraisser les terres.

La situation de Saint-Sauveur est agréable; les environs sont très-pittoresques. Il y a

des sources ferrugineuses; et, près de la ville, du charbon de terre s'annonce par des couches supérieures de schiste noir. En 1780, on y a creusé un puits d'essai; mais l'abondance des eaux y a fait renoncer.

Saint-Sauveur joue un grand rôle dans l'histoire de notre province. Il fut réuni au domaine par Henri IV qui y établit un haras. En 1691, il abandonna le château à l'hôpital, fondé en 1683 par le père Chaudran, aidé de la piété des habitans. En 1698, Henri IV engagea ce qui restait de cette terre au comte de Toulouse, en s'en réservant la forêt. En 1711, le haras fut transféré près d'Argentan, et l'emplacement de celui de Saint-Sauveur fut aliéné à Louis Blouin, valet de chambre du Roi. En 1737, le reste du domaine de Saint-Sauveur passa au duc de Penthièvre, et en 1769 au duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, qui l'a possédé jusqu'à la révolution.

M. De Gerville a publié sur le château fort et sur l'abbaye de St.-Sauveur d'excellens mémoires auxquels nous renvoyons.

(16) Saint-Vaast-la-Hogue, ainsi appelé à cause du fort de ce nom qui défend le port, a été dans ces derniers temps l'objet de l'attention du gouvernement, qui a commencé des constructions dont la première pierre a été, posée le 26 juin, par M. le comte d'Estourmel (voir l'Annuaire de 1829, p. 79). Le commerce principal de St.-Vaast consiste dans les produits de la pêche du hareng et du maquereau dans la mer de la

Manche ; des huîtres que l'on va chercher à Cancale pour les bonifier dans des parcs et les transporter à Courseules, à Paris, etc. Quelques bâtimens vont à Terre-Neuve.

Un très-beau lazaret existe dans l'île Tatihou.

(17) A SAUSSEMESNIL, mine de fer : terre propre à la poterie commune que l'on y fabrique, mais cependant d'une qualité inférieure à celle de Néhou. Il y a peu d'années, on a découvert, dans cette commune, environ 5000 médailles romaines, fort recherchées des amateurs de numismatique.

(18) VALOGNES, d'après la tradition du pays, forteresse de la ville de *Logne*, considérable dans le temps, prise et saccagée par les Romains. Après sa destruction, les habitans se retirèrent à 3 ou 400 pas de là, au bas de la colline, dans un vallon habité par des potiers, où se réunissent plusieurs ruisseaux, dont l'un surtout lave la principale rue de Valognes, appelée rue de *Poterie*. Ils s'établirent dans ce lieu commode et agréable, qu'on nommait *Val de Logne*, et par abréviation *Valogne* ou *Valognes*.

Les Nouvelles recherches sur la France, publiées en 1766, contiennent sur cette ville un bon mémoire réimprimé dans le 2ᵉ vol. des Archives de la Normandie. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Parmi les hommes distingués qu'a vus naître la ville de Valognes, on compte Landry, poète français du XII siècle; Jean de Clamorgam, auteur, dans le XVIᵉ siècle, d'ou-

vrages sur la chasse et la navigation ; l'abbé de Flamanville, évêque de Perpignan, mort en odeur de sainteté; Louis Froland, jurisconsulte dont les publications sont au nombre de 7 vol. in-4°. ; Guillaume Mauquest de la Motte, célèbre chirurgien ; Pierre le Tourneur, traducteur d'Ossian et de plusieurs ouvrages anglais ; Félix Vicq-d'Azir, membre de l'académie des sciences, successeur de Buffon à l'académie française.

Dans l'arrondissement de Valognes sont nés : Joseph Dufort, à Ozeville; Frigot, à...; le théologien Jean de Launoy, au Valdecie; l'historien Masseville, à Joganville ; le fabuliste et traducteur Le Monnier, à St-Sauveur; les littérateurs Rosette de Brucourt, et Tiphaigne de la Roche, le premier au village de Grosville, le second à Montebourg; etc., etc.

ANSELME DELAPORTE, sous-inspecteur des postes à Avranches.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

D'AGON, REGNÉVILLE, MONTMARTIN-SUR-MER ET MONTCHATON.

Agon ou Aagon, dans la Basse-Normandie, canton de Saint-Malo-de-la-Lande, arrondissement de Coutances, situé à 2 lieues de

cette ville, est borné au N. par Blainville ; le port de Regnéville le limite au S., et en est séparé par une grève d'une demi-lieue de largeur, au milieu de laquelle coule la rivière de *Sienne*. Cette grève que la mer couvre entièrement de ses flots quelque temps avant et après les nouvelles et pleines lunes, est remplie, dans différens endroits, de sables mouvans au milieu desquels des voyageurs imprudens ont failli perdre la vie, en s'exposant à les traverser sans guide ; à l'O., Agon est terminé par une mielle (1) immense qui s'étend jusqu'à la mer. Cette mielle est couverte de nombreux troupeaux de moutons qui y paissent une herbe fine et succulente : les moutons qu'on y engraisse sont renommés pour être les meilleurs du Cotentin ; enfin Agon est borné à l'E. par Coutances.

Agon était autrefois un port de mer assez considérable : maintenant il n'aborde sur ses côtes que quelques petits navires, qui y apportent de l'ardoise et du bois de construction.

La paroisse d'Agon se divise en deux parties, dont l'une plus grande que l'autre s'appelle *la Rue-d'Agon*. C'est à l'une des extrémités de cette rue, et du côté de la mer, qu'est situé le château, ancienne demeure du sei-

---

(1) On appelle *mielles* ces pleines sabloneuses qui bordent la mer ; elles sont couvertes d'une herbe dont la pointe est très-aigue, et ayant beaucoup de ressemblance avec le petit jonc. Lorsqu'elle est sèche, on en fait des balais.

gneur du lieu : ce château, de peu d'apparence, est encore assez bien conservé. Il se composait d'un corps de logis : deux ailes parallèles le bordaient de chaque côté ; au milieu s'élevait un dôme ou belvéder, du haut duquel la vue s'étendait au loin : d'un côté, elle découvrait Granville, situé à six lieues de distance; dans une autre direction on apercevait l'île de Jersey (1) et les îlots de Chausey.

Tout proche le château, on reconnaît encore les restes presqu'effacés d'une chapelle qui portait le nom de la *Magdeleine*. Elle était bâtie au milieu d'une grande pièce de terre entourée de murs et dont une partie forme un coteau, vers la mielle et le port de Regnéville. Cette pièce servait probablement de cimetière à la paroisse ; car il n'y a pas longtemps qu'en la labourant, le soc de la charrue en a défoui des ossemens blanchis.

Au bord de la mielle, à peu de distance de la mer, on trouve une grande marre d'eau douce, où l'on pêche quantité de carpes et d'anguilles fort grosses. Cette marre est connue en le pays, sons le nom de *marre de Lessay :* dans différens endroits, elle est très-profonde. Il y a quelques années qu'en la son-

---

(1) On rapporte que dans des temps très-reculés, on allait à pied sec d'Agon à Jersey, qui en est séparé par 7 lieues de mer, et que des tempêtes affreuses ont submergé cet isthme. Il n'y a pas encore bien des années, que des pêcheurs ont trouvé des racines d'arbres et même des arbres entiers dans la mer, lorsque, dans les grandes marées, elle se retirait bien au-delà de ses limites, laissant une plus grande partie de son lit à découvert.

dant on a trouvé des pointes de rocher et d'autres masses de pierre. Des vieillards trop crédules racontent à ce sujet, qu'ils ont entendu dire à leurs ayeux qu'en fouillant cette marre, on avait trouvé des toits de maisons et les flèches d'une église; que ces bâtimens formaient un bourg qui avait été englouti dans cet endroit. Ce que je rapporte ici est sans doute peu digne de foi, et aucun auteur ne fait mention de cette particularité assez invraisemblable.

Jadis Agon était une grande seigneurie très-riche. Juhel-de-Mayenne en fut le 1er possesseur et seigneur; il la donna ensuite, pour dot, à sa sœur Clémence-de-Mayenne, lors de son mariage avec Robert-de-Sablé, qui donna, d'après le consentement de son épouse, dix livres de rente aux religieux de l'abbaye du Perrey-Neuf, à prendre sur sa terre d'Agon. Guillaume-des-Rochers, ce valeureux sénéchal d'Anjou, qui, par ses hauts faits et son courage inoui, s'illustra dans les guerres qu'on eut à soutenir dans le douzième siècle, devint aussi seigneur d'Agon, par son mariage avec Marguerite-de-Sablé, fruit de l'hymen de Robert-de-Sablé et de Clémence-de-Mayenne. Ces deux époux donnèrent aussi aux religieux de l'abbaye susdite le dixième de la foire et d'un marché d'Agon.

C'était à Agon que se tenait la plus belle foire du Cotentin. Elle durait 8 jours. Ce fut Jean-sans-Terre, qui étoit alors comte de Mortain, duc de Normandie, et qui dans la suite monta, comme successeur de Richard-Cœur-de-Lion, sur le trône d'Angleterre, qui

l'y établit vers 1201. Ce fut aussi dans le même temps qu'il donna à Guillaume-des-Rochers un droit de marché tous les jeudis de chaque semaine, et un droit de foire qui se tenait la semaine de la Pentecôte. Cette foire était renommée dans toute la Normandie et même dans presque toute l'Europe.

Du mariage de Guillaume-des-Rochers avec Marguerite-de-Sablé sortit une fille nommée Jeanne-des-Rochers, qui épousa Amaury-de-Craon, duquel mariage nâquirent un fils nommé Maurice et deux filles, Jeanne et Isabelle, à laquelle sa mère donna, lors de son hymen avec Raoult-de-Fougères, deux mille francs et trois cents livres de rente à prendre sur la terre et les vignobles d'Agon.

La foire d'Agon fut ensuite transférée à Montmartin-sur-Mer, comme plus à portée de la rivière de Sienne et du port de Regnéville.

Montmartin-sur-Mer est un bourg assez considérable, à peu de distance de la mer, de l'autre côté de la Sienne, à une demi-lieue de Regnéville; il est situé sur une hauteur et environné de landes immenses. Près de l'église paroissiale est une grande place où se tient tous les ans une petite foire: c'est là aussi que se tenait la foire qui était auparavant à Agon. Cette foire était célèbre dans toute l'Europe. Des marchands de toutes les nations s'y rendaient, empressés d'y faire des achats considérables. Des vaisseaux venant d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre et

d'autres royaumes, y apportaient des marchandises rares, qu'ils échangeaient contre les productions du pays.

Les Anglais, dans les nombreuses descentes qu'ils firent dans cette commune, la pillèrent plusieurs fois, ce qui détruisit presqu'entièrement cette foire jadis si fameuse. Un nommé Guillaume de Boon entreprit de la rétablir; mais les Anglais y portèrent de nouveau le pillage, dans leurs fréquentes incursions sur les côtes de la Manche. Dans la crainte des terribles ravages de la nation bretonne, la foire fut transférée à Guibray, faubourg de Falaise, où elle se tient encore aujourd'hui.

Cette translation de la foire de Montmartin à Guibray, diminua beaucoup le commerce de Regnéville; car tous les navires qui venaient à la foire mouillaient dans ce petit port.

Regnéville est situé à deux lieues de Coutances. Les navires qui fréquentent son port exportent en Bretagne de la chaux et de la pierre de taille, que l'on tire des carrières du pays; ils en rapportent de l'ardoise, du bois de construction, du charbon de terre et diverses autres marchandises. Plusieurs autres transportent à Jersey du gros et du menu bétail. Dans l'Annuaire de la Manche (année 1831, page 129) on évalue à deux cents le nombre des navires qui visitent le port de Regnéville; nous pensons que ce nombre est un peu exagéré.

Regnéville possède encore aujourd'hui les restes d'un château considérable, tellement

défiguré par la mer, que maintenant on ne pourrait se former une idée de ce qu'il était autrefois.

On distingue encore, mais très-difficilement, son immense grandeur par les ruines des murs et des forts les plus éloignés. Il subsiste aussi plusieurs tours, mais elles sont beaucoup endommagées. On monte sur des remparts d'une très-grande hauteur par de petits escaliers en pierre, larges tout au plus de trois pieds.

Çà et là, sur la terre, on aperçoit des boules de pierres, de différentes grosseurs, qui servaient, probablement, à écraser les assiégeans, du haut des remparts, avant l'invention de la poudre à canon. Le pont-levis est presque totalement détruit : cependant on le distingue encore ainsi que l'emplacement des deux forts qui en défendaient l'entrée et qui maintenant sont écroulés. Çà et là, l'œil attristé n'aperçoit que débris. D'un côté, ce sont des pans de murailles d'une grosseur immense, et dont la maçonnerie est si dure, qu'on ne peut la détacher de la pierre. D'un autre, des monceaux de pierres entassées les unes sur les autres : ici c'est un fort dont une partie est déjà tombée en ruines, et dont l'autre annonce une chute prochaine. Là, c'est un souterrain dont l'entrée est fermée par un amas considérable de terres et de pierres provenant des débris de la chute d'un mur. Dans le fond de ces souterrains, on voit encore, avec surprise, des caveaux dont la maçonnerie n'est que foiblement endommagée.

Au milieu d'une grande pièce de terre fermée de murs, et qui devait servir de place d'armes à la garnison du château, s'élève une tour dont la hauteur pouvait être de quarante à cinquante pieds. Cette tour se composait de quatre étages. Sa forme était à peu près quarrée; elle dominait sur toutes les campagnes environnantes, et c'est du haut de cette tour que l'on observait la marche et les mouvemens des ennemis. Aujourd'hui, il n'en subsiste guère plus qu'un côté et qui est presque totalement en ruines.

Regnéville formait un port très-avantageux aux Anglais, pour le débarquement de leurs troupes et de leurs munitions de guerre; aussi, ils en devinrent maîtres, vers 1430; celui qui le possédait alors le leur livra. Les Anglais le fortifièrent, sous le règne de Henri V, et sous celui de Henri VI, rois d'Angleterre. Charles-le-Mauvais y fit aussi quelques réparations, en 1450; mais les Anglais furent chassés de la Normandie, et il fallut abandonner les places fortes qu'ils occupaient dans ces contrées, qui bordent la mer : ainsi le château de Regnéville revint au pouvoir des rois de France. Entre Regnéville et Montmartin, on voit plusieurs carrières de marbre gris avec lequel on fait, à Coutances, des tables, des tombeaux, des devans de cheminées et divers autres ouvrages d'ornement d'architecture.

Sur la route de Coutances à Regnéville, et à peu près à moitié chemin de ces deux endroits, on trouve la paroisse de Montchaton *(mons Calonis)*, sise sur une colline très-

élevée, au pied de laquelle a été construit un superbe pont, qui traverse la Sienne. Ce pont est appelé (*Pont de la Rocque*), nom qu'on lui a donné, à mon avis, parce que lors de sa construction, le lieu où il a été élevé s'appelait *la Rocque*; ou bien encore, parce que le seigneur de l'endroit, ou le fondateur, portait ce nom. Ce pont se composait de onze arches, en plein ceintre, dont les piliers s'avançaient en pointe triangulaire, pour fendre les flots de la mer montante, qui, dans les marées, viennent battre les rivages des environs. La maçonnerie de ce pont paraît être de construction romaine, et on pourrait bien penser qu'il se trouvait sur la voie romaine qui conduisait de Valognes à Rennes en Bretagne, et qui passait par cet endroit. Aujourd'hui, ce pont est tombé presque totalement en ruines, à l'exception de quelques arches qui sont encore entières, du côté de Montchaton. En 1812, on traversait encore la rivière sur ce pont; mais l'écroulement de deux arches intercepta le passage aux habitans des communes circonvoisines; l'établissement d'un bac, de chaque côté du pont, offrit anx voyageurs le même avantage qu'auparavant. La traversée de ce bras de mer est si douce, qu'on ne s'aperçoit pas du mouvement du bateau, et elle est d'autant plus agréable, que l'on jouit de la vue des arches qui, par la marche du bateau passager, décrivent un mouvement de rotation et semblent s'écrouler dans les flots.

Montchaton est remarquable non par les

ruines, car elles ne sont plus visibles; mais par l'emplacement d'un château fort, très-escarpé et d'un difficile accès. Ce château était bâti sur une colline de 38 mètres de hauteur. Du sommet de cette colline, on découvre parfaitement la ville de Coutances, située à une lieue de là. De tous côtés, le pied de cette colline forme un vallon très-profond où la force des assiégeans devait beaucoup perdre, par le désavantage des lieux. La difficulté de s'en emparer était telle qu'en 1141, Raoult, de la Haye-du-Puits, y soutint un siège si long contre le comte d'Anjou, qu'il n'y eut que la disette qui le força de se rendre. Le vainqueur détruisit de fond en comble ce suberbe château dont on n'aperçoit plus aucun vestige.

De Montchaton, vis-à-vis le pont de la Rocque, on tire beaucoup de sable, connu sous le nom *de tangue*, engrais très-estimé dans cette contrée, et qui sert à fertiliser les terres. Autrefois un gentilhomme du voisinage en retirait un revenu très-considérable, d'après une autorisation. De plus de sept lieues à la ronde, les cultivateurs viennent en charger leurs banneaux. Il y a aussi, à Montchaton, plusieurs fourneaux à chaux dont la pierre se tire sur les lieux.

E. Lebois, de Coutances.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES DE 1831.

La saison avait été trop favorable pour que la récolte ne fût pas excellente. Toutefois la sécheresse prolongée avait un peu nui au froment dont le produit a été moins considérable qu'en 1830. Les sarrasins ont rempli toutes les espérances.

En 1830, l'excédant des grains s'était élevé à 52436 hectolitres : en 1831, il a été de 303412 ; différence en plus 250976 hectolit. Cependant les grains ont été chers toute l'année : leur prix est rarement descendu au taux qu'il ne devrait pas dépasser.

L'excédant de nos céréales s'écoule par les départemens limitrophes, notamment par le Calvados. Ce dernier département où la culture du colzat s'étend au préjudice du froment et des autres farineux, s'approvisionne en partie dans les marchés de Saint-Lo, Carentan et Périers. Les blatiers viennent y acheter les grains dont le transport a toujours lieu par terre.

Nous présentons, dans le tableau suivant, comme nous l'avons fait pour les quatre années précédentes, *l'Etat dressé par M. le Préfet*, *en janvier* 1832, *des produits des récoltes en grains et autres farineux, faites, en* 1831, *dans le département de la Manche.*

ESPECES de grains et farineux.	Arrondissemens.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Produit total de chaque espèce de grains en 1831. Hectolitres.	BESOINS annuels. Hectolit.
FROMENT.......	Avranches....	13663	166863	144534
	Cherbourg.....	8003	104039	139240
	Coutances......	18800	300800	280620
	Mortain.........	4500	30735	47645
	Saint-Lo.......	18021	253800	214333
	Valognes.......	14700	235000	229800
	TOTAL...	77687	1091237	1056172
MÉTEIL	Avranches.....	3758	46976	42505
	Cherbourg.....	40	640	914
	Coutances	"	"	"
	Mortain.........	250	1670	1297
	Saint-Lo.......	930	11250	11178
	Valognes......	"	"	"
	TOTAL........	4978	60536	55894
SEIGLE..........	Avranches.....	4422	62725	44165
	Cherbourg......	120	2300	1234
	Coutances.	1500	22500	18194
	Mortain.........	4500	34605	47645
	Saint-Lo.......	953	11000	8107
	Valognes	245	3430	3497
	TOTAL....	11740	136560	122842
ORGE............	Avranches.....	8238	182257	182257
	Cherbourg.....	7488	119808	132929
	Coutances......	21000	472500	450130
	Mortain.........	600	6252	4807
	Saint-Lo.......	11200	228000	182901
	Valognes.......	9300	209250	203600
	TOTAL....	57826	1218067	1156625
TOTAUX A REPORTER.....		152231	2506400	2391533

ESPÈCES de grains et farineux.	Arrondissemens.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Produit total de chaque espèce de grains en 1831. Hectolitres.	BESOINS annuels. Hectolit.
REPORT DES TOTAUX....		152231	2506400	2391533
SARRASIN......	Avranches......	11894	170509	170569
	Cherbourg.....	3508	52627	60627
	Coutances.......	13500	270000	251420
	Mortain........	15000	117450	162876
	Saint-Lo.......	11100	149500	107764
	Valognes.......	6550	117900	113700
	TOTAL....	61552	877986	866896
AVOINE.........	Avranches.....	7592	170820	170820
	Cherbourg.....	2006	40120	41644
	Coutances......	2500	50000	64500
	Mortain..........	5800	66758	65357
	Saint-Lo.......	7780	208000	83744
	Valognes.	2870	71750	49350
	TOTAL...	29048	607448	475475
LÉGUMES SECS ET AUTRES MENUS GRAINS.....	Avranches.....	74	740	740
	Cherbourg......	242	2420	1239
	Coutances......	400	6400	6400
	Mortain........	"	"	"
	Saint-Lo.......	1300	40300	17359
	Valognes.......	1065	31950	10590
	TOTAL....	3081	81810	36328
POMMES DE TERRE........	Avranches.....	721	83300	83300
	Cherbourg.....	809	120350	105032
	Coutances......	580	55680	54549
	Mortain.........	150	17700	18804
	Saint-Lo.......	930	70000	82830
	Valognes.......	2440	234240	209320
	TOTAL....	5630	581270	553246
TOTAUX GÉNÉRAUX...........		251542	4654914	4323478

ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche, depuis le 1.er septembre 1831 jusqu'au 31 août 1832.

MARCHÉS.		NOMBRE D'HECTOLITRES. Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.	TOTAL.
AVRANCHES...	Avranches	14812	2156	912	4664	3089	2408	28041
	Granville.	12355	«	1315	3652	1332	436	19090
	Villedieu.	6473	«	157	940	1349	1303	10222
CHERBOURG..	Cherbourg	49583	«	10	3450	2393	2915	58351
	S.-Pierre-Eglise. . . .	10346	«	33	4345	2184	1015	17923
COUTANCES....	Coutances	39160	«	237	26555	7010	113	73075
	Périers.	34765	«	«	6042	2626	1296	44729
MORTAIN.....	Mortain.	4480	«	1820	«	1921	1759	9980
	S-Hilaire-du-Harcouet	4350	«	2320	635	2580	4010	13895
SAINT-LO......	S.-Lo.	37930	«	54	14500	12688	11315	76487
	Carentan.	26936	«	«	8284	8270	1466	44956
VALOGNES......	Valognes.	18560	«	«	6706	4037	1208	30511
	Bricquebec.	6705	«	«	3912	2310	1640	14567
	TOTAL GÉNÉRAL. . . .	266455	2156	6858	83685	51789	30884	441827
	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.	21f 99c	19f 55c	16f 39c	11f 07c	10f 41c	8f 15c	



NOTICE

SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE

DE FLAMANVILLE,

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG. (1)

L'EXPLOITATION qui a lieu à Flamanville ne peut pas être considérée comme une ferme-modèle, dans le sens où on entend ordinaire-

(1) M. le comte Donnatien de Sesmaisons, pair de France, et l'un des plus riches propriétaires de notre département, possède à Flamanville, arrondissement de Cherbourg, des terres considérables, sur lesquelles il fait, depuis quelques années, d'utiles essais d'innovations agricoles. L'éditeur de l'Annuaire a dû s'adresser directement à lui pour être à même de faire parfaitement connaître son exploitation. A la Notice de M. de Sesmaisons était jointe la lettre suivante, qu'on a cru devoir publier dans l'intérêt des fermiers et des propriétaires.

« *Flamanville, le* 10 *septembre* 1832.

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous adresser la Notice que vous » m'avez demandée, depuis deux ans, sur mon exploitation » agricole de Flamanville. Si je ne vous l'ai pas envoyée » plus tôt, c'est que, même aujourd'hui, cette exploi- » tation n'est pas encore digne d'occuper l'attention. Je » cède cependant à vos désirs, auxquels j'aurais répondu » avec plus d'empressement, si j'avais été avancé de deux » ou trois ans de plus dans mes projets. Puisse quelqu'un » trouver de l'utilité à cette Notice! Si quelque pro- » priétaire ou fermier désirait voir ces travaux, il sera » toujours reçu avec plaisir à Flamanville.

» J'ai l'honneur d'être, etc. D. de SESMAISONS. »

ment cette expression, c'est-à-dire en l'appliquant à un établissement où un homme habile se livre à l'étude de l'agriculture avec luxe et surtout où il fait des essais dans l'intérêt de la science.

Flamanville n'offre point cette prétention ; mais cette terre étant considérable et se composant d'un grand nombre de fermes, c'est aux fermiers qu'on a voulu donner de bons exemples, en plaçant près d'eux une exploitation qu'il leur sera facile de visiter, et surtout qu'ils pourront comprendre et imiter.

Je ne cherche donc point à atteindre une perfection qui dépasse les bonnes méthodes reconnues ; mais seulement, en m'emparant de ce que celles-ci ont de plus sensible, je cherche à améliorer progressivement les usages du pays ; je tâche de me tenir constamment dans de tels rapports avee l'agriculture des fermiers, que ceux-ci puissent me suivre. Aussi, je ne prodigue point des capitaux de 6 et 10 fois la valeur du fermage, comme il serait profitable de le faire. Je me borne, du moins pendant quelque temps, à employer les moyens qui sont à la portée de tous les agriculteurs aisés, et les fermiers qui ne sont pas à leur aise ne doivent pas se mêler de faire valoir. J'établis seulement un bon ordre d'assolement au lieu de celui qui épuisait la terre. J'introduis la culture alterne des céréales et des autres plantes ; celles-ci toujours par rangées, afin de pouvoir les sarcler, seul moyen d'avoir ensuite des céréales qui ne soient pas infestées par de mauvaises herbes. Je fais connaître aussi de meilleurs

instrumens dont plus bas je ferai le détail. Enfin, je cherche à faire des croisemens avec des races de bestiaux supérieures à celles d'ici.

Mais, s'il y a quelque mérite à ces entreprises, j'aurais tort de me l'attribuer, il appartient à M. Bosmel, mon régisseur, dont le goût pour l'agriculture et les succès sont connus du département. C'est lui qui m'a le premier engagé à former cet établissement; c'est lui seul qui le dirige.

Dans ma position peu sédentaire, je ne pourrais rien, si je n'étais secondé de son zèle; et même, si j'étais toujours présent, j'aurais besoin de son expérience pour la consulter.

La cinquième année ne fait que de s'écouler depuis que le plan de cette exploitation a été conçu. Ce n'est que progressivement, et d'année en année, que j'ai pu y attacher les terres qui en font partie. Toutes celles qui y sont destinées n'y sont même pas encore réunies. Elle est donc encore dans l'enfance, et je viens même de dire quels sont les motifs qui m'ont engagé à n'en pas développer plus rapidement les progrès. J'ai voulu que les fermiers ne fussent pas rebutés dès l'abord en voyant des efforts au-delà de leurs moyens : aussi, je n'aurais pas jugé que le temps fût venu de parler de Flamanville au public, si je n'y avais pas été provoqué deux fois depuis deux ans.

M. Dumoncel, mon voisin et mon ami, a publié, dans l'Annuaire de 1831, une excellente Notice qui pourrait me dispenser de celle-ci, si vous n'insistiez pas pour que je m'en

occupe ; car l'exploitation de Martinvast est jusqu'à ce moment bien plus digne de remarque que celle de Flamanville. Je la regarde comme une des plus parfaites qui existent en France, surtout une des mieux conduites. Elle est entreprise depuis bien plus long-temps que la mienne. Les soins les plus éclairés et les plus constans n'ont cessé d'y présider. On ne peut qu'admirer les lumières, l'entente, l'économie et le goût qui y règnent, et les succès qui en sont le résultat en argent. A Flamanville, je n'ai pas précisément le même objet : il est moins question encore de cultiver avec profit pour l'établissement, que de faire profiter les fermiers qui consentiront à imiter. Le résultat que je cherche, c'est d'améliorer l'agriculture d'un pays où j'ai de grandes propriétés, même sans bénéfice actuel pour moi. J'espère trouver ensuite mon bénéfice dans l'amélioration que les fermiers feront eux-mêmes sur mes fermes.

Il faut que j'évite ici l'apparence d'un paradoxe qui semblerait résulter de cet état de choses. Cultiver sans bénéfice pour montrer aux autres à s'enrichir! Quelques mots d'explication détruiront toute apparence paradoxale.

Un meilleur assolement, les labours plus économiques, les engrais mieux entendus, les instrumens plus perfectionnés, l'amélioration des races de bestiaux, sont, on ne peut le nier, de si grands moyens de succès, que celui qui les emploiera ne peut manquer d'en retirer un grand profit, s'il ne fait pas en essais, en acquisition de nouveaux ani-

maux, ou d'instrumens, en domestiques inutiles, en journaliers superflus, en nourriture pour les exploiteurs, plus chère que celle usitée dans le pays, une dépense qui balance ou même qui dépasse les bénéfices obtenus sur les produits.

C'est ce qui peut m'arriver, mais c'est ce qui n'arrivera pas à mes fermiers, parce qu'ils ne suivront que les assolemens dont la supériorité sera constatée, parce qu'ils n'auront pas d'autres procédés à suivre pour les fumiers que de savoir mieux employer ceux qu'offre le pays : or, on y trouve en abondance, outre des fumiers de bestiaux, la cendre, les résidus de soude, le marc d'huile et tous les varecs dont la mer enrichit les rivages. Les instrumens, on les copiera à bon marché, sans être obligé, comme moi, de les faire venir de loin. Enfin les fermiers verront s'améliorer leurs bestiaux par le seul soin que prendra l'exploitation de Flamanville de se procurer de belles races ; en un mot, il n'est question pour moi que de retirer de mes dépenses, qui cependant ne sont pas excessives, le moyen de faire profiter 25 corps de ferme et beaucoup d'autres fermages détachés. Ce sont les fermiers sans doute qui feront d'abord le bénéfice le plus sûr, mais c'est bien la meilleure manière peut-être, pour que moi je trouve de l'avantage à cultiver.

La question est donc : un peu de dépense faite par un propriétaire ne sera-t-elle pas bien compensée au moyen des bénéfices faits par un grand nombre de ses fermiers, s'il y a vraiment des bénéfices à faire?

ASSOLEMENT.

On sait assez quel est l'assolement de ce pays-ci. C'est un système pire peut-être que celui que l'on suit dans une partie de la Bretagne où on cultive le blé tous les deux ans ; mais, du moins, toutes les secondes années, la terre est en jachère ; elle est nettoyée, à peu près du moins, et il ne reste que le grand inconvénient du retour des céréales, et qui plus est d'une même céréale dans la même terre. On y remédie cependant encore, parce que lorsque la terre est trop épuisée, ce qu'on appelle plus à propos dans ce pays-ci plus ennuyée, on la laisse revenir en pâture, et qu'on reprend dans les pâtures une quantité égale de terre longuement reposée pour la rendre au labour. Ce n'est pas que je ne condamne sévèrement cette méthode, qui ne procure pas de prairies artificielles, et qui ne donne que de mauvaises pâtures pleines d'ajonc et de ronces : la nourriture des bestiaux dépend alors des seules prairies naturelles plus ou moins bonnes, mais peu soignées. Les bestiaux sont chétifs, les moutons valent au plus 3 fr. ; ils ne sont jamais gardés et font du mal pour plus de 12 francs. Tout cela est déplorable. Il faut se désoler qu'en quelques points de ce département, cet exemple ne soit encore quelquefois que trop suivi : bien qu'assurément on y soit plus avancé sous mille rapports, on y est, nous le répétons, plus reculé pour la propreté des terres.

C'est pourtant là la clef de l'agriculture. Si vous ne trouvez moyen de purger les terres, vos soins, vos labours, vos fumiers, seront au profit des mauvaises herbes autant qu'à celui des récoltes, et vous aurez plus ou moins de mauvaises herbes en raison directe du plus ou moins de fertilité de la récolte de l'année.

Effectivement voici ce qui se passe dans l'assolement triennal : on vient de récolter le froment, et on va commencer une nouvelle période de trois ans. On a eu beaucoup d'herbe dans son froment. Le cultivateur s'en désolait, quand le blé n'était pas encore coupé. Voici maintenant qu'il s'en réjouit; car, il y voit une pâture pour ses bêtes. Il les met donc à paître dans ses champs de froment récolté, et il prolongera cette pâture le plus possible. Il ne labourera que tard. Il se flatte encore que les bêtes, en pâturant, détruiront les mauvaises herbes. Il apporte pour l'orge ses fumiers, du reste assez bien faits; et, dans cette orge, il sème sa trémaine sur la plus grande partie de la sole, n'en réservant qu'une partie pour des pommes de terre, des panais, ou pour une autre culture de cette espèce. Le plus souvent, un autre petit cultivateur vient faire cette culture dans le champ du fermier, si la ferme est de quelque étendue, et cet étranger partage en nature avec le fermier; on lui donne de l'argent pour ce qui excède les besoins que peut avoir le fermier du produit ainsi récolté.

Nous avons donc vu semer sur un terrein bien fumé l'orge et la trémaine. La végétation est belle; mais toutes les herbes

qui n'avaient pas germé après le froment dans l'arrière-saison, sont restées dans la terre, et dans une terre pressée par le pied des bestiaux. Elles lèvent avec l'orge. Je citerai entr'autre l'averon, l'herbe à chapelet, la fausse moutarde, le chardon et le coquelicot. Ce n'est pas tout; il est encore apporté de mauvaises graines avec le fumier, et elles lèvent aussi. Il en levera encore l'année prochaine dans la trémaine, car plusieurs de ces graines restent 2 ans en terre. On ne peut sarcler dans l'orge qu'avec des frais énormes. Ces mauvaises graines mûries avec l'orge abîment encore plus la trémaine, si elle n'a pas poussé assez vigoureusement pour les étouffer. Le froment enfin termine cette troisième année de la rotation. Ce grain la plus précieuse de nos céréales, ne se laboure qu'une fois sur le trèfle, et ne peut être sarclé. Il n'y a donc eu de sarclé que le peu de terre qui a été en pommes de terre, en panais ou en vesces. Tout le reste de la terre a encore à parcourir une rotation empoisonnée. Bien heureux si l'on ne sème pas la luzerne quand le sol est dans cet état.

Un ouvrage qui porte la date de 1805, adressé par un M. Bon-Marin Duval aux habitans de la Hague, signale ce que cette méthode a de pernicieux. Il ne paraît pas que ses conseils aient profité à personne. Il demandait aux cultivateurs de faire leur assolement au moins de quatre ans, pour pouvoir intercaler une récolte de pommes de terre entre le froment et l'orge, afin de nettoyer la terre avant l'orge. Il leur repré-

sentait que le propriétaire de 6 vergées, aurait autant de froment et d'orge sur une vergée et demie ainsi conduite, que sur deux par l'autre système.

Restait encore l'inconvénient de faire revenir la plus grande quantité de l'assolement en trémaine tous les quatre ans, excepté dans quelques petites portions consacrées aux pommes de terre et aux panais. Or, il est certain qu'aujourd'hui la terre commence à être fatiguée de cette culture, qui ne date pas de très-loin, et qui n'a bien prospéré que dans sa nouveauté; mais cet assolement est assurément celui qui s'éloigne le moins des habitudes du pays. La pomme de terre à laquelle M. Bon-Marin Duval voulait qu'on consacrât une des quatre années, on la cultivait déjà en petit dans une portion de la troisième sole.

Ce sont ces motifs qui me déterminent à engager mes fermiers à suivre cet assolement, et à ne pas leur en demander davantage; seulement, pour éviter le retour tous les quatre ans de la trémaine, je leur demande de suivre le cours que voici :

1° Pommes de terre;
2° Orge;
3° 1/2 trémaine et 1/2 panais, feverolles, vesces, ou quelque autre chose de vert; (1)
4° Froment.

---

(1) On assure que la trémaine peut revenir tous les quatre ans, si elle est semée dans l'orge faite après les pommes de terre; si c'était positif, je mettrais la sole entière en trémaine.

Ma préférence pour faire suivre les pommes de terre par l'orge, est fondée sur ce que, dans ce pays, le froment vient moins bien que l'orge sur la pomme de terre ; que la trémaine vient mieux dans l'orge que dans le froment, et que la trémaine est la meilleure précession (retour comme on l'appelle) pour le froment.

Mais, il est à remarquer que je ne sème que moitié de ma sole en trémaine ; je sème l'autre en pommes de terre, panais, vesces, etc., parce que, dans 4 ans, je ferai changer et mettre en trémaine la partie qui n'y a pas été 4 ans auparavant, et en trémaine celle qui était, 4 ans auparavant, en panais, fèves ou vesces. Ainsi, ces produits, et également la trémaine, ne reviendront au même endroit que tous les huit ans. Il faut remarquer que les panais et les fèves surtout sont d'excellens retours pour le froment.

Cet assolement est la base du système de ma propre culture ; pour que mes fermiers puissent la juger, et n'avoir pas trop de répugnance à la suivre, tous les élémens leur en sont parfaitement connus : il ne s'agit plus que d'en régler l'ordre.

Je regarde comme important de les faire renoncer à l'assolement triennal ; c'est un pas qu'il faut qu'ils passent avant que je pense à leur en faire faire un autre de plus. J'aurai cent fois moins de peine ensuite à leur en faire faire bien d'autres. Si je fais quelque autre culture, je ne leur demanderai pas de suivre mon exemple, il faudra qu'ils en soient tentés par eux-mêmes.

On voit dans la Notice de M. Dumoncel de très-judicieuses réflexions sur les motifs qui l'ont déterminé, après cette première rotation, à faire quelques variations dans la 2e série, et à mettre le sarrasin au lieu des pommes de terre. De cette manière, il n'a pas le 1/4 de ses terres en pommes de terre, qui demandent tant de fumier; mais un 1/8 seulement, et 1/8 de sarrasin, ce qui lui procure une meilleure répartition de temps pour les labours et pour la production des fumiers. Comment, moi qui ai pour principal objet de nettoyer les terres, n'ai-je pas adopté la culture du sarrasin, qui offre un avantage qui est un des meilleurs moyens de nettoiement?

Je ne me suis pas décidé sans réflexions: on le voit par cette question même que je me suis posée. Mais nous avons ici autant d'engrais que nous en voulons. Nos terres sont faciles à labourer en les tenant propres; enfin nous pouvons suffire à la culture de cette quantité de pommes de terre. De plus, le sarrasin qui vient bien à Martinvast vient mal ici et n'est point grainu, si ce n'est l'espèce dite de Sibérie; mais celle-ci, les grands vents de nos côtes l'égrainent, et les grains lèvent ensuite dans le froment. Quant au profit, les pommes de terre sont préférables. Tout a donc parlé en leur faveur.

ÉTENDUE ET ÉTAT DES TERRES DU FAIRE-VALOIR.

Ayant repris successivement 3 fermes, je n'ai pas trouvé les terres dans un état tel

que j'aie été maître de faire ce que je voulais. Il a fallu commencer par les nettoyer toutes. Celles que j'ai depuis trois ans commencent à se faire reconnaître, et même à se faire admirer. Celles que j'ai depuis deux et même depuis un an, ne sont pas encore sorties des opérations consacrées au nettoiement.

J'ai eu la 1re année 100 vergées ; la 2e, 115 ; la 3e, 300 ; la 4e, 340 ; la 5e, 460 ; j'ajouterai à cette dernière année, à la Saint-Michel 1833, environ 140 vergées : total 600, dont environ 420 vergées sont dans les bons terreins de Flamanville, à cela près de quelques champs, tous en ajonc, qui bordent la mer sur les hautes falaises. Le terrein y est positivement granitique.

Une autre ferme, de 180 vergées, est à une petite lieue dans les terres. Elle est dans une petite vallée qui se sépare en deux branches devant la maison ; d'un des côtés est une espèce de petite montagne dont le sommet est plat, et qui s'élève plus que le reste du coteau. Il était couvert de quelques mauvais ajoncs pleins de clairières. Les deux petites vallées sont des prairies : un ruisseau qui a une pente assez douce les arrose. L'entre-deux des vallées et les sommets des côtés sont assez plats ; ils se labouraient. Le terrein est assez fort ; et, quoique reposant sur le granit, on y trouve à la surface une terre argileuse, et quelquefois un sous-sol sabloneux.

Cette ferme avait été louée 2400 francs environ. Deux fermiers de suite y avaient fait de mauvaises affaires : le dernier n'avait

plus que de mauvais bestiaux; il était tombé dans le découragement, et je repris la ferme dans un tel état d'amaigrissement et de négligence, que je n'en trouvais que 1600 fr.

Cette ferme était un peu loin de moi; et, comme elle avait surtout besoin de repos et d'engrais, je pris sur-le-champ le parti de la mettre toute en pâturages. Je n'ai donc labouré pendant trois ans que dans le seul but de nettoyer la terre. J'ai cultivé des pommes de terre ou des vesces en rangées sarclées; peu de blé. J'ai acheté jusqu'à 70 jeunes mulets pour consommer les herbes peu succulentes. J'y ai tout consacré à ce système de pâturage; j'y ai fait de la chaux; j'y ai accumulé des cendres, des résidus de soude, des tourteaux d'huile, et je sème en ce moment 100 vergées de luzerne, qui, si elle remplit mon espoir, vaudra plus de 60 f. la vergée à vendre au bourg voisin, si je ne préférais pas la consommer. Mais ces luzernes ne seront pas pâturées. J'ai adopté autant que je le puis, le système de nourrir à l'étable, ou du moins dans une cour. Là, je réunirai tous mes élèves; les bestiaux en grand nombre augmenteront l'engrais.

Il y a 3 ans, je ne trouvais pas de fermier; aujourd'hui, il s'offre 20 concurrens pour cette ferme. J'en aurais facilement un fermage de 3000 francs. J'en aurais 4000 dans deux ans, quand la luzerne va être venue: mais, je ne veux point louer cette ferme que je regarde comme une petite Suisse, où la culture est toute d'élèves, et où je n'entretiens pas de charrue. Je n'y aurai que les gardiens des

8*

bestiaux et un harnais pour sans cesse herser, charrier l'engrais de la mer et celui des étables sur mes terres, sans mauvaises herbes. J'ai redéfriché cette éminence dont j'ai parlé, et j'y ai semé 22 vergées d'ajonc qui viennent bien : elles nourriront mes bestiaux et feront de la chaux.

J'ai fait aussi de belles luzernières dans une pièce de 15 vergées dont 12 labourables et 3 en pré, que je louais 360 fr. J'y ai récolté, depuis 2 ans que la plante est en vigueur, environ 12000 bottes de luzerne par an, la botte de 8 livres. La luzerne vaut, terme moyen, 15 fr. le cent. Aussi je crois bien que je pourrais louer cette pièce 1000 f. pendant la durée de la luzerne. J'ai, cette année, ajouté à la luzernière les 3 vergées qui étaient en pré.

Dans toutes les terres que je cultive, outre les améliorations que j'ai faites par le nettoiement et les assolemens, j'ai pris le parti de n'avoir plus de ces terres en ajonc, où cette plante vient de hasard et qu'on nomme hougues. Je les ai défrichées à neuf, et j'ai semé de nouveau, de manière que toutes ces terres sont (1) couvertes d'une abondante récolte en ajonc qui, dans ce pays, est très-précieux. Mes bêtes n'y vont jamais. Les ajoncs sont coupés et pilés en partie en hiver pour mes bestiaux, et le reste alimente deux fours à

(1) Contre le principe des assolemens, le jonc-marin revient très-bien sur la même terre dans le pays granitique, quand on l'ouvre et qu'on la défriche de nouveau.

chaux, chose qui était inconnue dans cette partie du pays. Ce n'est pas que les terres de notre côte aient besoin de chaux comme engrais, ni même que cet engrais leur convienne; mais, je fais une grande consommation de chaux : j'en dépense pour plus de 1500 à 2000 f. par an à mes travaux de bâtimens, ou aux réparations de fermes. Cela durera pendant plusieurs années, et mon faire valoir fait le bénéfice de me la vendre.

J'ai fait une autre opération très-dispendieuse, c'est de raccommoder tous mes chemins d'exploitation ; ils sont maintenant en bon état : autrefois on ne passait pas en charrette dans tous. Il y a encore fort peu de chemins viables pour les voitures dans le pays, quoiqu'il soit élevé et sec. Les travaux s'y font généralement à dos de cheval ; les fermiers seuls ont des harnais.

Mes champs étaient aussi remplis de rochers de granit ; je les ai fait extirper. Beaucoup ont nécessité l'emploi de la poudre ; mais j'avais besoin de pierres, et si celles-là qu'il a fallu enlever et non abattre, m'ont coûté après cela bien plus cher que celles des carrières, j'ai du moins, pour les 5 ou 6 mille f. qu'il m'en a coûté, la pierre et 5 vergées de terrein que les charrues ne pouvaient aborder auparavant. Souvent même les charrues étaient brisées avant de s'en croire si près. Naturellement je ne compte pas ces frais d'exploitation dans mes dépenses de faire-valoir : c'est une dépense de propriétaire.

Il en est de même des fossés que je fais faire sur des dimensions et d'après une mé-

thode fort dispendieuses. J'en ai, près de la mer, pour mettre les terres à l'abri, qui ont 10 pieds de base et soutenus d'un mur en gros quartiers de rocher : ils me reviennent à 30 f. la perche.

J'ai fait encore beaucoup de plantations dans mes plus médiocres terres. Ce pays-ci étant sans bois, les plantations ne peuvent manquer d'y être d'un excellent produit.

ENGRAIS.

J'ai maintenant à parler des engrais. Je n'ai pas, comme M. Dumoncel, l'avantage d'être près de Cherbourg dont il afferme les boues. Il faut que je produise tous mes engrais, mais j'ai tant de bestiaux! (mes travaux de construction et de dispositions étrangères à la ferme me nécessitent beaucoup de chevaux.) J'ai donc toujours autant d'engrais qu'il m'en faut. Je me sers beaucoup de varec que j'emploie tantôt frais, tantôt sec, ou mêlé avec du sable et des fumiers. (1) Je compte aussi me servir de plâtre sur les récoltes de fourrages.

On fait près des champs de grands composts; mais il est à remarquer ici que le froment ne veut pas être extrêmement fumé. Si on se trompe à cet égard, il verse. C'est ce qui m'est arrivé cette année, et pourtant

(1) Je n'ai pas voulu encore me servir d'engrais artificiels étrangers au pays, comme noir animal, sang sec, poudrette, urate, quoique j'aie de ces engrais pour essais.

j'ai dû en mettre modérément, et j'avais fait pâturer le grain au printemps par 8 vaches sur 18 vergées où je craignais cet accident.

PRODUITS DES TERRES.

J'obtiens généralement 150 gerbes de froment et 200 gerbes d'orge à la vergée. Le froment et l'orge rapportent, l'un portant l'autre, 8 boisseaux ou 4 hect. au cent; l'orge, quelque chose de plus.

Il n'y a à cela rien d'extraordinaire : c'est à quoi parviennent les bons agriculteurs du pays dans leurs bonnes terres ; seulement je l'obtiens en proportion commune sur l'ensemble de ma culture. Quand mes terres seront bien nettoyées, et que j'aurai saisi la parfaite proportion d'engrais à y mettre, je compte bien que ces produits seront augmentés, et que j'aurai, soit un plus grand nombre de gerbes, soit plus de grain dans l'épi, de manière à ce que la vergée produise 15 boisseaux de froment et 18 d'orge. Les pommes de terre me donnent plus de 100 boisseaux par vergée. Je n'ai point encore semé l'espèce dite grosse-blanche, comme l'a adoptée M. Dumoncel, parce qu'elle est presque exclusivement propre aux bestiaux, et que vendant beaucoup pour la consommation alimentaire des hommes, je préfère avoir à offrir la grosse-jaune. J'ai déjà dit que la vergée de luzerne m'avait donné jusqu'à 1000 bottes pour les 3 coupes. La trémaine peut dépasser ce produit, si elle est soignée et faite sur de l'orge après des pommes de terre.

Les fermiers s'opposent partout à la plantation des pommiers : ils ont raison jusqu'à un certain point, puisqu'une plantation, fût-elle faite au commencement du bail de 9 ans, ne donne au fermier que des embarras sans lui promettre de jouisssance. Cependant j'ai commencé à en faire des plantations dans les endroits rares qui y sont propres sur le bord de la mer.

MÉTHODE POUR NETTOYER LES TERRES.

La méthode pour nettoyer les terres est l'objet que je cherche le plus à soigner et à propager : aussi, après la récolte du froment, loin de regarder les herbes comme une nourriture précieuse pour les bestiaux, et tandis qu'on enlève les dernières gerbes, je fais déjà arriver les charrues. On donne un labour, extrêmement léger, de 2 à 3 pouces. Ce travail favorise la germination de toutes les mauvaises herbes, et, avant la fin de septembre, je vois lever toutes celles qui, sans cette méthode, auraient levé dans la moisson suivante. Vers le 20 septembre, je relaboure de nouveau, en croisant, et je détruis ainsi toutes les herbes qui se trouvaient à la superficie du sol. Il reste encore à lever toutes celles qui sont à une plus grande profondeur ; mon autre labour d'automne, plus profond, ramenera en-dessus ces grains, et la terre qui ira en-dessous, en aura été purgée. L'année d'après, ces graines, mises en-dessus, lèveront dans les pommes de terre, d'où elles seront facilement extirpées jusqu'à la dernière. Mes façons,

pour l'orge du printemps, détruiront toutes les plantes qui ne lèvent qu'au bout de deux ans.

On conçoit combien mon trèfle sera net, et ensuite combien le sera le froment qui sera semé sur ce retour.

INSTRUMENS.

Je dois maintenant parler de mes instrumens. La charrue de Dombasle est, à mes yeux, la meilleure qui existe; car elle est modelée sur la fameuse charrue de Small, si généralement estimée en Angleterre et en Ecosse, et elle a reçu encore des perfectionnemens de notre compatriote. Tous ceux qui s'occupent d'agriculture, d'une manière un peu éclairée, savent quels sont les avantages attribués aux charrues sans avant-train et surtout à celle-ci; mais ils savent aussi quels obstacles de tout genre on rencontre pour la faire adopter même par ses propres gens, dans sa propre exploitation. La charrue ordinaire de Flamanville est très-bonne, et on laboure fort bien ici; mais cette charrue a des roues, et même assez hautes. On y emploie généralement 6 bêtes et 2 hommes. L'amélioration à obtenir était de labourer avec 2 bêtes, et je l'espérais, car nos terres ne sont pas très-tenaces; mais, je m'étais flatté! on me montrait que 2 chevaux ou 2 bœufs souffraient beaucoup: j'insistai en rappelant à M. Bosmel qu'il avait vu ces charrues fonctionner à merveille dans d'autres lieux avec 2 bœufs. Il m'objecta que ces bœufs étaient plus forts. Pour détruire

cette objection, j'achetai, près de Saint-Lo, 6 des plus gros bœufs de ce pays; mais, je m'aperçois que d'autres difficultés me seront faites, et que l'on veut s'en tenir à la charrue à roues. Je dois à la vérité de consigner ici quelques observations relativement à la charrue Dombasle. Comme toutes les araires, elle a peine à avoir de la fixité sur son point d'appui unique, si elle n'a pas de prise dans la terre. Celle-ci n'a donc pas toute l'assiette désirable pour ces labours légers que je donne à la surface des terres après le froment, simplement pour disposer les mauvaises graines à germer, opération qui s'appelle *verter*. Ce travail se fait mieux avec la charrue à roues. Pour capituler avec mes désirs, on a mis, à la charrue Dombasle, une haie d'une autre espèce, qui permet de l'adapter à l'avant-train; mais, même pour cette opération de vertage, je vois excéder, plus ou moins, le nombre de 2 bêtes. M. Bosmel fait encore un reproche à cette charrue : il trouve que, pour le froment, elle ne dispose pas la terre comme on la dispose ici. Pour cela, il faut que le fond de la raie soit émiété. Cela s'obtient en plaçant le coutre, non perpendiculairement sur le soc, de manière à ce que quelques pouces de terre retombent, fouillés par le soc, plutôt qu'ils ne sont tranchés par le coutre. C'est une chose à examiner, et je crois que la charrue Dombasle peut produire l'effet qu'on voudra. D'ailleurs, ce sont les roues qui font la grande question. Je tâcherai de vaincre tous les obstacles, quoique je ne sois pas de ceux qui croient que 2 charrues,

à 2 bêtes, menées par un homme, fassent ensemble le double d'une charrue, menée par 4 bêtes et deux hommes. Une des causes de la préférence donnée à la charrue du pays sur la charrue-Dombasle, c'est que, dans celle-ci, la disposition des mancherons de la charrue force le laboureur à marcher dans la raie, et qu'avec la charrue du pays, il marche plus à son aise sur le chaume. C'est une chose fort difficile que de faire adopter un instrument contre le désir de celui qui doit le tenir. Cependant, il y a des opérations pour lesquelles je suis parvenu à faire employer la charrue-Dombasle, et celle de Small, que j'ai prise pour en faire la comparaison. Mais un accident dont je veux garantir les autres, m'est survenu : mes charrues ont généralement beaucoup de parties en fonte, non seulement le versoir, mais encore le corps de la charrue, cette partie qu'on appèle ici le chien. Les gros rochers, dont j'ai parlé plus haut, les ont fait rompre, et, dans d'autres endroits, la force d'un grand nombre d'animaux, disproportionnée à la résistance pour laquelle la charrue avait été calculée, l'a brisée à la haie. J'en ai d'autres, montées en bois, qui ont mieux résisté, ou qui du moins peuvent se raccommoder, et je vais en faire établir en fer forgé.

J'espère que plus tard, surtout quand mes terres, retirées des fermes, auront été quelque temps dans mes mains, je pourrai faire marcher ces charrues avec facilité.

J'avais fait venir une charrue jumelle de Dombasle, pour défricher les coteaux, afin



de renverser toujours la terre du même côté. On retourne la charrue au bout de chaque sillon. Je la destinais à défricher le coteau dont j'ai parlé; mais j'ai préféré faire faire cet ouvrage par des hommes qui y ont fait des pommes de terre pour eux.

J'ai la charrue de Small qui fonctionne à peu près, comme la Dombasle.

J'ai aussi la brandilloire écossaise. C'est une araire : elle a toutes ses parties entièrement en fer, même les mancherons ; elle est réputée d'une grande expédition dans les terreins légers ; mais je ne m'en suis pas encore servi utilement.

Je me sers de l'extirpateur, ou plutôt cultivateur, comme M. Dombasle l'appelle, avec plus de propriété, pour donner des labours secondaires aux terres, c'est-à-dire, quand elles ont déjà été labourées, à fond, avec la charrue, et au lieu de repasser avec une charrue, pour les labours ultérieurs, je passe avec cet instrument qui porte de 5 à 7 socs et qui embrasse des bandes de terre de 4 pieds. On sent combien l'ouvrage en reçoit d'accélération. Aucun instrument n'est plus convenable pour les labours croisés, que je ne manque pas de faire. Pouvant ainsi très-rapidement cultiver ma terre, je le fais plus souvent. Il y a aussi des cas où on ne veut remuer qu'à la superficie, et ne pas renterrer ce qu'on a déjà eu tant de peine à mettre au-dessus : avec cet instrument, je puis remuer la terre à la profondeur que je veux, et ne pas la déranger de couches. J'ai fait venir le cultivateur de M. Dombasle ; mais, tout en rendant justice

à cet instrument, je dois dire que nous nous servons d'un autre encore meilleur : c'est la houe renversée de Blaikie, disposée comme je le dirai plus bas, à l'article des houes.

Au nombre de mes herses, se trouve la herse Valcourt, pour défricher les terres fortes. Il faut 4 chevaux pour la tirer, mais elle est très-convenable pour les anciennes luzernières. Elle est pourvue de deux crémaillères qui permettent de lui donner l'entrée que l'on veut. Mes autres herses sont celles du pays.

Le scarificateur peut être regardé comme une espèce de herse. C'est un instrument utile, mais difficile à manier. Une grande traverse mobile, qui se hausse et se baisse au moyen de mancherons, porte une rangée de longues et fortes dents, recourbées en avant, comme de petits coutres. Ceux-ci pénétrant la terre, la déchirent, et toutes les herbes non pourries sont ramassées à la surface par ces dents. On lève, tous les 10 à 12 pas, la traverse qui les porte, au moyen des mancherons, et en la levant, on la fait glisser contre une autre traverse sans dents, qui désobstrue les dents des herbes qu'elles avaient apportées. Ces herbes restent là en sorte d'andain. L'instrument passe par dessus; on laisse retomber la traverse à dents, et on continue ainsi. Tout cela se fait sans arrêter. Cet instrument est excellent contre la cuscute dans la luzerne.

Mes rouleaux sont très-simples. Ils sont généralement en bois; mais j'en ai un de granit pour les luzernières. Il pèse bien 6000.

Le rayonneur est un instrument armé de 5 ou 7 socs qui se rapprochent à volonté, et rangés sur de fortes traverses faites de manière à tracer de petits sillons parallèles à la profondeur désirée, pour semer des pois, fèves, enfin ce que l'on veut, même le grain. On fait déposer la semence dans ces sillons, par des semoirs-brouettes.

J'ai plusieurs semoirs : celui de Dombasle pour céréales ; un autre qui s'arrange pour graines de toute grosseur, et qui sème de l'engrais en même temps que les graines. Ces semoirs sont à brouettes et ne sèment qu'une ligne à la fois dans le petit sillon tracé par le rayonneur. J'ai le semoir anglais de Coke, qui sème six raies à la fois, qu'il a rayonnées en même temps, et qu'il recouvre au même instant. Il se conduit par un cheval.

J'ai employé tous ces semoirs; mais ceux à grain, plutôt pour essai qu'autrement, et sur des fractions de vergées. Je suis très-content des semoirs pour les récoltes rangées de fèves, mais moins pour le grain. Cela n'est pas étonnant; car les esprits, même en Angleterre, sont partagés entre cette méthode et celle du semis à la volée. Mais, en tout cas, celle-ci ne peut être avantageuse que dans les terreins très-nettoyés et que la houe à cheval peut parcourir facilement entre les rangées de blé. A Holkam, on les espace jusqu'à deux pieds. Je n'ai pas encore fait cette épreuve; mais j'ai tous les instrumens nécessaires pour cultiver entre les rangées de blé, même quand il est un peu haut. Un de ces instrumens est lié au semoir de Coke

et le suit, et, de même que celui-ci, sème 6 raies à la fois. La petite houe laboure 6 intervalles.

J'ai des houes à cheval pour sarcler les récoltes rangées, comme pommes de terre, fèves, etc. Toutes sont triangulaires ; les unes fixes, la traverse de derrière y est de la longueur de l'espace accoutumé entre les rangées de la récolte. Cette herse porte des mancherons comme une charrue. Elle n'a que des dents ordinaires. Les autres houes s'ouvrent à volonté, et peuvent être changées de dents aussi comme on veut. Les unes coupent en dessous, les autres en côté. C'est en un mot un instrument que l'on peut faire varier selon les besoins particuliers du moment.

J'ai de plus un instrument très-renommé dans l'agriculture de Holkam, nommé la houe renversée de Blaikie, (1) instrument tout en fer, inventé pour biner entre les blés. Je ne suis pas encore avancé au point de l'employer à cet usage ; mais je le trouve d'un admirable secours pour un usage auquel nous l'avons les premiers appliqué ici, et dont je vais parler.

Cet instrument se compose de 2 traverses de fer, et cette construction toute en fer permet de le faire plus large que les cultivateurs ordinaires. Il embrasse près de 6 pieds de large, et peut biner plusieurs raies

(1) Instrument inventé par M. Blaikie, régisseur de M. Coke à Holkam.

de blé à la fois ; mais j'ai fait faire des pieds de cultivateur qui remplacent, quand je le désire, les pieds de la houe. J'en puis adapter sur les deux traverses jusqu'à 11, et la disposition des gaînes et des écrous est telle, que je puis les espacer ou les rapprocher à volonté. Avec ces pieds du cultivateur, il fonctionne beaucoup mieux que tous les autres instrumens qui portent ce nom. J'ai également fait faire des pieds de rayonneur qui s'adaptent avec la même facilité. Mon instrument peut donc remplir trois fonctions : 1° celle de houe pour biner entre les rangées de blé, mais de cette fonction il n'est pas question chez moi ; 2° celle de cultivateur infiniment mieux que tout autre instrument de ce nom que je connaisse ; 3° celle de rayonneur. Cet instrument est cher, mais je le donnerai volontiers à ceux de mes fermiers qui sauront l'apprécier après avoir essayé le mien. Il y a tant à dire sur ses avantages, qu'il faudrait consacrer plusieurs pages à les décrire.

Je me sers de la charrue-buttoir, pour butter les pommes de terre et autres récoltes qui ont besoin de buttage ; je l'emploie quand les rangées ont été bien sarclées par la houe à cheval. Mon buttoir est celui de Dombasle.

Un autre buttoir est fait par Cambray à Paris. Celui-ci est plus petit, et marche plus rapidement avec un petit cheval. Il en faut un assez fort pour tirer l'autre ; mais aussi, on peut s'en servir pour faire des raies d'écoulement profondes dans les labours.

J'ai encore une charrue ingénieuse pour buttoir. J'aurais pu en parler déjà en par-

lant des semoirs, car elle a eu l'opération des semailles pour premier but. L'invention en est due à M. Bosmel, qui la conçut bien ingénieusement, lorsqu'il n'avait pas de semoir, et que cependant il voulait semer en ligne de certaines graines. Cet instrument est fait en forme de charrue à double versoir, et par conséquent comme un buttoir; mais à l'extrémité postérieure de chaque versoir se trouve un cône renversé, tournant sur un axe en fer. Cet axe est placé dans la continuation du plan de l'oreille, de sorte que la moitié du cône excède ce plan, et il est incliné comme l'oreille. Il arrive de là que, forçant la terre après le passage de l'oreille, il la plombe et la lisse à son passage, de sorte que la semence jetée à la volée sur une terre ainsi disposée, glisse le long du sillon, ne peut s'arrêter sur cette pente lisse, et tombe au fond du sillon; alors elle lève en ligne parfaitement droite. Cependant le semoir vaut mieux, pour le grain surtout; car, dans le sillon formé par la charrue dont je parle, le fond qui reste non lissé est trop large, et par conséquent la bande du grain qui lève, lève trop large aussi, c'est-à-dire trop épaisse. Le semoir doit donc généralement remplacer cet instrument. Mais il reste excellent pour butter les pommes de terre, et surtout pour les défouir; car c'est encore à la charrue qu'il faut les récolter. Celle-ci (la charrue Bosmel) les défouit mieux que tout autre. Les cônes les éparpillent de chaque côté admirablement. Dans une heure, nous en avons rassemblé 80 bois-

seaux. Il y avait 25 ouvriers, mais la charrue les dépassait. Elle remplit au reste toutes les autres fonctions des charrues à 2 versoirs.

Cette charrue me servant pour recueillir, je l'ai placée ici après les instrumens qui préparent les récoltes; mais on voit qu'on pourrait s'en servir à la rigueur : 1° pour labourer, en lui retirant un versoir et ses cônes ; 2° pour disposer la semence en remettant le 2e versoir et les 2 cônes; 3° pour butter; 4° pour récolter.

J'ai récolté à la faulx et à la faucille. On se sert ici en général de la faucille. J'ai voulu essayer de la faulx l'année dernière. On récolta ainsi l'orge, malgré le grand vent auquel nous sommes exposés sur les côtes. Un berceau à vis, très-bien fait, retenait ce que la faulx venait de couper. On a abandonné cette méthode, cette année-ci, sous prétexte du vent. Je tâcherai que l'on ne rétrograde pas ainsi sans de bonnes raisons.

Je ne me sers pas encore de la machine à battre. Ses résultats ne sont bien supérieurs que lorsque l'eau sert de moteur. Je n'ai pas encore préparé ce qu'il faut pour l'emplacement de la mienne.

Je n'apprends qu'en écrivant cette notice, que nous n'avons pas de tarare; je dois le confesser avec ingénuité. J'en aurai certainement. On en a fait de très-perfectionnés et j'y joindrai un blutoir à blé, instrument qui assure, dans les marchés, la préférence aux blés pour lesquels on s'en est servi.

J'ai encore une machine qui coupe les pommes de terre et autres racines pour les

bestiaux. J'ai un moulin à concasser toute espèce de grains, depuis les fèves jusqu'à l'avoine. Les cylindres d'acier qui opèrent le broiement, se rapprochent ou s'éloignent à volonté. Il y a grand avantage à cette méthode de concasser tout ce qu'on donne aux animaux : tout est digéré, et on peut économiser sur la quantité, sans rien enlever à la nutrition.

ANIMAUX.

Il résulte de mon expérience que les animaux nés au loin et même à quelques lieues d'ici, dans les terres, ne prospèrent pas à Flamanville. Il leur faut du moins long-temps pour s'acclimater, et ils sont presque toujours 2 ans malingres et toussans, surtout l'espèce chevaline. Je ne peux donc avoir en bonne race que des animaux très-jeunes, et ils ne sont pas encore des meilleures races, du moins les chevaux. La grande quantité d'ouvrage que j'ai eue à la fois sur les bras, m'a forcé de faire travailler mes attelages, et je n'ai pas pu faire porter mes jumens ; en tout je ne me suis pas encore occupé de ce genre d'industrie, que d'ailleurs assez d'autres pratiquent, mais sans luxe et comme tout fermier pourra le faire. J'aurai des étalons du Perche ; mais j'ai cherché à introduire deux espèces qui n'étaient pas à portée de tout le monde : j'ai fait venir un taureau et deux vaches de Suisse, deux baudets et deux ânes du Poitou. Ces vaches se sont très-bien soutenues ici : je n'ai d'elles aucun soin particulier et elles sont fort grasses ; elles sont

moins délicates, moins difficiles que celles du pays ; elles mangent ce que celles-ci refusent, donnent autant de lait, s'engraisseraient et seraient bien préférables pour celui qui voudrait les engraisser. Malgré ces avantages, les cultivateurs du pays ne les estiment pas, à cause de leur couleur qui est celle de taupe cendrée de blanc. Le taureau leur ressemble. Entre plusieurs dont j'ai eu le choix, je n'ai pas choisi le plus grand ; mais j'ai pris le plus fin, et celui qui m'a semblé le plus approprié à la race du pays ; car je crois qu'en tous ces changemens, il faut aller pas à pas, pour ne pas révolter les esprits qu'on a pour but de se concilier. Le taureau est extrêmement doux, tellement qu'il est attelé toute la journée. C'est lui qui fait tout l'ouvrage intérieur de la ferme, de la basse-cour et du château ; c'est lui qui amène, matin et soir, tout le verd nécessaire pour une trentaine d'animaux à l'étable et dans les écuries. Il a un anneau passé dans le cartilage entre les narines ; mais jamais il n'y a lieu de s'en servir. Il entend son nom, vient à la voix, et est aussi doux, aussi caressant, aussi tranquille que le cheval le mieux dressé.

Plusieurs cultivateurs ont déjà vaincu, cette année, leurs préjugés, et ont amené leurs vaches ; je connais déjà de superbes productions.

J'ai aussi un magnifique taureau du pays ; mais je n'ai pas encore pu m'en servir : je crains qu'il ne soit méchant. Il n'a pas un an : on vient de lui paser un anneau.

Une vingtaine de jeunes élèves témoignent

déjà de l'amélioration que j'ai obtenue dans mes bestiaux.

J'ai un harnais de bœufs du Cotentin. Il est trop lourd pour ce pays. C'est celui que j'avais acheté dans l'espoir qu'une couple mènerait mes charrues-Dombasle. J'ai déjà de mes élèves attelés ; je dis attelés, car j'ai commencé à substituer les colliers au joug de ce pays, le plus mauvais, le plus barbare, le moins utile que j'aie vu, n'importe où. La force d'un bœuf n'est employée qu'à le blesser. Plus il tire, plus il se fait mal, et le tirage de quatre ne vaut pas celui de deux bien liés au joug, qui sont attachés aux cornes.

Le Conseil général avait mis, il y a quelques années, beaucoup d'importance à propager les mulets. On les vendait alors fort bien. J'en élevais moi-même environ 70 que j'avais achetés de lait ou de deux ans.

Je fis venir alors du Poitou les baudets et les ânesses dont je viens de parler ; mais j'eus toutes les peines possibles à leur faire amener des jumens. Je promis de prendre le petit mulet d'un an au prix de 90 fr., s'il n'avait pas de défaut essentiel. Cette détermination amena une soixantaine de jumens ; mais les mulets sont encore si jeunes, qu'on ne peut en juger. On me rapporte qu'ils sont petits ; le père cependant est grand. Peut-être les élèves prendront-ils leur développement plus tard. Serait-il possible que le changement de climat eût eu cette mauvaise influence, comme il l'a eue d'abord sur leur santé ?

Je n'ai point de moutons. Je ne crois pas que dans ce pays-ci ils soient d'une grande

utilité. Je n'ai pas de terres en friche. Je ne laisse point d'herbe dans les champs cultivés. Je ne cultiverai pas le navet ; d'ailleurs je ne crois pas le parc très-utile, toute compensation faite. Les moutons me seraient incommodes en ce moment. Plus tard je verrai si j'en aurai ; ce ne serait qu'afin d'avoir de tout, et que ces animaux ne parussent pas me manquer. Mais je voudrais que mes fermiers qui n'en ont pas un assez grand nombre pour les garder, parce que chaque ferme est peu étendue, renonçassent entièrement à en avoir. Puisque je veux leur donner l'exemple, le meilleur que je puisse leur offrir est de regarder comme une plaie ces chétives brebis. Si j'en ai, elles seront du moins d'espèces choisies ; elles seront nourries dans une cour et n'en sortiront que pour se promener.

J'ai des cochons d'une espèce qui m'a été beaucoup vantée à Grignon par M. Bella, aux conseils de qui je suis redevable de beaucoup de rectifications dans mes idées, et ce sont-là les meilleurs progrès. Cette espèce est croisée de cochons et d'américains. Ils sont noirs, gros, courts, et s'engraissent rapidement, dit-on ; mais ils sont venus ici, trois dans une cage, au mois de juin, et je ne puis encore en juger. Il doit m'en venir aussi d'une race très-différente. Elle est très-haute et convient pour l'entrée dans les villes où les octrois se paient par tête de bétail.

Je n'ai pas de volailles d'espèces bien particulières, si ce n'est la grande poule russe qui est énorme, et, rôtie, a l'air d'un petit dindonneau.

DOMESTIQUES.

Tous mes domestiques mangent ensemble. Ils sont nombreux :

1 économe qui a soin de tout, qui boulange, et surveille toutes choses, même ce qui regarde les approvisionnemens pour le château et les magasins ;
1 premier valet de charrue, chef du labour et de tout ce qui regarde l'agriculture ;
1 charretier des chevaux entiers ;
1 charretier des jumens d'attelage ;
1 charretier de travaux isolés et qui a soin des chevaux de selle ;
1 soigneur des élèves et bêtes à la ferme du pâturage ;
1 aide ;
1 enfant, conducteur du taureau suisse et qui soigne l'autre taureau ;
1 soigneur de mulets que des enfans conduisent à la journée ;
1 servante ;
1 commissionnaire qui fait beaucoup d'ouvrages irréguliers.

Tels sont les gens à l'année, appartenant au faire-valoir. Tous mangent ensemble dans le pavillon du régisseur, avec qui j'ai un abonnement ; car tout ce qui est récolté est vendu, excepté ce qui est consommé par les bestiaux. La nourriture de cette table est très-bonne. Le pain est blanc ; la viande, le cidre, le beurre et une abondance de bons légumes s'y trouvent toujours. Voilà sûrement un excédant de dépense sur celle que ferait

un fermier ; mais tout le justifie envers des hommes qui tous m'en récompensent par la meilleure conduite, du zèle et un ordre, une tranquillité, une douceur dont je me plais à faire ici l'éloge. Mais si ces hommes se montrent contens et heureux, ils savent aussi que ce n'est pas seulement une mauvaise conduite qui leur ferait perdre leur place, mais une faute légère plusieurs fois répétée, un simple manque de douceur dans une réponse, ou une rudesse envers leurs bestiaux.

A ce nombre d'ouvriers nourris à la maison il faut joindre encore des ouvriers de métier à l'année, tels que charpentiers, charron, forgeron, etc, des ateliers constans de journaliers avec chacun leur chef.

Maintenant on est impatient de m'adresser une demande : Comment se résout la question d'argent ? A cela je répondrai : Il est difficile d'évaluer, au bout de quatre ans, ce qu'on a fait, quand une grande partie des dépenses sont des avances faites à l'avenir. Je pourrais, par des calculs très-vrais, prouver que j'y gagne ; on pourrait, par des calculs très-vrais, me démontrer que j'y perds. Cependant, voici en gros, et autant que je puis le juger, avant deux ans d'ici, l'aperçu de ma situation. J'ai avancé un capital de 30000 fr. dont il me faut la représentation par le bilan de ce mois de septembre prochain. Il sera à peu près représenté par la récolte, les bestiaux et les ustensiles que j'ai en très-

grand nombre de toute espèce. Je ne fais pas compte de l'intérêt de cette somme. L'argent reçu annuellement m'a assez approximativement représenté ce que j'aurais eu de fermage. Il est vrai que je paie moi-même au faire-valoir : 1° la chaux dont il m'a fourni pour plus de 6000 fr. depuis 4 ans, au prix que je l'aurais achetée ailleurs, et que je lui paie encore 2500 fr. par an pour l'entretien d'un harnais censé toujours occupé par moi pour des objets étrangers au faire-valoir. Mais je n'aurais pas payé moins de tout autre manière pour cette chaux, et l'évaluation de l'emploi d'un harnais de 5 chevaux et d'un homme est modique, car souvent j'emploie tous les chevaux et les mulets à mes terrassemens, aux réparations du château et des fermes, aux chemins, aux transports des matériaux, aux approches pour les maçons, à tous les travaux, aux voyages de Cherbourg, enfin à tout mon service particulier. Certes je ne ferais pas tout cela avec un harnais et un homme.

Avant de conclure cette notice, j'aurais voulu dire quelque chose du système des longs baux ; mais ce sujet m'emporterait trop loin. On peut même ne pas le regarder comme appartenant au sujet qui m'occupe, le faire-valoir de Flamanville ; et il n'y est lié que pour la connexion entre mes travaux et le but que je me propose, celui de les faire servir à l'amélioration de mes fermes. Il suffit que je dise que je tâcherai, tant que je trouverai des fermiers bien famés, honnêtes et intelligens, de les attacher par de longs baux. Je

ne vois que ce moyen d'assurer un succès durable à ceux que je pourrais obtenir les premiers temps.

CONCLUSION.

Je ne puis pas terminer en disant : Tel est le succès du faire-valoir de Flamanville ; mais je puis dire : Telles sont ses heureuses prémices. Je suis certain que cet établissement doit contribuer à l'amélioration du pays, et ce serait à soi seul une raison pour qu'il m'inspirât un grand intérêt. Quand je pense au bien qu'il répand parmi les hommes qui ont besoin de travail, il me devient cher. Avec tout ce qui se rattache au château de Flamanville, il a été employé généralement plus de 80 ouvriers pendant l'hiver de 1830, et plus de 110 pendant celui qui vient de s'écouler. La plus grande partie de ces travaux me sera profitable un jour. Beaucoup sont de l'espèce utile. Ils ont formé des ouvriers très-bons et dont on serait satisfait dans les villes, et je vois, avec une vive satisfaction, qu'en des momens difficiles, lorsque tant d'autres pays sont en souffrance, celui-ci ne fait que prospérer. La soude que les habitans font à la côte et vont faire jusqu'aux îles de Chausey, la taille du granit pour les travaux de Cherbourg et pour les trottoirs de Paris et mes travaux particuliers, entretiennent adondamment de travail tous ceux qui en ont besoin et qui veulent s'y livrer. Les habitans de ce pays sont laborieux et intelligens.

Si toutes ces favorables circonstances ve-

naient à leur manquer, j'aurais enseigné un nouveau moyen de bien-être, en développant dans cette localité l'industrie des travaux agricoles. Ils y seront, à la fois, un moyen de prospérité pour les riches et une source intarissable de travail pour les pauvres. Puissé-je ainsi contribuer à y rendre les habitans plus heureux !

De Sesmaisons.



DÉPÔT D'ÉTALONS DE SAINT-LO.

En 1831, le nombre des étalons était de 51 ; celui des jumens saillies, de 1638 ; celui des productions connues, de 852. Le nombre des jumens qui n'ont pas retenu, n'est que de 143.

En 1832, nombre d'étalons 54 ; jumens saillies 1982.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

FOIRES DE LA MANCHE.

Epoque de la tenue de chaque foire. Sa durée. Date de sa création. Nature des opérations qui s'y traitent.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Avranches. Foires de 1 jour, les 2ᵉ samedi de janvier, 2ᵉ samedi de février, mardi qui suit la mi-carême, samedi avant le dimanche des Rameaux, samedi avant le dimanche de la Quasimodo, 2ᵉ samedi de mai, 1ᵉʳ samedi de juin, 23 juin (ou 22, si le 23 est un dimanche), 1ᵉʳ samedi d'août, 21 septembre (ou 20, si le 21 est un dimanche,) 1ᵉʳ samedi d'octobre, dernier samedi d'octobre, 1ᵉʳ samedi de décembre.

Les 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, 8ᵉ, 10ᵉ, 12ᵉ et 13ᵉ de ces foires existent de temps immémorial; les autres ont été créées par décret du 31 juillet 1806, et l'époque de leur tenue a été définitivement fixée par ordonnance royale du 24 novembre 1819. Les chevaux, les bœufs, les vaches, les veaux et les moutons forment avec les grains, la majeure partie des produits qui se vendent dans ces foires. On y trouve aussi de la quincaillerie, de la

mercerie, des arbres, des fruits, des légumes, et des volailles, mais en petite quantité. La foire du 1er samedi d'octobre est particulièrement destinée à la vente des chevaux. On y distribue, comme à la Saint-Floxel, des primes d'encouragement à ceux qui ont élevé les plus beaux de ces animaux, qui forment l'une des principales branches de l'industrie et du commerce dans notre département.

BRECEY. Foires de 1 jour, les 3 janvier, 4 juillet, 14 septembre, 16 octobre, 12 novembre, le premier vendredi de chaque mois.

Les cinq premières existent de temps immémorial; les autres du 31 juillet 1806. On y vend beaucoup de bœufs pour le labourage, un grand nombre de moutons, de la quincaillerie, de la mercerie, des arbres, des fruits et des légumes.

LE GRAND-CELLAND. Foire de 1 jour, le 22 septembre. Elle existe de temps immémorial. On y vend des bestiaux et de la mercerie.

CUVES. Foires de 1 jour, les 1er, 2e et 3e mardis de mai. Ces foires qui existent de temps immémorial, sont peu considérables. On y vend des bœufs, des vaches et des veaux. La 3e serait convenablement placée au 1er mardi de juin.

DUCEY. Foires de 1 jour, les 1ers mardis de janvier, février, mars, avril et mai, 3e mardi de mai, 1ers mardis de juin et juillet, 3e mardi de juillet, 1ers mardis d'août et de septembre, 3e mardi de septembre, 1ers mardis d'octobre, novembre et décembre.

Les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 8e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e datent du commencement de la révolution; les 6e, 9e et 12e existent de temps immémorial. On y vend des chevaux, des bœufs et surtout des vaches, des porcs, des moutons, des volailles, des arbres et les différentes denrées du pays. Leur tenue a été fixée par décret du 31 juillet 1806. Quoique le bourg de Ducey soit peu considérable, ses foires nombreuses sont bonnes, et elles doivent une nouvelle importance au changement que celles d'Avranches ont éprouvé dans leur fixation, mieux combinée avec l'intérêt général.

La Haye-Pesnel. Foires de 1 jour, les mercredi avant la passion, 2 mai, 23 juillet, 1er octobre, 3e mercredi de chaque mois. Les quatre premières sont de temps immémorial, et l'on y vend, outre diverses denrées et marchandises du canton, de très-bons bœufs qui sont ensuite engraissés dans les herbages du pays d'Auge. Les foires du 3e mercredi de chaque mois, créées le 31 juillet 1806, n'ont pas lieu.

Granville. Foire de 3 jours, le 10 avril. Elle date du 28 messidor an 13. On y vend des commestibles, des graines, des arbres et des bestiaux. Elle n'est guère plus considérable qu'un marché ordinaire, Les étrangers ne la fréquentent pas, quoique Granville soit un port de commerce. Elle acquerrait de l'importance, si elle était fixée au samedi, veille de Pâques.

Pontorson. Foire de 1 jour, les 1er mercredi de la 2e quinzaine de janvier, 1er

mercredi après le 1er mai, 1er mercredi après le 29 juin, 1er mercredi de septembre, 1er mercredi de chacun des autres mois. Ces dernières, qui datent du 31 juillet 1806, ne sont que de forts marchés; les 4 autres qui existent de temps immémorial, sont assez considérables. On y vend des bestiaux, de la mercerie et des denrées de toute espèce.

FOLLIGNY. Foire de 1 jour, le 12 juin. Elle existe de temps immémorial. Il s'y vend une très-grande quantité de chevaux, bœufs, vaches, porcs et moutons; des arbres, de la mercerie et de la quincaillerie. C'est la foire la plus considérable de l'arrondissement d'Avranches. Il y vient beaucoup de marchands du pays d'Auge: elle est renommée surtout pour les beaux bœufs qu'on y achète.

SACEY. Foire d'un jour, le 1er jeudi après le 11 novembre. Cette foire, de temps immémorial, prend de plus en plus de l'importance. On y vend chevaux, bœufs, vaches, moutons, volailles, de la mercerie et beaucoup de porcs.

SAINT-JAMES. Foires de 1 jour, les 1er lundi de février, lundi gras, vendredi-saint, 1ers lundis de mai, juin, juillet, novembre et décembre, dernier jeudi de septembre.

On ignore l'époque de la création de ces foires, fixées le 31 juillet 1806 (1). On y

(1) Celle du lundi gras a été fixée par ordonnance royale du 16 janvier 1822.

vend des bestiaux, des blés, beaucoup de lin, de chanvre et de fil, de la mercerie et autres objets. Toutes ces foires sont considérables, surtout celles des trois derniers mois de l'année. On a exprimé le vœu que celle de juillet fût fixée au 1er lundi après la Saint-Jean, et que celle du dernier jeudi de septembre durât 2 jours.

VILLEDIEU. Foire de 1 jour, les 3 mai, 9 septembre, 23 novembre, et 1ers mardi de chaque mois. Les trois premières existent de temps immémorial et sont bonnes : les autres datent du 22 décembre 1790 et sont faibles. On y vend des chevaux, des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons, de la volaille, de la mercerie et de la taillanderie.

LA LANDE-D'AIROU. Foire de 1 jour, le 16 novembre et le 2e lundi de chaque mois; la 1re de temps immémorial, les autres du 31 juillet 1806. La première seule a lieu; on y vend des bestiaux de toute espèce: toutefois elle est peu considérable.

SARTILLY. Foire de 1 jour, le 26 septembre, de temps immémorial, assez abondante en bestiaux de toute espèce, quincaillerie, mercerie, etc.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

CHERBOURG. Foires de 1 jour, les 27 janvier, lendemain du dimanche des Rameaux, 26 août; de 3 jours, le 1er lundi après la Trinité. Celle du 26 août est du 7 mai 1817; les autres, de temps immémorial. On y vend des bestiaux, de la mercerie, de

la quincaillerie, etc. Elles ont acquis une certaine importance.

Les Pieux. Foires de 1 jour, les 22 janvier, 23 avril, 23 juin, 5 juillet, 12 novembre. Elles existent de temps immémorial. On y vend bestiaux, mercerie, quincaillerie et denrées de toute espèce. Celle du 23 juin est souvent considérable.

Saint-Germain-le-Gaillard. Foire de 1 jour, le 25 mai, anciennement établie. On y vend, chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, et toute espèce de denrées. Elle est très-forte.

Gréville. Foires de 1 jour, les 11 avril, 10 juin et 7 septembre. Celle du 10 juin est ancienne; les autres, du 22 nivôse an 11. Outre des bœufs, vaches, moutons, porcs et quelques chevaux de travail, on y vend du chanvre et une grande quantité de laine, surtout à celle de juin.

Saint-Pierre-Eglise. Foires de 1 jour, les mercredi des Cendres, 3e mercredi de Carême, Mercredi-Saint, 15 mai, 1er août, 1er mercredi après le 25 novembre. On vend à ces foires, qui existent de temps immémorial, du lin, de la filasse, du fil, des bœufs, des vaches maigres et diverses denrées.

Tocqueville. Foire de 1 jour, le 10 août. Elle est ancienne. On y vend quelques vaches et quelques moutons. Les propriétaires du pays y louent des domestiques. Du reste, cette foire ne dure guère que jusqu'à midi.

Clitourps. Foire de 1 jour, le 13 octobre. Elle existe de temps immémorial. On y vend de jeunes bœufs, des vaches et beau-

coup de moutons. Elle est assez considérable.

Teurtéville-Hague. Foires de 1 jour, les 3 mai, 30 septembre, 16 octobre. On vend particulièrement dans ces foires, dont l'origine est inconnue, des bœufs et des vaches maigres.

Querqueville. Foire de 1 jour, le 16 juillet. Elle est ancienne. On y vend bœufs, vaches, moutons et diverses denrées : on y loue des domestiques. Elle se tenait le 18; mais, par ordonnance du 16 janvier 1822, elle a été fixée au 16, comme le désiraient les habitans. 4 foires fixées au 18 dans la Manche, ont nécessité ce changement, qui lui a été favorable.

Virandeville. Foire de 1 jour, le 14 septembre. Cette foire ancienne est faible : on y vend quelques bœufs et quelques moutons.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Bréhal. Foire de 3 jours, le 1er mardi après la Pentecôte. Foire de 1 jour, le 1er mardi après la Saint-Clair et le 1er mardi de chaque mois. Elles datent du 31 juillet 1806. On y vend grains, bestiaux, mercerie, quincaillerie, etc. Celles du 1er mardi de chaque mois ne sont que de forts marchés.

Cérences. Foire de 1 jour, le 1er mai, et de 2 jours, le 17 novembre. On vend des bestiaux de toute espèce dans ces foires, qui datent du 31 juillet 1806.

Cerisy-la-Salle. Foire de 1 jour, le 10 novembre; du 31 juillet 1806. On y venddu lin, des bestiaux et principalement des moutons.

Montpinchon. Foire de 1 jour, le 11 août; du 31 juillet 1806. On y vend des bestiaux de toute espèce, beaucoup de cire du pays et de la mercerie.

Savigny. Foire de 1 jour, le 26 août; du 31 juillet 1806. On y vend des bestiaux et de la cire du pays.

Coutances. Foires de 3 jours, les samedi veille du dimanche des Rameaux, 30 septembre. Ces deux foires qui existent de temps immémorial sont très-considérables. On y vend beaucoup de bestiaux et de marchandises de toute espèce, telles que bijouterie, mercerie, bonneterie, draps, etc. Elles sont surtout approvisionnées par des marchands étrangers au département.

Gavray. Foires de 1 jour, les lendemain du dimanche de la Trinité, 1er samedi de chaque mois. Foire de 5 jours, le 18 octobre. Elles datent du 31 juillet 1806. On y vend des bestiaux en grande quantité, des grains et autres denrées. Celle du lendemain de la Trinité, et surtout celle du 18 octobre sont très-considérables : les autres ne sont que de forts marchés.

Saint-Denis-le-Gast. Foires de 1 jour, les 10 octobre et 3 novembre; du 31 juillet 1806. On y vend peu de bestiaux, mais beaucoup de fil et de filasse.

Hambye. Foires de 1 jour, les 25 juin et 27 décembre; du 31 juillet 1806. On y vend quelques bestiaux, beaucoup de fil et de filasse.

LE MESNIL-GARNIER. Foire de 1 jour, le 2e vendredi d'octobre; du 31 juillet. Même commerce qu'aux foires de Hambye.

LA HAYE-DU-PUITS. Foires de 1 jour, les 13 janvier, mercredi des Cendres, mercredi précédant le 3e dimanche de carême, mercredi-saint, 26 juin, 18 juillet. La 1re la 5e et la 6e sont du 31 juillet 1806; les autres existent de temps immémorial. On y vend des bestiaux, des grains, du lin et d'autres productions. Elles présentent un assez puissant intérêt pour le canton de la Haye-du-Puits et pour ceux qui l'environnent.

LITHAIRE. Foire de 1 jour, le 7 mai; du 31 juillet 1806. On y vend des bestiaux de toute espèce.

PRÉTOT. Foires de 1 jour, le 2 mai et le 1er août; du 31 juillet 1806. Même genre de commerce qu'aux foires de Lithaire.

VARENGUEBEC. Foires de 1 jour, le 29 septembre et le 17 octobre. La 1re a longtemps eu lieu le 30 septembre; mais, d'après le vœu émis par le Conseil d'arrondissement, elle a été fixée au 29 par ordonnance royale du 16 janvier 1822. On y vend des bestiaux de toute espèce et une grande quantité de lin.

LESSAY. Foire de 3 jours, le 12 septembre. Elle existe de temps immémorial. On y vend une grande quantité de bestiaux, surtout beaucoup de mulets. On y trouve en grande abondance, volailles, filasse, plume, mercerie, épicerie, etc. C'est une des foires les plus belles et les plus importantes du département. Les habitans de Jersey y achètent beaucoup de marchandises.

MILLIÈRES. Foire de 1 jour, le 3 août; du

31 juillet 1806. On y vend des bestiaux.

MONTSURVENT. Foires de 1 jour, les 5 juillet et 12 novembre. Elles datent du 31 juillet 1806. On y vend des bestiaux, de la filasse, de la volaille, etc. Ces foires sont fort avantageuses au pays.

MONTMARTIN-SUR-MER. Foire de 1 jour, le 1er mercredi après le 17 novembre. A cette foire ancienne, et qui fut très-considérable, se vendent encore une assez grande quantité de bestiaux, surtout de porcs et de moutons. On y vend aussi du lin.

QUETTREVILLE. Foires de 1 jour, les 27 juillet et 4 novembre. Dans ces foires fixées le 31 juillet 1806, on vend des bestiaux de toute espèce, du lin, etc., et beaucoup de poulains.

PÉRIERS. Foire de 3 jours, le 29 janvier. Foires de 1 jour, les 4e samedi après les Cendres, la veille de Pâques, et la veille de la Pentecôte. Elles existent de temps immémorial. Celle du 20 janvier est très-forte : il s'y vend beaucoup de bestiaux et de grains. Il s'en vend aussi une assez grande quantité dans les trois autres, ainsi que du beurre que les marchands d'Isigny envoient à Paris.

SAINT-CHRISTOPHE-D'AUBIGNY. Foire de 2 jours, le 24 juillet, fixée le 31 juillet 1806. Il s'y vend beaucoup de bestiaux et de la mercerie.

LE LOREY. Foire de 1 jour, le 18 juillet, fixée le 31 juillet 1806. Il s'y vend quelques objets de mercerie. Ce n'est, à proprement parler, qu'une assemblée de cultivateurs qui viennent louer les domestiques dont ils ont besoin.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Barenton. Foires de 1 jour, les 2e lundi de carême, 2e lundi après la Quasimodo, 2e lundi après la Pentecôte, 2e lundi après la fête de la nativité de la Vierge. Elles sont du 8 fructidor an 13. On y vend quelques chevaux, des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons, de la mercerie, de la bijouterie, des grains, etc. Ces foires ne sont pas très-fortes : l'époque de leur tenue a été fixée par un décret du 7 mars 1808.

Saint-Hilaire-du-Harcouet. Foires de 1 jour, les 1er mercredi après le 13 janvier, 1er mercredi après le 2 février, mercredi-saint, 1er mercredi de septembre. Foire de 2 jours, le 1er lundi après le 11 novembre. Elles sont du 12 fructidor an 6. Même genre de commerce que dans celles de Barenton. La dernière tient le second rang parmi les foires les plus considérables de l'arrondissement.

Isigny. Foire de 1 jour, le 26 septembre. Elle est du 12 fructidor an 6. On y vend beaucoup de chevaux, des bœufs, des vaches, des grains, de la mercerie, etc. Elle tient le 3e rang parmi les foires les plus considérables de l'arrondissement.

Juvigny. Foires de 1 jour, les 26 avril, 14 juin, 30 juin, 9 septembre. Elles sont du 12 fructidor an 6. On y vend quelques chevaux, des bœufs, des vaches, des moutons, une assez grande quantité de porcs, des grains, de la mercerie et de la bijouterie de peu valeur.

Mortain. Foire de 1 jour, les 1er samedi de mai, 1er samedi après la Trinité. Même date que celle de Juvigny, même genre de commerce que dans les autres foires de l'arrondissement.

St.-Clément. Foire de 1 jour, le mardi après la Pentecôte. Elle est du 12 fructidor an 6. Il s'y vend des bestiaux de toute espèce, mais en petite quantité, des grains, de la mercerie, de la quincaillerie, etc.

Romagny. Foire de 2 jours, le 2e lundi d'octobre. C'est la plus considérable de l'arrondissement. L'époque de sa tenue a été fixée par ordonnance royale du 11 mars 1808 : elle avait lieu précédemment le 9 octobre et ne durait qu'un jour. On y vend des bestiaux de toute espèce, des grains, de la mercerie, de la quincaillerie, etc.

Saint-Pois. Foires de 1 jour, les 1er jeudi de mai, 1er jeudi après la Toussaint. Elles sont du 12 fructidor an 6. Même commerce que celui de la foire de Romagny, mais moins considérable.

Sourdeval. Foire de 1 jour, les 31 mai, 25 octobre, 3e mardi de chaque mois. La 1re est du 12 fructidor an 6; les autres du 27 frimaire an 9. Même note qu'à St-Pois.

Le Teilleul. Foire de 2 jours, le 4e mercredi d'avril. Foires de 1 jour, les 18 mars, 2e jeudi de juin, 4e jeudi d'août, 2e jeudi de septembre, 1er jeudi d'octobre, 3e jeudi d'octobre, 1er jeudi de décembre. Elles sont du 12 fructidor an 6. On y vend des bestiaux de toute espèce, surtout beaucoup de moutons, de grains, de la mercerie, de la quincaillerie, etc. Celle

du 4e mercredi d'avril est l'une des plus considérables de l'arrondissement.

BUAIS. Foires de 1 jour, les 27 juillet, 1er octobre. Elles sont du 12 fructidor, an 6. Même commerce que dans les autres foires de l'arrondissement. Celle du 1er octobre a été rétablie par ordonnance du 16 janvier 1822.

SAINT-SYMPHORIEN. Foire de 1 jour, le 9 mai. Elle est du 12 fructidor an 6. Il paraît qu'on a vainement tenté de l'établir, et qu'elle ne se tient jamais.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

CARENTAN. Foire de 3 jours, le 7 novembre. Foires de 1 jour, les 1er lundi de Carême, 4e lundi de Carême, vendredi-saint, lundi de Quasimodo, lundi de la Trinité, 18 juillet, 1er lundi avant Noël, lundi après le 1er janvier. Celle du 7 novembre est du 19 frimaire an 11 : celle du lundi après le 1er janvier est du 11 février 1818; toutes les autres, du 12 fructidor an 6. La foire du 1er lundi avant Noël rend le marché ordinaire très-considérable par les bestiaux gras qu'on y vend en grande quantité. Les 5 autres foires fixées au lundi, jour du marché de Carentan, sont de très-forts marchés où se vendent des bestiaux gras et maigres, des porcs, des grains, etc., mais point de chevaux. A la foire du vendredi-saint, on vend beaucoup de veaux. La foire du 18 juillet, et surtout celle du 7 novembre, sont très-considérables. A la 1re, outre la vente des pro-

ductions du pays, il y a *louerie* de domestiques : la seconde abonde en bestiaux gras et maigres, surtout en bœufs maigres. Beaucoup de marchands forains, merciers, bijoutiers, etc., y viennent étaler.

SAINT-CÔME-DU-MONT. Foire de 1 jour, le 27 septembre. Cette foire, du 12 fructidor an 6, est très-considérable. Les marchands de chevaux du pays de Caux et de la Picardie y viennent en grand nombre acheter des poulains du Cotentin.

SAINT-CLAIR. Foires de 1 jour, les 24 janvier, 21 avril, 18 juillet, 22 octobre. Les 3 1res sont du 12 fructidor an 6; la 4e du 28 vendemiaire an 8. On y vend quelques bestiaux, de la volaille, de la plume, de la mercerie. Celle du 18 juillet est assez considérable : on y loue des domestiques.

AIREL. Foires de 1 jour, les 22 avril, 23 octobre. Elles sont du 12 fructidor an 6. On y vend quelques chevaux, des bœufs de trait, des poulains, quelques autres bestiaux et de la mercerie.

CERISY-LA-FORÊT. Foires de 1 jour, les 15 juillet (ou le 16 si le 15 est un dimanche), le 4e mercredi de novembre. La 1re est du 24 ventôse an 7; la seconde du 12 fructidor an 6 : la 1re qui avait lieu le 3e mercredi de juillet, a été fixée par ordonnance du 16 janvier 1822. Même genre de commerce que dans les foires d'Airel.

SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY. Foire de 1 jour, le 16 mai. Elle est du 12 fructidor an 6. On y vend beaucoup de chevaux de trait, des bestiaux de toute espèce, de la mercerie, etc. Cette foire est très-forte.

SAINT-JEAN-DE-DAYE. Foires de 1 jour, les 4e vendredi de juin, 13 octobre. Elles sont du 27 plairial an 9. La seconde, qui se tenait le 4e vendredi d'octobre, a été fixée par ordonnance du 16 janvier 1822. On y vend des bestiaux et de la mercerie.

LE HOMMET. Foire de 1 jour, le 28 septembre. Elle est du 12 fructidor an 6. On y vend de la filasse, beaucoup de volailles et quelques bestiaux : elle est peu considérable.

SAINT-PIERRE-D'ARTHENAY. Foires de 1 jour, les 3 février, 1er mai, 1er août, 9 octobre. Les 3 premières sont du 12 fructidor an 6; la 4e du 24 ventôse an 7. Même commerce que dans les autres foires, mais très-peu considérable.

SAINT-LO. Foire de 3 jours, le 1er jeudi de septembre. Foire de 1 jour, les 25 janvier, 3e jeudi de Carême (1), 28 avril, jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, 22 juillet, 22 septembre, 29 novembre. Celle du 25 janvier a été fixée le 24 ventôse an 7; celle du jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, le 15 vendemiaire an 10; les autres, le 12 fructidor an 6. On y vend beaucoup de chevaux propres à la remonte de la cavalerie, une grande quantité de bestiaux de toute espèce, des

---

(1) Beaucoup d'almanachs induisent en erreur au sujet de cette foire, en comptant le lendemain du mercredi des Cendres comme le 1er jeudi du Carême. Il est bien certain que le 1er jeudi du Carême est le 8e jour après le mercredi des Cendres, et que le 3e jeudi, par conséquent, est le jeudi qui suit le 3e dimanche. Avis aux Mathieu Lænsberg des départemens voisins de la Manche.

grains, de la mercerie, de la taillanderie, des draps, des toiles, des arbres, etc. Celles du 3e jeudi de carême, du jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, du 1er jeudi de septembre, et surtout celle du 22 juillet (1) sont très-considérables.

MARIGNY. Foires de 1 jour, les 2e mercredi de mars, 3e mercredi de mai, 4e mercredi de juin, 2e mercredi de septembre; du 25 ventôse an 10. On y vend quelques bestiaux, des grains, de la mercerie, etc. Ce ne sont que de forts marchés.

LE GUISLAIN. Foire de 1 jour, le 30 avril; du 12 fructidor an 6. Il s'y vend des chevaux de trait, beaucoup de bestiaux, etc. C'est une des plus considérables de l'arrondissement.

MONTBRAY. Foires de 1 jour, les 1er et 3e jeudis de chaque mois : les 1res du 12 fructidor an 6; les secondes, du 24 ventôse an 7. On y vend des bestiaux, des chevaux de trait, etc.

TESSY. Foire de 1 jour, le 30 juin; du 12 fructidor an 6. Même genre de commerce.

BEAUCOUDRAY. Foire de 1 jour, le samedi veille de la Trinité; du 12 fructidor an 6. Même genre de commerce.

TORIGNI. Foires de 1 jour, les 20 février, 8 août, 11 novembre; la seconde, du 24 ventôse an 7; les autres du 12 fructidor an 6. On y vend des chevaux propres à la re-

---

(1) A la foire du 22 juillet, il y a *louerie*. Voir, dans ce volume, l'article *Mœurs et Coutumes*.

monte, des moutons, beaucoup de porcs, des grains, de la mercerie, etc.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

FIERVILLE. Foires de 1 jour, les 1er et 10 septembre. Elles existent de temps immémorial. On y vend bœufs, vaches, chevaux, moutons en grande quantité, porcs, mercerie, quincaillerie, etc.

PORTBAIL. Foires de 1 jour, les 12 avril et 2 octobre. Elles sont du 14 février 1800. On y vend des bestiaux et des marchandises de toute espèce. L'importance progressive de Portbail en a donné à ces foires : peut-être serait-il convenable d'y en établir une ou deux autres.

BRICQUEBEC. Foires de 1 jour, les 3 avril, 9 mai, 30 juin, 27 juillet, 25 novembre. Elles existent de temps immémorial. On y vend des bestiaux, des toiles, des marchandises de toute espèce : on y remarque une assez grande quantité de chevaux. Elles ont de l'importance, surtout celles des 9 mai et 30 juin.

BOUTTEVILLE. Foire de 1 jour, le 15 octobre. Elle existe de temps immémorial. On y vend bestiaux, mercerie, quincaillerie, etc.

CAUQUIGNY. Foire de 1 jour, le 13 août. Même commerce.

PICAUVILLE. Foire de 1 jour, le 1er décembre. Elle existe de temps immémorial. Même commerce.

SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE. Foire de

1 jour, le 31 juillet; de temps immémorial. On y vend quelques moutons, des porcs, etc. Elle est faible.

MONTEBOURG. Foires de 1 jour, les 3 février, 1er samedi de Carême, samedi de la Mi-Carême, samedi de Pâques-Fleuries, samedi de la Quasimodo, 1er jeudi après l'Ascension, 25 juillet, 16 août, 25 octobre, samedi avant Noël. Elles existent de temps immémorial, à l'exception des 2 dernières qui sont du 15 octobre 1800. On y vend bestiaux, volailles, œufs, laines, toiles, coutils, etc. Quoique nombreuses, ces foires sont fortes surtout en bestiaux.

SAINT-FLOXEL. Foire de 2 jours, le 17 septembre. Elle existe de temps immémorial. C'est une des plus importantes du département, surtout pour l'agriculture. Il s'y fait depuis long-temps des distributions de primes, chaque année, pour l'éducation des chevaux de race normande, que produit le Cotentin, et qui se vendent avantageusement à cette foire.

LESTRE. Foire de 1 jour, le 1er lundi d'octobre. Elle est du 12 fructidor an 6. On y vend des bestiaux, de la laine, de la mercerie : elle est faible.

QUETTEHOU. Foires de 1 jour, les 4 mai et 28 octobre. Commerce des autres foires de l'arrondissement.

BARFLEUR. Foire de 1 jour, le vendredi-saint. Elle existe de temps immémorial. On y vend quelques bestiaux, de la mercerie, de la quincaillerie, etc.

SAINTE-GENEVIÈVE. Foire de 1 jour, le

3 janvier ; de temps immémorial. Il s'y vend de la mercerie, du fil, de la volaille, etc.

La Pernelle. Foire de 1 jour, le 31 mai; de temps immémorial. Il s'y vend des bestiaux, de la mercerie, de la filasse et du fil en grande quantité, etc. Cette foire est très-considérable.

Le Vicel. Foire de 1 jour, le 25 juin; de temps immémorial. On y vend, outre des bestiaux et de la mercerie, beaucoup de laine et de fil.

Valcanville. Foire de 1 jour, le 25 septembre; de temps immémorial. On y vend bestiaux, mercerie, quincaillerie, lin, chanvre, fil, laine, etc.

Saint-Sauveur-le-Vicomte. Foires de 1 jour, les 15 avril, 15 juillet, 4 octobre; de temps immémorial. On y vend quelques vaches maigres, des moutons, des porcs, de la mercerie, de la quincaillerie, etc.

Rauville-la-Place. Foires de 1 jour, les 9 août, 5 novembre; de temps immémorial. On y vend beaucoup de bestiaux, de la mercerie, etc. Celle du 9 août est assez considérable.

Brix. Foires de 1 jour, les 5 avril, 21 mai, 3 juin, 2 août, 9 octobre; de temps immémorial. On y vend quelques vaches, des moutons, des porcs, de la mercerie, de la quincaillerie : on vend aussi beaucoup de poulains à celle du 9 octobre qui est la plus considérable.

Valognes. Foires de 1 jour, les 15 février, 1er mardi de juin, 12 juillet, 9 septembre, 1er mardi d'octobre, 16 novembre,

9 décembre, 31 décembre. La 4e et la 7e existent de temps immémorial : la 1re, la 2e, la 5e et la 8e sont du 22 juillet 1803 ; la 3e et la 6e, du 26 août 1705. On y vend chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, chanvre, lins, toiles du pays, mercerie, quincaillerie, grains, etc. Ces foires sont peu considérables en gros bestiaux, qui sont cependant en grande quantité dans le pays.



MARCHÉS DE LA MANCHE.

Voir l'Annuaire de 1829, p. 65 et 66.



DOCUMENS ADMINISTRATIFS.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

SUITE.

(Voir les Annuaires de 1831 *et* 1832 *).*

ÉLECTION DU 28 MAI 1832.

8e ARRONDISSEMENT.

Le collége électoral de cet arrondissement était convoqué pour nommer un député à la place de M. Angot, démissionnaire. Nombre des membres du collége, 490; des suffrages exprimés, 302; des suffrages obtenus, 208. M. Hippolyte Abraham-Dubois, notaire, maire de Granville, membre du conseil général ※, né le 11 mars 1794, payant 911 fr. 20 c. de contributions directes, fut élu au premier scrutin.

RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE LISTE.

La liste électorale pour 1833, close le 20

octobre 1832, comprend dans

le 1er	arrondissement	389	électeurs.
le 2e	———	290	
le 3e	———	362	
le 4e	———	583	
le 5e	———	298	
le 6e	———	248	
le 7e	———	271	
le 8e	———	479	
	TOTAL.......	2920	

Le nombre des jurés non électeurs est de 220.



STATISTIQUE

DES GARDES NATIONALES.

On trouve dans l'Annuaire de 1832, p. 104 et 105, des renseignemens positifs et détaillés sur les gardes civiques du département. Le tableau suivant complète ces documens : il donne le relevé numérique, par arrondissement et par âge, des citoyens mobilisables, inscrits au registre-matricule de la garde nationale.

CLASSES.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															Total.
	20 ans	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans	
Célibalaires..........	2784	2776	2392	2114	2060	1780	1658	1403	1380	1410	1202	1145	1001	829	565	24499
Veufs sans enfans......	"	"	"	"	2	6	1	5	4	10	"	"	"	"	"	28
Remplacés à l'armée...	57	172	175	134	113	106	75	73	51	11	"	"	"	"	"	967
Mariés sans enfans.....	2	18	60	153	218	271	266	264	328	268	"	"	"	"	"	1848
Citoyens dans l'un des cas prévus par l'art. 145 de la loi du 22 mars.....	266	302	263	222	203	209	167	168	153	138	"	"	"	"	"	2091
Veufs ou mariés avec enfans.............	2	30	83	170	290	472	562	638	828	724	"	"	"	"	"	3799
Totaux.......	3111	3298	2973	2793	2886	2844	2729	2551	2744	2561	1202	1145	1001	829	565	33232

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

TABLEAU présentant, par arrondissement, le montant des contributions directes, imposées aux rôles généraux de 1832.

ARRONDISSEMENS.	Contrib.on foncière.	Contrib.on des portes et fenêtres.	Contrib.on personnelle et mobilière.	Contrib.on des patentes.	Frais de 1er avertissement.	TOTAL.
Avranches	761201 07	63064 37	155710 28	34557 08	2093 75	1016626 55
Cherbourg.	571244 90	58500 93	109891 32	41852 25	1300 60	782790 «
Coutances	1126675 66	90868 58	215988 53	31451 72	2745 85	1467730 34
Mortain	473355 03	27168 36	86097 81	15321 68	1346 70	603289 58
Saint-Lo.	1101321 65	83255 93	16725 48	32193 83	2080 95	1386277 84
Valognes.	1071161 04	80371 65	146027 78	28164 99	1938 85	1327664 31
TOTAUX.	5104959 35	403229 82	881141 20	113541 55	11506 70	6584378 62

TRAVAUX PUBLICS.

ACHÈVEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES CLASSÉES.

Le Conseil général, dans sa session de mai 1831, avait pris une délibération portant que le gouvernement serait prié d'autoriser le département de la Manche 1° à emprunter jusqu'à la concurrence d'un million; 2° à s'imposer cinq centimes extraordinaires pendant onze années.

Au moyen de cet emprunt, de cette imposition et des ressources ordinaires, on avait espéré de pouvoir achever toutes les routes classées, en cinq années, et de faire face au paiement des travaux, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

Mais les Commissions qui avaient préparé le travail, n'ayant pas eu de données assez exactes au sujet des dépenses des travaux départementaux autres que ceux des routes, dépenses qui sont plus fortes, tandis, au contraire, que les ressources sont plus faibles qu'on ne les avait supposées d'abord, les calculs se sont trouvés erronés.

On a reconnu qu'il était impossible de satisfaire à la fois à ces trois conditions : n'em-

prunter qu'un million ; — n'imposer cinq centimes extraordinaires que pendant onze ans ; — et cependant achever, en cinq années, les 22 routes départementales classées.

Il a été démontré dans un rapport de M. l'ingénieur en chef :

1° Que si l'on voulait achever les routes, en cinq années, il faudrait, au lieu d'*un million*, en emprunter *deux* ;

2° Que, si l'on n'empruntait qu'*un million* et qu'on n'imposât *cinq centimes* extraordinaires que pour onze années, les routes ne seraient terminées qu'en 1841, c'est-à-dire en dix années ; que l'emprunt ne serait amorti qu'en 1862, et que la somme des intérêts payés s'élèverait à 542863 fr. 72 c ;

3° Qu'en n'empruntant qu'*un million*, et en imposant les *cinq centimes* extraordinaires, pour seize années, les routes seraient achevées de même en 1841, mais que l'amortissement serait opéré en 1847, et que la somme des intérêts payés ne s'élèverait qu'à 180454 fr. 21 c.

4° Enfin que, sans faire d'emprunt, mais en imposant *dix centimes* extraordinaires, pendant huit années seulement, on achèverait les routes dans cette période de huit années.

Il a été reconnu que cette dernière combinaison était la plus avantageuse ; puisqu'en s'imposant seulement *cinq centimes*, en sus des *cinq centimes* extraordinaires que l'on était habitué, depuis long-temps, à payer pour le cadastre, et en ne s'imposant cette charge de *dix centimes* que pour huit années, on obtiendrait l'achèvement des routes, dans ces huit années, sans payer d'intérêt.

On a senti d'ailleurs la justesse de la réflexion suivante. Pour que les routes pussent être achevées en cinq années, il faudrait qu'on en exécutât plus de douze lieues courantes chaque année. Dès-lors une extrême concurrence, dont le résultat serait l'augmentation des salaires ordinaires : et, lorsque les ouvriers auraient été habitués, pendant cinq années, à gagner de fortes journées, il serait à craindre qu'ils ne devînt difficile de rabaisser la journée au prix ordinaire. Cette crainte doit être celle de l'administration au sujet des travaux publics, et de tous les propriétaires et agriculteurs du département au sujet de leurs travaux particuliers.

Ce grave inconvénient n'est plus à redouter en étendant à huit années le temps de l'exécution des travaux d'achèvement des routes.

L'intérêt du département et celui de tous les propriétaires et cultivateurs voulaient donc qu'on préférât la dernière des quatre combinaisons ci-dessus indiquées.

C'est le parti auquel le Conseil général s'est arrêté en effet. On espère voir paraître, au commencement de la prochaine session des chambres, la loi qui sanctionnera son vote.



VACCINE.

(Voir les Annuaires précédens).

Le nombre des vaccinations, en 1831, a été de 9191 ; savoir : 1225 dans l'arrondissement d'Avranches ; 2060, dans celui de Cher-

bourg ; 535, dans celui de Coutances ; 166, dans celui de Mortain ; 2803, dans celui de Saint-Lo ; 2402, dans celui de Valognes.

Les 600 fr. portés au budget départemental pour encouragement à la propagation de la vaccine ont, par arrêté du 21 septembre 1832, été répartis, de la manière suivante, entre les principaux vaccinateurs dans chaque arrondissement : *Avranches*, M. Le Bocey, médecin à Ducey, 70 vaccinations, 30 fr.; M. Le Bourlier, *id.* à Avranches, 55 vac., 23 fr.; Mme Quinette, sage-femme à Granville, 53 vac., 22 fr.; M. Villard, chirurgien à *id.*, 46 vac., 20 fr. *Cherbourg*, Comité de vaccine de Cherbourg, 861 vac., 55 fr.; Mme Quentin, sage-femme à Saint-Pierre-Eglise, 729 vac., 50 fr. *Coutances*, M. Tanqueray, médecin à Lessay, 300 vac., 50 f.; M. Quesnel-Basmesnil, *id.* à Blainville, 100 vac., 15 fr.; M. Langlois, *id.* à Gavray, 54 vac., 10 fr.; M. Dudouy, jeune, *id.* à Coutances, 40 vac., 10 fr. *Mortain*, M. Harasse, médecin à Saint-Hilaire-du-Harcouet, 50 vac., 14 fr.; M. Vigeon, *id.* à Sourdevac, 43 vac., 13 fr.; M. Jouenne, chirurgien à Saint-Pois, 43 vac., 13 fr.; M. Roullin, médecin à Saint-Hilaire-du-Harcouet, 30 vac., 10 fr. *Saint-Lo*, M. Gohier, médecin à Esglandes, 520 vac., 45 fr.; M. Lemasusier, *id.* à Montabot, 376 vac., 33 fr.; M. Giffard, *id.* à Saint-Lo, 373 vac., 32 fr.; M. Renault, *id.* à Montbray, 361 vac., 30 fr. *Valognes*, Cercle médical, 194 vac., 43 fr.; M. Delisle jeune, médecin à Valognes, 290 vac., 60 fr; M. Teysseire, officier de santé à Barneville, 118 vac., 22 fr.

STATISTIQUE

DU CHOLÉRA-MORBUS.

Le 1er cas de choléra, dans la Manche, est du 23 mai 1832. De Cherbourg, cette funeste maladie s'est répandue dans plusieurs localités voisines. En voici la statistique au 1er novembre.

	Atteints.		Morts.
La ville de Cherbourg . .	330	——	140
Reste de l'arrondissement.	122	——	51
Saint-Vaast	208	——	106
Quettehou.	2	——	2
Valognes.	10	——	5
Coutances	1	——	1
Saint Lo.	2	——	1
TOTAL.	675	——	306

116 étaient guéris, le 1er novembre. Sur les 675 atteints, il y avait 50 militaires.

RÉCOMPENSES

ACCORDÉES POUR LES ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT, SIGNALÉS PAR LES SOUS-PRÉFETS DE LA MANCHE. *(Voir les Annuaires précédens).*

Gratifications accordées par le Préfet.

Le 22 novembre 1831, 40 francs au sieur Jacques Hue, ancien marin de Granville,

qui, le 2 août précédent, avait sauvé la vie à la d^lle^ Janette Gourly.

En se baignant derrière le roc de Granville, cette jeune Anglaise allait se noyer, entraînée par la mer, sans le dévouement de Jacques Hue; dévouement d'autant plus remarquable, que cet intrépide marin est invalide et infirme.

Le 3 janvier 1832, 100 f. au sieur Launay-Pichardière, de Tirepied.

Voir ci-après l'article *Prix-Montyon.*

Le 13 mars 1832, 30 fr. au sieur André Lampérière, de Vains, pour avoir, au péril de sa vie, le 23 décembre 1831, sauvé François Letimonier, enfant de dix ans, lequel allait infailliblement périr dans la rivière de Sée.

Un éboulement de sable, au milieu des grèves de Marcé, avait entraîné dans la Sée François Letimonier. Le sieur Lempérière, attiré par les cris de plusieurs témoins, se jeta tout habillé dans la rivière; et, malgré la hauteur de l'eau, le froid excessif et un vent impétueux, il parvint à sauver l'enfant.

Le 25 avril 1832, 40 fr. à partager entre les sieurs Le Bignais père et fils, Jean Piton et Robert Letellier, qui avaient couru volontairement un grand danger pour sauver, le 31 janvier précédent, un jeune homme nommé François Didier, de St-Brice-de-Landelles.

Didier, venant de Dragey et traversant les grèves qu'il ne connaissait pas, s'enfonça tout-à-coup dans un *rempli.* Il n'avait plus que la tête hors des sables mobiles, quand ses quatre sauveurs se hasardèrent à former une chaîne autour de lui, et l'arrachèrent sans connaissance à une mort certaine.

Le 3 mai 1832, 25 fr. au sieur Charles-François Ruault, marin de Barfleur, âgé de 33 ans, pour avoir puissamment contribué à sauver, le 1er avril précédent, un soldat du 50e.

Ce militaire était ivre et voulait se noyer : il avait repoussé les secours de deux matelots anglais, qui l'avaient abandonné. Il eût accompli son funeste dessein, sans l'intrépidité de Ruault.

Le 10 septembre 1832, 20 fr. à la veuve Perotte, de Granville ; 20 fr. au sieur Augeard, de Marcé ; 40 fr. aux sieurs Morel, Le Marié, Droguet et Jugan, pêcheurs de Vains ; 50 fr au sieur André, d'Avranches.

Divers actes de dévouement ont mérité ces récompenses.

Le 30 juillet 1832, Jeanne Portier, ve Perotte, sauva les demoiselles Virginie Devaux et Julie Lebreton, que la mer entraînait, au nord de Granville.

Le 18 juin 1832, Jacques Augeard, sabotier, ayant aperçu Marie Menard et Anne Hebert, jeunes filles de Marcé, entraînées par la rivière de Sée, se jeta à la nage et parvint à les retirer.

Le 22 mai 1832, une voiture à 2 chevaux et chargée de 8 personnes, traversait les grèves du Mont-St-Michel. Au passage de la rivière, l'habileté du guide fut en défaut, et la voiture s'enfonça. Dans leur effroi, les huit personnes qu'elle contenait se sauvèrent sur la côte de Courtils, en abandonnant avec sa voiture Jean Dubost, leur conducteur. Ce dernier allait périr sans le dévouement de François Le Marié, François Morel, Jean Droguet et Jean Jugan, pêcheurs de Vains, qui sauvèrent voiturier, voiture et chevaux.

Le 19 juin 1832, quatre soldats du 50e se baignaient dans un endroit fort dangereux de la rivière de Sée. Bientôt ils furent dans un péril imminent : ils allaient se noyer sans le dévouement d'André, qui les retira de l'eau tous les quatre, mais qui malheureusement ne put en sauver que trois.

Médaille d'argent décernée par le Ministre de l'intérieur.

Le 31 décembre 1831, une médaille au sieur Alexandre Sauvé, porte-drapeau de la garde nationale de Cherbourg, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé plusieurs personnes qui se noyaient.

M. Sauvé, qui a servi de 1811 à 1816, avait plusieurs titres à cette médaille. Le 29 août 1825, il arrêta un assassin qui venait de commettre un double meurtre dans Cherbourg; le 15 octobre 1829, il se jeta à l'eau d'où il retira deux jeunes gens que le courant entraînait; le 30 septembre 1831, il se jeta également à l'eau, quoiqu'il eût alors un catharre pulmonaire, et sauva la vie au jeune Rondel, âgé de 13 ans.

Le 22 juin 1832, 1 médaille au sieur Loyer, sergent-fourrier des sapeurs-pompiers de la garde-nationale de Granville, pour le courage et le dévouement dont il fit preuve lors de l'incendie qui éclata dans cette ville, le 28 décembre 1831.



PRIX-MONTYON.

Déjà dans l'Annuaire de 1830-1831, nous avons été assez heureux pour annoncer que l'Académie française avait décerné une des médailles du prix de vertu, fondé par feu Montyon, à Françoise Morin, du canton de Sourdeval. Nous éprouvons un nouveau plaisir en annonçant qu'une nouvelle médaille de 600 fr. a été décernée par l'Académie, dans sa séance publique du 9 août 1832, au sieur Pierre Launay-Pichardière, de Tirepied,

arrondissement d'Avranches. Suit l'extrait du livret, rédigé par M. Andrieux :

« Launay-Pichardière, cordonnier, a combattu à Paris dans les mémorables journées de juillet 1830 ; il est retourné depuis dans son pays natal, où un déplorable événement, arrivé le 25 octobre 1831, lui a fourni l'occasion de montrer beaucoup de courage et de dévouement pour ses semblables.

» Un nommé Godefroy descend dans un puits pour le nettoyer, et y reste asphixié.

» Jean Launay et Guillaume Painblanc veulent le secourir, descendent successivement dans le puits : ils éprouvent le même sort que Godefroy.

» Launay-Pichardière père, qui était descendu avant Painblanc, aurait également succombé, s'il ne se fût hâté de sortir de ce lieu méphitique et de revenir au grand air.

» Cependant Jean Launay-Pichardière, fils du précédent, se décide intrépidement à descendre ; il quitte son habit, se fait attacher un cordage sous les bras, descend, et trouvant qu'une seconde échelle qu'on venait d'ajuster, ne le conduisait pas assez bas, il remonte, fait alonger cette échelle, descend une seconde fois ; se sentant suffoqué, il remonte, prend un peu d'eau-de-vie, et se hasarde une troisième fois à descendre encore; il attache une corde au bras droit de Painblanc, achève de lacer la corde que Painblanc avait passée sous le bras de Jean Launay; cet ouvrage fait, se sentant presque étouffé, il remonte et tombe par terre sans connaissance.

» Cependant, au moyen des cordes qu'il venait d'attacher, on retire Painblanc et Jean Launay qui ne donnent aucun signe de vie. Launay-Pichardière, ayant repris ses sens, souffle dans la bouche des deux malheureux, les frictionne, aide à les transporter dans leurs lits.

» Malgré les périls qu'il a courus et les tristes exemples qu'il a sous les yeux, il descend une quatrième fois, passe une corde autour de Godefroy qu'on retire le dernier, mais mort. Il aide aussi à le transporter dans son lit.

» Le lendemain, il seconda seul les officiers de santé qui firent la visite des trois corps.

» Quoique ses efforts aient été infructueux, Launay-Pichardière n'en a pas moins fait preuve d'un grand courage, et qui méritait d'être couronné par un plus heureux succès. »

INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Lorsqu'à la fin d'octobre 1831, nous lisions dans les journaux les projets de loi de MM. Montalivet et Las-Cases, nous étions loin de penser qu'il s'écoulerait plus d'une année avant la discussion de la loi sur l'instruction primaire. Ne craignons pas de le dire, ce long retard est une de nos douleurs. Ainsi la 3e année depuis la révolution de 1830, s'écoule aussi vide pour l'amélioration future des classes pauvres, que les années de la restauration ! Qui donc a vaincu en juillet? Un roi parjure a-t-il été proscrit pour appeler à de nouveaux Champs-de-Mars la nation en armes? Voudrait-on changer en francisques les instrumens du labourage? Quelques hommes rêveraient-ils à la proscription de l'alphabet? Il est déplorable que de pareils questions trouvent ici leur place, et il faudrait fuir dans les déserts, si l'on n'était éclairé par une lueur d'espérance, si l'on n'était soutenu par un reste de foi aux destinées humaines.

Le bonheur des populations sera toujours obstrué d'obstacles, l'horison politique sera chargé d'effrayans nuages, tant que l'ignorance tiendra dans ses rets la foule aveugle,

tant que la majorité des citoyens n'aura pour régler ses forces brutales que des sentimens grossiers et des préjugés fanatiques.

C'est donc à substituer des sentimens honnêtes, des idées raisonnables à ces sentimens et à ces préjugés, que doivent s'appliquer nos législateurs. Le problême social se trouve tout entier résolu par une sage distribution de lumières proportionnées aux besoins individuels dans toutes les conditions. Cette distribution est promise depuis 40 ans : depuis 40 ans, nombre de philanthropes sont descendus dans la tombe avec l'espoir que la lumière enfin allait luire pour les peuples, et que les peuples la comprendraient. Gouvernans, c'est à vous aujourd'hui d'appliquer les théories des sages. Assez long-temps l'Europe fut guerrière et subit le joug de la force : fatiguée de combats, elle veut jouir de conquêtes pacifiques. La France elle-même, la belliqueuse France ne réclame que l'olivier : elle n'aspire qu'à devancer les peuples dans la carrière ouverte à l'industrie par les progrès des arts et des sciences.

La jeunesse tressaille encore au bruit d'une armure, mais elle écoute avec respect les leçons de la philosophie; elle s'occupe de systêmes organisateurs ; elle se passionne pour la patrie, elle étend son amour à l'humanité.

Gouvernans, profitez de ces dispositions pour préparer au monde des siècles de paix. Nos lois et nos mœurs ont grand besoin d'améliorations : imitez Jehovah, commencez par créer la lumière. L'instruction d'abord!

avant tout l'instruction ! Mesurez les degrés tant qu'il vous plaira, soyez avares des rayons brûlans, mais que le moindre prolétaire voie à se conduire ; que l'homme des champs, que l'artisan des villes sachent ce que personne ne doit ignorer ; qu'ils aient des notions suffisantes de lecture, d'écriture et de calcul.

Je me hâte de quitter les considérations générales pour exposer l'état de l'instruction primaire dans la Manche.

Dans l'impossibilité de compléter les documens donnés, l'année dernière, pour chaque commune de quatre arrondissemens, je vais puiser dans un nouveau travail, dressé par MM. les sous-préfets, au commencement de cette année, les matériaux d'un nouveau résumé, qui présente la situation de nos écoles en janvier 1832.

Nombre de communes pourvues d'écoles de garçons dans les arrondissemens : d'Avranches, 57 ; de Cherbourg, 62 ; de Coutances, 113 ; de Mortain, 40 ; de St-Lo, 99 ; de Valognes, 85.

Nombre de communes pourvues d'écoles de filles dans les arrondissemens : d'Avranches, 113 ; de Cherbourg, 64 ; de Coutances, 109 ; de Mortain, 62 ; de Saint-Lo, 84 ; de Valognes, 77.

Nombre de communes qui n'ont point d'écoles de garçons dans les arrondissemens : d'Avranches, 67 ; de Cherbourg, 11 ; de Coutances, 24 ; de Mortain, 33 ; de Saint-Lo, 24 ; de Valognes, 32.

Nombre de communes qui n'ont point

d'écoles de filles dans les arrondissemens : d'Avranches, 11 ; de Cherbourg, 9 ; de Coutances, 28 ; de Mortain, 11 ; de St-Lo, 39 ; de Valognes, 40.

Nombre de communes qui n'ont d'écoles ni de l'un ni de l'autre sexe, dans les arrondissemens : d'Avranches, 10 ; de Cherbourg, 4 ; de Coutances, 20 ; de Mortain, 9 ; de Saint-Lo, 19 ; de Valognes, 31.

Nombre de garçons qui pourraient aller aux écoles, dans les arrondissemens : d'Avranches, 5893 ; de Cherbourg, 5103 ; de Coutances, 7965 ; de Mortain ; 3851 ; de Saint-Lo, 5980 ; de Valognes, 5925.

Nombre de filles qui pourraient aller aux écoles dans les arrondissemens : d'Avranches, 5521 ; de Cherbourg, 4790 ; de Coutances, 7213 ; de Mortain, 3829 ; de Saint-Lo, 5543 ; de Valognes, 5486.

Nombre de garçons qui vont aux écoles dans les arrondissemens : d'Avranches, 3915 ; de Cherbourg, 3701 ; de Coutances, 4945 ; de Mortain, 2486 ; de Saint-Lo, 4820 ; de Valognes, 4322.

Nombre de filles qui vont aux écoles dans les arrondissemens : d'Avranches, 3430 ; de Cherbourg, 3539 ; de Coutances, 4421 ; de Mortain, 2590 ; de Saint-Lo, 4276 ; de Valognes, 3829.

Le nombre des enfans qui ne vont point aux écoles est de 20825.

Sommes nécessaires pour construction d'écoles dans les arrondissemens : d'Avranches, 42600 fr. ; de Cherbourg, 46561 fr. ; de Coutances ; 87610 fr. ; de Mortain, 43800 fr. ; de S-Lo, 42200 fr. ; de Valognes, 75100 fr.

Sommes nécessaires pour acquisition d'écoles dans les arrondissemens : d'Avranches, 1300 f. ; de Cherbourg, 19200 ; de Coutances, 77000 ; de Mortain, 15800 ; de Saint-Lo, 12800 ; de Valognes, 61100.

Sommes nécessaires pour réparation d'écoles dans les arrondissemens : d'Avranches 8160 f. ; de Cherbourg, 4370 ; de Coutances, 2740 ; de Mortain, 1900 ; de Saint-Lo, 14744 ; de Valognes, 12827.

Sommes nécessaires pour supplément de traitement dans les arrondissemens : d'Avranches 22755 fr. ; de Cherbourg, 39813 ; de Coutances, 48719 ; de Mortain, 16603 ; de Saint-Lo, 48555 ; de Valognes, 39350.

Sommes votées par les communes dans les arrondissemens : d'Avranches, 4665 fr., de Cherbourg, 10040 ; de Coutances, 12030 ; de Mortain, 1170 ; de Saint-Lo, 9561 ; de Valognes, 10460.

Sommes qui restent à solder dans les arrondissemens : d'Avranches, 8180 f. ; de Cherbourg, 99904 ; de Coutances ; 204039 ; de Mortain, 76933 ; de Saint-Lo, 108738 ; de Valognes, 177917.

Résumé général. 456 communes sont pourvues d'écoles de garçons ; 509, d'écoles de filles. 191 communes n'ont point encore d'écoles de garçons ; 138, d'écoles de filles. Enfin 93 communes n'ont d'école ni de l'un ni de l'autre sexe.

34717 garçons et 32382 filles pourraient aller aux écoles ; total 67099 : il n'y va que 24189 garçons et 22085 filles ; total 46274 : il y a donc 10528 garçons et 10297 filles, to-

tal 20825 enfans, qui restent sans instruction.

Les sommes nécessaires pour les écoles s'élèvent à 797307 fr. Nos communes ne votant que 47926 f., il reste à fournir 749381 fr. pour le seul département de la Manche. Et dans le budget de 1832 , on n'a voté qu'un million pour l'instruction primaire!...

En voyant que 93 communes seulement n'ont pas d'écoles , on pourrait croire à une prospérité presque suffisante de l'instruction primaire. L'erreur serait grande , et quiconque a visité nos écoles rurales sait à quoi s'en tenir sur le personnel de ces établissemens. Il est rare, dans la plupart de nos cantons , de rencontrer un maître qui sache passablement ce qu'il doit enseigner. L'état précaire des instituteurs en est la cause principale. Comment refuser à une commune l'homme qu'elle désire, quand il consent à recevoir une rente de dix écus et des rétributions à deux sous la semaine , lesquelles ne lui donneront pas cent francs par année ? quand cet homme en sait autant que le maître dont il a suivi les leçons ? quand , d'ailleurs , il n'y a pas à choisir, et qu'il faut prendre le candidat présenté, ou laisser la commune sans école?

En peu de mots, sans entrer dans l'examen de toutes les plaies de l'instruction primaire, voici les principaux moyens de les fermer :

1° Avoir, autant que possible, dans chaque commune , au moins deux écoles, une de garçons et une de filles.

2° Faire un sort convenable à l'instituteur et à l'institutrice , et les forcer à recevoir

gratis tous les enfans que leur désignera le conseil municipal.

3° Avoir dans chaque département une école normale, où soient enseignées non seulement les bonnes méthodes, mais toutes les matières exigées pour la réception des instituteurs du 1[er] degré.

3°. Rejeter les livres surannés, et faire suivre partout à leur place les mêmes ouvrages, au nombre desquels seront toujours la grammaire, l'histoire des Français et la géographie de la France.

5° Créer des *inspecteurs départementaux de l'instruction primaire*, conformément aux vues que nous avons exposées p. 118, 119 et 120 de l'Annuaire de 1832. (Il n'y a pas d'autre moyen de soutenir le zèle des comités, des conseils municipaux et des instituteurs. La dépense n'irait pas à 200000 fr. La loi aura une imperfection de plus, si elle néglige cette création.)

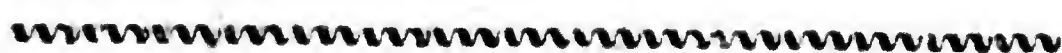
6° Renoncer à l'intermédiaire de dames inspectrices pour les écoles de filles, et subordonner entièrement ces écoles à la surveillance et à la direction des comités.

Je n'indique ici que les articles principaux d'une loi fort importante et qui demande le concours de toutes les lumières des deux chambres. Puisse-t-elle répondre à nos vœux plus encore qu'à nos espérances !

————*N. B.* Je ne dois pas terminer sans faire connaître les noms des instituteurs de la Manche, que le Conseil académique de Caen a désignés pour les médailles et mentions honorables, décernées le

27 mars 1832 par le Conseil royal de l'instruction publique. MM. François-Paul *Hébert*, instituteur à Bréhal; Bon-Léonard-Sulpice *Herpon*, instituteur à Montebourg, ont obtenu chacun une médaille de bronze. Des mentions honorables ont été accordées à MM. Pierre-Louis *Le Comte*, instituteur à Sortosville, et Pierre-Lubin *Groult*, instituteur aux Pieux.

L'Editeur.



ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

Depuis que l'article précédent est écrit (3 septembre), il a été sérieusement question d'établir une école normale au chef-lieu de la Manche. A cet effet, un directeur et une Commission ont été nommés par M. le préfet de concert avec M. le recteur. Le premier soin de cette Commission a été de faire pour l'école un réglement dont nous ne publierons les principaux articles que quand ils auront reçu l'approbation du ministre de l'instruction publique.

En ce moment, nous ne pouvons qu'exhorter MM. les maires à faire des sacrifices pour que leurs communes aient désormais de bons instituteurs; et MM. les instituteurs eux-mêmes à venir, le plus souvent qu'il leur sera possible, suivre les leçons de l'école normale. Loin des villes, parmi des hommes au langage barbare, aux mœurs grossières, les bonnes méthodes s'oublient facilement, les saines traditions se perdent: les instituteurs

de nos campagnes doivent sentir de quelle importance il est pour eux de trouver un cours normal, où ils puissent, à toutes les époques de l'année, s'affermir sur les principes, rafraîchir leur mémoire, *se retremper* enfin.

Leur position, jusqu'à ce jour, a été bien précaire : tout porte à croire qu'une loi prochaine leur garantira une existence fixe et honorable.

Provisoirement, que les conseils municipaux s'occupent du logement des instituteurs! Que chaque commune en ait un, comme elle a une maison curiale! La restauration a fait des presbytères : la révolution doit fonder des écoles.



COLLÉGES COMMUNAUX.

La loi sur l'instruction primaire n'est que le *titre* 1er d'une vaste loi sur l'instruction publique, dont le plan a été fait et refait de dix manières depuis environ 25 ans. Presque tous les journaux ont battu en brèche l'Université, ont réclamé, chacun dans ses vues, la liberté de l'enseignement, ont finalement modifié l'opinion des provinces sur l'utilité des langues grecque et latine. Tel est le changement opéré dans les esprits sur l'importance des études scolaires, que récemment plusieurs conseils municipaux ont menacé d'abandon les colléges jusqu'alors entretenus aux frais des villes, et que l'avenir de ces établissemens n'a rien d'assuré.

Nous conviendrons facilement qu'une sorte de préjugé trop favorable à l'enseignement

classique, a long-temps alimenté les colléges communaux et grossi sans utilité le nombre des étudians; qu'après de longs sacrifices pour des enfans paresseux ou sans intelligence, d'honnêtes artisans ont eu la douleur de ne pouvoir ni continuer leurs sacrifices, ni faire goûter l'humilité de leur profession à leurs fils oints de grec et bardés de latin; que des espérances trop flatteuses se sont changées en chagrins domestiques : mais, de bonne foi, ce léger inconvénient n'est-il pas largement compensé par les hommes distingués dont les travaux des classes ont développé les talens? Et quelles études sont plus propres que celles des colléges à faire sortir un talent de ses langes, à révéler la haute portée d'une intelligence? Croit-on qu'il s'agit dans l'Université de perpétuer les vieilles traditions de la scolastique? de cogner, à grand renfort de régens, des mots grecs et latins dans les cerveaux de la génération étudiante? Le bel emploi de 7 à 8 années d'études! Certes on désire et on atteint un autre but, un but qui doit être celui de toute éducation et auquel nul des systèmes essayés depuis dix ans n'a su parvenir : *le plus complet développement de nos facultés intellectuelles et morales.* La mémoire, l'entendement, la réflexion, l'imagination, la sensibilité, tout ce qui est l'âme humaine s'éveille et grandit dans le commerce des anciens, dans ces contemplations et ces luttes fécondes de la traduction. Nul exercice n'est comparable à celui-là, soit que l'on veuille élever les pensées, soit que l'on se propose de former les cœurs.

Fermer un collége, c'est ouvrir une porte à la barbarie.

Cette idée n'a rien d'effrayant pour les uns; pour les autres elle est chimérique: pour nous elle est grave, des plus graves qui puissent se traiter en France. Les publicistes modernes n'ont point regardé l'éducation publique du même point de vue que les législateurs de l'antiquité: les gouvernans, dirigés le plus souvent par des hommes intéressés à l'ignorance, ont négligé de donner une impulsion uniforme aux esprits dont ils voulaient, d'ailleurs, entretenir les idées d'inégalité devant la loi. Aujourd'hui que les barrières du privilège sont tombées, les préjugés ne sont pas tous vaincus, et nos hommes d'état organisent le matériel de la société avant de s'occuper de sa régénération morale. Ils font des lois contre les crimes, et ne cherchent pas dans le système d'une forte éducation, à prévenir ces crimes. Ainsi la garde nationale est créée, le code pénal est modifié, les conditions électorales sont fixées, et la loi sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement est attendue!

Cette liberté de l'enseignement, ainsi que toutes les libertés, a déjà fait déraisonner nombre d'honnêtes gens: elle a été pour d'autres un prétexte de déclamations virulentes, qui doivent éclairer les rédacteurs de la loi future. Comme cette question est pour la France une question vitale, que l'Université a de nombreux ennemis, et que nous touchons peut-être à la session où il s'agira non de son organisation, mais de son existence,

j'ai esquissé sa défense dans le discours suivant, prononcé, le 13 août 1832, avant la distribution des prix aux élèves du collége de Saint-Lo.

MESSIEURS,

« Quelque grandes pensées qui préoccupent les esprits, quelque forte impulsion qu'ils aient reçue des événemens, quelque vifs que soient les sentimens qui font battre, de nos jours, les cœurs généreux, il est encore de douces émotions dans la solennité qui nous rassemble.

» Tandis que les parens et les élèves attendent, avec une touchante anxiété, le moment où vont être couronnés les vainqueurs, combien d'entre vous, messieurs, se rappellent leurs premiers succès! Que de souvenirs se rattachent aux années passées dans le collége! Là, il est vrai, se développa le premier germe des passions; mais les passions étaient si timides! les affections si franches! les rivalités si oublieuses! Point d'arrière-pensées dans les épanchemens de l'amitié, de durée dans les ressentimens, d'envie ou d'égoïsme dans les espérances! Hommes du monde, avouez-le; ce fut l'âge d'or de votre existence.

» Nous donc qui avons grandi dans ses bras, nous qu'un lien d'habitude attacha, pendant notre adolescence, à ses doctes leçons, nous avons connu cette fille vénérable de rois qui ne sont plus, cette Université qui partage le sort de tous ces legs informes,

transmis à notre siècle par les siècles du moyen-âge : nous avons connu la lenteur de ses méthodes, et le vice de sa restauration par l'absolutisme de Bonaparte.

» Toutefois, sans parler de reconnaissance pour les services qu'elle a rendus, nul de de nous, messieurs, ne voudrait la chute de ce grand corps. La plus précieuse et la plus certaine de nos libertés, celle de l'intelligence, n'exige pas la liberté illimitée de l'enseignement. Les conséquences en seraient trop fatales à l'état, que tuerait bientôt la turbulence des factions et le cahos des volontés les plus anarchiques. Tous les liens de l'unité seraient rompus, toutes les garanties de l'ordre seraient détruites, si les vœux désorganisateurs de nos adversaires étaient exaucés.

» Avez-vous réfléchi, messieurs, aux conséquences de ces vœux perfides ? Avez-vous franchi par la pensée un espace de dix ans écoulés dans les diverses tentatives des sectaires religieux et politiques ? O l'effrayant tableau que présente cette société future ! Que dis-je ? société ! Est-il un génie, sur la terre, qui se flattât de jamais réunir tant d'élémens hétérogènes ? de concentrer dans le même foyer tant de rayons opposés ? de faire luire sous les couleurs du patriotisme tant de lumières ennemies ? Pour une génération dans sa fleur, le temps serait venu d'appliquer les théories de ses maîtres ; car il ne s'agirait pas, dans les écoles, d'idées spéculatives, de progressives améliorations. Les sages lenteurs ne sont pas le goût du siècle. Vous verriez donc les fougueux disciples d'une

foule de rêveurs audacieux, briser à l'envi l'arche constitutionnelle. Associés un jour à peine pour détruire, ils se disputeraient, durant des années, l'autorité suprême, et, dans ces déchiremens de la patrie, le sang coulerait à flots pour les erreurs comme pour les vérités. L'anarchie des intelligences, fruit d'une liberté illimitée de l'enseignement, se traduirait sans cesse en actes violens. Le civisme intolérant du républicain, le servilisme abject du jésuite, le prosélitisme ardent du saint-simonien se feraient une guerre d'autant plus acharnée, que leurs partisans seraient plus nombreux, et que le champ serait plus libre à toutes les ambitions.

» Il est possible qu'au milieu d'horribles tempêtes, la providence suscitât un de ces pilotes, qui, semblables à l'arc céleste, rappellent que désormais le genre humain ne saurait périr ; un de ces pilotes dont l'œil sûr et la main ferme dirigent avec une prudence inspirée le vaisseau d'un état que Dieu a résolu de sauver. L'histoire de nos troubles civils en offre un exemple à jamais mémorable. Mais on sait aussi ce que coûtent ces génies conservateurs : on sait qu'en muselant l'anarchie, qu'en bridant les factions, ils imposent aux gens de bien un honteux mutisme, et mettent indignement la liberté au ban de leur empire.

» C'était sans doute pour prévenir de si fatales conséquences, que les sages législateurs de l'antiquité consacrèrent les premières pages de leurs codes aux lois de l'éducation publique. Ils pensèrent avec raison que, pour

développer le corps et l'âme, l'état doit ouvrir des gymnases d'où l'enfant sorte homme et citoyen ; qu'il faut éclairer des mêmes idées, animer des mêmes sentimens les membres d'une même patrie, dont le sort dépend toujours de cette unité. Ils voulurent, en un mot, assujettir les enfans à une institution commune.

» Dans ses Politiques, Aristote s'élève contre l'éducation privée : il nie les droits de la famille. D'après ce philosophe, ce n'est point à elle qu'appartiennent ses rejetons ; ils appartiennent à l'état. Il donne les plus grands éloges à la législation de Sparte, qui s'emparait de l'enfant à sa naissance, et privait le père des droits civiques, s'il ne laissait pas élever son fils en commun par des magistrats lacédémoniens.

» Je n'insisterai pas, messieurs, sur l'autorité d'un écrivain aussi profond, aussi judicieux qu'Aristote. Son opinion sur la nécessité de rapprocher les pauvres des riches, de passer un juste niveau sur toutes les conditions, d'empêcher l'égoïste isolement de classes dont la supériorité réelle ne peut être que dans les talens et dans la vertu ; son opinion, dis-je, a été confirmée par les meilleurs esprits de l'antiquité et des temps modernes.

» Aujourd'hui cependant l'opinion contraire tend à prévaloir, et le nombre des élèves a sensiblement diminué, depuis deux ans, dans tous les colléges de la France. On dirait que le royaume serait aux premiers jours de la conquête des Pharamond ; des Mérovée, des Clovis, et que long-temps encore devra sub-

sister la distinction entre les vainqueurs et les vaincus, entre les Francs et les Gaulois : distinction funeste qui nous menace indéfiniment de nouveaux orages.

» Deux classes de citoyens alimentent ce schisme politique. Les deux faces de Janus en sont l'emblême : l'une ne détourne pas les yeux du passé, l'autre ne cesse de les plonger dans l'avenir. Ainsi, messieurs, tandis que les uns craignent pour leurs enfans l'enseignement de l'Université constitutionnelle, les autres se soucient peu de donner aux leurs une instruction surannée.

» Je n'ai rien à dire aux premiers. Qu'ils usent de la liberté pour faire des esclaves! Qu'ils gagent des précepteurs clandestins, pour éteindre le flambeau de la raison, pour inféoder dans leurs familles un aveugle amour de la servitude! Qu'ils sachent, toutefois, que le vent de l'émancipation souffle des quatre points cardinaux, et que ceux de leurs fils dont les talens sont leur espoir, ne partageront point les opinions gothiques de leurs pères : on a sur ce point quinze ans d'expérience!

» Je m'adresse aux seconds. Je leur concède que l'Université, de sa nature, est peu progressive, et que, dans sa marche, elle pousse à l'excès la prudence; mais je proteste contre l'épithète de *stationnaire* que lui ont donnée tant de novateurs.

» Sans doute, l'Université ayant conscience de sa mission chez l'un des plus grands peuples du monde, se garde d'essais téméraires. Positive dans son enseignement, elle veut

que les tentatives heureuses aient reçu du temps leur sanction. Elle a trop de respect à l'égard de la génération qu'on lui confie, pour adopter légèrement des méthodes qui ne sont applicables que de certains esprits à certains esprits, de la conception de certains maîtres aux prédispositions de certains disciples. Ce n'est pas elle qui prônera les extravagances de M. Jacotot, qui prescrira le paradoxe à ses professeurs, le charlatanisme aux chefs de ses établissemens; mais il n'y a pas de principes raisonnables, d'améliorations réelles que tôt ou tard elle ne s'approprie.

» Ainsi ce n'est plus dans Rollin seul qu'elle enseigne l'histoire : elle livre à l'étude et aux premières méditations de la jeunesse les ouvrages les plus récens des critiques français, rivaux aujourd'hui des laborieux savans de l'Allemagne.

» Les auteurs grecs et latins ne sont plus les seuls qu'elle propose à l'admiration : elle établit avec goût des rapprochemens entre eux et les écrivains modernes; elle fait marcher de pair avec ceux de l'antiquité les chefs-d'œuvre de notre littérature.

» Jalouse de répondre à tous les besoins du siècle, vous la voyez, partout où s'en fait sentir la nécessité, créer des chaires de physique et d'histoire naturelle, de langue anglaise et de langue allemande, d'enseignement normal pour les instituteurs primaires et d'enseignemeut spécial pour le commerce et l'industrie.

» Récemment enfin, elle a banni de ses écoles le jargon barbare qui maintenait, depuis des

siècles, une série d'erreurs de convention : la philosophie est devenue la plus profitable des classes depuis qu'elle se professe en français.

» Il est vrai, messieurs, qu'après ces progrès et ces réformes, la France a droit d'attendre et de nouvelles réformes et de nouveaux progrès. Mais l'Université attend à son tour de la France un appui nécessaire ; des trois pouvoirs, une législation large et sagement combinée.

» Cette législation, solennellement promise en 1830, fera bientôt cesser nos incertitudes. Jusque-là, mûrissons nos pensées sur la question fondamentale de l'éducation. Reconnaissons avec les législateurs anciens, avec les sages de toutes les époques : qu'avant tout, la destinée des empires tient éminemment à l'institution de la jeunesse; que la plus solide base des états est dans l'unité de foi en religion, en morale, en politique ; que cette unité est mille fois brisée, et le royaume exposé à des périls sans nombre, s'il est loisible à tout faiseur d'utopies de former à l'application de ses rêves les jeunes gens qui se presseront autour de sa chaire ; d'une chaire empestée d'où tomberont, avec art, et la négation d'un être suprême, et la haine de la nouvelle dynastie, et la proscription du pacte constitutionnel. Reconnaissons que la liberté illimitée de l'enseignement ouvrirait la barrière à tous les anarchistes, qu'il s'en suivrait infailliblement une divergence d'opinions, un cahos de vues opposées, enfin une licence effroyable, sans autre terme que des abîmes.

» Ah ! loin de nous, messieurs, la pensée d'un tel avenir ! n'attristons pas de funestes pressentimens cette fête si long-temps attendue : ayons confiance en la sagesse de nos législateurs. Non, l'Université de France ne périra point : elle sera soutenue par la raison publique ; par ses anciens disciples, qui occupent les premiers postes de l'état ; par ses nouveaux élèves, qu'elle prépare à toutes les fonctions. Elle ne périra point, parce qu'en même temps que des hellénistes et des latinistes, elle forme, par son enseignement et sa discipline, des amis de l'ordre et de la subordination, franchement dévoués au trône de juillet, non moins esclaves de leurs devoirs que jaloux de leurs droits, en un mot bons citoyens, bons Français. »

L'Editeur.

DISTRIBUTIONS DE PRIX

DANS LES COLLÉGES COMMUNAUX.

Noms des élèves qui ont remporté les premiers prix de philosophie et de rhétorique à la fin de l'année scolaire 1831-1832.

Collége d'Avranches. *Philosophie.* Jean Le Dru, du Luot ; François Le Roy, de Ponts ; Théodore Yver, de Tinchebray. *Rhétorique.* Alphonse Luce, de Genets ;

Gustave Arragon, d'Avranches; Hippolyte Boessé, d'*id.*; Auguste Herbert, de Romagny; Jacques Couétil, de Saint-Martin.

COLLÉGE DE CHERBOURG. *Rhétorique.* Alexandre Hamel, de Tourlaville; Auguste Mignot, de Fresville; Edouard Mauger, de Cherbourg; Edmond Le Marquand, de Virandeville; Auguste Gouey, de Cherbourg (1).

COLLÉGE DE COUTANCES. *Philosophie.* Eugène Bouley, de Coutances; Sénateur Foubert, de Blainville. *Rhétorique.* Frédéric Guillemette, de Coutances; Théodore Savary, de Cerisy-la-Salle; Alphonse Duprey, d'Ouville; Edouard Godefroy, de Bréhal; Lemierre, de Coutances; Léonor Pagny, d'Appeville.

COLLÉGE DE SAINT-LO. *Philosophie.* Victor Morel, de Bion; Charles Delangle, de Guilberville. *Rhétorique.* Emile Huault-Desjardins, de Saint-Lo; Romain Le Duc, de Torigni; Alexis Varignon, de Cerisy-la-Forêt; Aimé-Victor Guilbert, d'*id.*; Pierre Hardy, de Saint-Lo.

COLLÉGE DE VALOGNES. *Philosophie.* Edouard Héricher, de Valognes; Pierre Thoumin, de Saint-Quentin. *Rhétorique.* Pierre Simon, de Saint-Vaast; Auguste Hérauville, de Sortosville-en-Beaumont; Delestan Pain, de Bricquebec; Bien-Aimé Capelle, de Valognes.

---

(1) M. Ragonde, régent de 3.e, professe un cours d'histoire naturelle, au collége de Cherbourg.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Supplément aux articles sur cet objet, insérés dans les Annuaires de 1829 et 1832.

MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE DE CHERBOURG.

NOTE DE L'EDITEUR. *La bibliothèque et le musée de Cherbourg sont ouverts le mercredi, de* 11 *à* 3 *heures; le jeudi, de* 11 *à* 5 *heures; le vendredi, de* 11 *à* 2 *heures.*
Le Conservateur, dont le traitement n'a pas encore été fixé, est M. Ragonde, à qui je dois l'article que l'on va lire.

Cet établissement dont l'Annuaire a déjà, l'an dernier, annoncé la création, vient enfin d'être rendu public. En attendant un nouveau bâtiment, impérieusement réclamé pour des objets d'art, d'antiquités, d'histoire naturelle, et des livres, d'une valeur de 80000 francs au moins, une salle de l'hôtel-de-ville, de 10 mètres de longueur et de 6 mètres de largeur, a été destinée à recevoir ce précieux dépôt, où le public est admis trois jours par semaine.

Le Conseil municipal vient de voter une somme de 20000 f. pour construire un nouveau bâtiment, qui doit être adjoint à l'hôtel-de-ville, et dans lequel on aura une galerie pour les tableaux. La salle actuelle restera provisoirement destinée à la bibliothèque, aux antiquités et aux objets d'histoire naturelle, en attendant que deux autres salles soient consacrées à ces collections importantes.

Quatre parties distinctes constituent cet établissement. 1° Collection de tableaux. 2° Objets d'art et d'antiquités. 3° Objets d'histoire naturelle. 4° Bibliothèque.

TABLEAUX.

C'est à M. Ch. Henry, commissaire des musées royaux, né à Cherbourg, que cette ville doit la création de son musée. M. Henry, le plus grand connaisseur, ce n'est pas trop dire, en fait de tableaux, qui existe en Europe, avait d'abord conçu le projet de garder l'anonyme : mais bientôt deviné et trahi par ses amis, il a vu divulguer par eux un secret que sa modestie eût voulu cacher à jamais. Le nombre des tableaux donnés par cet excellent et véritable patriote s'élève déjà à 61. Le donateur promet de porter la collection à 100. Avec quelques tableaux faisant partie du cabinet de M. Duchevreuil, la collection sera de 120 tableaux. M. Henry a également donné 4 bas-reliefs en terre modelés par Claudion. On jugera de l'importance du cadeau, en jetant les yeux sur

les noms des peintres dont M. Henry a donné des originaux.

Peintres anciens. Van Bloemen dit l'Orizonte, Jordano, Ribeira, Courtois dit le Bourguignon, Coypel, Lavinia Fontana, l'Epicié, Hanneman, Phil. Lauri, Vivien, Van Quelly, Gaspard Poussin, Verelst, Claude Le Fèvre, De Troy, Gauffier, Rigaud; un tableau peint à la fois par Jean Breughel, Van Balen et Van Messel; Phil. de Champagne, le Sueur, Lucatelli, César Vanloo, Van Aelst, Greuze, Pannini, Largillière, Van Vliet.

Peintres modernes. Le comte de Forbin, Augustin Enfantin (1), Bruandet, Licherie, Duval-Camus, Canella, De Marne, Taunay, De Lâtre, Bidaut, Rioult, Rich. Fleury, Dunouy, Mallet, Garneray, Vallin, Montvignier, Le Comte, Verboeckhoven, Truchot, Mlle Gérard, Bouhot, Hue, De Caisne.

OBJETS D'ARTS ET ANTIQUITÉS.

Cette partie comprend environ 400 objets, la plupart trouvés dans l'arrondissement de Cherbourg ou dans la Normandie. Comme le détail en serait trop long, nous nous bornerons à citer seulement les objets trouvés à Digulleville en 1822 (voir le premier vol. des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie); un petit sacrifiant en bronze

(1) C'est le frère du *père suprême.*

trouvé au pied de la montagne du Roule, en 1768; des armes gauloises en bronze, haches celtiques en pierres et en bronze, moule en bronze à fondre des coins gaulois (objet unique) trouvé à Bricquebec en 1827, gantelets, casques, cuirasses du moyen-âge, poterie de Bernard de Palissi, vases étrusques, lampes antiques, grands médaillons en bronze, collection de portraits des Normands célèbres, une épée ancienne portant le nom et les armes de Gustave-Adolphe, une grande quantité d'objets trouvés dans l'habitation romaine de la mielle de Cherbourg, une momie de femme mariée avec l'interprétation de l'inscription, par feu Champollion. Cette traduction écrite de la main de Champollion est le dernier travail de cet illustre antiquaire.

OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

800 coquilles vivantes et fossilles parmi lesquelles on remarque le nautile papyracé, le concholépas du Pérou, les porcelaines, carte géographique, peau de lièvre, argus, etc., la tomogère-déprimée ou lampe antique, l'huître-marteau, etc., des animaux conservés dans l'alcool au nombre desquels est un fœtus d'un mois.

600 échantillons de mineranx de toute espèce, au nombre desquels figurent tous les minéraux du département, et les pierres polies de l'arrondissement de Cherbourg, recueillies sur le bord de la mer et ailleurs. Cette collection d'histoire naturelle renferme aussi un crocodile, des tortues de terre et de mer, des lézards, un requin, différens

échantillons de la classe des zoophytes, une longue défense de narwal, des cornes de cerf, de renne, de chamois, d'élan, etc. deux caisses dont une contenant 150 des insectes les plus rares, et l'autre de superbes papillons étrangers.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque se compose de 3000 vol. sans doubles ni dépareillés. Elle est formée de la curieuse collection de M. Duchevreuil et d'ouvrages confisqués pendant la révolution, et déposés au district de Cherbourg. Une grande partie de ces derniers furent rendus à leurs anciens propriétaires. Cette mesure, que nous sommes loin de blâmer, n'avait laissé dans la salle de la mairie, qui portait le nom de bibliothèque, qu'un fond de 700 volumes non dépareillés.

L'histoire, et surtout l'histoire de France, les antiquités, les curiosités bibliographiques comme livres rares et singuliers, forment la majeure partie de cette bibliothèque, qui n'a plus besoin que de quelques légers sacrifices que fera sans doute un Conseil municipal ami des lumières, pour devenir la plus curieuse et la mieux composée des bibliothèques du département. Une partie dans cette bibliothèque a mérité une place reservée : ce sont les ouvrages écrits par des Normands ou sur la Normandie. Cette partie contient plus de 600 volumes.

Cette bibliothèque possède plusieurs livres

imprimés avant l'an 1500, 8 mss. parmi lesquels on remarque le cartulaire de l'abbaye de Cherbourg, écriture du XVe siècle, un superbe mss. intitulé : *Etat de la généralité de Caen, par M. de Foucault, intendant de ladite généralité*. L'écriture en est très-soignée; il renferme des plans très-détaillés de nos principales villes. Le faux-titre est écrit de la main de M. de Foucault. Il ne porte pas de date; je le crois des premières années du XVIIIe siècle.

Le Conseil municipal vient d'allouer une somme de 1000 f. pour l'entretien de cet établissement, pour acquisitions imprévues d'objets de curiosité en tout genre. Nous invitons donc les personnes du département qui feraient la trouvaille d'objets antiques, qui auraient à vendre des tableaux ou des livres, à s'adresser au Conservateur du musée de Cherbourg; elles peuvent être sûres qu'elles trouveront plus d'avantage à traiter avec lui qu'avec tout autre. Ainsi, au lieu de porter chez le fondeur des instrumens en cuivre trouvés en terre, elles pourront les vendre un prix plus considérable pour être conservés. C'est surtout à MM. les maires que nous adressons cette invitation : plus éclairés que la plupart de leurs administrés, ils peuvent les guider dans ces circonstances.

RAGONDE, *régent de 3e au collége de Cherbourg.*

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

Depuis la séance publique du 3 novembre 1831, la Société n'a pas suspendu le cours de ses travaux dont voici un résumé.

Le 1[er] décembre M. Noël-Agnès, archiviste, a fait un rapport sur une momie égyptienne, envoyée à la ville de Cherbourg, par l'amiral Troude. M. Couppey a lu un 1[er] mémoire sur l'état des sciences en Normandie et généralement en France dans les XI[e] et XII[e] siècles. Il a pris pour fondement de son travail la compilation géographique, astronomique et physique, intitulée : *De imagine mundi,* qui se trouve dans les œuvres d'Anselme, archévêque de Cantorbery, et d'Honoré, évêque d'Autun, et qui fut traduite en vers français dans le XII[e] siècle. Elle offre une encyclopédie des sciences du moyen-âge.

Le 5 janvier, elle a entendu la lecture d'un tableau comparatif des variations de la température à Cherbourg et à Paris pendant l'année 1830, par M. Noël-Agnès. M. Coup-

pey a lu la continuation de son travail sur l'état des sciences naturelles dans le moyen-âge; M. Ragonde, un Mémoire sur un *dolmen* gaulois, situé à Flamanville, et sur une caverne qu'on supposait autrefois être le séjour des fées ; M. Delachapelle, fils, un essai de traduction de l'Odyssée en vers français, d'après un nouveau système, qui consiste à supprimer le moins possible les détails si intéressans des narrations poétiques de l'antiquité. Le morceau choisi pour cet essai est l'endroit du 24e chant, où Ulysse va trouver son père et s'entretient avec lui sans être reconnu.

Le 3 février, la Société s'est occupée du classement et de la transcription des Mémoires lus jusqu'à ce jour dans ses séances.

Dans la séance de mars, elle a entendu la lecture de la continuation des essais de M. Delachapelle, fils, et un Mémoire de M. Delachapelle, père, sur la Flore des environs de Cherbourg.

Dans celle du mois d'avril, la Société a entendu un rapport de M. Obet, docteur-médecin de la marine, sur le n° 1er du Recueil mensuel de la *Gazette médicale*, dont hommage avait été fait à la Société; une réfutation par M. Asselin, directeur, de l'opinion émise par M. de Gerville, sur la prétendue existence de *Coriallum* dans l'emplacement de la mielle de Cherbourg; la continuation du travail de M. Couppey, sur l'état des sciences dans les XIe et XIIe siècles, et la continuation des essais de traduction de l'Odyssée en vers, par M. Edouard Delachapelle.

Le 3 mai, M. Ragonde a fait un rapport sur la découverte toute récente, en la commune de Flamanville, de quelques haches celtiques et autres objets d'antiquité, ainsi que sur des monumens celtiques en pierre, situés à Vauville, Biville, Bretteville, et dans la forêt de Bricquebec.

Le 7 juin, la Société a agréé, avec la plus vive reconnaissance, l'offre qui lui a été faite par le savant M. De Caumont, de son ouvrage sur les *Antiquités monumentales*, et a nommé, pour lui rendre compte de cet intéressant travail, une Commission composée de MM. Javain, De Choisy et Couppey. M. Javain, maire de Cherbourg, désirant choisir un bibliothécaire et un conservateur du musée de la ville, a consulté la Société, qui a désigné M. Ragonde. Elle a nommé pour ranger les matériaux du 1er volume de ses Mémoires, une Commission composée de MM. Asselin, De Choisy et Couppey. Ce dernier a terminé la séance par la dernière partie de son Mémoire sur l'état des sciences en Normandie dans les XIe et XIIe siècles, et sur la compilation encyclopédique de ce temps-là, intitulée *De imagine mundi*.

Dans la séance de juillet, a été lu un Mémoire de M. Le Monnier, professeur d'hydrographie, sur l'origine et l'histoire des divers systèmes d'énumération chez les peuples anciens et modernes ; un éloge de Charles VII, roi de France, par M. Laurent de Choisy. M. Ed. Delachapelle a lu une continuation de ses essais poétiques sur Homère.

Dans la séance du mois d'août, la Société

a reçu l'hommage de divers ouvrages en prose et en vers de M. Plivard, chef d'escadron d'artillerie à cheval. M. le sous-préfet a invité la Société à concourir avec lui à répondre à une demande officielle, qui lui a été adressée, de renseignemens sur le sol, son aspect, sa superficie et ses accidens, en ce qui concerne l'arrondissement de Cherbourg. Une Commission a été nommée à cette fin, composée de MM. Bonissent, sous-préfet, Delachapelle, père, et Ragonde. M. Delachapelle, fils, a ensuite lu une traduction en vers d'un passage du 1[er] livre de l'Odyssée, et M. Ragonde, un Mémoire sur différentes antiquités gauloises de l'arrondissement.

Dans la séance du mois de septembre, M. Plivard a communiqué à la Société un dessin du manteau de la cheminée de l'abbatial de l'ancienne abbaye de Cherbourg, avec une explication des figures singulières qui composent cet antique relief. M. Ragonde a lu deux pièces de vers envoyées à la Société par M. Le Tertre, bibliothécaire de la ville de Coutances, associé correspondant, l'une sur le *courage civil*, l'autre adressée à un *ami bienfaisant*. Ces deux pièces et la note de M. Plivard sont renvoyées à la commission des Mémoires. M. Delachapelle, père, à lu un Mémoire sur l'aspect territorial de l'arrondissement de Cherbourg, sur ses accidens et ses productions, conformément à ce qui a été demandé par M. le sous-préfet.

Le jeudi 4 août, M. Couppey, secrétaire, a lu une notice historique, destinée à l'Annuaire du département, sur les événemens

des guerres entre les catholiques et les protestans, en ce qui concerne le territoire qui compose aujourd'hui le département de la Manche. (Voir page 179.)

La Société (1) a reçu depuis l'an dernier, *associé titulaire*, M. Plivard, chef d'escadron d'artillerie à cheval; *correspondans*, MM. De Caumont, rédacteur en chef de la Revue normande; Bataille, directeur du jardin des plantes d'Avranches; Jouan, fils, naturaliste.

Le 1er volume des Mémoires de la Société est sous presse. (*Article communiqué*).

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

Cette Société publiera, en 1833, le 6e volume de ses Mémoires. Ses nouveaux membres, habitans ou originaires du département, sont : MM. Couppey, juge d'instruction à Cherbourg; Ragonde, régent de 3e au collége de Cherbourg; l'abbé Viel, ex-régent, à la Brisette, près de Valognes.

COMPOSITION DU BUREAU. *Directeur*, M. le marquis Le Ver ❋, d'Yvetot (Seine-infre). *Président*, M. l'abbé Daniel. *Vice-président*, M. l'abbé Rousseau ❋. *Secrétaire général*, M. De Caumont. *Secrétaire-adjoint*, M. Gervais. *Trésorier*, M. De Magneville.

---

(1) Le doyen des membres de la Société royale académique de Cherbourg est M. De Toustain-Richebourg, omis dans la 1re liste, publiée dans l'Annuaire de 1829.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE NORMANDIE.

Nouveau membre : M. Ragonde, régent de 3[e], à Cherbourg.

BUREAU. *Président*, M. Lair ✱. *Vice-Président*, M. Deslongchamps. *Secrétaire*, M. De Caumont. *Archiviste*, M. Faucon-Duquesnay. *Trésorier*, M. Hardouin.

CHAMBRE DE LECTURE.

Supplément à l'article de l'Annuaire de 1832, *p.* 150.

La Chambre de lecture de Coutances compte 80 membres qui paient 25 f. par an. Elle est abonnée aux journaux suivans : Le *National*, le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, le *Temps*, les *Débats*, la *Gazette de France*, la *Gazette des tribunaux*, le *Pilote du Calvados*. On voit qu'elle ne reçoit ni le Moniteur, ni aucun journal littéraire. Elle n'a point de bibliothèque.

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

RÉCIT DES GUERRES

ENTRE

LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS,

En ce qui concerne le territoire des anciens diocèses de Coutances et d'Avranches, qui composent maintenant le département de la Manche.

Une grande révolution signala le seizième siècle et sépara de l'église de Rome la moitié de l'Europe chrétienne. Luther commença l'insurrection en Allemagne ; Calvin fut un de ses principaux chefs en France. Nous n'entreprendrons point de retracer les causes de ce grave événement, préparé depuis longtemps dans l'esprit des peuples, et semblable à ces maladies qui éclatent tout-à-coup dans le corps humain, quoique le germe s'en soit formé lentement et depuis longues années. Sous nos rois François Ier et Henri II, les doctrines nouvelles se propagèrent en France, et l'autorité crut pouvoir les étouffer par la terreur et les supplices. Des bûchers furent allumés ; des tortures, dont le récit nous fait frissonner, furent employées à Paris et dans les provinces contre les partisans de la ré-

forme. Il est difficile de fixer les circonstances où la persécution étouffe une religion nouvelle, et celles où elle ne fait plus que lui donner un redoublement d'activité et de force. Quoi qu'il en soit, on est étonné de voir avec quelle rapidité le protestantisme se répandit dans la Normandie : notre province fut une de celles où il fit le plus de progrès. L'historien des évêques de Coutances attribue cette facilité à l'*inconstance naturelle* des Normands (1). Il est douteux que ce soit là la véritable cause.

Un sieur Soler, ancien moine, fut un de ses plus zélés apôtres. Protégé par le seigneur d'Agneaux, gouverneur de Saint-Lo, et tenant avec plusieurs consorts de petites écoles pour les enfans, il fit tant par ses prédications publiques et occultes qu'en peu d'années la majorité des habitans de Saint-Lo et des environs devint protestante. Cependant les catholiques occupaient toujours les églises, et jouissaient de l'exercice public de leur culte, ainsi que de la protection du roi. Les protestans se rassemblaient dans plusieurs endroits, savoir : dans un lieu nommé le *Clos-Varroc*, au manoir seigneurial d'Agneaux, dans une caverne de rochers, située près de là et que les catholiques nommèrent la *caverne au serpent* ; et enfin dans un coin du bois de Soule, auprès d'un arbre qui fut appelé la *chaire au diable* (2).

---

(1) Vie des évêques de Coutances, par le curé Rouaut, page 133.

(2) Histoire manuscrite du Cotentin, par Toustain-de-Billy. Almanach de l'abbé Bisson, année 1773, p. 71.

En même temps, un Jean Brouault, prieur de Saint-Eny près Carentan, abandonna le froc, et devint protestant et médecin. Il se mêlait un peu de toutes les sciences. Il fit imprimer un livre intitulé : *Aphorismes religieux*, en faveur de la religion nouvelle. Il fut vigoureusement et brutalement combattu par un père Feuardent dont les œuvres grotesques, imprimées à Caen, sont recherchées par les curieux (1). Les injures les plus triviales n'y sont pas épargnées. Il reproche, entr'autres choses, à l'ex-prieur médecin Brouault, de se vanter d'une telle habileté en chimie, qu'il savait extraire l'âme du corps humain et la mettre dans une bouteille. S'il possédait un tel secret, jamais distillateur pareil n'a reparu depuis. Que cela soit ou ne soit pas, Brouault, tout en faisant de la médecine et de la pharmacie, répandit les principes du calvinisme à Carentan et aux environs.

D'autres prédicateurs dont les noms sont tombés dans l'oubli, se répandirent dans les villes, bourgs et villages du Cotentin. Il existe encore dans plusieurs endroits, même dans des communes rurales, des traces de l'établissement du calvinisme. C'est ainsi qu'à Morville, à une lieue et demie de Valognes, près l'ancien manoir seigneurial, il y a un enclos nommé encore aujourd'hui le *cimetière des huguenots*, et une chaire, en plein air, faite en

---

(1) La bibliothèque de feu M. Duchevreuil acquise par la ville de Cherbourg, contient ces ouvrages bizarres.

maçonnerie, connue dans le pays sous le nom de la *chaire de Morville*.

Pendant que dans notre voisinage l'immobile Bretagne conservait, à peu d'exceptions près, la pureté de sa foi, les calvinistes, autrement appelés huguenots, avaient des prêches, plus ou moins publics, à Rouen, à Caen, à Alençon, et dans toutes les villes des anciens diocèses de Coutances et d'Avranches, excepté à Cherbourg, à Granville et à la forteresse du Mont-Saint-Michel. Le midi de la France et spécialement les contrées montagneuses, avaient embrassé la réforme avec enthousiasme et fanatisme. Il était certain, dès lors, que des condamnations individuelles ne pouvaient plus arrêter ce mouvement formidable, et que si le gouvernement employait des armées, il en trouverait d'autres toutes prêtes à lui résister. C'est ce qui arriva.

A la fin du règne du jeune et infirme François II, des troupes étaient dirigées, par la cour, sur divers points où le protestantisme faisait des progrès, et sur ces mêmes points s'organisait une force contraire. Dans la B.-Normandie, les protestans avaient pour chefs principaux le comte de Montgommery, celui qui eut le malheur de tuer d'un coup de lance Henri II, dans un tournoi; et le seigneur de Bricqueville-Colombières, de la famille du comte de Bricqueville, député actuel de l'arrondissement de Cherbourg. Les catholiques avaient à leur tête Jacques de Matignon, lieutenant-de-roi et gouverneur de l'importante place de Cherbourg, homme

doué d'un courage et d'une sagacité extraordinaire, comme toute son histoire le prouve(1).

A l'avènement de Charles IX, encore mineur, âgé de dix ans, les protestans crurent l'occasion de se soulever favorable. Leur armée, commandée par le prince de Condé, s'empara de Rouen, et en dévasta les églises et les couvens. Les protestans de Caen ne tardèrent pas à imiter cet exemple : il ne fallut que quelques mois de l'année 1562 pour voir passer toute la Normandie sous le joug des nouveaux sectaires. Matignon n'ayant pas à sa disposition assez de forces pour arrêter ce débordement rapide, se borna à jeter des troupes dans Granville et le Mont-St-Michel et se renferma lui-même dans Cherbourg, dont le château, flanqué d'épaisses murailles et d'énormes tours, et entouré de la mer de presque tous les côtés, pendant les hautes marées, était une des plus fortes places du royaume.

Montgommery se présenta devant Cherbourg, qui était la ville dont il désirait le plus de s'emparer, tant pour s'en faire un point d'appui, que pour s'assurer une communication avec l'Angleterre, dont la reine, la célèbre Elisabeth, donnait sous main des secours aux protestans français, dans l'espoir probablement de recouvrer tout ou partie de la Normandie, si long-temps unie à la couronne d'Angleterre. Mais Montgommery ne

(1) Histoire du maréchal de Matignon, par Caillière, in-folio.

tarda pas à s'apercevoir que Cherbourg était imprenable, et il se retira (1).

Quel affreux tableau que celui des dévastations et des massacres commis par ces hordes furieuses à Rouen, à Caen, à Bayeux, en un mot partout! Le gouvernement avait sévi contre les hérétiques par le fer, le feu et toute sorte de tourmens, mais leurs représailles furent horribles. Dans tous les lieux où ils entrèrent en vainqueurs, on vit les temples dévastés, l'eucharistie livrée aux chiens ou jetée dans la boue, les maisons des familles pieuses pillées et incendiées, les prêtres et les moines torturés avec tous les raffinemens de la cruauté et de la vengeance, mutilés souvent d'une manière que la pudeur ne permet pas d'exprimer; les couvens brûlés ou démolis, les religieuses mises à mort ou violées. Tels sont les traits généraux de ces déplorables événemens. Ce serait s'arrêter ensuite à de faibles images que de parler des croix et des statues brisées, de l'argenterie des églises et monastères fondue ainsi que les cloches, la première pour faire de la monnaie, les autres pour les convertir en canons. Les pertes des églises de Rouen, de Caen et de Bayeux furent immenses. En certains endroits, les prêtres, les religieux et les religieuses eurent le temps de mettre leur vie à l'abri en se cachant, et de sauver une partie de leurs richesses (2).

---

(1) Histoire de Cherbourg, par Me Retau-Dufresne. Histoire manuscrite de Cherbourg, par Voisin-la-Hougue.

(2) Voyez spécialement sur ces désastres l'Histoire des évêques de Bayeux, par Hermant, page 410 et suivantes; Bras, Antiquités de Caen; l'Histoire des évêques de Coutances, par le curé Rouaut.

Ce fut dans cette année 1562 que le couvent des cordeliers de Valognes fut dévasté, et que les protestans torturèrent et mirent à mort un religieux d'une grande piété, nommé Guillaume Le Cervoisier, compté parmi les martyrs dans le Martyrologe des franciscains (1).

Ces conquêtes, faites si rapidement, ne pouvaient pas être durables. L'armée protestante se trouvait trop disséminée, et par là elle s'affaiblissait. D'ailleurs, il y avait dans sa composition un tas de pillards et de vagabonds, qui, après s'être enrichis par leurs brigandages, se dispersaient de tous côtés pour retourner dans leurs domiciles. Enfin la cour sentit l'urgence d'envoyer quelques renforts au brave Matignon.

Valognes ne tarda pas à être reconquis. Matignon y plaça pour gouverneur du château, forteresse assez importante, un nommé Cartot, ennemi déclaré des protestans. Une réaction était inévitable dans cette ville, et elle fut très-sanglante. La partie catholique, qui était la plus nombreuse, attaqua la partie huguenote et en massacra un grand nombre. Les seigneurs d'Houesville et de Cosqueville, qui tenaient pour la religion nouvelle, y périrent. Un bourgeois protestant, nommé Jean Guiffart, fut assommé et enseveli sous un tas de pierres. Au moment où ce malheureux, qui n'avait par été entièrement privé de la vie, relevait sa tête ensanglantée du milieu de ces pierres, il fut achevé à coups de broches et

(1) Almanach du diocèse de Coutances, par l'abbé Bisson; année 1770, p 42.

d'autres instrumens de cuisine. Cet horrible assassinat fut suivi de beaucoup d'autres, et ce, pendant plusieurs journées consécutives (1). Enfin cette boucherie provoqua des mesures sévères de la part du duc de Bouillon, gouverneur général de la Normandie, dont l'autorité était à peu près nulle au milieu des fureurs des deux religions ennemies. Il envoya des troupes contre Valognes, et voulut leur faire occuper le château, où les gens de Matignon étaient établis. Celui-ci crut devoir le leur céder, et on convint de livrer les assassins à la justice ordinaire. Le duc de Bouillon prétendit, en sa qualité de gouverneur de toute la province, avoir le droit d'occuper la place de Cherbourg; mais Matignon n'y voulut entendre, et force fut au duc de se retirer (2).

Carentan fut repris ensuite; Coutances et Avranches furent évacués par les religionnaires. Matignon ne se croyant point assez fort avec le peu de troupes que la cour lui envoyait, appela de Bretagne à son secours le duc d'Etampes qui assiégea Saint-Lo, capitale et boulevard des protestans dans le Contentin. Montgommery, après quelque résistance, en sortit secrètement la nuit. La ville fut prise. Les Bretons s'y conduisirent comme des bêtes féroces, tuant le catholique comme

---

(1) De Thou. Tome 2., page 382, de la traduction de Durier. Histoire de Cherbourg, de Mme Retau-Dufresne.

(2) Masseville; tome 5. Histoire manuscrite de Cherbourg, par Voisin-la-Hougue. Vie du maréchal de Matignon, par Caillière.

le protestant, au point qu'en exécration à tout le monde, ils se virent forcés de regagner la Bretagne.

Dès la fin de 1562, les armées protestantes avaient évacué forcément ou volontairement toutes les places de la Basse-Normandie. Rouen avait cédé aux troupes royales après un siège opiniâtre, pendant lequel le roi de Navarre, alors du parti de la cour, fut tué d'un coup de mousquet dans l'épaule. Les couvens se repeuplaient, et le culte catholique reprenait, depuis quelques mois, son exercice libre et habituel, lorsqu'une seconde invasion couvrit de nouveau toute la Normandie.

La reine régente, Catherine, et son fils Charles IX venaient de battre les protestans à Dreux. Le prince de Condé, leur chef, avait été fait prisonnier. D'un autre côté, les protestans d'Allemagne avaient envoyé à leurs co-religionnaires un secours de huit mille soldats. Un renfort d'Anglais s'y était joint. La situation de la France devenait critique. L'amiral Coligny n'ayant point d'argent pour payer ses troupes, se jeta dans la Normandie, rançonna les villes qui capitulèrent, livra au pillage celles qui se défendirent et furent prises d'assaut. La seule argenterie des églises et monastères de Caen, convertie en monnaie, lui fournit plus de quatre-vingt mille francs, suivant un historien protestant (1). Bayeux souffrit beaucoup plus de cette seconde invasion que de la première. Tout ce

(1) La Popelinière. Histoire de France.

qu'on trouva de prêtres et de religieux furent pendus ou fusillés ou mutilés. L'évêque n'eut que le temps de se sauver promptement et de s'embarquer sur la côte du Bessin ; encore l'ennemi arriva-t-il sur le rivage assez à temps pour tirer quelques coups de feu contre l'embarcation, qui cependant n'en reçut aucun mal. Le gouverneur nommé Ravilio, italien peu courageux, s'était fait murailler dans un coin de sa maison, avec une provision de pain, de jambon, de vin, et une jeune fille qu'il avait enlevée à ses parens. Les protestans ne l'auraient pas trouvé sans la trahison d'un de ses domestiques qui découvrit le secret de sa retraite. Il fut pendu comme coupable de rapt, sur la plainte du père de la jeune fille. La belle cathédrale ne fut sauvée que par la ruse d'un religieux, qui feignit d'approuver les doctrines des protestans, et qui leur persuada que cet édifice ferait un prêche magnifique. Les mesures étaient déjà prises pour sa destruction (1).

La terreur attachée au nom de Coligny et les récits exagérés du nombre et de la méchanceté de ses soldats, glacèrent d'effroi toute la Basse-Normandie. Matignon crut ne pouvoir autre chose que mettre les places fortes, savoir : Cherbourg, Granville, Pontorson, le Mont-Saint-Michel et St-Lo, en état de défense. Il avait confié la garde de cette dernière place aux seigneurs de la Bretonnière et de Villarmois, auxquels il avait donné un

(1) Histoire des évêques de Bayeux, par Herman. Masseville vol. V.

petit nombre de gens-d'armes. Presque toute la population de Saint-Lo étant protestante, leur position était redoutable et difficile à l'approche d'une armée protestante. Aussi à peine un faux bruit se fut-il répandu que l'armée de Coligny était en marche de Bayeux sur Saint-Lo, que ces deux capitaines prirent la fuite et se sauvèrent jusqu'à Cherbourg où ils furent mal reçus de Matignon, qui leur reprocha vigoureusement d'avoir abandonné leur poste, sans avoir même vu l'avant-garde de l'ennemi (1).

Les villes du Cotentin et de l'Avranchin tombèrent de nouveau au pouvoir des calvinistes, sous la conduite de Montgommery et de Bricqueville-Colombières. Enfin intervint le traité de paix de 1563, qui calma pour très-peu de temps la rage des guerres civiles. Par ce traité, le prince de Condé était rendu à la liberté, les protestans devaient avoir partout l'exercice libre de leur religion, à la réserve de Paris et d'autres lieux spécialement désignés ; ils devaient rendre au roi toutes les villes dont ils s'étaient emparés ; les auxiliaires allemands et anglais devaient être renvoyés dans leur pays.

Ce traité ne fit que modérer un peu l'animosité des partis. Dans les villes où la population était divisée en deux portions égales, les catholiques et les huguenots, des querelles journalières avaient lieu. Quand une des religions avait la majorité, elle tyranni-

(1) Masseville, ibid. Histoire de Cherbourg, par Mme R. D.

sait l'autre. C'est ainsi qu'à Valognes, les catholiques faisaient souffrir les protestans, tandis qu'à Saint-Lo, le peu de catholiques qui y restèrent devinrent les esclaves des protestans et s'estimèrent heureux qu'on daignât leur laisser l'usage de leurs églises pour y célébrer l'office divin (1).

Dans le même temps, un gentilhomme calviniste, nommé Depierrepont, crut pouvoir surprendre Cherbourg et tromper la vigilance de Matignon, en faisant cacher des soldats aux environs. La forêt de Brix, qui s'étendait jusqu'au pied de la montagne du Roule, et n'était traversée que d'un petit nombre de sentiers, lui présentait de grandes facilités pour un coup de main. Mais Matignon, instruit de tout, le fit charger subitement par ses troupes, qui taillèrent en pièces celles de ce partisan. Pierrepont, couvert de plusieurs blessures graves, mourut après avoir indiqué comme ses complices plusieurs personnes de Cherbourg même, que l'on surveilla soigneusement ou que l'on bannit de la ville (2).

Cherbourg resta ainsi inaccessible au débordement de l'hérésie, ainsi que Granville et le Mont-Saint-Michel. Partout ailleurs il y eut des prêches et des ministres. Dans la plupart même des endroits où les catholiques avaient la supériorité numérique, ils n'en étaient pas moins vexés par les calvinistes. « Comme le sentiment des choses accoutu-

(1) Almanach de l'abbé Bisson, année 1773, p. 72.
(2) Histoire de Cherbourg imprimée et manuscrite.

» mées, dit un des auteurs que nous sui-
» vons, est mort et languissant, et qu'au
» contraire les nouveautés piquent, les ca-
« tholiques n'avaient pas la même ardeur à
» défendre leurs autels que les huguenots à
» les abattre (1). »

Sous le règne même de ce traité de 1563, des soldats de Bricqueville-Colombières assassinèrent un prêtre aux environs de Bayeux, le coupèrent par morceaux, et le donnèrent à manger à leurs chiens (2). Des deux parts on se voulait du mal, et on recrutait secrètement. La guerre recommença. La bataille de Saint-Denis fut perdue par les protestans, mais du côté des catholiques, le connétable de Montmorency périt. Un nouveau traité fut signé en 1588 et resta sans exécution. Dans les années suivantes se livrèrent les sanglantes batailles de Jarnac, où le prince de Condé fut tué, et de Montcontour, où les protestans furent vaincus et laissèrent plus de dix mille morts sur la place. A ces deux affaires figurèrent, sous des drapeaux différens, Matignon et Montgommery avec la noblesse normande.

Un autre traité de paix fut conclu, en 1570, dont les clauses parurent aux catholiques tellement à leur détriment, et aux protestans si peu à leur avantage, qu'il était aisé de voir que le royaume était loin d'être pacifié. Ce fut deux ans plus tard que la Saint-Barthé-

---

(1) Abrégé de l'histoire de Normandie; Rouen 1665. La Popelinière, historien protestant; année 1563 et 1564.
(2) Masseville, tome V. Histoire d'Hermant déjà citée.

lemy ensanglanta la capitale et fournit à l'histoire de notre patrie son plus horrible tableau. Montgommery et Colombières avaient été invités à se rendre à Paris comme les autres seigneurs et notables protestans, mais étant logés à l'extrémité du faubourg St-Germain, ils connurent à temps le danger, montèrent à cheval, et se sauvèrent (1).

L'exemple de la cour aurait été suivi en beaucoup d'endroits de notre province, sans la générosité et la vigilance de Matignon. Il était à la campagne, au moment où le bruit du massacre des protestans à Paris, se répandit en Basse-Normandie. Il apprend que dans Alençon on médite une répétition de cette tragédie atroce ; il y vole, il fait assembler tous les protestans dans la place publique, leur fait jurer sur l'honneur qu'ils ne se révolteront pas ; après quoi, il déclare les prendre sous sa protection, et défend, sous peine de mort, à tout catholique d'attenter à la vie d'un protestant. Ces infortunés qui voyaient déjà le trépas devant eux, se jettent à genoux pour remercier leur magnanime libérateur. Matignon ayant placé des corps-de-garde à plusieurs endroits, pour veiller à l'exécution de ses ordres, court de suite à Saint-Lo où une minorité catholique brûlait de se venger de l'oppression et des outrages qu'elle avait essuyés d'une majorité protestante ; il y obtint les mêmes succès par des moyens semblables; il en fit autant à Valognes, et dans tous les lieux

(1) De Thou et Masseville, à propos de cet événement.

où l'imitation d'une Saint-Barthélemy était à craindre (1).

Cet affreux coup d'état n'atteignit pas le but que la cour se proposait. Les protestans reprirent les armes avec une nouvelle fureur à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes et dans les Cévennes. Montgommery était allé en Angleterre, et avait réuni une armée considérable, tant de Français que d'Anglais, dans l'île de Wight, prêt à fondre sur la Normandie, où l'alarme devint générale. Rien n'était préparé contre cette attaque; le pays était dégarni de troupes, et on manquait du principal nerf de la guerre, d'argent. Matignon calculant que Cherbourg et Granville seraient l'objet de la convoitise de Montgommery, par les motifs dont nous avons déjà parlé, fortifia soigneusement ces deux places. Cependant des nouvelles de plus en plus alarmantes se répandaient sur la force de l'armée et de la flotte de Montgommery. Chaque bateau qu'on apercevait dans le lointain sur les flots, paraissait un vaisseau de guerre anglais. Montgommery ne pouvant aborder à Cherbourg, descendit à la Hougue avec une armée de cinq ou six mille hommes, qui se trouva bientôt doublée ou même triplée par l'adjonction des protestans du pays, pendant qu'une autre armée descendit près de Coutances, les uns disent à *Lingreville*, les autres à *Linverville*, sous la conduite de Bricqueville-Colombières (2).

---

(1) Vie du maréchal de Matignon déjà citée. Masseville. De Thou. Almanach de Bisson, année 1773.

(2) *Ibid.*

Montgommery n'eut pas de peine à occuper Carentan, Saint-Lo et Valognes. Il tenta encore le siège de Cherbourg; mais il perdit bientôt l'espoir d'y entrer, et se contenta de piller l'abbaye qui était située aux écarts de la ville. On voyait encore avant la révolution les traces du feu qu'il avait fait allumer pour incendier dans l'église les stalles du célébrant (1).

Dans l'idée qu'il avait de s'affermir dans la Basse-Normandie, il choisit St-Lo comme son centre et sa place d'armes, et s'occupa à fortifier Carentan, comme étant la clef de la presqu'île, fermée d'une mer à l'autre par une lisière de marais. Quatre cents paysans des environs furent forcés, à coups de bâton et de fouet, à creuser, autour de cette dernière ville, un canal où la mer pût être introduite, et qui portât ses eaux et celles de la rivière d'Ouve dans les marécages circonvoisins, pour les rendre inaccessibles. Il fit raser les maisons des fauxbourgs, couper les arbres des campagnes, et enlever jusqu'aux pierres, afin de ne laisser aucune ressource à des assiégeans. Il y laissa pour gouverneur, le comte de Lorge, avec cinq cents soldats, vingt-cinq capitaines et soixante gentilshommes, et se rendit à Saint-Lo comme à son quartier général (1).

Cependant l'armée qui avait débarqué près de Coutances, se jeta inopinément et avec

---

(1) Toutes les Histoires de Cherbourg, tant imprimées que manuscrites.

(2) Vie du maréchal de Matignon. Almanach de Bisson, déjà cité.

fureur sur la ville épiscopale. Les ravages et les horreurs de toute espèce qui avaient affligé Caen et Bayeux, furent commis à Coutances. Les calvinistes saisirent l'évêque Arthur de Cossé, et l'emmenèrent avec son clergé à St-Lo. Là, ils le promenèrent par les rues, couvert d'une vieille jupe au lieu de chape, avec une mitre de papier sur la tête; monté sur un âne, la face tournée vers la queue, qu'on le forçait de tenir en guise de bride. Ses prêtres le suivaient avec des costumes non moins ridicules, et toute la populace huguenote accompagnait cette mascarade impie en poussant des vociférations et en les accablant d'ordures et d'insultes. Tant d'outrages excitèrent la pitié de ce qui restait d'honnêtes gens parmi les calvinistes. Ils trouvèrent le moyen de faire évader le prélat. Arthur de Cossé, habillé en valet de meunier, les cheveux et les habits enfarinés, un gros fouet entortillé autour de son corps, et chassant devant lui un cheval chargé de sacs de blé, sortit de Saint-Lo, et se réfugia à Granville, où il fut reçu avec le respect dû à sa dignité et l'attendrissement qu'inspirait son humiliation (1).

---

(1) Mêmes auteurs. Ybert, auteur d'un poème latin sur Saint-Lo, parle ainsi des avanies faites à l'évêque de Coutances :

Præsul ab hæreticis, in vilem raptus asellum,
Aversâque sedens facie, et sacra tempora vittis
Cinctus chartaceis, scelus eheu! ausumque nefandum
Civibus indignum! rabie stimulante, per urbem
Ducitur antistes.

Voir aussi l'Histoire des évêques de Coutances, par Rouault.

Pendant que le Cotentin était ainsi en proie à la rage des protestans, Matignon s'était transporté auprès de la reine Catherine, dont le fils, Charles IX, était mourant, pour aviser sans retard aux moyens d'éteindre un incendie aussi alarmant. De retour, il rassembla, aussi promptement que possible, une armée à Caen, qui se trouva forte d'environ dix mille hommes. Il ne douta pas que tout l'effort de la guerre et les coups décisifs auraient lieu à Saint-Lo, dont la garnison comptait plus de deux mille hommes d'infanterie, avec une artillerie considérable et les principales têtes du parti, Montgommery et Colombières. La ville, forte par sa situation naturelle et gardée par l'élite de l'armée calviniste, promettait un siège opiniâtre et coûteux (1).

Matignon songea à diminuer la force de cette garnison par une adroite diversion. Il fit donc semblant de vouloir porter toutes ses forces contre Carentan, et ordonna au seigneur d'Agneaux, connu pour protestant, mais qui n'était pas au nombre des insurgés, de venir le joindre. D'Agneaux, lié d'amitié avec Montgommery, lui communiqua les projets annoncés par Matignon : c'était à quoi celui-ci s'attendait. Montgommery, sachant que le comte de Lorge, qui commandait à Carentan, avait peu de soldats avec lui, se hâta de lui envoyer une partie de son infanterie. Mais à peine était-elle arrivée à Caren-

(1) De Thou. Masseville. Histoire du maréchal de Matignon.

tan, que, par suite de marches secrètes et rapides, Matignon avait déjà investi St-Lo tout le long de la Vire, de manière à empêcher l'infanterie de revenir. La ville ne tarda pas à être bloquée également des côtés du Neufbourg, de l'Abbaye, et des faubourgs Torteron et Vaucelles. Dix-huit pièces de gros canon et quatre couleuvrines furent dirigées contre les fortifications.

Mais avant que cet investissement fût achevé, Montgommery s'était échappé avec 60 cavaliers, et était allé à Domfront où il espérait être rejoint par une nombreuse noblesse des environs et avoir le temps d'y recruter une armée. Matignon fut d'autant plus fâché de cette invasion, que Catherine de Médicis lui avait recommandé, sur toutes choses, de prendre vivant Montgommery, qu'elle regardait comme le principal auteur des troubles de Normandie, et qu'elle haïssait, d'ailleurs, comme le meurtrier, quoique involontaire, du roi son époux. Il confia donc à Villiers la continuation du siège de Saint-Lo, et, partant avec six cents chevaux, trois régimens d'infanterie et six pièces de canon, il arriva devant Domfront presque en même temps que Montgommery, qui se trouva bloqué étroitement avec un petit nombre de soldats. L'artillerie des assiégeans n'eut pas de peine à renverser les murailles en mauvais état, qui entouraient la ville. Montgommery se retira dans le château auquel l'artillerie ne tarda pas à faire une brèche de cinquante pas de largeur. Quelques soldats de la garnison passèrent dans l'armée royale. Il ne demeura, avec le malheureux

comte que quarante-trois gentilshommes et trente soldats, qui se défendirent, comme lui, en désespérés dans une seule tour qui leur restait. Matignon leur dépêcha le baron de Vassey, cousin de Montgommery, qui lui persuada de se rendre à discrétion, toute résistance étant désormais inutile, et lui assura que Matignon écrirait à la reine en sa faveur, et qu'ainsi il devait préférer cette chance de salut à une mort inévitable. Montgommery se rendit. Il fut retenu prisonnier ainsi que les gentilshommes qui étaient avec lui ; les soldats furent désarmés et licenciés.

Matignon retourna de suite au siége de Saint-Lo, ayant avec lui Montgommery par le moyen duquel il espérait décider à une capitulation l'intrépide Bricqueville - Colombières. Il demanda une entrevue qui eut lieu. Montgommery, Matignon et plusieurs seigneurs catholiques parurent au pied des remparts ; Colombières se montra par dessus le parapet, tenant à la main ses deux fils, l'un âgé de quinze ans et l'autre de douze, et entouré d'une foule de ses officiers et soldats. Montgommery prit la parole le premier, et lui remontra que la cause de la religion reformée semblait perdue en Normandie; qu'une résistance désespérée serait funeste à beaucoup de braves, sans être d'aucune utilité à leur cause ; que la garnison de Saint-Lo, nombreuse et forte, obtiendrait une honorable capitulation : « Enfin, ajouta-t-il, si la » considération de votre ami peut vous tou- » cher, je vous prie instamment de vous » rendre. Par cette obéissance, vous adou-

» cirez l'esprit de la reine, et vous serez peut-
» être cause qu'elle m'accordera la vie (1). »
Il n'eut pas plutôt achevé, que Colombières qui l'avait écouté sans l'interrompre, lui répondit d'un ton fier et en vrai guerrier du sang de Bricqueville : « Je ne puis assez
» m'étonner de votre faiblesse. Je n'avais
» consenti à vous voir que dans l'espérance
» que vous exhorteriez mes soldats à faire
» leur devoir ; c'est vous qui deviez suivre
» leur exemple, au lieu de leur en donner
» un si mauvais. Vous êtes indigne de l'hon-
» neur que vous avez eu de commander à
» tant de gens de bien, puisque, non con-
» tent d'avoir fait une action basse, vous vou-
» lez encore me persuader de commettre une
» lâcheté : il faut que vous ayez perdu le sens
» et le jugement pour avoir préféré une fin
» honteuse et tragique à une mort glorieuse
» pour le salut de votre âme et la défense
» de l'évangile. Pour moi, je suis résolu
» non seulement à mourir pour la défense
» de ma foi et la liberté des miens, mais
» encore à sacrifier à une cause aussi juste
» et aussi chère mes deux enfans que voici
» à mes côtés. Je n'aurais jamais pensé que
» cette valeur dont vous avez donné tant de
» preuves eût pu si misérablement abandon-
» ner le cœur d'un honnête homme. Je sou-
» haite, pour toute satisfaction, que la reine
» diffère votre supplice assez de temps pour
» vous rendre témoin de ma résistance et de

(1) Vie de Matignon, in-folio, page 131.

» la mort honorable qui m'attend. Otez-vous
» de devant les yeux de tant de gens braves,
» qui ne peuvent plus voir en vous qu'un
» homme infâme (1). »

Aussitôt qu'il eut parlé, il se retira derrière le parapet, sans attendre la réponse. Montgommery, frappé comme d'un coup de foudre, resta plusieurs jours dans un état de stupeur. La reine Catherine envoya à Matignon l'ordre le plus exprès de transférer immédiatement son prisonnier à Paris, sous bonne escorte. Il fallut obéir, malgré le vif désir que Matignon avait de le sauver. Il adressa pourtant en sa faveur d'instantes recommandations qui furent inutiles. Montgommery eut la tête tranchée sur la place de Grève, par arrêt du parlement, comme coupable de rebellion. Il mourut avec courage.

Il avait assez vécu pour entendre parler de la mort de Colombières, son ancien ami et compagnon d'armes. Matignon n'espérant plus faire capituler ce guerrier désespéré, poussa vigoureusement les opérations du siège. Trois assauts furent repoussés. Enfin Colombières reçut la mort; du sommet d'une tour, il buvait par mépris à la santé des assiégeans, lorsqu'un coup d'arquebuse à croc lui cassa la tête; son sang et des morceaux de sa cervelle, rejaillirent sur un de ses enfans et sur des soldats qui étaient auprès de lui. Avec Colombières tomba le courage des assiégés. Un quatrième assaut

(1) Vie de Matignon, in-folio, page 132.

livra la ville à l'armée catholique et royale, qui y entra le 18 juin 1574, jour de la fête du Saint-Sacrement. Plus de 300 personnes furent passées au fil de l'épée. Matignon eut beaucoup de peine à calmer la rage du soldat vainqueur. Il sauva les deux enfans de Colombières, et resta 8 jours dans St-Lo, tant pour veiller au bon ordre et faire panser les blessés, que pour rétablir les fortifications, relever les brèches, et laisser la place, en se retirant, dans un bon état de défense.

On fit dans le temps une chanson sur ce déplorable siège. Toustain-de-Billy nous en a conservé les trois couplets suivans :

Le premier jour de mai,
Par permission divine,
Saint-Lo fut attaqué
A coups de coulevrine ;
Somme qu'on eût pensé
Que tout y fût rasé,
En cendres consumé ;
Tant fut grand' la ruine !

Matignon y était,
Et sa gendarmerie ;
Rampan, Cleret, aussi
Aigneaux Sainte-Marie
Qui sans cesse disait :
Colombières rends-toi
Au grand Charles, ton roi,
Ou tu perdras la vie.

Colombières répond,
Tout rempli de furie :

De me rendre en poltron
Qu'on ne me parle mie :
Jamais ne me rendrai,
Toujours je combattrai,
D'ici vous chasserai,
Ou j'y perdrai la vie.

La prise de St-Lo sacrifia les protestans du Cotentin, et amena la reddition de Carentan et du château de Valognes. Enfin Matignon, après avoir nettoyé de protestans toute la Basse-Normandie, rentra à Cherbourg en vrai triomphateur. Quatre ans plus tard, le roi Henri III le nomma maréchal de France et gouverneur de Guienne.

Ce monarque conclut, en 1576, une paix avec les protestans, tellement avantageuse a ceux-ci, tellement contraire aux intérêts des catholiques, que ces derniers en furent indignés, et regardèrent leur religion comme en danger. Alors prit naissance cette fameuse ligue dont nous n'avons pas besoin de retracer l'histoire.

Pendant les fluctuations et les embarras du gouvernement de Henri III et les commencemens orageux de celui de Henri IV, lorsque la malheureuse France était partagée entre la ligue, le roi et le parti protestant, notre département ne fut pas le théâtre d'événemens importans. On y remarque seulement que depuis l'assasinat des princes deGuise, l'esprit de la ligue y fit des progrès comme partout, et que Valognes et Avranches se distinguèrent par leur attachement à la *sainte ligue catholique*, tandis que Cherbourg resta

fermement attaché au parti du roi (1). Nous voyons aussi que dès-lors Valognes était le séjour principal de la noblesse du Cotentin, et que Henri IV tira ses principales forces de la Normandie.

Il y eut cependant alors dans le Cotentin et l'Avranchin des événemens détachés qui méritent d'être tirés de l'oubli. Ainsi, en 1577, le 22 juillet, fête de Sainte-Madeleine, 25 protestans se rendirent au Mont-Saint-Michel avec le costume de pélerins et affectant une grande dévotion. On négligea de les fouiller à la porte de la ville, conformément à l'ordonnance; ils avaient sur eux des poignards et des pistolets. Après avoir fait célébrer beaucoup de messes et visité toutes les curiosités de ce saint lieu, quand ils virent qu'il était l'heure où leurs amis du dehors, commandés par un gentilhomme calviniste nommé De Touchet, devaient les joindre, il massacrèrent les gardes de la porte du château, s'en emparèrent, et tuèrent une partie des religieux. Le rédacteur de cette aventure, dans le manuscrit de l'abbaye, se vante que pour sa part, il eut *le cou à demi-coupé par-dessus la nuque par un coup de coutelas.* Malheureusement le sieur De Touchet arriva trop tard pour les seconder : le château était déjà cerné par une compagnie de cavalerie catholique. Les faux pélerin sobtinrent, par

---

(1) Masseville, tome V, page 264 et suivantes; passim. Les Histoires de Cherbourg imprimées et manuscrites.

capitulation, de sortir, la vie sauve (1).

Quelques années plus tard, une autre tentative eut lieu sous la conduite de Sourdeval et de Chassenay avec *quantité de soldats hérétiques*. Je vais laisser conter mon naïf chroniqueur :

« Ils vinrent du côté des Poulains en ce
» mont pour prendre la place et égorger la
» garnison et les moines, sur la parole
» d'un soldat de la garnison, lequel avait
» reçu trois cents livres pour ce, étant cor-
» rompu. Mais ce soldat venant à se repen-
» tir, découvrit le tout au sieur de Boissuzé
» qui en avait été fait le 14e gouverneur,
» lequel ayant mis ordre à tous ses gens pour
» attraper tous ces ennemis, il commanda au
» soldat susdit de tirer lesdits hérétiques un à
» un lui-même dans la roue des basses salles,
» lesquels monteraient facilement par le
» degré de la fontaine de St-Aubert jusque
» sur le rocher. De Boissuzé faisait con-
» duire cependant un chacun des montés par
» le grand cellier, et là leur faisait donner
» un coup de vin pour leur fournir soi-
» disant meilleur courage au carnage des
» Michaélistes, et puis, comme ils entraient
» à la porte du corps-de-garde, il y avait
» de nos soldats qui leur donnaient de la

(1) *Livre des curieuses recherches du Mont-St-Michel*, manuscrit composé par Thomas Le Roi, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et faisant partie des manuscrits provenant de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel. C'est une histoire du lieu depuis la fondation de la première église en 709.

» pertuisane au travers du corps, et ainsi
» successivement jusqu'au nombre de 98 hé-
» rétiques furent passés par le fer. Sour-
» deval et les autres capitaines s'étonnant
» de ce qu'ils n'entendaient aucun tumulte,
» quoiqu'un si grand nombre fussent montés,
» cria qu'on leur jetât un moine mort par
» les fenêtres, afin de voir si tout allait bien
» pour la religion. On tua un prisonnier de
» guerre pris depuis peu de temps, et après
» l'avoir rasé, on le jeta; mais entrant en
» doute, ledit Sourdeval fit monter un de ses
» plus fidèles soldats avec le mot du guet.
» Icelui étant au haut et ne voyant personne
» de leurs gens, se prit à crier tout à pleine
» tête : trahison! trahison! de quoi les en-
» nemis prenant l'épouvante s'enfuirent au
» plus vite, et le lendemain on enterra les
» 98 à quinze marches dudit Poulain, et
» puis on rendit grâces au grand Dieu des
» armées par qui, moyennant l'intercession
» de l'archange Michel, prince de la milice
» céleste, ce lieu fut conservé. »

Diverses tentatives du même genre eurent lieu pendant la durée des guerres civiles, et la ville du Mont-Saint-Michel, distincte du château et de l'abbaye, fut souvent dévastée.

Passons du midi au nord du département. En 1591 ou 1592, le château de Theurté-ville-au-Bocage, situé à peu de distance de Valognes et de Cherbourg, lequel était d'une grande force et dont il reste encore quelques murailles dans le voisinage de l'église paroissiale, soutint un siège de 8 mois contre un sieur Dutourp, partisan de la sainte ligue.

Le seigneur du château et son frère y périrent. Le carnage fut horrible de part et d'autre. En 1745, on découvrit encore des ossemens sur le champ de bataille. L'ennemi faisait stationner ses soldats et ses chevaux dans l'église. Enfin ce Dutourp n'ayant pu emporter cette forteresse, osa tenter de surprendre Cherbourg, dont la fidélité à Henri IV devait d'autant moins se démentir dans cette circonstance, que ce prince venait d'abjurer son hérésie. Cet audacieux partisan crut pouvoir profiter, pour entrer dans la ville, d'une procession que les habitans faisaient à l'extérieur de leurs remparts, le jour des Rameaux. Dans ce dessein, il fit cacher bon nombre de soldats dans les ravins et les buissons de la forêt de Brix. Malheureusement pour lui, une pauvre femme qui allait le samedi chercher du bois, entendit des soldats s'entretenir du mauvais temps qu'auraient le lendemain les bourgeois de Cherbourg, et ne manqua pas d'en instruire les autorités, qui prirent si bien leurs mesures, que la troupe de Dutourp fut taillée en pièces et que lui-même fut tué (1).

Enfin Henri IV ayant conquis Paris et vaincu ou gagné à lui les principaux chefs de la ligue, notre province ne connut plus les guerres civiles ou de religion. Nous allons terminer ce précis par quelques faits que nous avons mis à l'écart, pour ne point interrompre l'enchaînement de nos récits.

---

(1) Histoires de Cherbourg. Almanach de Bisson, 1771, page 26.

Au moment du premier mouvement des protestans en Normandie, la reine Catherine et son fils écrivirent à Matignon : qu'il fallait que le clergé contribuât aux frais de la guerre, en se faisant autoriser, si besoin était, à vendre l'argenterie des églises et des couvens ; que c'était principalement de sa cause qu'il s'agissait (1). Cette demande ayant été reportée à l'évêque de Coutances, produisit peu de résultats. Cependant l'évêque Arthur-de-Cossé voulut s'exécuter tout de bon ; il se présenta au Mont-Saint-Michel dont il était abbé commendataire, pour en emporter quelque chose. Voici de quelle manière l'auteur des *Curieuses recherches* raconte son mauvais succès :

« Alléché aux choses saintes à la façon
» d'un hérétique ou d'un infidèle, il amena
» un orfèvre en ce Mont-Saint-Michel et
» fit marché avec lui pour la crosse, bâton
» pastoral, calice d'or et autres choses de
» grande valeur : à quoi les moines avaient
» presque tous donné leur consentement, aussi
» gens de bien que cet abbé, sinon le prieur
» claustral, qui était zélé grandement pour
» son monastère, tout outré de ce que les
» moines avaient si peu de cœur, s'opposa aux
» intentions dudit abbé, et s'étant pris de
» parole avec lui près de la trésorerie, donna
» un si grand soufflet à Arthur-de-Cossé,
» que la paroi lui en pensa donner un autre,
» tellement que sur ces entrefaites les moines
» se rallièrent avec leur prieur, tant que

(1) Vie du maréchal de Matignon, in-folio, page 35, où se trouve le texte de cette lettre.

» Cossé s'enfuit et n'eut point la belle crosse.
» Il avait toutefois déjà emporté le beau
» calice d'or et plusieurs autres choses de
» grande valeur ; tout le reste nous est
» demeuré de cette défaite, et se voit encore
» en la trésorerie, qui sans doute, sans le
» coup de soufflet, aurait été vendu en ce
» temps et perdu pour le monastère et pour
» nous. »

L'auteur de la vie du maréchal de Matignon a recueilli dans ses papiers des notes adressées au roi en 1562, sur les moyens de mettre la presqu'île du Cotentin en état de défense au moment où la tempête commençait à gronder. On y lit :

« Il ne faut se fier ni avoir égard à ce
» qu'on mettait de forces en Basse-Nor-
» mandie aux guerres passées, parce qu'au-
» jourd'hui les Anglais ont partie des gens du
» pays pour eux, qui leur feront connaître les
» descentes et les favoriseront de vivres.

» La ville de Cherbourg a besoin que le
» roi y envoie quelque homme de bien ;
» ceux qui y sont sont bien fidèles pour
» son service, mais ils ne sont pas gens
» de guerre.

» Le fort d'Omonville qui a été abandonné,
» est une belle descente pour les Anglais
» et à demi-fortifié, et s'ils s'étaient em-
» parés de ces deux places, rompant la
» chaussée du pont d'Ouve, ils feraient
» une île qui contiendrait plus de 40 lieues
» du meilleur et du plus fertile pays que le
» roi ait en sa sujétion, et n'y a autre avenue
» par aucun endroit.

» A Granville est besoin de faire quelque

» réparation qui ne reviendra pas à grands
» frais.

» En gardant Saint-Lo, ce sera cause de
» contenir tout le plat pays.

» Les troubles étant comme ils sont au-
» jourd'hui, il est besoin dans toutes les
» places du pays où il y a châteaux, y laisser
» à tout le moins à chacun trente hommes
» comme à Alençon, Falaise, Valogne,
» St-Sauveur-le-Vicomte et Pontorson. » (1)

Lorsque l'irrésolu Henri III eut adhéré à la sainte ligue par crainte, et eut proscrit le culte protestant, les huguenots de St-Lo, d'oppresseurs devenus opprimés, passèrent quelques années cruelles. On conservait encore avant la révolution les archives des procédures faites contre eux.

» Chaque huguenot, dit l'abbé Bisson (2),
» était obligé de paraître devant le lieutenant
» du bailly, et de déclarer s'il entendait per-
» sister ou non dans sa croyance. Sur sa
» déclaration, on le renvoyait ou devant le
» gouverneur ou lieutenant de roi de la
» province, aux fins d'obtenir un sauf-conduit
» pour sortir du royaume, ou devant l'of-
» ficial pour y faire son abjuration, et en
» rapporter un certificat. L'un ou l'autre de
» ces deux actes était représenté au juge qui
» en faisait état dans les procédures et qui
» de plus exigeait un serment de fidélité des
» nouveaux convertis. Le nombre de ceux-ci
» ne fut pas le plus grand, et encore y

(1) Vie du maréchal de Matignon, page 54.
(2) Almanach du diocèse de Coutances, année 1774.

» eut-il parmi eux des parjures qui crurent
» devoir céder au temps, intérieurement
» disposés à reprendre leur ancienne croyance
» à la première occasion favorable. »

COUPPEY, *juge d'instruction.*



2e FRAGMENT

SUR L'HISTOIRE DE COUTANCES.

Voir le 1er fragment dans l'Annuaire de 1832.

Coutances dont la destinée fut attachée à la fortune des Gaules, offrit plus d'une fois, dans ses guerres successives avec les Romains, les Normands et les Anglais, une nouvelle preuve que le courage, dénué de la science militaire, rend les défaites plus sanglantes, les pertes plus irréparables, et que la victoire tient plus encore à l'habileté des chefs qu'à la valeur des soldats.

Les *Unelli*, sous les drapeaux desquels s'étaient réunis les *Eburovices* et les *Lexovii*, après avoir égorgé leur sénat, grossis (dit César, Comment. liv. 3) d'un ramas de brigands perdus de dettes et chargés de crimes, rassemblés de tous les coins de la Gaule, vinrent, sous le commandement de Viridovix, offrir le combat à Quintus Titurius Sabinus, lieutenant de César, qui s'était avancé sur les confins de leur territoire. Retranché dans

son camp, ce chef plus habile alors et plus heureux qu'il ne le fut depuis contre Ambiorix, accrut, en feignant la crainte, cette confiance présomptueuse, attribut des nations barbares qui bravent le péril qu'elles ignorent. Mais au moment où les ennemis s'avançaient, déjà certains du triomphe, Sabinus fort de l'assiette des lieux, de la vieille expérience des soldats romains, autant que de la surprise, de l'ignorance et de la lassitude des Gaulois, remporta une victoire tellement décisive, qu'elle fut suivie de l'entière soumission du territoire des *Unelli*.

Car, comme le remarque César, chez cette nation plus belliqueuse qu'énergique, le peuple, toujours prêt à prendre les armes ne sait point résister aux revers. » *Sic mollis ac minimè resistens ad calamitates perferendas mens eorum est (Commentarii*, *lib.* 3 *)*.

Au reste la domination des Romains, bien qu'injuste et fondée sur la conquête, s'exerça utilement pour les vaincus. Coutances, bâtie sur le penchant d'une colline dont l'église cathédrale occupe le sommet, devint une des places d'armes des Romains, qui l'agrandirent et la fortifièrent. L'état de cette antique cité et son repos disparurent lorsque les Romains, pressés de toutes parts et semblables aux flots de la mer qui se retire dans son lit, eurent abandonné les conquêtes qu'ils ne pouvaient plus défendre. Les habitans, qui depuis des siècles avaient perdu la coutume de faire la guerre pour eux-mêmes, se trouvèrent incapables soit par leur nombre, soit par leur courage, de res-

saisir leur liberté perdue et de résister à de nouveaux conquérans.

Les rois Francs qui succédèrent aux Romains ne protégèrent pas mieux la contrée des *Unelli*, bientôt en proie aux ravages des Normands. Je ne retracerai pas le tableau des désastres renouvelés pendant tant d'années par les vainqueurs, dont l'avide cruauté surpassait encore l'indomptable audace. « J'ai peine à » raconter (dit Guillaume, moine de Jumiège, » *De gestis Normannorum*, *lib.* 1, *cap.* 6 *et* 8) » la profanation des temples sacrés, la des» truction des plus célèbres monastères, le » meurtre et le carnage de l'élite du peuple, » l'esclavage des femmes nobles, le stupre » des vierges, toutes les cruautés que des » vainqueurs barbares font endurer aux vain» cus ; des supplices inouis, des tourmens » inexprimables : *infanda tormentorum genera.* »

Le peu de malheureux qui se dérobaient à ces calamités sans nombre et sans mesure, errait dans les campagnes, ou, caché dans des cavernes obscures, y périssait lentement de faim et de misère, plus à plaindre peut-être que leurs compatriotes tombés sous le fer des Normands.

Les Normands, engagés par la fertilité du sol et la douceur du climat, s'établissent enfin d'une manière fixe et permanente dans ces contrées d'où ils ne tiraient d'abord qu'un butin toujours précaire, aussitôt dissipé que conquis. Mais ce système profitable aux vainqueurs, devint encore plus onéreux et plus intolérable pour les vaincus, exposés ainsi à une oppression et à un pillage dont ils ne pouvaient plus

espérer la fin ni mesurer la durée. Les Normands ravageaient sans obstacles les campagnes du Cotentin. L'évêque Reginard et son clergé, renfermés dans leurs remparts, reste précieux de la civilisation romaine, ne pouvaient préserver leur troupeau de la contagion payenne, ni prendre leur place dans ces conciles de la Gaule, dépositaires de la foi, des mœurs et de la jurisprudence, cumulant le triple pouvoir de pontifes, de juges et de législateurs.

Coutances tomba bientôt sous le glaive d'un vainqueur barbare, et avec ses remparts de construction romaine disparurent, dans cette ruine totale, ces édifices, ces aqueducs, ces fontaines publiques, ces bains populaires, dont la métropole du monde se plaisait à doter les provinces, tributaires de son génie autant que de sa puissance.

Cependant le christianisme qui avait soumis Rome payenne, allait triompher encore de ses triomphateurs : Rollon né, comme les Alfred et les Charlemagne, pour répandre sur un siècle barbare la lumière inespérée de la civilisation, embrasse la religion qu'il persécutait, et, sous le nom de Robert Ier, devient la tige des ducs de Normandie, redoutables à la France et conquérans de l'Angleterre. Ce Romulus *normand* soumet au frein des lois une horde de brigands belliqueux, fait fleurir, dans cette partie de la Neustrie, appelée dès-lors Normandie, du nom de ses nouveaux maîtres, les arts de la paix et l'agriculture, ce premier trésor des sociétés permanentes. Il encourage les étran-

gers à peupler, à enrichir ses nouveaux états par l'assurance d'une sécurité profonde et par la protection d'une justice exacte qui fait croître l'industrie : *Securitatem omnibus gentibus in suâ terrâ manere cupientibus fecit. (Hist. Normannorum, lib. 2, caput 19.)*

Déjà cet empire naissant pouvait servir de modèle aux états voisins, grâce au génie de de son fondateur : » La terre (dit l'historien » Dudon, doyen de Saint-Quentin) se reposa, » délivrée des voleurs et des brigands ; les » séditions se turent, et les peuples dans l'alé- » gresse jouirent d'une paix non inter- » rompue, d'un repos long et durable. » *Quievit terra vacua furibus et latronibus, atque siluit privata cunctis seditionibus, continuâ igitur pace diuturnâque requie. (De morib. et act. Normann., lib.* 3*).* (1)

Les successeurs de Rollon héritent plus souvent de sa valeur que de sa sagesse. La guerre renaît bientôt de la rivalité des rois de France et des ducs de Normandie : l'un d'eux, célèbre par la conquête de l'Angleterre, laisse, accru par ses victoires, l'héritage paternel que vont ensanglanter ses enfans. Les discordes et les armes fraternelles *(fraternæ acies)* troublèrent souvent les champs fertiles où Rollon fit régner la paix à l'ombre des lauriers et de la justice.

Coutances privé de ses antiques remparts, peu confiant dans ses murailles nouvelles,

---

(1) « Et le nom de Rollon, des âges respecté,
» N'a point encor perdu sa vieille autorité.

reçut sans résistance la loi des maîtres divers qui se présentèrent devant ses portes. Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, l'impératrice Mathilde, Philippe-Auguste, Henri V, roi d'Angleterre, le connétable de Richemond et François, son frère, duc de Bretagne, éprouvèrent, à diverses époques, sa facile obéissance. Du moins les ravages de la guerre avaient diminué par les progrès tardifs de la civilisation ; la famine, l'esclavage et l'extermination ne marchaient plus à la suite des armées ; des traités, des capitulations quelquefois enfreintes, mais plus souvent respectées, assuraient la vie et la propriété des vaincus, et prévalaient enfin sur le sentiment anti-social des vengeances nationales et religieuses, qui souilla de tant de cruautés les triomphes peut-être trop vantés des anciens.

Il est vrai que, dans ces négociations, le vainqueur ménageait aux dépens des vaincus la récompense des services que ces guerriers lui avaient rendus : c'est ainsi que François II, duc de Bretagne, octroyait à son secrétaire (Jamet-Godard) l'office de vicomte de Coutances. (1)

Vers cette époque (1450) les Anglais descendus à Cherbourg dont ils n'avaient pas été dépossédés comme de Coutances, formèrent le siège de *Valongnes*. La diligence des gouverneurs des places du Cotentin et

---

(1) Magistrat qui rendait la justice à la place du comte, *vice comitis*.

notamment de messire Geoffroy-Couvrant, chevalier gouverneur de Coutances, à faire connaître au connétable de Richemond le débarquement de l'ennemi, arrêta tout-à-coup ses premiers progrès.

Geoffroy-Couvrant, de l'avis du conseil de la ville, fit choix de frère Henri-de-la-Vilette, prêtre de l'hôtel des frères prêcheurs pour aller à la découverte de l'ennemi, et rendre compte des forces navales et du nombre des gens d'armes (1) débarqués sur les rivages du Cotentin.

A cette époque, des moines, des prêtres et surtout des prélats furent souvent choisis pour des missions diplomatiques plus importantes : témoin (entr'autres) Richard-Olivier-de-Longueil (*Richardus-Olivier, contemporain, è Normaniâ oriundus*), évêque de Coutances, appelé à présider le conseil sous Charles VII, et qui siégea utilement dans le procès du duc d'Alençon, accusé et convaincu d'avoir voulu livrer de nouveau la Normandie aux Anglais dont elle était délivrée.

On remarque également qu'un *poursuivant d'armes* dépêché par Geoffroy-Couvrant, nommé La Roche-Corbon, fit une telle diligence pour aller annoncer au connétable la descente des Anglais, que son cheval, rendu de fatigue, succomba victime d'une traite aussi longue que son maître n'avait pas un instant interrompue. Il lui fut alloué pour indemnité (au rapport de Toustain-de-Billy)

(1) Hommes d'armes.

dix-huit écus d'or, c'est-à-dire, vingt-sept livres tournois, au temps de l'historien ; ce qui, d'après lui, provenait moins de la disette de l'or que de l'abondance des vivres (à laquelle contribuait encore l'absence des routes et des canaux), et de la rareté des monnaies.

La victoire du connétable de Richemond, remportée (le 15 avril 1450) sur les Anglais à *Fourmigny* (Formigny), où ils s'étaient avancés sous la conduite de Thomas Kiriel, après avoir franchi le vey de Saint-Clément, dit *Grand-Vey*, borna le cours de leurs campagnes et de leurs succès. Ce triomphe fut également mémorable par le petit nombre des vainqueurs, par la défaite entière de l'ennemi et par les résultats de cette victoire. En effet, un peu plus de 3000 Français y livrèrent bataille à plus de 6000 Anglais, dont 3774 périrent dans le combat et 1400 furent faits prisonniers.

« En ladite journée (dit Enguerrand-de-Monstrelet, historien contemporain), du parti des François, ne mourut, au plus, que 8 personnes. » Elle fut suivie de l'expulsion entière des Anglais de toute la Normandie et de Cherbourg, qu'ils évacuèrent, le 12 août de la même année. Ainsi, en un an six jours, fut rétablie sous l'obéissance de ses anciens rois, cette belle et fertile province. » Jamais (suivant la » remarque du même historien) un si grant » pays ne fut conquis en si peu de temps » et à moins d'occision de peuple et de gens, » ne à moins de dommage. » Remarquons nous-mêmes que des victoires plus vantées

ont été à la fois bien plus sanglantes et incomparablement moins profitables.

Coutances jouit avec le reste de la Normandie du repos acheté par un si juste triomphe. Plus tard cette ville, oubliant le sage système de circonspection qui lui avait épargné tant de désastres, parut favoriser les rebelles dans cette guerre que des factieux parèrent du faux nom de *bien public*; mais elle vit ses derniers remparts démollis par l'ordre de Louis XI, qui ne put lui pardonner d'avoir servi contre lui le frère qu'il avait donné pour gouverneur à la Normandie. Le temps n'a point encore effacé les traces du ressentiment de ce monarque sévère; les fortifications de cette ville n'ont point été relevées : *nullis conclusa mœnibus (Rob. Cœnalis)*. Heureuse cette cité, de n'avoir pas eu à subir deux fois la peine d'une telle erreur!

Coutances, restée sans murailles mais sans ennemis, jouit de longues années de repos. Les opinions nouvelles de Calvin détruisirent la paix et rallumèrent la guerre civile; les protestans, combattant pour la liberté religieuse, se souillèrent comme leurs adversaires de tous les excès du fanatisme; l'ignorance régnait des deux côtés.

Coutances, dont ils s'étaient emparés (août 1562), devint le théâtre de leurs rapines, de leurs violences et de leurs profanations. Ce fut surtout contre les prêtres et les chanoines qu'ils signalèrent leur avarice et leurs cruautés, et les clôtures intérieures que le chapitre avait obtenu d'élever pour mettre à l'abri les maisons et les jardins qu'il pos-

sédait autour de l'église cathédrale, ne purent les protéger contre l'emportement des calvinistes, irrités par la persécution, mais qui se rendirent coupables envers le clergé et le peuple de Coutances de tous les attentats qu'ils reprochaient aux catholiques, et dont ils furent à leur tour plus d'une fois victimes. Le plus grand bienfait des lumières est d'avoir rendu impossible le retour des guerres religieuses, et presqu'aussi rare celui des guerres civiles politiques, dans lesquelles le peuple trompé sacrifie sans raison son sang, sa gloire, sa fortune, ses libertés, son repos et son avenir, pour le seul profit de chefs ambitieux, dont il est ensuite obligé de subir la tyrannie.

Pendant les troubles moins sérieux de la Fronde (car les discordes politiques n'ont jamais l'intensité des guerres religieuses que la conscience justifie), Coutances, docile aux conseils de Claude Auvry (1), son évêque camérier, et ami du célèbre cardinal de Mazarin, resta fidèle à la cause royale, et conserva la paix que garantit la soumission aux pouvoirs consacrés par la loi.

Lorsqu'une révolution, inévitable par ses causes, immense par ses résultats, mémorable par ses calamités et par ses triomphes, eut établi la lutte des nouveaux et des anciens intérêts que l'exagération politique a renouvelée, et que la sagesse de nos temps

(1) C'est ce prélat, devenu depuis trésorier de la sainte chapelle, que Boileau a choisi pour le héros de son lutrin.

ſera sans doute disparaître ; Coutances, quoique peu éloigné du théâtre de la guerre civile, protégé par le caractère de modération qu'il conserva heureusement au milieu des dissensions politiques, jouit d'un repos à peine troublé par le désastre de contrées moins favorisées par leur position topographique, ou par le bon esprit de leurs habitans; car les destinées des cités, comme le sort des individus, tiennent le plus souvent à leur sagesse.

Julien LE TERTRE.



DESCRIPTION

DES MONUMENS DRUIDIQUES

DE LA MANCHE.

Le département de la Manche est un de ceux où les pierres druidiques sont le plus répandues : celles qu'on y a trouvées sont presque toutes situées dans les arrondissemens de Cherbourg et de Valognes, qui forment la presqu'île du Cotentin. Cette presqu'île, entrecoupée de petites montagnes et de vallons, remplie de bois et de rochers et où l'on rencontre souvent des sites solitaires et pittoresques, paraît avoir été singulièrement affectionnée par les Druides, qui se sont plu à y ériger les monumens de leur culte. Deux cantons sur-

tout semblent avoir eu pour eux un attrait particulier.

L'un s'étend entre Cherbourg et Saint-Pierre-Eglise : c'est-là que les Druides ont élevé beaucoup de leurs monumens, et que l'on trouve frès-fréquemment des instrumens en bronze, que les antiquaires attribuent aux Gaulois; mais Carneville et Fermanville sont dans cette contrée les communes où l'on voit les sites les plus sauvages et où les antiquités celtiques sont les plus nombreuses. Après certains sites des environs de Mortain et les falaises de Jobourg et de Flamanville, les vallons solitaires et hérissés de rocs de granite de Carneville et de Fermanville, sont peut-être les endroits les plus pittoresques et les plus singuliers du département. Il y a deux ou trois mille ans, ces lieux, sans doute couverts alors de forêts séculaires, devaient être encore bien plus propres à exalter l'imagination et à remplir l'âme d'une terreur religieuse.

L'autre canton est dans la partie du N. E. de la commune de Bricquebec, là où s'élève la colline des *Grosses-Roches*. Cette colline, isolée et en grande partie couverte de bois, est couronnée par quatre rochers dont deux au midi sont d'un effet fort pittoresque. L'aspect du pays, vu du haut de ces rochers, est vraiment romantique. On aime surtout à reposer sa vue sur la superbe forêt de Bricquebec, qu'on aperçoit comme sous ses pieds, et qui se prolonge ensuite jusqu'à l'horison, en s'élevant en amphithéâtre sur des collines éloignées. C'est sur cette petite montagne que

sont placées trois *galeries couvertes*, les plus considérables et les moins ruinées du département, et une *table druidique*; et qu'un moule à coins, de bronze, parfaitement conservé, a été trouvé par un ouvrier. Au pied de la même colline, sur Négréville, est érigée une petite *pierre butée*. Ces monumens, dont la nature druidique est incontestable, indiquent bien que la colline des *Grosses-Roches* fut le centre du druidisme de la contrée voisine.

En 1824, M. De Gerville publia dans le 1er volume des *Archives de la Normandie*, de M. L. Du Bois, un important Mémoire sur les pierres druidiques du département. Avant cette publication, elles étaient presque entièrement ignorées, et c'est à ce savant que le public en doit la connaissance. Depuis, le nombre en a presque doublé, et tout fait espérer que de nouvelles recherches l'accroîtront encore; mais combien ne restera-t-il pas toujours petit, en comparaison de celui qui existerait sans les défrichemens et les diverses espèces de vandalisme, qui en ont successivement fait tant disparaître?

Depuis le printemps de 1826, j'ai découvert, dans la presqu'île du Cotentin, une douzaine de monumens druidiques entièrement inédits (1). Je les ai mesurés et figurés

---

(1) Je regarde ces monumens comme inédits, parce qu'il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient été reconnus comme druidiques et signalés comme tels par personne, avant que je les eusse trouvés fortuitement. Les habitans n'y voient que des jeux de la nature; ils ne veulent pas convenir qu'ils aient été érigés de main d'homme.

sur les lieux, ainsi qu'une partie de ceux déjà signalés par M. De Gerville en 1824. Je vais essayer de les décrire. Pour ceux que je n'ai pas encore visités, je suivrai la description qui en a été donnée par M. De Gerville.

Aux noms consacrés par les archéologues, j'ajouterai les noms vulgaires donnés aux monumens dans le pays.

Les monumens celtiques du département peuvent se ranger en cinq classes :

1° Tables, Tables aux Fées ;

2° Menhirs ou Peulvens, *pierres butées*, *longues pierres*, *pierres plantées*, *etc.* ;

3° Logans ou Pierres branlantes ;

4° Dolmens ou Pierres levées, *trépieds*, *etc.* ;

5° Galeries couvertes ou Avenues.

Je suivrai cet ordre en les décrivant. Ensuite je dirai quelques mots sur les nombreux instrumens en bronze, attribués aux Gaulois, qu'on a trouvés dans le département, et je finirai par quelques considérations sur l'origine et la nature des monumens druidiques et sur le culte qu'on leur rendait.

1° TABLES, TABLES AUX FÉES.

J'ai cru pouvoir désigner sous ce nom des monumens consistant en une grande pierre aplatie, d'une figure carrée, ou circulaire, ou ovale, couchée sur la terre, et dont le dessus, présentant une surface plane, est placé bien de niveau.

Table aux fées de Bricquebec. J'ai trouvé cette pierre inédite, en 1826, dans la forêt

de Bricquebec. Elle est située sur la colline des *Grosses-Roches*, à 120 mètres au N. d'un rocher dit la *Petite-Roche* et entre deux *Galeries couvertes* qui en sont peu distantes. Les habitans la nomment la *table aux fées* ou la *plate pierre*. Elle est placée sur un terrein uni, argileux et sans rochers aux environs : ce qui annonce qu'elle a été traînée de la *Petite-Roche* à l'endroit où elle est gisante.

Elle est aplatie et a une figure ovale : le dessus en est bien uni et bien de niveau, mais légèrement concave. Elle n'est presque pas enfouie et s'élève d'environ 2 pieds au-dessus du sol. Son épaisseur, à l'extrémité du N., est de 1 pied, et à l'extrémité S., de 3 pieds environ. Sa longueur est de 16 pieds sur une longueur de 8. Elle est de grès quartzeux ou de quartz grenu, comme les rochers voisins.

A 4 mètres de cette pierre, j'ai trouvé, sous l'argile, une couche de charbon, à 1 mètre de profondeur ; ce qui paraît prouver qu'on avait allumé sur cette pierre des feux (sans doute par un motif de superstition), dont on avait jeté les cendres et les charbons encore brûlans, dans une fosse ouverte à cet effet. Sous ce charbon l'argile semblait calcinée et rougie par la chaleur. Cette couche de charbon, assez mince, avait été recouverte d'argile vierge. Toutes les circonstances s'accordent à faire regarder cette pierre comme druidique.

Table de Carneville. Ce monument est placé presque au pied de la *longue pierre de Carneville*, et, comme elle, il est de granite. On a fait éclater, avec des coins, environ le

tiers de sa longueur. A présent il ressemble à un énorme tombeau. Sa surface supérieure est parfaitement plane et bien de niveau ; cette pierre se distingue par sa régularité parmi celles qui en sont voisines. Ces particularités indiquent, ce semble, qu'elle est druidique.

Des pierres de ce genre sont répandues dans les diverses contrées de l'Europe, etc. Sur ces pierres et tous les autres monumens celtiques, on peut consulter avec fruit, entr'-autres ouvrages, celui de M. Dulaure, *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie*, in-8°, 1805, (réimprimé en 1825). Cet auteur, qui a fait un examen approfondi de ces divers monumens, indique les ouvrages qui les ont mentionnés et les contrées où ils se trouvent ; il les décrit, et se livre à de savantes recherches sur leur origine. J'indiquerai les chapitres de son ouvrage où l'on trouvera les détails nécessaires sur les monumens analogues à ceux que je décris. (Sur les Tables druidiques voir le chapitre XIII).

2°. MENHIRS OU PEULVENS ;

PIERRES BUTÉES, LONGUES PIERRES, PIERRES PLANTÉES, ETC.

Ces monumens consistent en une grande pierre alongée, d'une figure arrondie ou triangulaire, ou carrée, ou aplatie, plantée en terre, debout et bien verticalement sur sa base, et imitant ainsi une colonne ou une pyramide. Ils sont composés d'un bloc

brut, de granite, ou de grès quartzeux, ou de quartz grenu, de la même nature que la pierre du voisinage.

Menhir de Bouillon. Il est placé près du chemin tendant de l'église de cette commune au village de Vaumoisson ; il est un peu moins élevé que ceux de Maupertuis et de St-Pierre-Eglise, dont on parlera bientôt ; mais il est plus gros et plus aplati à son sommet.

Menhir de Quinéville. Ce monument est placé à 400 mètres au nord-ouest de l'église de Quinéville.

Menhir de St-Sauveur-le-Vicomte. Il est peu considérable. Il est situé, dit M. De Gerville, au pied de la lande de Rauville-la-Place, proche la Douve, et en face du château *du Lud*; il est connu sous le nom de *pierre butée.* Je présume qu'il est placé sur St-Sauveur-le-Vicomte. Je n'ai pas vu ces trois menhirs.

Menhir des Pieux. Il est situé sur le penchant d'une falaise, et précisément sur la limite des Pieux et de Flamanville. Il est de granite. Je l'ai trouvé le 17 mai 1831, et il est inédit. Sa hauteur est d'environ 11 pieds et son épaisseur moyenne d'à peu près 4 pieds. On remarque au haut de la face qui regarde la mer, 4 sillons faits de main d'homme, mais fort grossiers. Il approche de la figure d'une pyramide quadrilatère, mais peu régulière. Il penche quelque peu du côté de la mer.

Menhir détruit de Flamanville. Il existait à Flamanville, il y a un siècle, un énorme menhir en granite, nommé *la Pierre-au-Serpent.* Le marquis de Flamanville le fit

briser en 1725, pour en employer les morceaux à la construction de son château. M. De Gerville dit qu'il avait près de 30 pieds de hauteur. On a lieu de regretter la perte d'un semblable monument, qui était un des plus énormes en ce genre.

Menhir de Négréville. Il est placé tout proche l'emplacement ruiné des grosses forges de fer, et tout près de la rivière de Douve, sur la limite de Bricquebec, au pied de la colline des *Grosses-Roches*, et dans le voisinage d'une des galeries couvertes de cette colline. Il est inédit. Je l'ai trouvé en 1826. Il a la figure d'un prisme triangulaire planté bien d'aplomb sur sa base. Il a cinq pieds de hauteur et environ quatre d'épaisseur. Il me semble qu'il est de quartz grenu.

Menhir détruit de Breuville. En octobre 1828, un vieillard de Breuville m'apprit qu'il existait, 5 à 6 ans auparavant, une pierre érigée, placée à environ 200 mètres au N. de la *Roque-de-Breuville*, et qu'elle fut minée, pour en débarrasser le terrain. C'était un menhir haut comme un homme, aplati et planté bien verticalement comme la roche voisine; il était de grès quartzeux ou de quartz grenu.

La Roche de Breuville renferme une petite caverne nommée *La Chambre-aux-Fées*, ou *au Loup*, ou *au Capucin;* et la tradition porte que cette roche *tourne trois fois quand elle entend sonner la messe de minuit.* Nous retrouverons cette tradition bien établie, à l'égard des pierres butées. Ce rocher aurait-il été

avec la pierre butée voisine, un objet de culte ou de surpertition chez les Gaulois ou dans le moyen-âge ?

Menhir de Teurthéville-Hague. Il existe à Teurthéville-Hague, deux pierres butées énormes : elles sont situées dans la *vallée de Néret*, proche une petite rivière, au milieu d'un bois pour M. Dumoncel et tout près de ses usines, au couchant de l'église de Teurthéville et à environ une petite demi-lieue de cette église. Elles m'ont paru être de quartz grenu, comme les roches voisines.

Elles m'ont été indiquées par M. De Gerville, qui ne les avait pas décrites en 1824. M. De Caumont, il y a quatre à cinq ans, les a dessinées, et les dessins en sont entre les mains de M. De Gerville. Elles se nomment *les pierres tournantes*, parce que la tradition porte qu'elles tournent trois fois sur elles-mêmes au moment de la messe de minuit.

La première de ces pierres a 9 pieds de hauteur et à peu près 4 d'épaisseur. Sa figure est celle d'une pyramide carrée, tronquée obliquement.

La seconde est éloignée de la précédente d'environ 24 mètres; elle est encore beaucoup plus massive. Sa hauteur est de deux pieds; son épaisseur, dans un sens, de 5 pieds 1/2, et dans l'autre, seulement de 4. Elle a la figure d'un parallélipipède rectangle, placé verticalement sur sa face la plus étroite.

Ces pierres paraissent enterrées peu avant en terre. Les coteaux voisins sont couronnés de rocs. Un de ces rocs, placé en face de

ces monumens, se nomme la *Roche aux-Fées*. et au pied un trou qu'on y voit, s'appelle le *Trou-aux-Fées*. Tout près de là, dans le bois, les fées ont aussi leur fontaine. Autrefois elles aimaient beaucoup cette retraite; elles y dansaient au clair de la lune, y tenaient leurs festins et y lavaient leur linge. Les mêmes traditions se trouvent à Bricquebec à l'égard de la colline des *Grosses-Roches*; elles se rattachent au surplus à presque tous nos rochers et à beaucoup de pierres druidiques.

Menhir ou *pierre butée détruite de Tourlaville*. Elle était placée autrefois au milieu d'une vaste forêt, au lieu même où l'on a bâti, sur la route de Cherbourg à Valognes, la ferme de *la pierre-butée* (nom emprunté de ce monument), à environ une grande lieue de Cherbourg. Elle fut détruite, il y a plus de 45 ans, par le propriétaire de la ferme. Il paraît qu'elle avait 8 à 10 pieds de haut. Elle était plantée bien verticalement, avait une figure à peu près carrée et était fort grosse.

Suivant la tradition, elle tournait aussi trois fois lors de la messe de minuit, à l'heure même de minuit. Il paraît que c'était un quartz grenu.

Menhir de Maupertuis. Il existe en cette commune, dans un champ, à quelque distance de l'église, un menhir ayant 12 pieds de hauteur. J'ai passé tout près sans l'avoir vu.

Menhirs du Mesnil-Auval, *etc*. Il existe dans cette commune un menhir qui est moins considérable que le précédent. Un autre à peu près semblable se trouve, dit M. De

Gerville, entre l'église de Carneville et le château de Saint-Pierre-Eglise. Je n'ai pas visité ces monumens.

Menhir ou longue pierre de Carneville. Ce monument en granite est un des mieux connus du département : il se nomme encore *la devise* ainsi que d'autres pierres analogues de cette contrée. Il est placé dans la lande de Carneville, sur le flanc d'une montagne et au milieu d'un amas de rocs de granite. Il domine une vallée extrêmement retirée, dont les coteaux sont hérissés de blocs de granite couvrant tout le pays. Peu de lieux étaient sans doute plus convenables pour les mystères et les initiations du culte druidique, que celui où l'on a érigé ce monument, un des plus remarquables dans son espèce.

Il est parfaitement vertical et assez mince. Il ressemble à un prisme triangulaire, placé sur sa base qui est un triangle rectangle. On voit au pied une plaque de granite assez grosse qu'on en a fait éclater avec des coins, ce qui a contribué à la rendre triangulaire et à lui donner une figure plus élancée. Elle est la seule pierre butée du département, qui soit aussi mince. Les deux faces qui se joignent à angle droit sont bien planes, et l'autre est moins unie : c'est le côté de la pierre qu'on a diminué avec des coins. Il serait aisé de la renverser, et elle est menacée de destruction, si on ne prend quelques mesures pour la conserver. Sa hauteur est d'environ 12 pieds. Elle est bien connue des habitans de cette contrée sauvage ; ils paraissent avoir conservé du moyen-âge, certaines traditions sur les pierres druidiques :

ils disent que les pierres étaient communes dans leur voisinage avant les premiers travaux du port de Cherbourg, qu'ils croient avoir été cause de la destruction de plusieurs d'entr'elles.

Menhirs détruits de Fermanville. Dans cette commune il existait, il y a un demi-siècle, deux *longues pierres* à peu près semblables à celles de Carneville, placées sur des montagnes à l'aspect de la mer, et à quelque distance au N. et au N. E. de celle de Carneville. M. De Gerville dit qu'elles furent détruites peu de temps après celle de Tourlaville. L'une se nommait *la longue-pierre-ferrant* et l'autre *la pierre-aux-magniants* (1). Les morceaux de l'une de ces pierres qui étaient de granite, se voient, dit-on, encore à l'église de Carneville.

Il paraît que ces deux pierres et celle de Carneville tournaient aussi pendant la messe de minuit. On les nommait *le mariage des trois princesses.* Nous retrouverons ces traditions et ce *mariage* encore ailleurs.

Menhir de Cosqueville. Cette pierre est inédite : je l'ai trouvée le 17 juin 1828. Elle est en granite et placée à un demi-quart de lieue de l'église vers le levant, dans une pièce dépendant de la *grande ferme de Cosqueville,* pour M. le baron d'Anneville, et tout près de cette ferme. Elle se nomme *la pierre-plantée.*

---

(1) Les chaudronniers ambulans des campagnes se nomment en Normandie *magniants.* Au surplus il existe dans Fermanville des familles *Magniant* et *Ferrant.*

Elle approche un peu de la figure d'un coin ayant sa base en forme de losange dont les faces sont légèrement renflées et qui est placé sur sa tête, de manière à avoir une de ses faces rectangulaire et verticale, et celle opposée, en plan incliné. On remarque au haut de la face O., qui est presque perpendiculaire, 5 ou 6 sillons, qui descendent verticalement du haut de la pierre jusqu'au tiers de sa hauteur. Ces rainures sont peu profondes et mal terminées; l'une d'elles est beaucoup plus large que les autres. Il est aisé d'y reconnaître la main de l'homme. Au haut du principal sillon, la pierre se termine en une espèce de tête conique, travaillée peut-être de main d'homme. La hauteur de ce menhir est de 9 pieds, sa largeur moyenne d'environ 4 pieds, et son épaisseur au bas un peu moindre.

Il existait autrefois à Cosqueville, une longue pierre en forme de colonne, qui était fort haute et bien verticale; elle était cylindrique et se nommait *le poteau*. Elle fut renversée par les vagues de la mer, mais on en voit encore le pied. Etait-ce une pierre érigée ou un rocher naturel? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider.

Menhirs de Saint-Pierre-Eglise. Il existe dans cette commune deux pierres butées que j'ai visitées, le 18 juin 1828. La première qui est inédite, me fut indiquée, ainsi que celle de Cosqueville, par un ouvrier. Elle est située à un fort quart de lieue au N. du bourg de Saint-Pierre-Eglise, proche un ruisseau;

et dans une pièce de terre dépendant et voisine de la *ferme de Mémont*, pour M. le baron d'Anneville. Elle se nomme *la haute-pierre*, et la pièce a le même nom. Elle est peu éloignée de l'autre et des roches dites *La Chambre-aux-Fées.*

Elle a 8 pieds 1/2 de haut. Sa largeur moyenne est d'environ 5 pieds 1/2, et son épaisseur au bas est d'à peu près 2 pieds 1/2. Sur sa base, qui est quadrilatère, s'élèvent 4 faces plus ou moins régulières et planes, qui lui donnent une figure qui approche de celle d'un large coin placé sur sa tête.

On voit, vers son sommet et dans sa face E., 2 rainures parallèles, verticales et ayant à peu près 3 pieds de long et quelques pouces de profondeur dans leurs parties supérieures. Ces rainures dépassent le sommet où elles sont plus prononcées, descendent dans la face opposée où elles sont moins longues et moins profondes; elles diminuent de profondeur par le bas dans chaque face, sont bien terminées, et incontestablement de main d'homme. J'ai trouvé 3 pierres butées portant de semblables sillons; toutes les 3 sont en granite.

L'autre pierre butée de St-Pierre-Eglise, qui se nomme *la longue-pierre*, est peut-être la plus considérable de toutes celles du département : aussi elle est bien connue. Elle est placée proche un ruisseau qui sépare St.-Pierre-Eglise de Cosqueville, dans un lieu bas et à un petit quart de lieue au N. du bourg de Saint-Pierre-Eglise.

On peut la comparer à un énorme pilier

ayant une base quadrilatère, dont le haut serait coupé très-obliquement sur ses faces. Sa hauteur est de 12 pieds 1/2 ; son épaisseur, dans un sens, est de 3 pieds 9 pouces, et dans l'autre de 5 environ. Ses 4 faces sont bien planes et presque verticales ; elles penchent du côté de ses faces N. et O. qui surplombent d'environ 1/2 pied. Au bas de la face E., on voit un défaut ou enfoncement produit, à ce qu'il semble, par une plaque de granite qui en aura été détachée bien nettement. Elle porte aussi quelques traces de caractères tout modernes. C'est par hasard qu'elle a échappé au vandalisme des tailleurs de granite, qui l'avaient marquée pour la couper et l'enlever.

Nous retrouvons encore à Saint-Pierre-Eglise et à Cosqueville, la tradition que les pierres butées de ces communes tournent 3 fois pendant la messe de minuit. 3 pierres érigées, d'après une autre tradition, y portent le nom du *mariage des trois princesses* ; il paraît que ce sont les 2 pierres de Saint-Pierre-Eglise et celles de Cosqueville. Les trésors ou *la dot* de ces princesses sont, dit-on, cachés dans l'espace triangulaire déterminé par les pierres. La même tradition se retrouvera encore à Montaigu.

Menhirs de Montaigu-la-Brisette. Ces pierres butées sont voisines, étant dans 2 pièces qui ne sont séparées que par un chemin nommé *la chasse-des-fossés.* Elles sont placées sur la pente de la montagne conique au sommet de laquelle se trouve l'église de Montaigu, à un demi-quart de lieue au

couchant de cette église et proche le chemin de Saussemesnil. Ces pierres butées, au nombre de deux , sont de poudingue à gros galets, roche dont la montagne est formée. Elles se nomment *les grises-pierres.*

La première qui est la plus remarquable , a 7 pieds de haut , 2 pieds 1/2 d'épaisseur et 6 de largeur, à 3 pieds de terre ; mais elle est moins large au bas. Elle est aplatie, et présente 2 faces qui regardent l'E. et l'O., qui sont bien planes, bien perpendiculaires et à peu près rectangulaires ; le haut en est arrondi et moins épais.

On dit que cette pierre *tourne trois fois à Noël*, et qu'il y a des trésors cachés aux environs , qu'on a essayé d'enlever *au diable.* Quoiqu'on se fût, dit-on, fait aider d'un prêtre et d'un *grimoire*, et qu'on eût trouvé la place du trésor au moyen de la *verge d'Aaron* , on ne put lui ravir son argent. Des *feux-follets* se voient aussi aux environs, suivant la même tradition populaire. On raconte encore que entre trois pierres plantées , nommées *le mariage des trois princesses* , le mariage , la dot ou les trésors de ces princesses y sont cachés. Ces idées de *trésors* se rattachent souvent aux vieux monumens et à plusieurs pierres druidiques. On a essayé , à Vauville , d'enlever le *trésor* enterré sous la *galerie couverte* de cette commune. A Montaigu et à Bricquebec , quelques personnes qui me virent observer les pierres druidiques, crurent que je cherchais *à lever des trésors* cachés par les Anglais ; car c'est aux Anglais qu'on attribue ici tous les anciens monumens et

toutes les choses dont on ignore l'origine.

L'autre pierre butée de Montaigu est inédite ; je l'ai trouvée le 14 juin 1828. Elle est en partie enterrée dans la levée de terre d'une clôture, ce qui a contribué à la faire rester ignorée. Sa hauteur est de 7 pieds, sa largeur de 5, et son épaisseur, partout la même, de 2 pieds 1/2. Ses deux faces principales, tournées à l'E. et à l'O., sont planes, parallèles, verticales et presque rectangulaires ; elles sont arrondies par le haut.

Il existe sans doute dans la Manche, beaucoup d'autres pierres butées restées ignorées. De tous les monumens connus sous le nom de *pierres druidiques*, les menhirs sont l'espèce la plus répandue. Ces pierres érigées se trouvent dans presque toutes les contrées de la terre, et il paraîtrait difficile de les faire toutes remonter à une origine commune. L'usage d'en ériger se perd dans la nuit des temps. (1)

3° LOGANS OU PIERRES BRANLANTES.

Ces monumens singuliers, qui ne sont pas communs et dont l'origine est incertaine, peuvent se ranger parmi les monumens druidiques, avec lesquels ils ont de

---

(1) Voir l'ouvrage de M. Dulaure, chapitres X, XI et XII.

l'analogie, et qu'on rencontre fréquemment dans leur voisinage. Ils consistent en deux pierres, dont l'une est placée exactement en équilibre sur la pointe ou l'arrête d'un rocher naturel, ou sur celle d'une pierre érigée à cet effet. Une force modique suffit souvent pour mettre en mouvement la pierre supportée.

Le hasard a pu quelquefois produire des pierres mobiles, mais il doit être aisé de les distinguer d'avec celles qui ont été érigées: il n'en est pas toujours de même des *tables* et des *menhirs*. J'ai passé sous silence plusieurs pierres assez ressemblantes à des pierres butées, mais dont la nature est trop équivoque pour mériter une description. Les *dolmens* présentent aussi quelquefois la même incertitude. Pour *les galeries couvertes*, encore bien qu'elles soient très-ruinées, un œil exercé peut toujours les reconnaître.

Logan de Lithaire. Ce monument paraît être le seul de ce genre qu'on connaisse dans le département. Il est placé, dit M. De Gerville, sur la montagne de Lithaire, dans la direction du N. E. La pierre mobile est placée sur la pointe d'un rocher. La montagne où est ce logan, est fort pittoresque, hérissée de rocs et très-escarpée; on y jouit d'une superbe vue. Sur cette montagne, il existe d'autres antiquités dont l'origine est peu connue. Je tire ces détails de la notice de M. De Gerville, n'ayant pas encore visité ce logan.

Cet antiquaire a aussi trouvé une autre pierre mobile, dans le bois du Gast, qui

touche la commune de *Montjoie* (1), sur la limite de l'arrondissement de Mortain. Il dit qu'on peut voir en cet endroit d'énormes modèles de plusieurs espèces de monnmens druidiques; mais ils sont placés sur le département du Calvados.

Logan détruit de Bretteville-en-Saire. Ce

---

(1) Les montagnes où l'on rendait un culte au soleil, portaient souvent le nom de mont de Jupiter ou *mons Jovis*, dit Kirker (Ædip, tom. 1er, p. 229), et les Perses appelaient aussi *Jupiter* le ciel lui-mêms, à qui ils sacrifiaient sur les montagnes.

Les monumens du culte druidique dont parle ici M. De Gerville, sont à quelque distance de *Mont-Joie*, situé dans la commune de ce nom, où l'on prétend que *Jupiter* eut un temple. Voici ce que dit sur ce sujet l'auteur d'une Notice sur la topographie du Bocage, insérée dans l'année 1817 de *l'Almanach* de la Manche.

« Le Mont-Joie (*Mont-Joë*) ou Mont-Jouis, situé » entre la Sée et la Sienne, tire son nom de *Jou*, celtique, » qui signifie *Jupiter* ou du latin *Jovis*, qui veut dire la » même chose. *Mont-Jovis*, *Mont-Joüis*, *Mont de* » *Jupiter*.

» Il parait que le sommet de la montagne fut autre- » fois consacré au faux dieu dont il porte le nom; et que » sur sa pente, au midi, Vénus eut un autel, à l'endroit » appelé *La Vendrinière*.

» Si ces assertions étaient fondées, on pourrait peut-être » en conclure que, sur la montagne de Montjoie, on rendait » au soleil un culte religieux; même il serait possible que » les monumens druidiques de cette contrée eussent été » liés à ce culte. Ce pays montagneux, couvert de rochers » et de bois, parait avoir été un autre centre du drui- » disme. »

Sur les montagnes, les tertres factices, nommés *Mont-Joie*, *Montjou*, *etc.*, on peut voir l'ouvrage de M. Dulaure, chapitre 14. Cet auteur dit que ces noms signifient *mont de dieu* ou *mont divin* : de simples tertres factices ont quelquefois porté le nom de *Monjoie*.

monument fut détruit à l'occasion des travaux du port de Cherbourg.

Logan détruit de Cosqueville ou de Fermanville. Un ouvrier qui était présent quand il fut renversé, vers l'an VII, pour l'emporter à Cherbourg, m'a dit, avec plusieurs autres personnes, qu'il était situé sur le rivage de Cosqueville, et qu'on le nommait *la meule.* M. De Gerville place un logan du même nom sur Fermanville ; il dit qu'il existait encore vers 1804, qu'il était placé sur le rivage de la mer, en un lieu nommé *le plein-sablon*, et que la pierre supportée qui avait au moins 100 pieds cubes, était pourtant facile à faire mouvoir, son équilibre étant parfait. Il est presque certain que le logan dont parle M. De Gerville et celui qui m'a été indiqué, ne sont qu'un seul et même monument, peut-être placé vers la limite de Cosqueville et de Fermanville. (1)

4°. DOLMENS OU PIERRES LEVÉES,

TRÉPIEDS, ETC.

Les dolmens sont des monumens qui consistent en une grande pierre souvent aplatie, maintenue dans une position horizontale, par 2, 3 ou un plus grand nombre d'autres pierres naturelles ou érigées, et ordinaire-

---

(1) Sur les pierres branlantes, voir l'ouvrage de M. Dulaure, chapitre XVI.

ment en forme de piliers qui la supportent.

Ces monumens sont communs dans plusieurs parties de l'Europe ; mais surtout dans les îles Britanniques, en France, en Espagne, en Portugal, etc. (1) Il est assez vraisemblable que les logans, les dolmens, les galeries couvertes et autres monumens analogues, qui sont plus composés et moins communs que les monumens monolithes, sont aussi moins anciens, et tirent leur origine d'une même source.

Dolmen de Martinvast. Il est situé à environ 1/4 de lieue au N. E. du château de M. Dumoncel et proche la ferme de l'Oraille ; on le nomme *la roche à 3 pieds* ou de *l'Oraille.* Il est placé au bord d'un rocher de quartz grenu, sur une montagne isolée, couverte de bruyère et nommée *Lehurt*, où l'on jouit d'une belle vue. Il est souvent visité.

Ce monument est composé de 3 pierres brutes en quartz grenu, placées en triangle, ayant 3 à 4 pieds de hauteur, et qui soutiennent un énorme bloc, aussi de quartz, ayant une figure grossièrement quadrangulaire. Le dessus du bloc est un peu convexe, raboteux, horizontal, et élevé à peu près de 9 à 10 pieds au-dessus du sol. Le dessous en est très-convexe, irrégulier et incliné. Il a 9 à 10 pieds de long, environ 7 pieds 1/2 de largeur, et une épaisseur qui varie de 3 à 5 pieds.

L'un des soutiens est une roche placée, je crois, naturellement, ayant 6 pieds de long

---

(1) Sur les dolmens, voyez M. Dulaure, chapitre XV.

et 3 de haut, et en partie enterrée. Les 2 autres soutiens ont été érigés debout; leur hauteur est de 3 et 4 pieds 1/2. Ils sont fixés si peu solidement sous le rocher suspendu, qu'il serait fort aisé de les déranger et de faire tomber ce dolmen assez informe, mais dont la nature druidique semble prouvée. On trouve même, dans le rocher contigu, des traces qui paraissent indiquer que cette énorme pierre en a été arrachée, et qu'elle a été roulée ou traînée jusque sur ses piliers, au moyen d'un entassement de rochers, de terres et d'arbres, qu'on aura ensuite fait disparaître. Ce procédé a sans doute été souvent employé par nos sauvages aïeux, pour élever, quelquefois à une hauteur considérable et sans le secours de machines, des rocs d'un énorme volume.

Dolmen de Flamanville. Ce dolmen, au milieu d'un amas de rochers, est érigé sur une très-haute falaise, un peu au nord du cap de Flamanville et devant une *vigie*, servant en temps de guerre à loger des personnes employées aux signaux *sémaphoriques* du littoral de la Manche. On dit qu'il se nomme le *trépied* et que la falaise porte lenom de la *pierre-aurey.* Il consiste en 3 rochers, placés en triangle, qui soutiennent un gros roc informe, arrondi en boule, et élevé d'environ 4 à 5 pieds de terre. Deux de ses soutiens sont 2 grosses roches, qui n'ont point été érigées et qui font partie du rocher. Une 3e roche irrégulière, peut-être placée de main d'homme, fait le 3e soutien. Le rapprochement de ces piliers fait, avec la roche supérieure, une

petite niche pouvant mettre à couvert un homme. Il est vraisemblable que la roche qui est élevée au-dessus des piliers et sur laquelle on arbore, au haut d'un mât, les signaux sémaphoriques, a été érigée : néanmoins il ne serait pas absolument impossible que la nature en eût fait tous les frais. A une petite distance, au midi, on voit dans une falaise un exemple d'un petit dolmen naturel. Les 4 roches qui composent le dolmen décrit sont en granite, ainsi que la ceinture de rochers qui couronne et hérisse les nombreuses falaises qui bordent la côte, depuis les Pieux jusqu'au petit port de Diélette.

On ne peut rendre la magnificence et la beauté de la mer vue, par un beau jour, du sommet de ces rochers bouleversés, où l'on ne voit rien qui rappelle la nature cultivée et embellie par la main de l'homme. Seulement on regrette que quelques touffes de verdure ne parent point ces falaises décharnées, dont l'aridité blesse les yeux.

A environ 1/2 lieue au N. du dolmen de Flamanville et à pareille distance du port de Diélette, on trouve une caverne naturelle, creusée sans doute par les eaux, nommée *le trou-baligan*, dont l'entrée est au niveau de la mer, qui y monte quand elle est pleine. Elle est étroite, tortueuse, et, dit-on, fort longue, mais elle n'a rien de curieux. Elle se prolonge ainsi dans l'intérieur d'une énorme falaise isolée. On raconte que cette grotte est le séjour des mauvais génies et des lutins. Les oiseaux de mer et les chauves-souris en sont les seuls habitans.

3o. GALERIES COUVERTES OU AVENUES.

Les *galeries couvertes*, que M. De Gerville désigne sous le nom d'*avenues*, sont des monumens qui consistent en deux rangées, parallèles et droites, de pierres brutes, plantées en terre sur leur base, contiguës et supportant de grandes longues pierres, presque toujours aplaties et placées horizontalement. Les pierres qui composent les deux rangées de jambages ont ordinairement leurs faces intérieures planes, et communément elles surplombent un peu vers l'intérieur de la galerie. Ces couloirs, dont la destination est peu connue, sont fermés, à l'une de leurs extrémités, par une grande pierre placée debout et transversalement, tandis que l'autre est ouverte (1).

Ces monumens sont moins communs que ceux dont nous avons parlé précédemment, et ils paraissent être particuliers aux Gaules. Plusieurs de ces *galeries* qu'on voit en Bretagne, aux environs de Saumur, etc., ont une largeur et une hauteur considérables. Pour celles de notre département, elles n'offrent point ces dimensions gigantesques. Leur largeur intérieure est de 3 à 4 pieds; leur hauteur, aussi intérieure, varie depuis 2 à 4 pieds; et leur longueur, de 35 à 60 pieds (2).

Les 7 monumens de ce genre que je connaisse dans la Manche, sont formés de ro-

---

(1) Voyez l'ouvrage de M. Dulaure, chapitre XV, etc.
(2) Le pied ancien, non métrique, est celui dont je me suis servi pour mesurer les monumens druidiques que je décris.

ches brutes, de la même nature que celles qu'on trouve dans leur voisinage, et rien n'indique qu'elles aient été apportées de loin. Les pierres de ces galeries sont de grès quartzeux ou de quartz grenu, roches qui se ressemblent beaucoup dans la presqu'île, où elles hérissent souvent les montagnes. Néanmoins les grandes pierres qui formaient le toit de la galerie de Vauville, sont en granit, et ont été apportées de loin. J'ai visité toutes ces galeries couvertes, excepté celle de Bretteville-en-Saire.

Galeries couvertes de Bricquebec. Comme nous l'avons déjà dit, 3 galeries couvertes se voient, à Bricquebec, dans la forêt dite *usagère*, et sur la colline des *Grosses-Roches*. Cette colline, entièrement isolée, est droite et dirigée du N. E. au S. O. A ses deux extrémités sont deux rochers éloignés l'un de l'autre de 1400 mètres. Entre eux, on en trouve encore deux autres; et tous 4, rangés presque en ligne droite, couronnent la colline. Ces galeries sont les plus remarquables du département. Elles ont pu être formées soit des pierres des rochers voisins, soit de celles éparses sur le sol; elles sont avec la *table-aux-fées*, placées en ligne droite, à quelque distance des roches, et sur un terrein uni et sans roches. Les habitans ne leur ont point donné de noms; ils n'y voient qu'un amas fortuit de roches, et je ne crois pas qu'aucune tradition particulière s'y rattache. (1).

---

(1) Ce fut au printemps de 1826, que je découvris for-

1°. *Galerie couverte des Forges.* Elle est située à l'entrée d'un bois nommé le *bois de la Tombette*, à l'extrémité d'un chemin nommé la *chasse des Forges* et proche le hameau du même nom. Elle est placée au N. E. de la colline, vers son pied, et sur un petit plateau semi-circulaire, dont le bas est arrosé par la Douve.

Elle est orientée à peu près du levant au couchant, et elle offre le modèle des galeries couvertes dans leur état le plus simple. Sa longueur est de 48 pieds, sa largeur et sa hauteur intérieures sont d'un mètre. Son extrémité O. est exactement fermée par une pierre plate placée debout en travers, tandis que l'autre est ouverte.

---

tuitement les 3 galeries couvertes et les autres pierres druidiques de cet endroit, comme je m'occupais de la carte de la commune. Je les fis voir, ainsi que les rochers et les autres pierres druidiques du voisinage, à M. De Gerville, le 11 septembre 1827. Il me dit que tous ces monumens lui étaient jusqu'alors restés entièrement inconnus et qu'ils étaient druidiques.

On peut prendre une connaissance très-exacte de leur position et de celle des rochers voisins, ainsi que de la configuration de la colline et de tous les environs, sur la belle carte du canton de Bricquebec que nous devons à M. Bitouzé-Dauxmesnil. Les galeries couvertes y sont appelées *Autels-Druidiques*; *la Table-aux-Fées*, *la Pierre-des-Sacrifices*; et une *pierre butée* sur Négréville, *la Pierre-Levée*. Les 4 rochers de la colline, en commençant par celui qui est le plus au midi, à peu de distance au nord de la route de Bricquebec à Valognes, portent les noms de *la Grosse-Roche*, *la Petite-Roche*, *la Roche-au-Chat* et *le Haut-de-la-Bruyère* ou *le Saut-au-Cerf*.

Il n'existe plus que les deux tiers des pierres qui formaient ses jambages, qui sont restées au nombre de 16; les unes sont encore en place, les autres penchent en dedans ou en dehors de la galerie, ou sont arrachées.

Il n'existe plus que 11 des roches qui formaient le toit; elles sont allongées, aplaties et fort grosses. Leur longueur varie depuis 5 à 7 pieds. 4 sont encore en place sur leurs jambages, et 3 d'entr'elles ont le dessus assez droit pour qu'on ait pu aisément s'y tenir debout, ou même y marcher. Les autres pierres du toit ont été renversées ou enlevées.

Le côté O. de la galerie est en partie rempli d'argile qu'on y a jetée dans le dessein de l'obstruer. Le long de la ligne de jambages du S., on voit en dehors les trous où l'on a tiré cette terre; ce qui indique qu'on se proposait encore de renverser les jambages et les pierres du toit. Cette galerie est la moins ruinée du département.

2° *Galerie couverte à dolmen de Câtillon.* Elle est placée au bord du bois de *la Roque*, le long de l'ancien chemin des Pieux à Valognes, tout près du hameau nommé *Câtillon*, sur le haut de la colline, et à 1500 mètres de la précédente, vers le S. O. Elle est orientée dans la direction du N. E. au S. O. Sa longueur (non compris le dolmen dont on parlera bientôt) est de 52 pieds; sa largeur et sa hauteur intérieure, d'un mètre. Quoique ruinée, elle est bien caractérisée.

Ces deux lignes de jambages ont été assez bouleversées; plusieurs de ces jambages ayant été enlevés, il n'en reste plus que 32, les

uns en place et les autres plus ou moins dérangés. A l'extrémité S. O., la galerie était ouverte; mais on a jeté, en cet endroit, dans son intérieur 2 ou 3 roches pour en obstruer sans doute l'entrée. L'extrémité N. O. est exactement fermée par une grande pierre plate, mise en travers et verticalement. Un vide qu'on voit dans le rang de jambages, qui est en face du N. O., contre la pierre qui ferme la galerie, était peut-être une porte latérale.

Au-dessus de cette porte présumée et au fond de la galerie, était placée horizontalement une grande et belle pierre plate et triangulaire, qui aurait pu servir, soit pour s'y tenir debout, soit pour marcher dessus, soit pour y faire des sacrifices, soit pour y allumer des feux.

Les roches du toit ne sont plus en place; il n'en reste que 5 qui ont été renversées : elles ont de 5 à 8 pieds de long.

Au S. E. de la galerie, le sol est à peu près au niveau du haut des jambages. Peut-être les Gaulois ont-ils rapporté de la terre contre la galerie, pour avoir plus de facilité à y placer les grandes pierres du toit.

Cette galerie se distingue des autres monumens de cette espèce, par une addition bien remarquable : celle d'un dolmen à son extrémité N. E. Il est formé de deux grosses roches, posées à chaque côté, dans l'alignement de 2 lignes de jambages. Ces 2 roches formant les jambages du dolmen, et celle qui le sépare de a galerie, supportent une grande pierre, dont le dessus est aplati, et qui est

encore en place. Pour le druide qui aurait été debout sur la grande pierre plate, qui était placée horizontalement au fond de la galerie, la roche recouvrant le dolmen, aurait pu lui servir, soit de siège, soit d'autel, soit de table, soit de foyer.

Enfin, une seconde roche était encore placée sur les jambages de ce dolmen ; à présent, elle est renversée sur la terre. Ce dolmen est ouvert au N. E.; il est presque rempli d'argile qu'on y a jetée pour l'obstruer. Sa longueur est d'environ 7 pieds, sa largeur de 3, sa hauteur de 4; ainsi, la longueur totale du monument est de 59 pieds. Des galeries couvertes analogues se retrouvent dans d'autres départemens.

3° *Galerie couverte de la Petite-Roche.* Ce monument est le plus long et le plus considérable du département. Il est placé au milieu du bois des *Grosses-Roches*, à 130 mètres au couchant du rocher dit *la Petite-Roche*, et à 425 mètres de la galerie de Câtillon, au S. O., sur la pente occidentale de la colline, et sur un terrain uni et sans pierres. Il est orienté de l'E. à l'O.

Sa longueur (non compris un prolongement dont on parlera par la suite) est de 60 pieds, sa largeur et sa hauteur intérieures sont d'un mètre environ.

La majeure partie des jambages subsistent et sont encore en place, surtout au rang du midi; les autres ont disparu et sont bouleversés.

L'extrémité orientale de la galerie était ouverte, tandis que l'autre est fermée par une

grande pierre plate, plantée verticalement et mise en travers; presque toutes les roches de la couverture ont été enlevées; on n'en voit plus que 6 ou 7 qui sont sans doute les plus grosses et qu'on n'a pu enlever. Une seule est encore bien en place vers le milieu de la galerie; le dessus en est droit, et on pouvait aisément s'y tenir debout. Aux deux côtés de cette roche, on en voit deux autres, appartenant aussi au toit, qui sont à moitié renversées. Enfin, les autres pierres de la couverture sont jetées à terre. La longueur de ces 7 roches varie depuis 6 à 9 pieds.

A l'O. de la galerie et dans son alignement, on voit deux roches qui semblent avoir fait partie d'une espèce de dolmen. Une d'elles, en partie enterrée, placée en travers, et haute d'environ 2 pieds, paraîtrait avoir fermé au couchant ce dolmen présumé, tandis que l'autre roche, et d'autres qui auraient disparu, auraient achevé de le former. Au surplus, il n'est pas aisé de savoir ce que pouvait être ce prolongement qui a 15 pieds de longueur.

Il ne reste de ce monument que 46 pierres toutes brutes.

A 130 mètres au levant et au haut de la colline, on trouve un joli rocher, nommé *la Petite-Roche*. Il est formé de blocs énormes, séparés par des couloirs à ciel ouvert. Entre deux roches, on voit une grosse roche suspendue, ce qui fait une espèce de porte naturelle; mais il est fort douteux que les hommes l'aient érigée.

A 325 mètres au S. E. de la galerie de

la Petite-Roche, on voit, à l'extrémité S. de la colline, et au milieu d'un bois romantique, un beau rocher conique qui s'élève au-dessus des arbres. On y remarque un couloir d'un mètre de largeur, ayant un coude, et sur lequel sont suspendues 4 roches moyennes. On peut voir dans le rocher la place qu'elles occupaient auparavant : la nature aussi bien que les hommes ont pu produire cette singularité.

Au surplus, ces rochers, comme bien d'autres, ainsi que plusieurs de nos montagnes, de petites grottes, etc., ont pu, dans l'antiquité, avoir attiré l'attention des Gaulois et des Druides, et même avoir été par eux consacrés à un culte, ou à des sujets d'adoration. Il ne serait pas étonnant qu'ils eussent quelquefois suspendu de grosses pierres dans certains rochers, et fait quelques changemens aux petites cavernes qu'on y trouve assez souvent; mais actuellement, il est difficile de reconnaître avec certitude l'origine et la nature de ces singularités : le voisinage de monumens druidiques, et les traditions superstitieuses qui se rattachent fréquemment à ces rochers, à ces grottes, etc., peuvent fournir des inductions quelquefois assez fortes.

Enfin, à 120 mètres au N. de la galerie couverte de la Petite-Roche, on voit dans le bois et proche une pièce, 7 roches moyennes, simplement posées sur la terre, formant une ligne droite de 45 pieds de longueur, et dirigée du N. au S. Je suis porté à penser que ces pierres ont pu être apportées

là par les Gaulois, à dessein d'y faire une *galerie couverte* ; mais qu'ayant changé de résolution, ils l'ont érigée un peu plus haut, sur la pente de la colline.

Galerie couverte de La Haye-d'Ectot. Cette galerie, la moins considérable et la plus ruinée de toutes celles du département, est inédite; je la trouvai le 6 octobre 1827. Elle est située au milieu d'une lande, à quelques cents mètres au levant du chemin de Bricquebec à Barneville, sur un lieu uni et en pente douce vers le midi. De ce côté et au bas de la lande, se trouve, à peu de distance, la fontaine minérale de *la Taille*, la plus belle source ferrugineuse de la contrée.

Il est fort vraisemblable que cette fontaine a fixé l'attention des Gaulois, et qu'elle a été la cause de l'érection de la galerie sur la hauteur voisine. Les fontaines, surtout les sources minérales, ont été souvent adorées chez les anciens.

La galerie est orientée de l'E. à l'O., et aux environs il y a des rochers. L'extrémité O. est fermée par une pierre placée en travers, tandis que l'autre est ouverte. Sa largeur intérieure est de 3 pieds, sa hauteur aussi intérieure de 2, et sa longueur de 35. On ne voit plus que 5 des roches plates qui formaient le toit, et qui reposent actuellement sur la terre. Elles ont de 3 à 6 pieds de longueur. Une d'elles, qui était placée vers le milieu de la galerie, est plate et a le dessus fort uni : quand elle était en place, on aurait pu facilement s'y tenir debout. On ne voit plus qu'une douzaine de

pierres qui formaient les jambages : elles sont fort petites et encore en place. La file de jambages du midi a presque disparu.

Galerie couverte de Vauville. Elle a été souvent visitée et décrite. Elle est placée au haut d'une montagne, en face de la mer, au milieu d'une lande et à quelque distance N. O. de l'ancien *prieuré de Saint-Hermel.* Les points de vue qu'on découvre de cette montagne, sur les falaises de Flamanville et sur celles de Jobourg, sur les *mielles* et les dunes de sable de l'anse de Vauville, sur la mer et sur ces îles ravies à la France, sont fort beaux : rien de plus pittoresque. La galerie est sur un terrain uni et sans pierres. Au N., à quelque distance, il y a un rocher qui a pu fournir les pierres des deux lignes de jambages qui sont de quartz grenu. Pour celles du toit, qui sont de granite, de la côte N. de la Hague, on ne peut douter qu'elles n'en aient été apportées soit par eau, soit par terre.

Un semblable transport que je n'ai observé à l'égard d'aucun autre monument druidique du département, annonce bien que cette galerie était un monument religieux. Quel autre motif que la supertition, a pu engager les Gaulois à aller chercher au loin et avec tant de peine, des pierres pour ce monument, tandis qu'un rocher voisin leur offrait sous la main des matériaux prêts à être employés ? Les pierres du toit ne sont ni taillées, ni polies : d'ailleurs, un motif religieux ne permettait pas de tailler les pierres érigées, qui devaient être toutes

brutes. Aussi, presque toutes les pierres druidiques ne présentent aucune trace du ciseau, ni même du marteau.

La galerie de Vauville se nomme *les roches-pouquelas* ou *les pierres-pouquelées*, c'est-à-dire, des pierres qu'on adore, devant lesquelles on se prosterne, suivant l'étymologie celtique donnée par M. De Gerville. Un monument druidique de l'île de Jersey a le même nom. La tradition porte que cette galerie a été faite par les fées, qui en ont apporté les pierres sur leur tête. Un vieillard me dit aussi avoir ouï raconter, qu'on allait autrefois *faire ses prières* près de ces rochers.

Cette galerie est orientée à peu près du N. au S. (et exactement du N. N. O. au S. S. E.). Sa longueur actuelle, dit M. De Gerville, est d'environ 40 pieds; mais il paraît certain qu'elle se prolongeait au-delà vers le midi. Sa largeur intérieure est de 3 pieds 1/2 et sa hauteur aussi intérieure d'environ 4 pieds. Son extrémité N. est fermée par une grosse roche de quartz grenu, ayant une figure cubique, et mise en travers, tandis que l'autre est ouverte.

Les deux rangs de jambages ont beaucoup souffert : presque la moitié ont disparu. Une partie de ceux qui restent ont été poussés du haut, soit en dedans, soit en dehors de la galerie. On y compte encore une vingtaine de jambages, plus ou moins gros.

Les pierres plates et alongées du toit, ne se trouvent plus qu'au nombre de 6 ou 7; leur longueur varie de 5 à 7 pieds 1/2. Elles ne sont plus en place, excepté une seule,

posée au bout S., et qui est encore bien de niveau. Au-dessus de cette grande pierre qui est arrondie, on voit une espèce de fossette circulaire Une autre à moitié renversée, placée vers le bout N., présente aussi à sa surface supérieure et arrondie, une fossette alongée, peut-être faite de main d'homme. Enfin, une grande roche en granite, aplatie, placée sur la terre, dont une partie a été éclatée, mais qui paraît avoir eu une figure ovale, se remarque proche un des rangs de jambages; le dessus en est fort uni et de niveau. Cette pierre serait-elle de la nature des *tables*, ou bien aurait-elle été jetée de dessus la galerie?

A environ 30 mètres au S. de ce monument, on voit 2 roches de quartz et une en granite, à moitié enterrées; un tronçon semi-cylindrique d'un bout de colonne en granite, se trouve encore en ce lieu.

Galerie ou *avenue de Tourlaville.* Elle est érigée au milieu d'une lande et au haut d'une montagne, qui domine la rade de Cherbourg et la riche vallée de Tourlaville, et à peu près à 1/4 de lieue au levant du château. Elle est peu considérable et très-ruinée. On la nomme *la pierre-écouplée*, *les roches-écouplées* ou *de Saint-Gabriel*, nom d'une ferme voisine. Aux environs, il n'y a point de pierres, et le terrain est droit. Les pierres de ce monument, qui sont de grès quartzeux, sont peu volumineuses et brutes. Sa direction est de l'E. à l'O. Il est ouvert par les deux extrémités, et sa lon-

gueur est de 40 pieds ; mais il pouvait se prolonger vers l'E. Sa largeur intérieure, à ses deux extrémités, est de 4 pieds, et sa hauteur aussi intérieure est de 3 pieds, hauteur des jambages les plus élevés.

Il n'existe plus que 3 des pierres plates du toit, qui ont 5 à 6 pieds de longueur, dont 2 sont à terre à moitié soulevées, tandis que l'autre est à moitié enterrée à quelques mètres de l'avenue. Les autres pierres qui formaient la couverture ont disparu, ou bien elles ont été enfouies.

On ne compte plus qu'une quinzaine de jambages, presque tous en place. La rangée de ces jambages qui est au N., est bien droite et presque entière, et ils sont un peu inclinés vers l'intérieur de la galerie, comme pour mieux soutenir les tables du toit. Aux 2 extrémités de cette *avenue*, on voit 3 autres jambages bien en place, appartenant à une rangée du midi, et écartés de 4 pieds de la rangée du N. ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que la ligne, aux extrémités de laquelle on voit ces 3 jambages, n'est point remplie dans son milieu par d'autres jambages, et qu'on ne voit même aucunes traces qui indiquent qu'ils aient été arrachés : néanmoins, ils ont pu l'avoir été sans qu'il en soit resté de traces.

Une autre particularité se remarque encore à ce singulier monument : une 3e rangée parallèle de jambages, composée seulement de 4 pierres placées bien en ligne droite, se voit au S. des 2 rangées précédentes; mais par opposition à la rangée du

milieu. Ses extrémités ne sont point garnies de pierres, de façon que les 2 lignes incomplètes de jambages, qui sont au S., paraissent au premier coup d'œil ne faire qu'une seule rangée de pierres, en forme d'arc, et écartée de la rangée du N. de 4 pieds par ses 2 extrémités, et de 8 pieds à son milieu.

Comme ce monument est très-ruiné, il n'est pas aisé de deviner sa forme primitive. Je présume qu'il était composé de 3 rangées bien droites et bien parallèles de jambages; que les 2 rangées du N. supportaient des pierres plates, et que la 3e rangée au S., ne supportait point de pierres; mais formait avec la rangée du milieu, alors complète, un chemin découvert, une simple *avenue*.

De la hauteur où est érigé ce monument, on a une fort belle vue sur la rade de Cherbourg et son port militaire, sur la montagne du Roule et la plaine de Tourlaville.

Galerie couverte de Bretteville-en-Saire. M. de Gerville dit que sa longueur est au moins de 50 pieds, et presque toutes les tables du toit et beaucoup de jambages ont été renversés. Je ne puis décrire ce monument que je n'ai pas encore visité. (1)

---

(1) Sans doute que d'autres monumens druidiques sont connus dans le département. M. De Gerville parle dans un de ses Mémoires, d'un monument druidique considérable, situé au pied du mont de la Pernelle, mais très-ruiné. J'ai fait des recherches en ces quartiers, mais inutilement.

Sur la lande des Pieux, on voit deux tertres en terre et

MONNAIES, ARMES ET INSTRUMENS EN BRONZE,

Attribués aux Gaulois et trouvés, depuis un demi-siècle, dans le département.

M. De Gerville a publié, il y a quelques années, un Mémoire sur ce sujet : j'en extrairai quelques indications sommaires.

---

plusieurs enceintes, dont l'une en face de la mer m'a semblé contenir le *prétoire* d'un camp. Dans ce prétoire, on voit un petit mur en pierres sèches, d'un pied de hauteur et figurant un fer à cheval : je ne sais à quels peuples attribuer ces vestiges, que M. Ragonde présume appartenir aux Gaulois.

M. De Gerville m'a parlé d'un *dolmen*, détruit il y a environ 11 ans, qui était à Saint-Pierre-Eglise, vers Cosqueville, et aux environs duquel on a trouvé, vers 1831, des *haches* ou *coins* en bronze, dans une petite niche souterraine.

D'Héric, Sainte-Foix, et après eux Blondel, racontent que le Mont-Saint-Michel, au temps des Gaulois, s'appelait le mont *Belenus*, nom que les Gaulois donnaient au soleil, et qu'on croit être le même que le *Baal* de l'écriture et le *Belus* des Assyriens. Ils ajoutent que, depuis, il porta le nom de *Mont-Jou* ou *mons Jovis*, et que les Romains y élevèrent un petit temple à Jupiter. Enfin, il fut, ainsi que le rocher de Tombelaine, nommé *tumba*, qui signifie *élévation*, et dont l'étymologie la plus naturelle est *tumba Beleni*. Ces auteurs racontent encore qu'il y avait au Mont-Saint-Michel un collége de 9 druidesses, dont la plus ancienne rendait des oracles ; qu'elles vendaient aux marins des flèches propres à calmer les tempêtes, en les faisant lancer dans la mer par un jeune homme, qui, de retour à bon port, était député vers elles avec des présens : en le congédiant, elles lui attachaient des coquilles sur les épaules.

Vers 1788, un habitant de Tourlaville trouva environ 2 litres de monnaies, presque toutes en bronze avec un léger mélange d'argent. Quelques-unes seulement étaient d'ar-

---

Ces récits, pour être admis, auraient besoin d'être appuyés sur des preuves. Ce qui est dit des druidesse a été évidemment tiré de Pomponius-Mela ; mais il est fort douteux que l'île dont il parle soit le Mont-St-Michel. Nous reviendrons par la suite sur l'histoire de ces druidesses. Au surplus, le Mont-Saint-Michel et celui de Tombelaine étaient très-propres à attirer l'attention des druides, et il serait fort possible que les énormes rochers coniques, qu'on prétend avoir été autrefois entourés d'une vaste forêt, renversée depuis par la mer, eussent été adorés par les Gaulois, et que les druides ou les druidesses y eussent érigé des monumens et fixé leur séjour.

Il existe dans le département un nombre assez grand de tertres coniques ou *tumuli* en terre, situés presque tous dans le canton de Beaumont. Ces tertres en terre ou pierres, qu'on trouve dans presque tous les pays du monde, sont regardés comme des tombeaux. Comme les monumens druidiques, avec lesquels ils sont rangés par M. Dulaure et plusieurs autres antiquaires, on en a érigé dès la plus haute antiquité ; et il n'y a pas d'apparence qu'ils tirent tous leur origine d'une même source, naturellement et sans s'être imités. Des peuples, étrangers les uns aux autres, ont pu élever de ces monumens, qui paraissent avoir presque toujours été des sépultures, mais qui ont pu aussi quelquefois avoir été des objets de religion, etc., autour desquels on se rassemblait. On peut consulter sur ces tertres factices l'ouvrage de M. Dulaure, (ch. XIV), qui donne de grands détails sur ces monumens, qui ne sont pas tous d'une haute antiquité, puisqu'on en érigeait encore dans le moyen-âge.

J'ai vu à Jobourg un groupe d'onze *tumuli*. J'en ai vu quatre à Vauville, dont un nommé la *butte de César*, qui est fort gros. Il y en a trois à Beaumont, deux à Biville, dont un de figure ovale ; un à Branville, dans lequel on a, dit-on, trouvé des armes ; un en pierres et considérable, à Auderville ; un à Eculleville ; etc. On voit sur la lande des Pieux deux de ces tertres ; un autre

gent mêlé d'alliage. Elles étaient toutes sans légende et uniformes.

Peu de temps auparavant, une découverte semblable avait été faite à Canville ; toutes les

---

à Helleville ; un autre, nommé le *Mont-Frilleux*, entre Teurtéville et Sideville ; un fort beau, nommé la *Grande-Motte*, à Fierville, etc. Proche les carrières de la Bonneville, j'ai vu un de ces tertres adossé à un coteau, et qui a une forme singulière, approchant de la moitié d'un cône tronqué.

Indépendamment de ces tumuli, que je n'ai pas tous cités, M. De Gerville a signalé, sur l'emplacement des anciens châteaux du département, l'existence d'un assez grand nombre de *mottes*. Ces tertres, qui appartiennent au moyen-âge, diffèrent essentiellement des tumuli précédens.

Mais quelle est l'origine des tumuli du Cotentin ? La solution de cette question ne paraît pas sans difficulté ; car si on convient généralement que ce sont des tombeaux, il n'est pas aussi aisé de savoir à quels peuples ils appartiennent. Le savant antiquaire que nous venons de citer, dans un Mémoire étendu, qui paraitra prochainement, regarde nos *tumuli*, mais surtout ceux du canton de Beaumont, comme des tombeaux des Normands. Il attribue à ces peuples l'énorme rempart en terre, connu sous le nom de *fossé de Hague-Dike*, qui isole huit communes de la pointe de la Hague et quelques petites enceintes circulaires dominant le petit pont d'Omonville, et qu'il croît avoir servi à protéger leur embarquement en cas de retraite.

Le rapprochement que M. De Gerville fait de ces divers retranchemens avec d'autres tout semblables, qu'on remarque sur la côte sud du comté de Cornwal, etc., où les *tumuli* abondent, et où les Normands ont séjourné ainsi qu'en Normandie, donne une grande vraisemblance à son opinion, qui attribue à ces peuples barbares ces divers monumens, placés aux deux côtés de la mer de la Manche. Ces considérations m'empêcheront de donner la description de nos *tumuli*, qu'on pourra voir d'ailleurs dans le Mémoire de M. De Gerville. Quoiqu'il soit naturel d'attribuer aux Normands les *tumuli* du canton de Beaumont, il serait bien possible que ceux qu'on voit ailleurs dans notre département, eussent une autre origine, et remontassent aux Gaulois.

pièces, qui étaient fort nombreuses, se ressemblaient entr'elles. Dans ces trouvailles, il y avait 2 pièces en or très-pâle. Des découvertes analogues ont été faites dans presque tous les arrondissemens de la Manche. Il est vraisemblable que ces monnaies appartiennent à des peuples peu civilisés, probablement aux Gaulois.

Des instrumens en bronze, qu'on désigne ordinairement sous le nom de *coins* ou *haches*, se trouvent en grande quantité dans le département. On en a trouvé à Fermanville en 1824, dans l'île d'Aurigny, à Méautis, à Marigny, à Nay en 1806, à Gavray en 1807, à Hambie, à Belval en 1818, à Quettreville en 1803, à Chalandrey en 1820, à Tirepied, à Yvetot, à Tamerville, à Bricquebec, à Barneville. Mais l'arrondissement de Cherbourg est le plus riche en coins de bronze : ils abondent surtout dans les communes de Tourlaville, Bretteville, Gonneville, Maupertuis, Carneville, Fermanville, Théville et St-Pierre-Eglise, qui sont aussi les communes où les monumens druidiques sont le plus nombreux.

On trouve fort souvent de ces coins de bronze dans le bois de Fermanville et sous les roches de granite dont il est couvert ; il en est de même de Carneville, dont le nom, ainsi que celui de Carnac, signifie assemblage de pierres. On en a trouvé une grande quantité près de la *longue-pierre* de Carneville. A Néville, on en a découvert une quarantaine sous une grosse pierre. Un grand nombre d'autres ont été trouvés à Théville

et à Gonneville. A Tourlaville, on en a découvert sur la ferme de *Bagatelle* plus de 30 litres, et d'autres ont été aussi découverts près la *pierre butée* détruite de cette commune. Dans la contrée de la Hague, on en a trouvé à Gréville : plus d'une centaine ont été découverts dans un vase de terre cuite, semblable à une cruche, à Sainte-Croix-Hague.

En 1821, on a découvert, à Anneville-en-Saire, dans un champ, plusieurs objets en bronze, dont un coin et plusieurs autres morceaux qui avaient des formes singulières. On trouva aussi une cuiller de fer oxidée, contenant un *culot* de bronze qui avait été mis en fusion, du charbon et de la cendre. Cela indique une petite fonderie d'instrumens en bronze.

En 1828, en faisant une clôture dans la *lande de Cartot*, à Lessay, on trouva, un pied et demi au-dessous du sol, une petite chambre voûtée comme un four, construite de glaise compacte, ayant à peine 45 centimètres de largeur et de hauteur. Ce petit four contenait des cendres noirâtres sur lesquelles était placé un vase mince en airain, qui contenait près de 50 objets, dont au moins les 3/4 parurent nouveaux à M. De Gerville qui en fit l'acquisition. Tous les instrumens étaient à peu près entiers, excepté les épées qui étaient rompues. Il y avait dans ce dépôt 5 épées plates, des piques, des javelots, etc.; des bracelets, des anneaux, des pendans-d'oreille, des boutons, etc. Pour les autres objets, M. De Gerville dit qu'il en ignore l'usage. Enfin 4 à 5 livres de métal

étaient en lingots. Ce métal, ainsi que les instrumens ci-dessus, est un alliage de cuivre et d'étain.

La découverte de ces deux petites fonderies est certainement une chose très-rare; mais celle d'un moule à coins, de bronze, n'avait peut-être jamais été signalée. Ce fut dans l'été de 1827, que le moule, peut-être unique en son espèce, fut trouvé à Bricquebec, dans un coin de la forêt usagère et sous de grosses pierres, par un ouvrier, surnommé *Le Tigre*, qui s'occupait à défricher ce coin de bois, et qui s'empressa d'aller le vendre à un chaudronnier de Valognes, pour 7 francs, à raison d'un franc la livre. Ce chaudronnier le céda à un fondeur en cuivre, de Cherbourg, qui l'aurait fondu, si, par un heureux hasard, M. Floxel Duchevreuil, docteur-médecin, ne l'eût acheté dans le mois de juin 1827. Ce morceau précieux d'antiquité fut déposé dans le beau cabinet d'antiquités de feu M. Duchevreuil. Ce moule a été ensuite acheté avec le cabinet par la ville de Cherbourg. Il est d'une conservation parfaite, en bronze très-pur, et couvert d'une belle *patina*.

Un autre moule fut encore trouvé en cet endroit; mais il avait tant souffert de l'oxide, que l'ouvrier le cassa et le perdit. Le fondeur en cuivre ayant donné des indications inexactes, on a dit que le moule avait été trouvé à Théville, puis que c'était à Quettetot. Le lieu où il a été déterré est situé sur la pente occidentale de la petite montagne des *Grosses-Roches*, et à 300 mètres au couchant de la galerie couverte de Câtillon. Cette importante

découverte semble indiquer que cette montagne, en quelque sorte *toute druidique*, récèle des instrumens en bronze à l'usage des Gaulois; car sans doute il y avait là une fonderie de coins de bronze, etc.

Les instrumens en bronze qu'on attribue aux Gaulois et qui se rencontrent surtout en Normandie, en Bretagne et en Angleterre, ont la plupart des formes singulières, et aucun antiquaire n'a encore pu expliquer l'usage de ces instrumens, qu'on trouve presque toujours dans le voisinage des pierres druidiques. Cette circonstance ne semblerait-elle pas indiquer que ces haches et ces coins à doubles tranchans, etc, qu'on ne peut emmancher solidement et qui ne coupaient point, étaient à l'usage des druides? Peut-être que c'était des espèces de talismans, d'amulettes, ou d'autres objets de superstition. (1)

PIERRE LE FILLASTRE, de Bricquebec.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

PLINE-LE-JEUNE A CHERBOURG.

Pline adresse la 31e lettre de son VIe livre à son ami Cornelien : il lui rend compte du

---

(1) La dernière partie du Mémoire de M. Le Fillastre, intitulée : *De l'origine des monumens druidiques et du culte qu'on leur rendait*, paraîtra dans l'Annuaire de 1834.

Note de l'Editeur.

séjour qu'il vient de faire à Centumcelle, (aujourd'hui Civita-Vecchia) avec l'empereur Trajan qui, devant se rendre dans cette ville, y avait évoqué beaucoup d'affaires. Pline donne le détail de quelques-unes, et des jugemens que l'empereur prononçait : « Ils occupaient sa journée entière. Ainsi, dit Pline, ce n'était pas tout plaisir pour nous, qui ne le quittions point; mais, au soir, le temps des affaires était passé. Alors Trajan nous réunissait autour d'une table frugale, où ses entretiens aimables et spirituels nous entraînaient bien avant dans la nuit. » On supprime ici les éloges que Pline donne à l'empereur, pour la sagesse de ses jugemens et l'agrément de ses conversations.

Le motif du voyage de Trajan à Centumcelle était de voir, par lui-même, les ouvrages qu'il avait ordonnés pour la construction du port de cette ville. Les détails que Pline donne sur la situation de ce port et sur l'exécution de ces ouvrages, ont une analogie remarquable avec la situation actuelle du grand port de Cherbourg et des ouvrages qu'on continue d'y exécuter. C'est cette analogie qui a fixé notre attention. Ce qui suit est traduit de la lettre de Pline.

« La ville de Centumcelle touche au rivage de la mer : le port est dans son intérieur. A gauche, est un ouvrage de fortification solidement établi; à droite, on travaille à en construire un autre. En avant du port, est une île factice, qui reçoit, sans en être ébranlée, la violence des coups de la mer, quand elle est soulevée par les vents, et rend la na-

vigation sûre et commode aux vaisseaux qui naviguent d'un côté ou de l'autre. Cette île s'élève avec un art admirable, au moyen de roches qu'on y transporte sur un immense ponton (1). Ces roches, d'une énorme grosseur, restent, par leur propre poids, là où elles tombent, et finissent par former avec le temps une masse de construction solide. Cette digue apparaît déjà au-dessus des flots ; et, quand ils sont violemment poussés par la tempête, ils viennent se briser contre elle, et elle reçoit leur choc en leur opposant une résistance invincible. Alors les élevant à une immense hauteur, tout le rivage retentit d'un affreux mugissement, qui ressemble à l'aboiement des chiens de Scylla. A cet amas de roches on ajoute maintenant des piles d'angle qui feront une île nouvelle de cette immense construction.

» Ce port conservera, dans un long avenir, le nom de son illustre fondateur (2). Il sera, pour la marine, un asile et un lieu de refuge d'autant plus nécessaire, que, dans une grande longueur de côte, il sera le seul abri possible pour les navigateurs qui seraient surpris par la tempête. »

(*Communiqué par un habitant de Cherbourg.*)

---

(1) J. César donne le nom de pontons aux grands navires de transport. *Ad reliquos milites equitesque transportandos, pontones, quod est genus navium gallicarum, Lissi reliquit....* De bello civili, *liv.* 3.

(2) La médaille de Trajan, avec l'inscription *Portum Trajani*, se rapporte à la construction de ce port. Le revers est une vue d'édifices, et au milieu un port avec trois barques, dont celle qui est au haut a la forme d'un aigle.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT

TROUVÉ PARMI LES ANCIENS TITRES DE LA SEIGNEURIE DE JANTÉE.

(Il est attribué à Jacquemine de La Haye, veuve de Gilles Guitton seigneur de Ligerais, Jantée, Guivray et La Guerinaie. Elle demeurait alors au château de Jantée, attenant au bois de ce nom, situé dans la commune d'Argouges, à 5 lieues de la forêt de Fougères (1).*)*

Le XVIIIe jour de novembre 1585, a heure de nonne, arriverent soubdainement en ce manoir quatre chevaucheurs, conduis par un

---

(1) L'estimable antiquaire qui m'a communiqué ce morceau précieux, m'écrivait, le 25 janvier 1832 : « J'y (dans un ouvrage qu'il citait) ai remarqué la citation d'un voyage du prince de Condé d'alors à Saint-Lo, au sujet duquel je crois devoir vous informer que je possède un mss. authentique qui le dément. Je vous en adresse une copie à laquelle j'ajoute d'autant plus foi, que l'on ne peut pas s'imaginer que ce prince, qui était poursuivi par tous les satellites de la Ligue, ait été assez imprudent pour entrer dans une ville fermée, qui était au pouvoir du bourreau de Montgommery et de Bricqueville ; de ce Matignon, vendu à l'infâme Médicis et l'un de ses ennemis personnels. — Dans un vieux mss. du trésor de l'église d'Argouges, espèce de registre de l'état civil, on lit, p. 6 : « Audit an 1585, » mense novembre, le s^r prince de Condé et trois autres » huguenots, venant des pays du Maine, ont été 5 jours » durant mussés au manoir de Jantée, chez damoiselle » Jacquemine de la Haye, veuve de Gilles Guitton, escuyer ; » d'où se sauvèrent à Grenesey en Angleterre. » J'ajoute que mes recherches, dans le courant de cette année, m'ont convaincu de la véracité du fait si naïvement conté par la bonne dame de La Haye-Guitton. L'erreur que redresse son récit a son importance historique.

Note de l'Editeur.

pauvre charbonnier de la forest de Fougeres; bien que patis de froid et fatigue, prime que descendre, l'un d'eux voulut parler a moi et vint dreit a ma chambre, ou de prime face me dit : Este vous Jacquemine de La Haye? Je repondis que ouy, et lui me dit : Je suis le prince de Condé qui viens vous demander azyle. Toute esbahye, je repartis : Ah! mon Dieu! que est donc advenu? Je vous raconterai tantost. Puis me dit : Allez commander a vos gens tenir secrette cette nostre venue et prendre soin de mes compaignons. Ce que feis incontinent. Puis, pensant que j'etais veuve et voyant mon aisné fils qui tout estonné entroit au logis, je le prins et conduisis en la chambre ou lui dis : Veicy monsieur le prince de Condé qui vous demande azile. Bien qu'esbahy de tout ce cas, incontinent se meit a genoux, baisa la main dudit seigneur, jurant par son serment le vouloir garder, servir et defendre envers et contre tous; et loyaument le feit, car a bien le cœur de son pauvre pere. Des sieurs Claude de la Tremoille et Davantigny et un varlet seulement, qui aussi estoient au logis, entrerent les deux en la compaignie, et avoient le rhume si dur, que a peine s'entendoient parler. Ja estoit en pourpoint ledit seigneur, mon petit Jehannot entre ses genoux, gaussant mon fils Louis qui par respect ne se vouloit seoir. Alors que furent repus, se mint ce bon seigneur en mon lit, et ses deux nobles compaignons en la grande sale, et ainsi s'y feit cinq jours durant, faisant bon guet tant de jour que de nuit, et non sans grand tra-

vail d'esprit et grandes pensées ; car nos gens estant sept, il n'est possible qu'on se sceust si bien donner garde que l'un ou l'autre ne die quelque parole ; mais Dieu aida. Et ce pendant arriva lettres du comte Gabriel de Montgommery, contenant comme y auroit l'opportunité d'une nefe a Cheruel lez Cancale, pour passer a Grenezay es pays et royaume d'Angleterre. Et la nuit suivante arriva messire Jacques de Montgommery, s^r de Corboson, avec quelques dix hommes, gens de main, et ensuite les sieurs de Clermont et de Bussac, qui logés estoient au chastel de Sacey, courant le pays pour prendre langue, et tous feirent leur partement a l'aube du jour, accompaignés de Gabriel de la Cervelle s^r de Villiez, François de Verdun s^r du Margottin, Jacques de Clinchamps s^r de la Pigaciere, mon fils Louis s^r de Jantée, et mes nepveux Jehan et Thomas Guitton, sieurs de la Villeberge et de Carnet, tous montés a cheval a cette noble occasion. Et sy passa la riviere du Coesnon au gué Perou, sous la moustache du sieur de Fleurimont, capitaine de Pontorson, qui, pour avoir a femme Diane de Cossey, est bien avant dans la Ligue. Enfin, a XI heures, arriverent, bagues sauves, audit lieu de l'embarcation, laquelle s'y feit par bon temps : et prime d'entrer dans le bastel, nostre gentil prince feit tous remercimens a la noble compaignie. Puis embrassant mon fils Louis, lui commanda faire de même a la bonne maman ; car ainsi me soulait honorer, et, pour dernière fin, tous feirent retour a sauveté et grand contentement.

MOEURS ET COUTUMES.

LA LOUERIE DE LA MADELAINE (1).

1832.

POINT de préambule. Il est bientôt six heures, et je m'étais promis, hier, d'arriver avec les premiers marchands : j'arriverai du moins avec les premiers flâneurs.

Le trajet est court de chez moi au champ de foire : il n'est pas sans péril. De nombreux bestiaux encombrent la rue, et de vigoureux paysans font caracoler des chevaux qu'ils mènent en laisse. Je veux les éviter, je m'arrête, et la brouette d'un gagne-petit heurte mes talons. J'oblique à droite : Place à don pourceau ! J'oblique à gauche : Place aux choux de Lingreville ! Un mulet sans sonnette, non chargé de l'argent de la gabelle, mais bien de fer en barres, décrit une courbe subite, et fait payer à mon épaule le coup de fouet de son conducteur.

J'approche cependant, et ma pitié est mise à une rude épreuve par la vue des misères humaines étalées aux abords de la foire. La foule, avide d'émotions, avant de rire à Polichinelle, se pressait de s'attendrir autour

(1) La foire Madelaine se tient à St-Lo, le 22 juillet.

d'une moitié de tronc humain, surmonté d'une tête de 40 ans, et coupé horizontalement au-dessous de l'estomac. Problême pour les gens de l'art, il semblait en être un pour tous les passans, dont peu refusaient à la femme qui demandait pour lui. Sa journée fut bonne, et voilà ce qu'Azaïs appelle des compensations !

— Des bouquets ! des bouquets ! qui veut des bouquets ? — A combien ? — Un sou. — Voilà. — Cachez-le donc, monsieur ; car on vous prendrait pour un domestique.

Je compris le sens de cette recommandation, quand j'eus fait quelques pas dans le bosquet nord-ouest du Champ-de-Mars : je me trouvais dans la *louerie* (1). Là s'étaient donné rendez-vous tous les garçons et toutes les filles sans place. A midi, la veille, chacun avait plié bagage, et quitté son maître, pour aller chez un autre faire abnégation de son moi pendant une année. La plupart des garçons avaient un fouet dont le manche, garni de fleurs à l'un des bouts, annonçait leur position vénale : un bouquet à la main était l'enseigne des autres, ainsi que des jeunes filles. Pauvres filles ! à leur aspect, je me rappelai le touchant refrain de Châteaubriant : *Jeune fille et jeune fleur !* C'était pitié que de voir de vieux parens amener leurs tendres rejetons comme un vil bétail, en débattre le prix avec l'orgueil avare, recevoir le pot de vin du servage de leurs enfans, et les livrer,

(1) On appelle ainsi le lieu où se louent les domestiques.

sans une larme, sans un conseil : c'était à briser le cœur d'un saint-simonien, ou à provoquer sa généreuse indignation.

Pour moi qui prends le temps comme il vient et les hommes comme ils sont, je ne pouvais m'attrister en voyant la joie sur tous les visages. Vendre sa volonté, après tout, est-ce donc un si grand sacrifice? L'indépendance de cette faculté est la source de nos fautes et de nos malheurs. Et puis, à l'exception de quelques douzaines d'hommes que la nature a faits riches et philosophes, qui de nous conserve cette indépendance? Du garde-champêtre au ministre, du bedeau à l'archevêque, du fusilier au maréchal de France, je ne vois que gens qui aliènent leur volonté, moyennant salaire.

Ici, du moins, l'amour-propre n'est pas blessé. Nés dans la misère, ces garçons, ces filles robustes n'ont rêvé ni d'honneurs, ni d'opulence. Ils n'aspirent qu'au prix modique de travaux pénibles : vingt écus, quarante écus du budget de leur maître, et ils se font siens tout un cercle de mois, siens si absolument, qu'ils ne conservent que leur prénom, et que Rose Hamel louée à Pierre Le Normand, s'appellera Rose Le Normand, tant qu'elle servira cet honnête grenadier d'une de nos compagnies rurales.

— Garçon, combien le bouquet? — Seize pistoles. — Que vous avez la bouche grande! Du vin par dessus, je parie? — Six francs, ça va sans dire. — Vous en rabattrez.

Le propriétaire interrogateur s'éloigne du domestique, il feint de s'adresser à d'autres ;

mais après avoir deux fois traversé la foule, il se retrouve auprès du visage hâlé, des mains calleuses, des larges épaules, qui lui font bien augurer du garçon qu'il convoite. — Ha ! ça, soyez raisonnable, que savez-vous faire ? et que voulez-vous gagner ? —Je sais labourer, semer, battre à la grange, mener un *harnois ;* l'année dernière, j'étais grand valet. — Je veux aussi un garçon à tout faire : votre main dans la mienne, et venez pour douze pistoles. — Nenni-dà ! je perdrais un louis sur l'année dernière : je veux de la hausse. — Il y a des vins à la maison : je vends six cordes de bois par an, et c'est douze sous par corde ; trois ou quatre tonneaux de cidre, et c'est trente sous, quarante sous par fois; ça se compte ! — Oui ; mais, tout de même, vous baillerez quinze pistoles et demie ? — Treize et 6 francs de vin, pas de plus *une* centime coupé*e* en quatre. Et le propriétaire de s'éloigner de nouveau.

Je suivis son manège : c'étaient des allées, des venues, des colloques qui dureraient encore, si plusieurs de ces bénévoles compères, qui d'eux-mêmes s'établissent juges, toutes les fois qu'il s'agit d'un marché, n'eussent condamné successivement le domestique à diminuer de ses prétentions, et le propriétaire à augmenter ses gages, définitivement fixés à 145 francs.

En retournant parmi les filles, je vis deux grands benêts d'une vingtaine d'année, porteurs des physionomies les plus muettes, les plus niaises, les plus nulles : on les eût pris pour deux saints en guenilles, tirés de leurs

niches par les *bleus* dans quelque chapelle antique de la Bretagne ; on eût dit les deux patrons de la paresse. Ils se rencontraient : — Té vlà, Gustin ; j'té crayais loué queu (chez) mousieu Hardy. — J'létais, man garçon ; mais vlà qu'hier au sé (soir), y m'a dit comme cha (ça) : Gustin, loue-té iousqué (où) tu voudras. Ah ! oui, qué j'l'y dis ; mais chest (c'est) qué j'gardé l'vin, et jé n'lé rebaille pé (point). Vês-tu, qu'y m'dit, la belle happe (surprise) ! jé n'lé sé t'y (sais-je) pé bi (bien), Gustin ? garde mes chent (cent) sous : et j'les ai dans ma pouquette (poche). Vlà quatre heures qué j'sis t'arrivé : combi qu'tas refusé té ? — Mé ! ren (rien) du tout ; no (on) n'm'a pé demandé un coup. — Ni mé n'tout (non plus), man garçon ; cha n'va pé.

Quel contraste entre ces lourdauds et ce groupe de bachelettes, au gentil corsage, au teint bruni par le soleil, mais frais de jeunesse et de santé, aux ris immodérés, aux médisantes plaisanteries sur Marguerite Perrin, qui vient de tourner la tête en passant près d'elles ; qui, devenue, par mariage, grosse propriétaire, méconnaît ses camarades de l'autre année. — Mais as-tu vu les airs de cette Perrinette ? Ça ne se souvient plus d'avoir servi. Ça fait-il la dame depuis qu'elle a épousé ce vieux richard ? — Il était temps au moins ! car le tablier levait diantrement. Si le petit garçon n'était pas mort, il aurait joliment ressemblé à son père ! — Au bonhomme ? comme je danse. — Au gars de la veuve Hervieu. — Bah ! au grand valet de

Jean Bisson. — N'est-ce pas que le bavolet ne lui va pas du tout ? — On voit bien que ça n'a pas été élevé là-dedans. — Est-elle gauche ! — Elle a tout de même 80 vergées de terre au soleil ! — Et son vieux grigou. — Et le fils Hervieu. — Et son grand valet.

La médisance de ces jolies caquet-bon-bec fut arrêtée par deux chalands, dont l'un voulait une vachère, l'autre une fille de gros ménage. Une heure durant, le prix fut débattu. Nos deux paysans n'étaient pas mariés ; ils le dirent, et chacun des spectateurs de hasarder son mot. Ce fut un assaut de quolibets, un combat de grossières équivoques, preuve trop évidente de la science avancée des jeunes filles, et qui ne finit qu'à leur départ avec leurs nouveaux maîtres.

En errant au milieu de ce marché bizarre d'animaux dits raisonnables, je remarquai une vingtaine de curieux, la plupart vieux garçons, tantôt laborieusement occupés à fendre la foule, tantôt s'arrêtant, se parlant, se groupant autour d'une prude ou d'une coquette de village. La familiarité ne tardait pas à s'établir, et grande était la liberté de langage après dix minutes de conversation. Les plus âgés avaient le moins de retenue. De leurs yeux éraillés sortaient des étincelles impures ; entre leurs derniers chicots se pressaient les mots déshonnêtes ; leur odorat, en flairant les bouquets, aspirait d'autres esprits, et savourait l'érotique odeur des jeunes filles ; mais devant la vie exubérante de tant d'accortes domestiques, ces débiles servans de Vénus trahissaient une incurable absence de la force, et faisaient un hideux pendant.

Cinq heures passées dans la *louerie* m'avaient excessivement lassé la tête et les jambes. Au lieu de continuer ma promenade d'observateur, je ne donnai qu'un coup d'œil aux objets de ma prédilection dans les foires, à ces sibylles inspirées, qui pour deux sous rendent leurs oracles ; à ces audacieux empiriques, dont la panacée universelle aura toujours un débit proportionné à leur babil ; à ces pieux charlatans, dont le cou penché, la voix dolente et le violon criard édifient un cercle de béates, empressées à leur acheter force bagues de Saint-Hubert, pour se préserver de la rage ; aux parades du manège, des danseurs de corde et des marionnettes ; enfin à la dextérité d'un homme qui se met sur nos places au rang des bateleurs, mais au rang duquel ne se met aucun de nos docteurs en chirurgie ; d'un homme qui a conquis l'estime publique le fer à la main ; qui blesse, mais guérit ; qui, ne traitant que les mâchoires, compte jusqu'à ses rivaux dans sa clientelle ; de M. Piat (1), en un mot ; de M. Piat, de sanglante et douce mémoire ; que l'on désire comme un sauveur, et que l'on craint comme un bourreau ; de M. Piat, à qui la Basse-Normandie doit, de son vivant, une pyramide d'un genre neuf, et dont seul

(1) M. Piat, domicilié à Saint-Lo depuis plusieurs années, va de foire en foire arracher les dents à un prix très-modique. Son adresse est connue des 3/4 de la Normandie. La confiance qu'il inspire est d'autant moins suspecte, que, pour leur propre compte, beaucoup de nos docteurs ont recours à lui, de préférence à leurs confrères.

il peut fournir tous les matériaux, une pyramide de dents arrachées!... A ce monument élevé à frais communs, chacun apportera sa pierre ou plutôt sa dent. Tant pis pour ceux dont le tribut passera les proportions ! De grâce, messieurs les constructeurs, souvenez-vous que trois de ces petits os, longtemps incrustés dans mon alvéole, en ont été violemment extraits : c'est un honnête contingent pour la pyramide. Attaquez la bouche de quiconque a une dent contre un de ses semblables, et nos départemens ne seront peuplés que d'ébréchés, et les matériaux seront immenses pour le monument proposé.

L'idée-mère de ce fol édifice m'assaillit au moment où je quittais la foire. La fatigue et la faim créaient le vide dans mon cerveau : il esquissa des plans ; il en conserve une vive empreinte. Je me frappe par fois le front, comme Millevoye, comme André Chénier, en disant : *Il y a quelque chose là* ; je mourrai comme eux après l'avoir dit, et mes plans!.. Pauvre humanité!

L'Editeur.



BIOGRAPHIE.

JOACHIM-NOEL BAZIRE.

La mort éclaircit, chaque jour, les rangs déjà si clairs de la grande armée. Chaque jour, succombe quelqu'un de ces braves qu'épargnèrent les sanglantes batailles de la république et de l'empire.

Le 3 novembre 1832, Joachim-Noël Bazire, né à Saint-Clair, arrondissement de Saint-Lo, le 9 novembre 1763, a terminé sa carrière, qu'ont sans doute fort abrégée ses longues fatigues. Parti, le 8 juillet 1793, dans le 12e bataillon de la Manche, il a constamment servi dans ce corps devenu le 81e régiment de ligne. Nommé sous-lieutenant, le 29 septembre 1794; lieutenant, le 30 octobre 1796; capitaine, le 1er juin 1806; enfin chef de bataillon, le 28 janvier 1813, il s'est distingué dans l'Ouest, dans l'Allemagne et dans l'Espagne par toutes les qualités qui font un excellent militaire. Le 10 et le 11 juillet 1809, il reçut deux coups de feu, le dernier dans la poitrine, devant Znaïm en Moravie. Ces blessures, sa bravoure éprouvée, la haute estime de ses camarades, lui méritèrent, mais ne purent lui faire obtenir place dans la légion d'honneur. L'en-

vieuse inimitié d'un seul homme y mit un obstacle que, d'ailleurs, le brave capitaine ne tenta pas de vaincre. Quand il se retira dans ses foyers, en 1814, il ne montra point à ses concitoyens cette étoile dont peu de militaires s'étaient rendus plus dignes ; il ne montra que des cicatrices. L'estime générale fut sa récompense, et elle suffit à sa modestie.

La garde nationale de Saint-Lo a rendu au chef de bataillon Bazire les honneurs funèbres dûs à son rang.

L'Éditeur.

FRANÇOIS LE TELLIER.

François Le Tellier-de-la-Luthumière nâquit à la Haye-d'Hectot, canton de Barneville, en 1617. Son père, lieutenant-de-roi des villes et châteaux de Cherbourg et de Valognes, était d'une des familles de Normandie les plus anciennes et les plus distinguées par les alliances, notamment avec les maisons de Matignon et du Bec-Crêpin.

Ordonné prêtre le 15 juin 1647, il se rendit à Rome, et devint auditeur du cardinal Grimaldi *, son parent. Son humilité et son désintéressement arrêtèrent l'inclination que montra la cour de lui conférer des dignités ecclésiastiques. Il se retira dans sa terre de la Luthumière, fonda, en 1654, le séminaire de Valognes, pour lequel il fit construire un bâtiment, qui est encore un des plus beaux édifices de cette ville. Cet établisse-

ment acquit de la célébrité et prospéra pendant une vingtaine d'années ; mais le fondateur fut poursuivi par la haine d'ennemis envieux et jaloux, qui l'accusèrent de jansénisme. Il succomba, et le 6 juillet 1675, son séminaire fut fermé par ordre de la cour. François Le Tellier mourut d'apoplexie le 15 septembre 1699, à l'âge de 82 ans, laissant par testament son séminaire et son mobilier aux pères de l'Oratoire.

On lit dans le Mémoire de M. De Gerville sur les anciens châteaux de l'arrondissement de Valognes : « Fr. Le Tellier, inhumé dans le chœur de l'église du séminaire, le fit construire à ses frais et y joignit un enclos considérable vendu pendant la révolution. Ce qui en reste forme aujourd'hui l'établissement du collége de la ville, et peut encore, malgré son extrême dégradation, donner une grande idée de la magnificence du fondateur. L'abbé de la Luthumière possédait toute la baronnie dont il portait le nom. Il avait fait bâtir l'habitation qu'on y voit encore, mais dans l'état le plus affligeant d'abandon et de décadence. Long temps avant sa mort il avait fait cession de ses grands biens à sa sœur, mariée à Henri de Matignon, lieutenant-général pour le roi en Normandie : il ne se réserva qu'une rente de 6000 fr. »

(*Article extrait de papiers communiqués.*)

CHARLES TRIGAN.

Charles Trigan, docteur en Sorbonne,

curé de Digoville, nâquit à Querqueville, le 20 août 1684. Nous ne savons où l'abbé Trigan fit ses études, ni à quelle époque il prit ses degrés en Sorbonne. Ce fut un ecclésiastique laborieux et instruit, qui étudia l'histoire de sa province avec le plus grand zèle. Il nous a laissé une vie imprimée de M. Antoine Pâté, curé de Cherbourg. Coutances; Fauvel, 1747, in-12, de 626 pages. Cet ouvrage n'est point écrit avec élégance; mais il est remarquable par l'exactitude et les détails historiques qu'il nous donne sur Cherbourg et ses environs. C'est dans ce livre que Trigan, contemporain, nous apprend que Jacques II vint débarquer à Cherbourg en 1688; et que, 4 ans plus tard, il était à la Hougue, quand Tourville essuyait une défaite dans cette rade, sous ses yeux et pour sa cause.

L'abbé Trigan avait commencé une histoire ecclésiastique de Normandie, mieux écrite que la vie de M. Pâté, et pleine de recherches : la mort l'interrompit à la publication du 4e volume. Cette histoire nous conduit jusqu'au XIIe siècle. Il avait composé une histoire des évêques de Coutances, restée manuscrite, maintenant entre les mains de M. l'abbé De Mons, ancien curé de Cherbourg, à qui son érudition, son zèle, ses talens et son patriotisme imposent, nous osons le dire, l'obligation de terminer l'histoire ecclésiastique de Trigan.

Trigan est mort à Digoville, le 12 février 1764.

Ragonde, *régent de 3e au collége de Cherbourg.*

LÉONOR-ANTOINE LANGEVIN.

Léonor-Antoine Langevin, fils de Guillaume Langevin, écuyer, sieur de Pontaumont, nâquit à Carentan, vers le milieu du XVII[e] siècle. Voué par goût à l'état ecclésiastique, il sut, néanmoins, concilier les fonctions de ce ministère avec l'étude des sciences. Appelé à la Sorbonne en qualité de *docteur*, il étonna ce corps savant par l'étendue de ses connaissances et la force de son esprit. La théologie lui doit plusieurs ouvrages, et notamment celui-ci : *Livre de controverse contre Massius, professeur de Copenhague.* Langevin établit dans ce livre l'impossiblité du changement de doctrine, dans l'église romaine, à l'égard de tous les points de controverse. Il laissa aussi plusieurs traités d'algèbre ; mais il paraît qu'il ne les fit point imprimer. Sa mort eut lieu à Carentan, le 20 juin 1707.

E. Le Chanteur-de-Pontaumont.

JÉRÔME-JEAN COSTIN.

Cet homme distingué, qui n'a pas encore eu de biographe, nâquit à Saint-Nicolas-de-Coutances, le 20 avril 1759. Un vif amour de la science l'engagea de bonne heure à prendre l'habit de l'ordre religieux le plus savant et le plus respectable. Ce fut donc parmi les Bénédictins qu'il attendit la révolution de 1789, vague objet alors des

vœux de tous les hommes supérieurs, dans les salons comme dans les monastères. Ce fut au milieu des savans de Saint-Maur, que Jérôme-Jean Costin acquit ces connaissances qui le rendirent propre à remplir dignement les places qu'il a successivement occupées. Docteur-ès-lois, il professa les belles-lettres, la philosophie, les mathématiques, le droit canon, la théologie, l'éloquence sacrée et la législation. Bibliothécaire distingué, il disputa au vandalisme et nous conserva des trésors. Secrétaire-général du département de la Manche, il s'acquit de nouveaux droits à l'estime publique, estime qui l'a suivi dans sa retraite de la Perrine, et qui lui survit, transportée à ses fils. L'aîné (Victor) fut, après la révolution de juillet, nommé par ses concitoyens membre du conseil municipal et officier de la garde nationale de St-Lo : le jeune (Paul), médecin à Montmartre, signala dans les trois-jours son patriotisme et mérita la croix de juillet : cette année même, il a été cité par les journaux comme l'un des docteurs qui se sont le plus dévoués au salut des cholériques.

Je connais de J. J. Costin les ouvrages suivans : 1° *Discours prononcé, le jeudi* 30 *juin* 1791, *devant la Société patriotique du Mans, par J. J. Costin, docteur-ès-lois, ci-devant bénédictin de St-Maur, et professeur de droit canonique en l'abbaye de St-Etienne et université de Caen, venant renouveler dans son sein, le serment prononcé le dimanche* 26 *juin, dans l'église cathédrale et paroissiale du département, comme vicaire supérieur du séminaire*

constitutionnel de la Sarthe. Le Mans, imprimerie de Monnoyer, in-8° de 18 pages, petit-texte. 2° *Le catholicisme de l'assemblée constituante, démontré par la discipline des premiers siècles, et les procès-verbaux du clergé; ou instruction pastorale, dogmatique, de M. l'évêque du département de la Sarthe au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur les contestations qui divisent l'église de France.* Le Mans; Monnoyer; M. DCC. XCII; in-8° de 397 pages, sans le titre et l'errata. L'instruction pastorale, en romain, va jusqu'à la page 132. Le reste est occupé par les notes en petit texte. Cet ouvrage, d'une grande érudition, fut un coup terrible porté au fanatisme récalcitrant de beaucoup d'ecclésiastiques, opiniâtres fauteurs des doctrines ultramontaines sur le temporel. 3° *Discours prononcé le 30 thermidor an 11, par J. J. Costin, président du conseil d'administration de l'école centrale d'Avranches, pour la clôture de cette école, etc.* In-4° de 3 pages, sans nom d'imprimeur.

Retiré du monde, J. J. Costin vécut en sage dans sa maison de la Perrine, à 3 lieues de Saint-Lo. Ses principes religieux et politiques ne s'étaient démentis en aucune circonstance, lorsqu'il mourut le 31 mars 1825.

L'Editeur.

VARIÉTÉS BIOGRAPHIQUES.

NOTICE

Sur le général Valhubert, et sur la fête qui a eu lieu à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à sa mémoire.

Roger-Valhubert, né dans la ville d'Avranches, département de la Manche, d'une famille honorable, avait manifesté, dès sa première jeunesse, un vif penchant pour l'état militaire.

Il ne comptait pas encore 24 ans, lorsque s'opéra dans la France une révolution, qui ouvrait à tous les talens une carrière libre et facile. Valhubert en adopta les principes avec l'ardeur et l'enthousiasme qui entraînait alors tous les esprits; et à peine une coalition de rois inquiets ou courroucés se fut-elle formée contre notre liberté naissante, qu'on le vit se ranger parmi ses défenseurs. Malgré sa jeunesse, ses camarades l'appelèrent au commandement du 1er bataillon de la Manche. Eminemment doué du génie de la guerre, de ce coup d'œil rapide et sûr, qui embrasse l'ensemble et les détails d'une entreprise; de cette infatigable activité qu'entretenaient une âme forte et un corps robuste; de ce courage que rien n'étonne, et qui grandit avec le danger, Valhubert contribua puissamment aux triomphes qui signalèrent

nos armées. Les plaines de la Belgique et du Piémont, les montagnes de la Suisse et de l'Italie furent tour à tour témoins de son éclatante valeur et de ses brillans succès.

Napoléon, juste et habile appréciateur de tous les mérites, lui envoya un brevet d'honneur après la journée de Marengo, pendant laquelle, quoique atteint d'une blessure dangereuse, il n'avait point cessé de combattre à la tête de la brave 28e. Peu de temps après, Valhubert fut élevé au grade de général de brigade. Il s'illustra, par de nouveaux faits d'armes, dans cette campagne merveilleuse de 1805, qui, ouverte à 150 lieues de Vienne, ne dura que 70 jours, et se termina par le coup de tonnerre d'Austerlitz et le traité de Presbourg, signé dans Vienne même. Alors seulement la couronne fut assurée sur la tête de l'heureux César, qui, après avoir terrassé l'anarchie au-dedans, et au-dehors enchaîné la victoire, conduisait avec adresse à la servitude les Français trop faciles et trop éblouis par le prestige de la gloire militaire et l'éclat d'une grande renommée. Mais l'intrépide Valhubert devait payer de sa vie la fortune de son empereur. La mort allait briser avant le temps une existance, si belle par ce qu'elle avait été, si belle aussi par ce qu'elle pouvait être encore. On sait que, renversé par un obus sur le champ de bataille d'Austerlitz, il refusa le secours de ses grenadiers, qui voulaient le porter à l'ambulance, et qu'envisageant la mort d'un œil impassible, il prononça ces paroles dignes des plus beaux temps de l'antiquité, et dont

l'histoire doit à jamais consacrer le souvenir : « Soldats, rappelez-vous l'ordre du jour, » vous me relèverez après la victoire. » Cet ordre était de ne point dégarnir les rangs pour enlever les blessés. Trois jours après, il expira.

Toute l'armée lui accorda des regrets et des pleurs. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les plaines mêmes de la Moravie, et ses frères d'armes placèrent sur sa tombe un marbre noir, avec cette inscription :

AU BRAVE GÉNÉRAL VALHUBERT,

TOMBÉ DANS LA BATAILLE D'AUSTERLITZ,

LE II DÉCEMBRE M. D. CCC. V.

« Nos ennemis qui savent apprécier le courage sauront aussi respecter, après notre éloignement, ce monument élevé à un de nos généraux dont le grand caractère, les vertus et les talens militaires, sont dignes de servir de modèle à toutes les nations. »

Ceux qui ont vécu dans la société intime de Valhubert, et qui l'ont suivi dans ses campagnes, savent qu'il fut aussi estimable pour sa probité que pour son courage ; pour son humanité après la victoire, que pour son ardeur dans le combat. Habitué à la franchise des camps, il n'était pas courtisan : il aimait mieux servir que plaire. Mais la bonté, la générosité étaient des vertus naturelles à son cœur. Econome de la for-

tune publique, il était prodigue de la sienne, et souvent on l'a vu secourir de sommes considérables ses officiers et ses soldats, et garder à peine le nécessaire pour sa personne. L'empereur ordonna, par un décret, qu'une des places publiques de Paris, celle qui se trouve en face du pont d'Austerlitz, porterait à l'avenir le nom de Valhubert, et chargea en même temps le célèbre sculpteur Cartelier, d'exécuter en marbre, pour servir d'ornement à cette place, la statue colossale du héros. Le gouvernement de la branche aînée des Bourbons donna à cette statue une autre destination. En 1828, elle fut accordée en don à la ville d'Avranches, et arriva dans ses murs le 6 janvier 1829.

Depuis cette époque, tous les habitans désiraient avec ardeur l'érection d'un monument qui devait illustrer et embellir la cité. Enfin leurs vœux sont accomplis. La statue de Valhubert a été placée sur son piédestal, le 25 juillet 1832, par les soins de M. l'ingénieur Batailler, et son inauguration a eu lieu le 16 septembre suivant. Pendant les derniers jours qui précédèrent celui que l'on attendait avec une si vive impatience, le ciel se montra chargé de vapeurs épaisses, et le souffle humide de l'automne se faisait déjà sentir. Tout-à-coup, et comme par enchantement, un vent léger du nord, qui s'était élevé pendant la nuit, emporte et précipite tous les nuages : dès le matin l'air s'échauffe et s'éclaircit ; et le soleil, dont la présence se marie si bien à la joie des hommes, apparaît brillant et pur à l'horizon.

Déjà le drapeau national flottait sur la plupart des maisons de la ville, et lui donnait cet aspect de fête et de réjouissance, qui devait caractériser toute la journée. Une foule considérable d'étrangers, accourus de toutes parts à une solennité d'un genre nouveau, circule et se presse autour du monument. On la reçoit, on l'accueille avec empressement et cordialité. Vive, joyeuse, animée, elle se mêle, elle se confond avec les habitans, et semble ne former avec eux qu'une seule et heureuse famille.

A dix heures, le général Berthemy, commandant le département de la Manche, les parens du général Valhubert, les députés et les membres du conseil général, qui avaient été invités à cette fête, accompagnés des autorités civiles et militaires de la ville, se rendirent sur le boulevart du sud, où étaient rangées en bataille les gardes nationales de l'arrondissement. Le général les félicita de leur attitude martiale, de la précision de leurs mouvemens, et du bon esprit dont elles étaient animées.

A midi, une messe solennelle est célébrée dans l'église Saint Gervais; un digne et vénérable pasteur accorde un éloquent tribut d'éloges aux vertus guerrières de celui qui fut le glaive et le bouclier de son pays. Orateur chrétien, il appelle l'espérance sur sa tombe; ministre d'un Dieu de paix, il recommande aux fidèles l'union, la concorde et la charité évangélique. Après la messe, le cortège se remet en marche; il s'avance au milieu des cris de joie et des applaudissemens du peuple,

et arrive bientôt près du monument, dans cette partie du jardin de l'évêché, qui portera désormais le nom de Place-Valhubert. Les bataillons formant un vaste carré, environnent la statue, et les autorités se rangent aux places qui leur sont réservées.

Le jardin présente alors un tableau tout à la fois militaire et national ; tableau ravissant, qu'il serait difficile de peindre dans un récit. Les terrasses supérieures, les allées latérales sont garnies par une foule immense de spectateurs ; les arbres mêmes en sont chargés. Vous diriez d'un rendez-vous général de plaisir ou d'honneur, auquel personne n'avait voulu manquer. Une couronne formée de lauriers, d'immortelles et de feuilles de chêne est remise en ce moment par le maire de la ville, entre les mains du général Berthemy ; le général ordonne qu'elle soit placée immédiatement sur le front du héros d'Austerlitz.

Alors de nouvelles acclamations se font entendre, les cris de vive le Roi ! vive Valhubert ! sont mille fois répétés. Les musiques des divers bataillons exécutent ces airs nationaux et patriotiques, qui en rappelant aux Français leurs triomphes guerriers et les grandes journées de juillet, auront à jamais la puissance d'enflammer l'imagination et d'ébranler les cœurs. Tantôt ces musiques se réunissent, tantôt elles se répondent. Le canon mêle à leurs sons ses bruits majestueux; et les cloches, sonnant à toute volée, ébranlent au loin, et font retentir les airs. Plusieurs orateurs distingués viennent

rendre hommage à la mémoire de l'illustre capitaine. Le général Berthemy, son ancien et glorieux compagnon d'armes, prononce un discours émané du cœur, plein de vie, de sentiment et d'éloquence militaire. Ce discours offre une preuve nouvelle que les généraux français savent aussi bien parler que combattre, et que les talens oratoires s'allient parfaitement avec les talens du guerrier.

A trois heures, les troupes défilent devant le monument. Chacun se retire ensuite chez soi pour déposer ses armes. Bientôt après, on se rend au lieu destiné pour un banquet, établi par souscription, et composé de quatorze cents couverts. MM. les commissaires, et en général les habitans de la ville, ont alors redoublé d'attentions et de civilités envers les hôtes qu'ils avaient reçus dans leurs murs ; et ceux-ci ont répondu à leurs soins avec la politesse la plus parfaite, avec la franchise la plus entière. Vous n'eussiez entendu, au milieu du festin, que les propos d'une gaîté décente, ou les invitations d'une bienveillance mutuelle. Etrangers, citoyens, gardes nationaux, tous paraissaient heureux d'être ensemble et de pouvoir resserrer les liens qui les unissaient.

Divers toasts ont été portés au Roi, à Valhubert, à l'armée ; aux gardes nationales, à l'union de la France et de l'Angleterre..... Ces toasts ont été accueillis avec transport et suivis des cris répétés de vive le Roi ! Une illumination générale a terminé cette fête charmante, en la prolongeant bien avant dans la nuit. Des groupes nombreux

circulaient dans les rues à la douce clarté des lumières, mais sans tumulte, sans bruit, sans faire entendre aucun de ces cris qui alarment les citoyens paisibles. Cette fête, en un mot, qui laissera de longs souvenirs, a été composée avec tout ce que l'esprit et le caractère des habitans d'Avranches ont d'aimable, de bienveillant et d'ingénieux.

Si dans une réunion aussi considérable de citoyens, appartenant à des localités différentes, et pour la plupart inconnus les uns des autres, il a été donné à l'administration municipale de prévenir ou d'écarter tout motif de mécontentement et de collision; la cause sans doute n'en est pas uniquement à sa sollicitude et à ses efforts; elle se plaît à attribuer encore ce succès inespéré au concours général des bons habitans, à leur amour de l'ordre et de la tranquillité publique, à leurs mœurs hospitalières et douces; en un mot, à ces habitudes d'obligeance, de politesse et de courtoisie qui leur sont naturelles, et qui captivent si facilement l'affection des étrangers.

Un seul regret s'est fait sentir. M. Gattier, préfet du département, qui avait pris un intérêt si vif à l'érection de ce monument, retenu par une maladie longue et douloureuse, n'a pu se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée.

La statue du général Valhubert est en marbre blanc: sa hauteur est de treize pieds six pouces. L'artiste a voulu reproduire le héros au moment qui précéda sa mort. Il est habillé, en armes, et marche d'un pas ferme et tranquille.

L'obus qui le blessa mortellement est représenté à ses pieds. De la main droite, il porte son sabre d'honneur, dont la pointe est tournée vers la terre : sa main gauche est posée à sa ceinture, qu'il tient fortement comprimée. Un manteau, dont les plis sont parfaitement combinés, passe sous ses épaules, et s'étend par derrière jusqu'au sol ; tandis que, sur le devant, la draperie ne tombe que jusqu'aux genoux. Les bras et la partie supérieure du corps, sont totalement dégagés de manteau, et c'est là seulement qu'on voit le costume et les insignes militaires. La tête peut être citée comme un véritable chef-d'œuvre de sculpture. Elle annonce à la fois la fierté, le courage, la grandeur d'âme, l'héroïsme, et joint à une énergique vérité d'expression le mérite précieux de rappeler les traits de Valhubert. Cette statue est une des plus belles compositions de Cartelier. Sa pose est admirable, et tous les détails ont été exécutés avec une perfection rare. Elle a été érigée sur un piédestal de douze pieds d'élévation ; construit en granite, taillé avec beaucoup de soin. L'ensemble du monument serait remarquable, même dans une capitale. Il offre le double caractère de la magnificence et de la solidité.

OLIVIER aîné, *maire de la ville d'Avranches.*

MÉLANGES.

(Sous ce titre, nous insérons quelques-uns des articles qui nous sont parvenus trop tard, ou qui ne sont pas essentiellement relatifs à notre département).

MÉTÉOROLOGIE.

Observations météorologiques comparées à Cherbourg et à Paris, à l'heure de midi, pendant l'année 1831.

TEMPÉRATURE.

La température moyenne de midi, pour l'année 1831, a été de 12° à Cherbourg et de 11 à Paris.

A Cherbourg, le thermomètre, à midi, s'est toujours maintenu au-dessus de 0.

A Paris, il est descendu à 4°, le 31 décembre.

Dans la 1re ville, il est monté à 20°.

Dans la 2e, il est monté à 24.

Le thermomètre ne s'élève à 15° et au-dessus que dans les mois de mai à octobre

Le nombre de jours, durant ces 6 mois, pendant lesquels cette élévation a eu lieu, est à Cherbourg de 136, et à Paris de 128.

BAROMÈTRE.

La hauteur moyenne a été, à Cherbourg,

au-dessous de 28 pouces 2 lignes. A Paris elle a été au-dessous de 28 pouces 1/2 ligne.

Le plus grand abaissement a été, à Cherbourg, au-dessous de 28 pouces 12 lignes, le vent au S. E. et le temps pluvieux. Le même jour, à Paris, il n'a descendu qu'à 28 pouces 8 lignes; vent au S. E. et temps nuageux : c'est le point le plus bas.

La plus grande élévation, au-dessus de 28 pouces, a été de 5 lignes dans les deux villes, sous l'influence de vents d'E. et de N. E., temps nuageux.

VENTS.

Sur 365 jours

le vent de	N.	a soufflé à Cherbourg	56 j.,	à Paris	36
———	N.-E.	———	64	———	44
———	E.	———	14	———	18
———	S.-E.	———	37	———	37
———	S.	———	89	———	61
———	S.-O.	———	52	———	75
———	O.	———	15	———	59
———	N.-O.	———	38	———	35
			365		365

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.

Soleil sans nuages,	à Cherb.	64 j. 1/2	à Paris	25 1/2
Soleil nuageux et ciel *id.* . .		153 1/2 1/3	———	165
Temps convert,	———	93 1/2	———	64
Brouillard,	———	14 1/2	———	38 1/2
Pluie,	———	37 1/2 1/3	———	70 1/2
Neige,	———	1/2	———	1 1/2
Tonnerre,	———	1/3	———	
		365		365

Les brouillards ont été plus communs, cette

année, que de coutume : ils ont particulièrement régné dans le mois de mai, accompagnés d'un vent de N.-E. froid, qui a été funeste aux pommiers.

GARDE NATIONALE.

Situation sommaire de l'organisation des gardes nationales de la Manche, à la date du 1er *novembre* 1832.

Au tableau de la page 136, nous pouvons ajouter ce qui suit : *Effectif des gardes nationaux de tous grades en service ordinaire.* Infanterie, 74863 hommes. Artillerie, 377. Sapeurs-pompiers, 795. Ouvriers-marins, 914. Cavalerie, 15. TOTAL, 76964.

Nombre de légions. Bataillons, 4. Légions, 2.

Nombre de bataillons ou escadrons non réunis en légion, 108; de compagnies isolées, 48 ; de subdivisions isolées, 42.

Sur les gardes nationaux en service ordinaire, 10514 sont armés; 6070, en uniforme.

Effectif des citoyens inscrits au contrôle de réserve, 34080.

TOTAL des citoyens inscrits au *registre-matricule*, 111044.

ASSOCIATION NORMANDE.

Il nous est impossible de donner aujour-

d'hui connaissance à nos lecteurs des moyens qu'emploiera l'*Association normande* pour arriver au but qu'elle se propose. Nous ignorons ces moyens, et probablement qu'elle en ignore elle-même une partie. Avec le temps, ils se révèleront à ses membres, dont les lumières s'accroîtront à raison du nombre. Ce que nous pouvons annoncer aujourd'hui, c'est que M. De Caumont, l'âme des principales Sociétés savantes de la Normandie, est le directeur de l'*Association normande*; que les hommes les plus distingués et les plus honorables de notre province ont répondu à son appel, et que les fondateurs ont rédigé, à la fin d'août 1832, le réglement constitutif de leur association. Voici ce réglement dans son entier.

Art. 1er. L'Association normande a pour but d'encourager les progrès de la morale publique, de l'enseignement élémentaire, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, etc., dans les départemens formés de l'ancienne province de Normandie; elle ne fait et n'autorise rien qui puisse être en opposition avec les principes de la liberté commerciale : elle revendique tous les hommes de talent appartenant à la province, et s'honore de leurs travaux.

Art. 2. L'Association étend ses soins à tous les points de la province, sans acception de localités; le chef-lieu de l'administration qui la dirige est fixé dans la ville de Caen, qui est la plus centrale.

Art. 3. Le nombre des membres est illimité. Pour faire partie de l'Association, il faut être

présenté par trois membres, avoir signé son adhésion aux statuts, et avoir été proclamé dans une séance du conseil. L'opposition de la moitié plus un des membres du conseil présens à la réunion, empêche la nomination.

Art. 4. L'administration est confiée à des officiers et à un conseil dont ceux-ci font de droit partie.

Art. 5. Les principaux officiers sont au nombre de 9, savoir : un *directeur*, cinq *inspecteurs*, pour les cinq départemens de la Normandie, un *secrétaire*, un *archiviste* et un *trésorier*. Ces diverses fonctions sont gratuites.

Art. 6. Les officiers ci-dessus désignés sont nommés pour 5 ans par les membres du conseil, à la majorité absolue des suffrages; ils peuvent être réélus.

Art. 7. Le *directeur*, l'*archiviste*, le *trésorier* et le *secrétaire*, doivent résider à Caen; les *inspecteurs* sont tenus d'habiter chacun le département qui est soumis à leur inspection.

Art. 8. Des inspecteurs d'arrondissement peuvent être nommés sur la présentation des inspecteurs de département; ils doivent résider dans l'arrondissement dont l'inspection leur est confiée.

Art. 9. Les inspecteurs font annuellement des tournées dans leurs départemens respectifs, et rendent compte de tous les faits qu'ils ont recueillis sur les objets dont s'occupe l'Association.

Art. 10. Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux et d'une partie de la correspondance, sous la surveillance du directeur.

Act. 11. La garde des objets appartenant à l'Association, est confiée à l'archiviste.

Art. 12. Le trésorier est chargé d'opérer la rentrée des cotisations; il est secondé par les inspecteurs de département et d'arrondissement : il solde les dépenses arrêtées par le conseil, et présente chaque année l'état des recettes.

Art. 13. Le conseil général se compose de 40 membres, dont 10 sont pris dans le département de la Seine-Inférieure, 9 dans le département de la Manche, et 7 dans chacun des autres départemens. Il se réunit une fois dans le courant de l'été; il peut, en outre, être convoqué extraordinairement pour des motifs graves.

Art. 14. Un conseil permanent est institué au chef-lieu pour l'expédition des affaires courantes; il est composé des membres du conseil général choisis parmi les associés du département central. Ce conseil se réunit au moins une fois par mois. Toutes les délibérations y sont prises à la majorité absolue, et le nombre des suffrages doit être égal au tiers de la totalité des membres. Un compte sommaire des délibérations prises par le conseil permanent est rendu chaque année au conseil général.

Art. 15. Le directeur, et, en son absence, le plus élevé en grade des autres officiers du bureau, préside les séances générales et les séances ordinaires. En cas d'absence de tous les membres du bureau, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

Art. 16. Chaque inspecteur convoque, au

moins une fois par an, les membres du conseil général qui résident dans son département, afin de prendre leur avis sur les mesures qui seraient jugées utiles aux localités de la division. Le procès-verbal de ces réunions doit être envoyé sans retard au directeur par les inspecteurs de département.

Art. 17. Les 40 membres du conseil général sont nommés pour trois ans par tous les associés, mais de manière que les membres d'un département ne concourent qu'à l'élection des conseillers qui doivent représenter cette division.

Art. 18. Dans toutes les circonstances où il y a lieu de délibérer, les membres absens peuvent exprimer leur opinion par écrit.

Art. 19. Le résultat de toutes les réunions est consigné dans des procès-verbaux qui sont transcrits sur un registre spécial.

Art. 20. Chaque année, une réunion générale a lieu durant l'été, dans une des villes de la province, qui aura été désignée dans la séance générale de l'année précédente. Tous les associés sont convoqués à cette séance générale, qui dure plusieurs jours, s'il est nécessaire. Les lettres de convocation renferment l'indication des principaux objets qui doivent être mis en délibération dans cette assemblée.

Art. 21. Dans la séance générale annuelle, le directeur et les inspecteurs rendent compte des travaux de l'Association pendant l'année; ils présentent le tableau des progrès obtenus dans les diverses parties de la province, et proposent leurs vues d'amélioration. Les

commissions chargées de travaux spéciaux font aussi leurs rapports, et le trésorier présente l'état des recettes et des dépenses.

Art. 22. Chaque associé paie une cotisation annuelle de 5 fr. : le produit de cette cotisation et les offrandes qui peuvent être faites forment les revenus actuels de l'Association.

Les membres fondateurs comptent publier un *Annuaire populaire*, destiné à remplacer dans toutes les mains ces informes almanachs, seule littérature de l'échoppe, évangile de l'ignorant, fléau périodique de notre province. Tous les vœux des gens de bien seront pour le succès de cette utile entreprise.

Les personnes qui désirent faire partie de l'Association normande, peuvent s'adresser à M. De Caumont, rue des Carmes, n° 32, à Caen.



ADMINISTRATIONS.

PERSONNEL.

EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

G❋ — *Grand'Croix de la Légion d'honneur.*
GO❋ — *Grand Officier de la Légion d'honneur.*
O❋ — *Officier de la Légion d'honneur.*
❋ — *Chevalier de la Légion d'honneur.*
M. — *Maire.*
a. — *Adjoint.*
c. — *Curé.*
d. — *Desservant.*
v. — *Vicaire.*
p. — *Percepteur.*
j. — *Juge de paix.*

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Gattier ❋.

Conseiller de préfecture, secrétaire général : M. Feuillet ❋.

Conseillers de préfecture : MM. Houyvet, Le François, Le Bas, Vaultier.

SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-Préfets : MM. Gaudin-de-St-Brice❋,

à Avranches; Le Breton, à Coutances; Clamorgan ❋, à Valognes; Bonissent, à Cherbourg; Le Maître, à Mortain.

CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. Boudent; Duhomme; le comte Donatien-de-Sesmaisons, pair de France; Avoyne-de-Chantereyne; Avril ❋; Brohon; Le Pesant ❋; Le Chevalier-Duperrey; Le Jolis-de-Villiers ❋; L'Epron-de-la-Fossardière; Angot; Abraham-Dubois ❋, député, maire de Granville; De Bricqueville O❋, député; Dudouyt, député; le lieutenant-général Bonnemains G O ❋; Le Rebours; Pelée-de-Varennes, maire de Valognes; De Lossendière; Enouf, député; Samson-Lavalesquerie; Dan-de-la-Vauterie ❋, ingénieur en chef; Guillot ❋, ancien sous-préfet; le comte Lemarois GO❋, lieutenant-général; le lieutenant-général Baillod G❋, député.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Avranches. MM. Motet, Thébault-Grimbot, Carbonnet-Boissel, Le Grandais, Le Pelletier, La Houssaye, Montier, Tanguy, Gilbert, Surseois, Desfeux.

Arrondissement de Cherbourg. MM. Collart, Fouques-Duparc O❋, Desvaux-Delaporte,

Groult, Paris-Desfontaines, Javin O❋, Lebuhotel, Nicolet-la-Rivière, Asselin-Duvey, Sellier, Le Mansois-Duprey.

Arrondissement de Coutances. MM. Lavergne, Vautier, le baron Le Forestier-de-Mobecq, chevalier de Malte; Jouenne, Savary, Le Loup, Dagoury, Rihouey, Le Mare, Turquetil, Le Maître.

Arrondissement de Mortain. MM. Champs, Postel-Rourie, Hélie, Delaunay, Regnault Roullin, Meslay, Fouqué, Noël, Guilmard ❋, Poullard.

Arrondissement de St-Lo. MM. Hervieu-Laplanche, Saint ❋, Bernard-Lavigne, Gohier, Gendrin-Dumesnil, Le Brun, Le Touzé, Gislot, Havin, Le Hodey.

Arrondissement de Valognes. MM. de Traynel, Langlois, Vigoureux, Bertin, Grisel, Gallemand, Salley, Renouf, Brohier, Le Laidier, Jacquelin-de-la-Pierre.

COMMUNES.

MM.

Acqueville. M. Amiot, a. Varin, d. Groult, (1) p. Houyvet.

Agneaux. M. Putot, a. Garnier, d. Guilbert-Duperron, p. Dillaye.

---

(1) Nous n'avons indiqué parmi les vicaires, que ceux des villes principales; et, parmi les desservans, que ceux qui sont payés par l'état.

Agon. M. Tanquerey, a. Mesnage, d. Auvray, p. Le Pelletier.

Airel. M. Hue-de-la-Roque, a. Le Canu, d. Deshogues, p. Maurouard.

Alleaume. M. Née, a. Vicq, c. Gosselin, p. Tardif.

Amand (St). M. Gaillard, a. Fontaine, d. Pucel-la-Vallée. p. Cillouet.

Amfreville. M. Ferey, a. Debrix, d. Regnouf, p. De Boyer.

Amigny. M. Le Grand, a. Langlois, d. Lelion, p. Girette.

Ancteville. M. Laurent, a. Cardin, d. Hervieu, p. Lecrivain.

Anctoville. M. Herpin, a. Desdouitils, d. Loyer, p. Hélène.

André-de-Bohon (St). M. Yvetot, a. Le Crosnier, d. Massieu, p. Esnault.

André-de-l'Epine (St). M. Pezeril, a. Baudet, d. Le Barbey, p. Foulcrocq.

Angey. M. Onfroy, a. Septans, d. Fillatre, p. Lhoste.

Angoville. M. Auvray, a. Duhoux, p. Levitre.

Angoville-au-Plein. M. Meriel. a. Allain, d. Bléhou, p. Robiquet.

Angoville-sur-Ay. M. Guillemin, a. Losouet, d. Le Blond, p. Aubert.

Anneville. M. De Vauquelin, a. Piquenot, d. Fontaine, p. Le Grand.

Anneville, canton de Lessay. M. Pouret, a. Rosselin, d. Aubry, p. Pouret-Longueval.

Annoville. M. Mahé, a. Delisle, d. Burvingt, p. Mauviel.

Appeville. M. Mesnage, a. Eudes, d. Lecerf, p. Le Court-de-Sainte-Marie.

Ardevon. M. Cribier, a. Guesdon, d. Geneaux, p. Fontaine.

Argouges. M. Piton-Dagault, a. Herambourg, d. Cruchon, p. Roussel.

Aubin-des-Préaux (St). M. Anquetil, a. Epron, d. Delepault, p. Dubrec.

Aubin de-Terregatte (St). M. Besnard, a. Etienvre, d. Fisel, p. Trochon.

Aubin-du-Perron (St). M. Vaultier, a. Ledot, d. Tesson, p. Varin.

Aucey. M. Duguéperoux, a. Davy, d. Tullet, p. Fontaine.

Auderville. M. Enquebec, a. Delay, d. Compère, p. Digard.

Audouville. M. Maine, a. Scelles, d. Mercent, p. Vicq.

Aumeville. M. Revert, a. Le Praël, d. Fontaine, p. Dupont.

Auvers. M. Delarue, a. Lecaudey, d. Hamel, p. Gislot.

Auville-sur-le-Vey. M. Pigault, a. Le Harivel, p. Fontaine ✻.

Auxais. M. Roquelin, a. Saint, d. Alexandre, p. Gislot-Bordemer.

Avranches. M. Olivier, 1er a. Salles, 2e a. Boudent, c. de Saint-Gervais, Lesplu-Dupré, vs. Le Paulmier, Ruby, c. de Notre-Dame-des-Champs, Eudes, v. Mauviel, p. Boyssou.

Azeville. M. Lemoigne-Descrouelles, a. Fontaine, p. Pommier.

Bacilly. M. Lemaître-Fromeray, a. Leroy, d. Esnault, p. Guérin.

Bahais. M. Lemennicier, a. Clément, p. Girette.

Baleine (La). M. Le Grand, a. Dupont, d. Deshogues, p. Guidon.

Barenton. M. Leroux, 1er a. Bechet, 2e a. Poisson, c. Abraham, p. Trouessart.

Barfleur. M. Salley, a. Hay, d. Anthouard, p. Enée.

Barneville. M. Pellecat, a. Bazin, c. Le Grand, p. Clément.

Barre-de-Semilly (La). M. Lemieux, a. Buot, d. Genas, p. Bucaille.

Barthélemy (St). M. Gaullard, a. Loisel, d. Alix, p. Adelée.

Baubigny. M. Larquemin, a. Le Chevalier, d. Lebredonchel, p. Liout.

Baudre. M. Trefeu, a. Chouquais, d. Tiphagne, p. Douchin.

Beaudreville. M. Thomas, a. Aubert, d. Olivier, p. Quiedeville.

Baupte. M. Auvray, a. La Perruque, d. Dorange, p. Fauvel.

Bazoge (La). M. Bagot, a. Norgeot, d. Vivier, p. Poulain.

Beauchamps. M. Fevrier, a. Lepetit-la-Chambre, d. Fras, p. Le Bourgeois.

Beaucoudrey. M. Papillon, a. Le Gablier, d. Vaugeois, p. Godard.

Beauficel. M. Le Jemble, a. Hamon, d. Noël, p. Beaumont.

Beaumont. M. Ouitre, a. Le Nepveu, c. Le Carpentier, p. Dacier.

Beauvoir. M. Gentil, a. Raux, d. Jouey, p. Fontaine.

Bellefontaine. M. Bouillant, a. Bochin, d. Bonnel, p. Adelée.

Belval. M. Michel-de-Vesly, a. Lerendu, d. Leroux, p. Deshayes.

Benoîtville. M. Langlois, a. Racine, d. Legoupil, p. Le Riche.

Bérigny. M. Lebaron, a. Marie-Lesperance, d. Durand, p. Morel.

Beslière (La). M. Hubert-Patinière, a. Porée-Longpré, d. Guerard, p. Thébault.

Beslon. M. Le Blanc, a. Lerdu, d. Loyer, p. Le Pesant ✵.

Besneville. M. De Clamorgam, a. Renouard, d. Le Fillastre, p. Rouelle.

Beuvrigny. M. Delaville, a. Godard, d. Menard, p. Desportes.

Beuzeville-au-Plein. M. Marguerie, a. Milet, p. Roger.

Beuzeville-la-Bastille. M. Adam, a. Doray, d. Baudin, p. Le Grand.

Beuzeville-sur-le-Vey. M. Trainel, a. Groult, d. Hébert, p. Larue.

Biards (Les). M. Martin, a. Lemoussu, d. Des Grippes, p. Bonnemains.

Biéville. M. Auvray, a. Marie, d. Le Conte, p. James.

Biniville. M. Taillefaice, a. Obé, d. Vaultier, p. Roublot.

Bion. M. Hamon, a. Brehier, d. Hue, p. Pelletier.

Biville. M. Le Costé, a. Fleury, d. Fleury, p. Agnès.

Blainville. M. Héron, a. Robin, d. Desvallées, p. D'Aubrée.

Blosville. M. Borel, a. Loquet, d. Regnault, p. Coulomb.

Bloutière (La). M. Le Gentil, a. Crespin, d. Lebargy, p. Voisin.

Boisroger. M. Blaisot, a. Le Clerc, d. Desvallées, p. d'Aubrée.

Boisyvon. M. Huet, a. Lair, d. Ermeneux, p. Le Pelletier.

Bolleville. M. Saugrain, a. Hebert, d. Le Canu, p. Lemière.

Bonneville (La). M. Mercent, a. Blandamour, d. Mauger, p. Poret.

Boucey. M. Pichard, a. Guichard, d. Oury, p. Fontaine.

Bouillon. M. Lévêque, a. Aubin, d. Gentil, p. Michel.

Boulouze (La). M. Refuveille, a. Mazure, p. Lusley.

Bourey. M. Le Boucher, a. Le Paumier, d. Le Monnyer, p. Bottin.

Bourguenolles. M. Tetrel-Menardière, a. Groult, d. Chapel, p. Le Grand.

Boutteville. M. Hasley, a. Badet, p. Vallogne.

Braffais. M. Gauquelin, a. Chapel, d. Yvon, p. Ledru.

Brainville. M. Le Fillastre, a. Le Tourmy, d. Coupey, p. Lecrivain.

Branville. M. Devauquelin, a. Hamel, p. Agnès.

Brecey. M. Lanos, a. Desfeux, c. Tesnière, p. Poisnel.

Brectouville. M. Beaufils, a. Duval, d. Le Soismier, p. Guillouet.

Bréhal. M. Brohon, a. Gallien, c. Noel, p. Hélène.

Bretteville. M. Germain, a. Le Brettevillois, d. Mangon, p. Vincent.

Bretteville-sur-Ay. M. Luce, a. Robillard, d. Rapilly, p. Aubert.

Breuville. M. Bonnissent-Desvallées, a. Hébert-du-Rocher, d. Le Bas, p. Bazan.

Brévands. M. Gancel, a. Bucaille, d. Beaufils, p. Larue.

Bréville. M. Eudes-Delacocardière, a. Sauvage, d. Fontaine, p. Hélène.

Brice-de-Landelles (St). M. Baron O✻, a. Gesnouin, d. Mondhair, p. Ladvoué.

Brice (St). M. Huvé, a. Lemains, p. Gilbert.

Bricquebec. M. De Traynel, 1er a. Lucas-Durocher, 2e a. Le Rendu, c. Coupey, p. Corbel.

Bricqueboscq. M. Martin, a. Lemoigne, d. Levavasseur, p. Leriche.

Bricqueville-la-Blouette. M. Billard, a. Le Gagneur, d. Olivier, p. Gosselin.

Bricqueville-sur-Mer. M. Guillot, a. Fremin, d. Filon, p. Barbier.

Brillevast. M. Lallemand, a. Daboville, d. Lami, p. Osbert.

Brix. M. Meurdrac, 1er a. Langevin, 2e a. Langevin, c. Feret, p. Laisné.

Brouains. M. Germain, a. Danguy, d. Guytard, p. Beaumont.

Brucheville. M. Beauguillot, a. Miquelot, d. Villette, p. Vallogne.

Buais. M. Blandet, a. Feron, d. Nicolle, p. Guesdon.

Buat (Le). M. Blouin, a. Blouin, d. Muriel, p. Lair.

Cambernon. M. Labarbe, a. Le Chevalier, d. Le Rendu, p. Pouret-Bretteville.

Cametours. M. Blanchard, a. Ozouf, d. Corbel, p. Deshayes.

Camprond. M. Lecordier, a. Vigot, d. Le Tenneur, p. Rouelle.

Canisy. M. Girard, a. Vieillard, c. Ybert, p. Groualle.

Canteloup. M. Deshayes, a. Le Tellier, d. Dehennot, p. Osbert.

Canville. M. Samson, a. Jean, d. Leconnétable, p. De Pierrepont.

Carentilly. M. Blanchard, a. Huault-le-Longpré, d. Lerebours, p. Doublet.

Carentan. M. Gire-Desjardins, 1er a. Gislot, 2e a. Mallet, c. Savary, p. Thiry.

Carnet. M. Petipas, a. Salmon, d. Doré, p. Roussel.

Carneville. M. Guerard, a. Fouquet, d. Gosnouf, p. Lefèvre.

Carolles. M. Taupin, a. Fillâtre-Delongraye, d. Lainé, p. Michel.

Carquebut. M. Perrotte, a. Mignot, d. Fremine, p. Coulomb.

Carteret. M. Noël, a. Le Pelletier, d. Leroux, p. Liout.

Catteville. M. Hottot, a. Vasselin, d. Violette, p. Rouelle.

Catz. M. Larue, a. Folliot, p. Fontaine ❋.

Cavigny. M. Duhamel, a. Le Coustey, d. Vallée, p. Girette.

Ceaux. M. Provost-Dumée, a. Provost-les-Vergées, d. Le Breton, p. Duteil.

Cécile (Ste). M. Michel-Lepinay, a. Pitel-Grandpré, d. Lemoine, p. Eudeline.

Cérences. M. Jouenne, a. Hue, c. Duronceur, p. Bottin.

Cerisy-la-Forêt. M. Pennier, a. Le Tellier, d. Le Roussel, p. Le Guelinel-Delignerolles.

Cerisy-la-Salle. M. Savary, a. Marie, c. Turgis, p. Dumesnil-Adelée.

Chaise-Baudouin (La). M. Delaporte, a. Dumont, d. Guiard, p. Le Masson.

Chalandrey. M. Busnel, a. Desloges, d. Le Vivier, p. Bonnemains.

Chambres (Les). M. Busnel, a. Besnard, p. Boudent.

Champs-de-Losque (Les). M. Rauline, a. Le Senecal, d. Saint, p. Lecuyer.

Champservon. M. Maillard, a. Bréham, d. Bréham, p. Boudent.

Champcey. M. Le Tenneur, a. Leprieur, d. Mauviel, p. Lhoste.

Champeaux. M. Coupard, a. Lenoble, d. Piton, p. Michel.

Champrepus. M. Néel, a. Duronceur, d. Pichard, p. Voisin.

Chanteloup. M. Mesnage, a. Paris, d. Rihouet, p. Hélène.

Chapelle-Cécelin (La). M. Duval, a. Debrecey, d. Benoist, p. Le Pelletier.

Chapelle-du-Fest (La). M. Eury, a. Eury, p. Bucaille.

Chapelle-en-Juger (La). M. Doublet-les-Potteries, a. Dumont, d. Ysabel, p. Poulain.

Chapelle-Urée (La). M. Macé. a. Daligault, p. Poisnel.

Chasseguey. M. Videlou, a. Milet, p. Poulain.

Chavoi. M. Guillou, a. Police, d. Lebel, p. Dubaux.

Chef-du-Pont. M. Rachine, a. Duprey, d. Moynet, p. Aillet.

Chefresne (Le). M. Hinet, a. Duchemin, d. Hervy, p. Le Pesant ❋.

Cherbourg. M. Javin O ❋, 1er a. Pinel, 2e a. Noël-Agnès, c. Briquet, vs Frigoult, Le Carpentier, Tassel, Godefroy, Bitouzé, p. Patin.

Chérencé-le-Héron. M. Le Jametel, a. Le Provost, d. Lair, p. Le Grand.

Chérencé-le-Roussel. M. Pasturel, a. Le Peigné, d. Gerard, p. Adelée.

Chéris (Les). M. Roupnel, a. Charuel, d. Lévesque, p. Morin.

Chevreville. M. Bochin, a. Datin, d. Ollivier, p. De Mezange.

Chevry. M. Hervy, a. Lemonnier, d. Hervieu, p. Godard.

Christophe-du-Foc. (St). M. Lemenant, a. Audouère, d. Bonnemains, p. Leriche.

Clair (St). M. Bazire, a. Parfouru, c. Flaust, p. Foulcrocq.

Clément (St). M. Hamelin, a. Boursin, d. Balais, p. Demarceul ❋.

Clitourps. M. Lelong (fils), a. Roupsard, d. Délisle, p. Osbert.

Coigny. M. Deschamps, a. Mariage, d. Boscage, p. Le Court-de-Sainte-Marie.

Colombe (La). M. Dubreuil-Prémarais, a. Le Maître, d. Avril, p. Le Pesant ❋.

Colombe (Ste). M. Le Courtois-de-Sainte-Colombe, a. Yvetot, d. Duhamel, p. Roublot.

Colomby. M. Dupont, a. Jourdan, d. Pommier, p. Roublot.

Côme-du-Mont (St). M. Avril-Manneval, a. Belin, d. Foubert, p. Tiry.

Condé-sur-Vire. M. Laforge, a. Heuzebrocq, d. Lhermite, p. Marin.

Contrières. M. De Monceaux, a. Deguelle, d. Amy, p. Mesnage.

Cosqueville. M. Gaillard, a. Gervais, d. Hamel, p. Levitre.

Coudeville. M. Liron, a. Garnier, d. Carnet, p. Hélène.

Coulouvray. M. Huet-Dufriloux, a. Aumont, d. Ozenne, p. Mauduit.

Courcy. M. Chasles, a. Le Crosnier-Letaillis, d. Lerendu, p. Pouret-Bretteville.

Courtils. M. Trochon, a. Coupart, d. Pichard, p. Duteil.

Coutances. M. Le Pesant ✻, 1er a. Piton, 2e a. Lepelletier, p. Chardot.

Couvains. M. Le Bœuf, a. Le Cocq., d. Faudais, p. Foulcrocq.

Couville. M. Lecourt, a. Fleury, d. Lecordier, p. Chauvin.

Crasville. M. Cadet-Desjardins, a. Le Cauf-de-Bamville, d. Dagier, p. Dupont.

Créances. M. Moulin, a. Pacquet, d. Lerouge, p. Pouret-Longueval.

Cresnay (Les). M. Laurent, a. Pasturel, d. Duhamel, p. Poisnel.

Cretteville. M. Pontis-Desmallières, a. Asseline, d. Drieu, p. Le Court-de-Ste-Marie.

Croix-Avranchin (La). M. Hubert, a. Davy, d. Gautier, p. Roussel.

Croix-Hague (Ste). M. Le Carpentier, a. Millet, d. Bouchet, p. Agnès.

Croix (Ste). M. Groualle, a. Trefeu, c. Hélain, v. Langlois, p. Douchin.

Crollon. M. Juin, a. Rose, d. Gislot, p. Duteil.

Crosville. M. Corbin, a. Picquenot ✻, d. Pommier, p. Poret.

Curey. M. Farcy (fils), a. Basire, d. Allain, p. Trincot.

Cuves. M. Jouvin, a. Bunel, d. Busnel, p. Poisnel.

Cyr (St), canton de Mortain. M. Ozouf,

1er a. Vezard, 2e Fouilleul, d. Leriche, p. Le Mardeley.

Cyr (St), canton de Montebourg. M. Lemoigne, a. Lebarbanchon, d. Delacotte, p. Launay-Detanville.

Dangy. M. Le Fevre, a. Porée, d. Le Masson, p. Lenepveu.

Denis-le-Gast (St). M. Lair, a. Roussel-Hamel, d. Lefranc, p. Guidon.

Denis-le-Vêtu (St). M. Delarue-Lavallée, a. Leroux-Lesprés, d. Le Gravereng, p. Lehoux.

Denneville. M. Poret-Descroutes, a. Vasselin, d. Philippe, p. Quiedeville.

Dézert (Le). M. Le Bas, a. Touroude, d. Lefranc, p. Godefroy.

Digoville. M. Fenard, a. Bourdet, d. Saillard, p. Lepelley-de-la-Houssairie.

Digulleville. M. Gauvain, a. Gain, d. Herpeu, p. Dacier.

Domjean. M. Tricard, a. Denis, d. Boudet, p. Desportes.

Donville. M. Le Pelley-Fonteny, a. Lemaître, d. Caignon, p. Leriche.

Doville. M. Hostingue, a. Lesage, d. Lefebvre, p. De Pierrepont.

Dragey. M. Duchemin, a. Girre, d. Leplat, p. Lhoste.

Ducey. M. Delaroche, a. Lesénéchal, d. Delaroche, p. Morin.

Ebrémond-de-Bon-Fossé (St). M. Leturc, a. Douchin, d. Maréchal, p. Groualle.

Ebrémond-sur-Lozon (St). M. Nicolle, a. Rinouet, p. Giffard,

Ecausseville. M. Ferrand, a. Gallot, p. Le Villant.

Ecoqueneauville. M. Lemasson, a. Lemasson, p. Vicq.

Eculleville. M. Paris, a. Cousin, p. Dacier.

Emondeville. M. Duval, a. Hottot, d. Guilbert, p. Le Cauf.

Eny (St). M. Bourdon, a. Le Sage, d. Souffrant, p. Gislot-Bordemer.

Equeurdreville. M. Mignot, a. Vignot, d. Quenault, p. Lehuby.

Equilly. M. Crespin, a. Caqueville, d. Le Gentil, p. Cotterel.

Eroudeville. M. Le Saché-Lachesnée, a. Lelouey, d. Danneville, p. Le Villant.

Esglandes. M. Pimor, a. Leroussel, d. Lecanuet, p. Girette.

Etienville. M. Bertin, a. Sehier, d. Leloup, p. Le Grand.

Eugienne (St). M. Duchemin, a. Quinton, p. Ledru.

Fermanville. M. Gallien, a. Raoul, d. Néel, p. Lefevre.

Ferrières. M. Gesbert, a. Loisel, d. Tesnières, p. Guesdon.

Fervaches. M. Beaufils, a. Bretonnière, d. Hécan, p. Godard.

Feugères. M. Rauline, a. Dameuve, d. David, p. Le Noel.

Feuillie (La). M. Lebel, a. Mahier, d. Salmon, p. Delavallenerie.

Fierville. M. Lelubez, a. Gisles, d. Lequertier, p. Pontenay.

Flamanville. M. Moquet-Dulongpré, a. Bourget, d. Turbert, p. Néel.

Fleury. M. Jourdan, a. Godefroy, d. Piédoie, p. Voisin.

Flottemanville. M. Leneveu, a. Thomelin, d. Tesson, p. Launay-Detanville.

Flottemanville-Hague. M. Dumoncel, a. Le Bienvenu, d. Couppey, p. Houyvet.

Floxel (St.). M. James, a. Le Boulanger, d. Liot, p. Le Villant.

Folligny. M. Alix, a. Nivard, d. Desroches, p. Thebault.

Fontenay, canton de Mortain. M. Couette, a. Heslouis, d. Moulin, p. Poulain.

Fontenay, canton de Montebourg. M. Lepron-de-la-Fossardière, a. Lerouge, d. Fontaine, p. Pommier.

Foucarville. M. Edet, a. Lemasson, d. Jouenne, p. Roger.

Fourneaux. M. Leduc, a. Duval, p. Desportes.

Fresne-Porel (Le). M. Juhel, a. Moulin-la-Fresnays, d. Hébert, p. Eneu.

Fresville. M. Lecouflet, a. Fremin, d. Avice, p. Le Cauf.

Fromond (St). M. Laisné, a. Frigot, d. Hue, p. Lachaussée.

Gathemo. M. Danjou, a. Davy, d. Lemonnier, p. Beaumont.

Gatteville. M. Lefebre, a. Levaillant, d. Gouhier, p. Angouillant.

Gavray. M. Lefebvre, a. Delafosse, c. Michel, p Guidon.

Geffosses. M. Rosselin-Duvivier, a. Lecouillard, d. Duhamel, p. Pouret-Longueval.

Genest. M. Estore, a. Bienvenu, d. Legoupil, p. Guérin.

Geneviève (Ste). M. Pesnel-Laberquerie, a. Touzard, d. Caillet, p. Enée.

Georges-de-Bohon (St). M. Ferey, a. Omont, d. Lemasurier, p. Enault.

Georges-de-la-Rivière (St). M. Marie-Deslongchamps, a. Bonvalet, d. Couppey, p. Clément.

Georges-de-Livoye (St). M. Vaugrente, a. Renault, d. Tesnière, p. Le Masson.

Georges-d'Elle (St). M. Faudais, a. Huet, d. Le Roussel, p. Morel.

Georges-Montcocq (St). M. Descocqs, a. Le Cocq, d. Rioult, p. Dillaye.

Georges-de-Rouelley (St). M. Mâlon, a. Mottai, d. James. p. Lemardelay.

Ger. M. Esneu, 1er a. Laurent, 2e. a. Robbes ※, c. Bidault, p. Esneu.

Germain-d'Elle (St). M. Goddey, a. Youf, d. Dubourg, p. Morel.

Germain-des Vaux (St). M. Levallois, a. Mosqueron, d. Digard, p. Digard.

Germain-de-Tournebut (St). M. Thiphaine, a. Colliche, d. Castel, p. Germain.

Germain-des-Varreville (St). M. Le Sénécal, a. Mouton, d. Hamel, p. Vicq.

Germain-le-Gaillard (St). M. Vaultier, a. Le Chevalier, d. Roulland, p. Simon-de-Vaudiville.

Germain-sur-Sèves (St). M. Goulhot-de-St-Germain, a. Le Conte, d. Savary, p. Demelun.

Germain-sur-Ay (St). M. Fossey, a. Leroux, d. Desplanques, p. Aubert.

Gerville. M. Doblet, a. Vallée, d. Legendre, p. Joubert.

Giéville. M. Mette, a. Lesoef, d. Lemonnier, p. Guillouet.

Gilles (*St*). M. Guillot ❋, a. Requier, d. Aubril, p. Poulain.

Glatigny. M. Le Sage, a. Holley, d. Destouches, p. Quiedeville.

Godefroy (*La*). M. Yvon, a. Blandin, d. Trincot, p. Gilbert.

Gohannière (*La*). M. Evard, a. Brehier, d. Renauld, p. Gilbert.

Golleville. M. Folliot-Durville, a. Couppey, d. Laurence, p. Roublot.

Gonfreville. M. Palla, a. Lecompte, d. Varin, p. Demelun.

Gonneville. M. Le Marquier, a. Guillemel. d. Corbin, p. Lepelley-Delahoussairie.

Gorges. M. Delalonde, a. Duprey, d. Digne, p. Demelun.

Gouberville. M. Leselière, a. Lebrun, d. Thin, p. Angouillant.

Gourbesville. M. Franchomme, a. Berot, d. Arifon, p. De Boyer.

Gourfaleur. M. Dufour, a. Duval, d. Leredde, p. Groualle.

Gouvets. M. Levaux, a. Loisel, d. Gardin, p. Morel.

Gouville. M. D'Aubrée, a. Chapel, d. Ybert, p. D'Aubrée.

Graignes. M. Birée, a. Folliot, d. Langlois, p. Vattier.

Grand-Celland (*Le*). M. Anfray-Cotentinière a. Lefillatre. d. Belloir, p. Poisnel.

Granville. M. Abraham-Dubois ❋, 1er a. Vallée, 2e. Lerond, c. Mauduit, vs. Follin, Lepelley, p. Le Bouffy,

Gratot. M. Lemière, a. Delaroque, d. Lemière, p. Gosselin.

Gréville. M. Le Duc, a. Henry, d. Dacier, p. Dacier.

Grimesnil. M. Germain, a. Letouzé, d. Godreuil, p. Guidon.

Grosville. M. Héron-Desvagands, a. Collin, d. Hamel, p. Le Bouffy.

Guéhébert. M. Lelong, a. Joret, d. Lelong, p. Lehoux.

Guilberville. M. Desmortreux, a. Cor-d'homme, d. Huet, p. Le Grand.

Guislain (Le) M. Le Franc, a. Houssin O ✻, d. Soymier, p. Morel.

Hambye. M. Lebrun, 1er a. Letouzé, 2e a. Pignollet, c. Daveney, p. Burnouf.

Hamelin. M. Rault, a. Charuel, p. Trochon.

Ham (Le). M. Fortin, a. Lechevalier, d. Feret, p. Launay-Detanville.

Hardinvast. M. Hamel, a. Leroux, d. Sorel, p. Buttel.

Hautteville. M. Abaquesné-de-Parfouru, a. Langlois, d. Laurence, p. Poret.

Hautteville-le-Guichard. M. Jouan, a. Lecardonnel, d. Chasles, p. Rouelle.

Haye-Bellefond (La). M. Voisin, a. Duval, d. Lemercère, p. Morel.

Haye-d'Ectot (La). M. Bazin, a. Vibert, d. Houyvet, p. Clément.

Haye-du-Puits (La). M. Chanteux, a. Touzard, c. Villette, p. Lemière.

Haye-Pesnel (La). M. Neslet, a. Guesnon, c. Mette, p. Le Bourgeois.

Héauville. M. Messent, a. Le Flambe, d. Cauvin, p. Houyvet.

Hébécrévon. M. Le Brun, a. Desurvire, d. Bernard, p. Poulain.

Helleville. M. Toulorge, a. Després, d. Leroux, p. Chauvin.

Hemevez. M. Feret, a. Viel, d. Le Paulmier, p. Launay-de-Tanville.

Henneville. M. Nicolet, a. Le Poitevin-Lamontagne, d. Voisin, p. Lehuby.

Hérenguerville. M. Le Fèvre, a. Thomas, d. Dudouit, p. Mauviel.

Herqueville. M. Havard, a. Le Boulanger, d. Belhomme, p. Digard.

Heugueville. M. Lecaplain, a. Hebert, d. Frestel, p. Le Pelletier.

Heussé. M. Danguy, a. Segot, d. Sauvé, p. Guesdon.

Hiesville. M. Corbin-Desmanneteaux, a. Lancre, d. Lancelot, p. Coulomb.

Hilaire-du-Harcouet (St). M. Roullin, 1er a. Raulin, 2e a. Renault, c. Navet, p. Bernard.

Hilaire-Petit-Ville (St). M. Tahot, a. Leberruyer, d. Gille, p. Fontaine ❋.

Hocquigny. M. Duval-Granderie, a. Baudry, d. Hasley, p. Thébault.

Hommet-D'Arthenay (Le). M. Nicolle, a. Desdevises, d. Delisle, p. Lecuyer.

Houesville. M. Frigoult-de-Liesville, a. Moynet, d. Derouet, p. Robiquet.

Houtteville. M. Adam, a. Creveuil, p. Lecourt-de-Sainte-Marie.

Huberville. M. Tardif-du-Longpré, a. Gosselin, d. Burnouf, p. Tardif.

Hudimesnil. M. Tapin-Leschamps, a. Harasse-les-Courcières, d. Coulomb, p. Cotterel.

Huisnes. M. Fresnel-Besnerie, a. Duprey, d. Lurois, p. Trincot.

Husson. M. Denot, a. Chemin, d. Chevalier, p. Gerard.

Hyenville. M. Chevreuil ❋, a. Dubreuil, d. Levivier, p. Le Bas.

Isigny. M. Guelinard, a. Tencère, c. Lecapitaine, p. Bonnemains.

James (St). M. Sursois, 1er a. Loysel, 2e a. Belloir, c. Charuel, p. Collin.

Jean-de-Daye. (St). M. Merienne, a. Le Bas, c. Mangon, p. Godefroy.

Jean-de-la-Haize (St). M. Dubreuil, a. Lechevretel, d. Bondard, p. Dubaux.

Jean-de-la-Rivière. (St). M. Lefebvre, a. Vibert-Descrouttes, d. Couppey, p. Clément.

Jean-de-Savigny (St). M. Capelle, a. Forêt, d. Forest, p. Foulcrocq.

Jean-des-Baisans (St). M. Godey, a. Marie, d. Gardye, p. Bucaille.

Jean-des-Champs (St). M. Le Breton, a. Macé-Lapallière, d. Dairou, p. Thébault.

Jean-du-Corail (St), canton de Brecey. M. Le Jamtel, a. Robine, p. Lemasson.

Jean-du-Corail (St.), canton de Mortain. M. Delaubrière, a. David-Duhamel, d. Lesongeur, p. Pelletier.

Jean-le-Thomas. (St) M. Lechevalier-Dujardin, a. Turgot, d. Trouvé, p. Lhoste.

Jobourg. M. Fleury, a. Samson, d. Colin, p. Digard.

Joganville. M. Macé, a. Leconte, p. Le Cauf.

Jores (St). M. Leterrier, a. Lehouelleur, d. Louveau. p. Fauvel.

Juilley. M. Gilbert, a. Rigot, d. Dapilly, p. Duteil.

Juvigny. M. Grossin, a. Gasté, c. Guytard, p. Poullain.

Lamberville. M. Corbrion, a. Auvray-Deslandes, d. Gault, p. James.

Lande-d'Airou (La). M. Servain, a. Blouet, d. Letellier, p. Le Grand.

Lapenty. M. Hamelin, a. Laisné, d. Rogues, p. Heurtault.

Lastelle. M. Leplanquais, a. Digne, d. Leblond, p. Fauvel.

Laulne. M. Jouninet, a. Beuve, d. Leplanquais, p. Delavalleinerie.

Laurent-de-Cuves (St). M. Peslin, a. Herbin, d. Legros, p. Le Pelletier.

Laurent-de-Tergatte (St). M. Chevallier, a. Bliard, d. Colet, p. Trochon.

Leger (St). M. Ruel, a. Laroque, p. Thébault.

Lengronne. M. Lecanu, a. Fatou, d. Ozouf, p. Perrotte.

Lessay. M. Fauvel, a. Bataille, c. Lamy, p. Vray.

Lestre. M. Lafolley, a. Heurtevent, d. Villard, p. Germain.

Liesville. M. Belin-Duval, a. Langlois, d. Beurey, p. Robiquet.

Lieusaint. M. Després, a. Boistard, d. Martin, p. Tardif.

Lingeard. M. Lechuteaux, a. Le Sage, d. Leduc, p. Mauduit.

Lingreville. M. Vincent, a. Lecatellier, d. Champel, p. Gautier.

Lithaire. M. Martin, a. Davodet, d. Ledanois, p. Joubert.

Loges-Marchis (Les). M. Cordon, a. Lebouc, d. Levindrey, p. Heurtault.

Loges-sur-Brecey (*Les*). M. Benoît, a. Coulon, d. Anquetil, p. Le Masson.
Lolif. M. Delongraye, a. Delongraye, d. Legros, p. Boudent.
Longueville. M. Delarue, a. Longueville, d. Bidel, p. Hélène.
Loreur (*Le*). M. Tanqueray, a. Couillard, d. Simonne, p. Cotterel.
Lorey (*Le*). M. Lavieille, a. Ozouf, d. Laloë, p. Rouelle.
Lo (*St*). M. Lemenuet-de-la-Jugannière 1er a. Vialatte, 2e a. Le Comte, c. Adeline, vs Hébert, Bazire, Delaunay, p. Vialatte.
Louet-sur-Lozon (*St*). M. Ozouet, a. Le Guélinel, d. Le Vivier, p. Giffard.
Louet-sur-Vire (*St*). M. Massier, a. Anguerrant, d. Bottin, p. Desportes.
Loup (*St*). M. Hardy, a. Gilbert-Dubourg, d. Morin, p. Delenteigne.
Luot (*Le*). M. Ledru, a. Couenne, d. Portais, p. Ledru.
Luzerne (*La*), canton de la Haye-Pesnel. M. Lebreton, a. Lorault, d. Barenton, p. Le Bourgeois.
Luzerne (*La*), canton de Saint-Lo. M. Villiers, a. Parey, p. Dillaye.
Macey. M. Postel, a. Faguais, d. Marigny, p. Trincot.
Magneville. M. Cossin, a. Lequertier, d. Lacotte, p. Duval.
Malo-de-la-Lande (*St*). M. Raoult, a. Leroux, c. Guillard, p. D'Aubrée.
Mancellière (*La*), canton d'Isigny. M. Lebrun, a. Levallois, d. Lericolais, p. Lair.

Mancellière (*La*), canton de Canisy. M. Ozenne, a. Pouchin, d. Carrey, p. Groualle.

Marcé. M. Le Tellier, a. Magné, d. Coespel, p. Guérin.

Marchésieux. M. Regnault, a. Burais, d. Sebire, p. Lenoel.

Marcilly. M. Grimbot-Mézeray, a. Gallien, d. Simard, p. Lusley.

Marcouf (*St*). M. David-Dumutel, a. Poisson, d. Antoine, p. Pommier.

Marguerày. M. Le Pesant-Pichardière, a. Manson, d. Allain, p. Morel.

Marie-du-Bois (*Ste*). M. Chemin, a. Breillot, d. Juvigny, p. Gerard.

Marie-du-Mont (*Ste*). M. Falaise, a. Bertot, d. Louis, p. Vallogne.

Marigny. M. Hervieu, a. Salles, c. Jamet, p. Doublet.

Martigny. M. Piel, a. Tourmel, d. Gereux, p. Demezange.

Martin-d'Aubigny (*St*). M. Lecanu, a. Leroux, d. Alexandre, p. Lenoel.

Martin-d'Audouville (*St*). M. Jouenne, a. Vivier, d. Goubert, p. Germain.

Martin-de-Bon-Fossé (*St*). M. Couilleray, a. Leconte, d. Auvray, p. Lenepveu.

Martin-de-Cenilly (*St*). M. Dauvercher-Dangerville, d. Deligny, p. Ernault.

Martin-de-Chaulieu (*St*). M. Heurtault, a. Bazin, d. Lallemand, p. Eneu.

Martin-de-Landelles (*St*). M. Alleaume, a. Resteux, d. Gournel, p. Ladvoué.

Martin-des-Champs (*St*). M. Herbert, a. Desmonts, d. Queltier, p. Delentaigne.

Martin-de-Varreville (*St*). M. Osmont, a. Bertot, d. Menicier, p. Vicq.

Martin-le-Bouillant (*St*). M. Coquelin, a. Turgis, d. Poulain, p. Le Pelletier.
Martin-le-Gréard (St). M. Hamel, a. Hamel, p. Chauvin.
Martin-le-Hébert (*St*). M. Dubost-Laprairie, a. Dienis, d. Lacotte, p. Bazan.
Martinvast. M. Hélouin, a. Cousin, d. Lucas, p. Buttel.
Maupertuis. M. Papillon, a. Chapelle-Maison-Neuve, d. Estur, p. Morel.
Maupertus. M. Bourdet, a. Noyon, d. Houyvet, p. Lefêvre.
Maur-des-Bois (St). M. Gendrin, a. Duval, p. Le Pelletier.
Maurice (St). M. Giot, a. Meslin, d. Gourdan, p. Pontenay.
Meauffe (*La*). M. Perrette-Lamarche, a. Allix, d. Godey, p. Maurouard.
Méautis. M. Duval, a. Le Viautre, d. Triquet, p. Gislot.
Mère-Eglise (Ste). M. Marguerie, a. Fossey. c. Guéret, p. Aillet.
Mesnil-Adelée (*Le*). M. Aguiton, a. Blondel, d. Chonaux, p. Adelée.
Mesnil-Amand (*Le*) M. Piel, a. Auvray, d. Bazire, p. Guidon.
Mesnil-Amey (*Le*). M. Menant, a. Groult, d. Leblond, p. Doublet.
Mesnil-Angot (*Le*). M. Germain, a. Lamaison, d. Corbet, p. Godefroy.
Mesnil-Aubert (*Le*). M. Le Souef, a. Quesnel, d. Moncel, p. Barbier.
Mesnil-Auval (*Le*). M. Levallot, a. Pagnier, d. Leconte, p. Lepelley-de-la-Houssairie.
Mesnil-Bœufs (*Le*). M. Jouenne, a. Goupil, d. Heslouin, p. Lair.

Mesnil-Bonant (*Le*). M. Lefevre , a. Gosse, d. Gosselin , p. Guidon.

Mesnil-Bus (*Le*). M. Poutret , a. Campain, d. Turgis , p. Varin.

Mesnildrey (*Le*). M. Jenvresse , a. Porée-Millières , d. Hecquart , p. Thébault.

Mesnil-Durand (*Le*). M. Gire , a. Aupoix , d. Grimoult , p. Girette.

Mesnil-Eury (*Le*). M Le Vavasseur , a. Menant , d. Bernard , p. Giffard.

Mesnil-Garnier (*Le*). M. Mauger , a. Lemonnier , d. Durand , p. Anquetil.

Mesnil-Gilbert (*Le*). M. Lemardelay , a. Lechevalier , d. Lemardelay , p. Mauduit.

Mesnil-Herman (*Le*). M. Demarcambye , a. Beaufils , d. Auvray , p. Cocaigne.

Mesnil-Hue (*Le*). M. Fossey , a. Datin , d. Larsonneur , p. Anquetil.

Mesnillard (*Le*). M. Jouenne , a. Jouenne, d. Barbier , p. Demezange.

Mesnil (*Le*). M. Lacotte-Desvaux , a. Hervieu , d. Laisné , p. Pontenay.

Mesnil-Opac (*Le*). M. Fossard , a. Briard , d. Lecardonnel , p. Le Gentil.

Mesnil-Ozenne (*Le*). M. Barbé-Boissière , a. Lecompagnon , d. Le Franc , p. Lusley.

Mesnil-Rainfray (*Le*). M. Guilman , a. Leclerc , d. Salles , p. Poulain.

Mesnil-Raoult (*Le*). M. Le Canu , a. Chouquais , d. Laforge , p. Le Gentil.

Mesnil-Rogues (*Le*). M. Decley , a. Guidon, d. Foubert , p. Perrotte.

Mesnil-Rouxelin (*Le*). M. Le Soudain , a. Surget , d. Lebarrier , p. Dillaye.

Mesnil-Thébault (*Le*). M. Guerin , a. Jouenne, d. Lericolais , p. Bonnemains.

Mesnil-Tove (*Le*). M. Boulen, a. Maudet, d. Geffroy, p. Adelée.

Mesnil-Veneron (*Le*). M. Thouroude, a. Martin, p. Godefroy.

Mesnil-Vigot (*Le*). M. Carrey, a. Paing, d. Hamelin, p. Giffard.

Mesnil-Villeman (*Le*). M. Yvon, a. Desvagues, d. Briens, p. Anquetil.

Meurdraquière (*La*). M. Février-les-Landes, a. Bazin, d. Langevin, p. Cotterel.

Michel-de-la-Pierre (*St*). M. Rouelle-Lesprés, a. Le Roussel, d. Lecrosnier, p. Varin.

Michel-des-Loups (*St*). M. Maillard, a. Mallet, d. Labé, p. Michel.

Millières. M. Hue, a. Lelièvre, d. Hue, p. Delavalleinerie.

Milly. M. Heslouis-Basverger, a. Lemonnier-Datinière, d. Breillot, p. De Mezange.

Mobecq. M. Davy, a. Failache, d. Vasse, p. Joubert.

Moidrey. M. Lange, a. Lochet, d. Le Grand, p. Fontaine.

Moitiers-d'Allonne (*Les*). M. Mabire, a. Surcouf dit Préfontaine, d. Bigot, p. Liout.

Moitiers (*Les*). M. Patrix, a. Raisin, d. Meslin, p. Le Grand.

Montabot. M. Lemasurier, a. Bossard, d. Robert, p. Morel.

Montaigu, canton de Torigni. M. Duchemin, a. Poret, p. Le Grand.

Montaigu, canton de Valognes. M. Rainel, a. Duprey, d. Hirard, p. Mariette.

Montaigu-les-Bois. M. Lejametel, a. Aubert, d. Boussard, p. Anquetil.

Montanel. M. De Guiton-Villeberge, a. Anguehard, d. Letullier, p. Roussel.

Montbray. M. Renault, a. Bouillie, d. Murie, p. Huault.

Montchaton. M. Guillemin, a. Delamare, d. Lebreton, p. Lebas.

Montcuit. M. Fremont, a. Vallée, d. Lepelley, p. Rouelle.

Montebourg. M. Lemore, 1er a. Delenable, 2e. a. Guérin, c. Genet, p. Levilland.

Montfarville. M. Hebert, a. Debrix.

Montgardon. M. Dufour, a. Lengronne, d. Lebreton, p. Lemière.

Montgothier. M. Hamelin, a. Hardy, d. Chauvel, p. Lair.

Monthuchon. M. Deschamps, a. Amourette, d. De Saint-Luc, p. Guidon.

Montigny. M. Dumesnil, a. Colibaux, d. Boudet, p. Lair.

Montjoie, canton de St-James. M. Despréaux, a. Despréaux-Gouttière, d. Leroy, p. Collin.

Montjoie, canton de Saint-Pois. M. Viel-Roussellière, a. Le Goupil, d. Dubois, p. Mauduit.

Montmartin-en-Graignes. M. Gueroult, a. Martin, d. Hue. p. Vattier.

Montmartin-sur-Mer. M. Robillard, a. Roussel, c. Lebouteiller, p. Mauviel.

Montpinchon. M. Levionnais-Lesrivières, a. Durand, d. Hélie, p. Dumesnil-Adelée.

Montrabot. M. Denise, a. Le Tellier, d. Allain, p. James.

Montreuil. M. Herouard, a. Marie, d. Herouard, p. Giffard.

Mont-St-Michel. M. Blouet, a. Roger, d. Peslin, p. Fontaine.

Montsurvent. M. Epiard, a. Robin, d. Mauger, p. Lecrivain.

Montviron. M. Turgot, a. Champion, d. Torel, p. Boudent.

Moon. M. Langlois, a. Busquet, d. Noury, p. Maurouard.

Morigny. M. Lebosquain, a. Beslon, d. Trochu, p. Huault.

Morsalines. M. Legendre, a. Pottaire, d. Ravend, p. Leconardel.

Mortain. M. Le Verdays, 1er a. Mitaine, 2e a. Bonnesœur, c. Morin, p. Demarceul※.

Morville. M. Besnard, a. Avoine, d. Jeanne, p. Duval.

Mouche (La). M. Dugué, a. Yvon, d. Lemardelay, p. Le Bourgeois.

Moulines. M. Soulard, a. Fremin, d. Cordoën, p. Heurtault.

Moyon. M. Beaufils, a. Le Chartier, d. Besnehard, p. Le Gentil.

Muneville-le-Bingard. M. Lecesne, a. Lecesne, d. Thomas, p. Guidon.

Muneville-sur-Mer. M. Jourdan, a. Blanchard, d. Bertaux, p. Barbier.

Nacqueville. M. Grisel, a. Liot. d. Mosqueron, p. Le Huby.

Naftel. M. Painblanc, a. Touroult, p. Bonnemains.

Nay. M. Lemelletier, a. Siquet, d. Savary, p. Demelun.

Négréville. M. Dagoury, a. Couppey-Descrouttes, d. Leteinturier, p. Duval.

Néhou. M. Depontdauphin, d. Quettier, p. Girot.

Neufbourg. (*Le*). M. Poulain, a. Levallois, d. Loyer, p. Demarceul ✵.

Neufmesnil. M. Levaigneur, a. Leriche, d. Fourmi, p. Lemière.

Neuville-au-Plein. M. Osmont, a. Aubey, d. Lebarbanchon, p. Roger.

Neuville-en-Beaumont. M. Falaise, a. Delalande, d. Mahieu, p. Rouelle.

Néville. M. Pontus, a. Delatour, d. Delisle, p. Levitre.

Nicolas-de-Coutances (*St*). M. Chevreuil, a. Le Loup-la-Houssaye, c. Desponts, p. Gosselin.

Nicolas-de-Pierrepont (*St*). M. Fossey, a. Vaultier, d. Renault, p. Depierrepont.

Nicolas-des-Bois (*St*). M. Debenne, a Lepelletier, d. Baudry, p. Lemasson.

Nicolas-près-Granville (*St*). M. Epron-de-la-Horie, 1er a. Fortier, 2e a. Delaforest, d. Callop-d'Urville, p. Leriche.

Nicorps. M. Olivier-Lepagelet, a. Grillon, d. Beaumer, p. Pouret-Bretteville.

Noirpalu. M. Marqué, a. Frémond, d. Chanteclair, p. Le Bourgeois.

Notre-Dame-de-Cenilly. M. Horel, a. Larsonneur, d. Le Breton, p. Ernault.

Notre-Dame-de-Livoye. M. Moulin, a. Desfeux, d. Turquetil, p. Le Masson.

Notre-Dame-d'Elle. M. Marie, a. Jeannette, d. Leblond, p. Morel.

Notre-Dame-de-Touchet. M. Libor, a. Debon, d. Le Goupil, p. Pelletier.

Nouainville. M. Leneveu, a. Hamelin, d. Desmares, p. Lehuby.

Octeville. M. Lamy-Lagranville, a. Lebourgeois, c. Marion, p. Butel.

Octeville-la-Venelle. M. Lepoitevin, a. Le Marquand, d. Larquemin, p. Dupont.

Omonville-la-Petite. M. Mesnil, a. Richer, d. Digard, p. Digard.

Omonville-la-Rogue. M. Bachelet, a. Millet, d. Dacier, p. Dacier.

Orglandes. M. Lecappon, a. Lebacheley, d. Marguerie, p. Poret.

Orval. M. Roger, a. Guénon, d. Duchemin, p. Lebas.

Ourville M. Tanquerel, a. Attinat, d. Caillet, p. Clément.

Ouville. M. Duprey-Duvorsent, a. Hedouin ❋, d. Levenard, p. Deshayes.

Ovin (*St*). M. Langlois, a. Duchemin, d. Portais, p. Delentaigne.

Ozeville. M. Gautier, a. Lafoley, d. Mouchel, p. Pommier.

Pair (*St*). M. Leboucher-Degatigny, a. Chesnay, d. Belin, p. Michel.

Parigny. M. Hamel, a. Le Capitaine, d. Ganné, p. De Mezange.

Pas (*Les*). M. Delanoe-Labastille, a. Desfeux, d. Bazire, p. Fontaine.

Patrice-de-Claids (*St*). M. Delalonde, a. Cavey, d. Savary, p. Delavaleinerie.

Pellerin (*St*). M. Levallois, a. Le Picard, d. Gascouin, p. Fontaine ❋.

Percy. M. Gendrin-Dumesnil, 1er a. Hubert, 2e a. Villain, c. *, p. Blouet.

Périers. M. Leclerc-de-la-Harisière, 1er a. Rivière, 2e a. Le Rendu, c. Flambart, p. Picquechef.

Pernelle (*La*). M. Massieu, a. Alix, d. Verney, p. Le Grand.

Perques (Les). M. Novince-Deslongchamps, a. Durel, d. Hulin, p. Le Poitevin.

Perriers. M. Davy, a. Reffuveille, d. Guillochet, p. Beaumont.

Perron (Le). M. Regnault, a. Eudeline, d. Bazire, p. Le Grand.

Petit-Celland (Le). M. Desfeux, a. Cosson, d. Lebrun, p. Poisnel.

Picauville. M. Colas-Corderie, a. Tostain, d. Becquet, p. Le Grand.

Pience (Ste). M. Servain-Raguenocière, a. Chauvet, d. Ledru, p. Le Dru.

Pierre-d'Arthéglise (St). M. Godrel, a. Boscage, d. Lelaidier, p. Pontenay.

Pierre-de-Coutances. (St). M. Savary, a. Lepetit, c. Dubreuil, vs Vaultier, Dufour, p. Gosselin.

Pierre-de-Semilly (St). M. Leguedois, a. St-Laurent, d. Adeline, p. Foulcrocq.

Pierre-du-Tronchet (St). M. Lecerf, a. Jardin, d. Laurence, p. Edeline.

Pierre Eglise (St). M. Cabart, a. Bourdet, c. Lecourtois, p. Lefèvre.

Pierre-Langers (St). M. Esnault, a. Guillouet-Maisonneuve, d. Coupart, p. Dubrec.

Pierreville. M. Grisel, a. Blandamour, d. Le Boisselier, p. Simon-de-Vaudiville.

Pieux (Les). M. Lanchon, a. Le Chevalier dit Martinville, d. Guillebert, p. Lebouffy.

Pirou. M. Harasse, a. Lenoir, d. Fouchard, p. Pouret-Longueval.

Placy. M. Denise, a. Binet, d. Guibé, p. Le Grand.

Planchers (St). M. Avril, a. Gibert-les-Moulins, d. Leriverain, p. Dubrec.

Plessis (Le). M. Lemoigne, a. Roulland, d. Lemuet, p. Fauvel.

Plomb. M. Couenne, a. Patin, d. Helluin, p. Dubaux.

Poilley. M. Godin, a. Colet, d. Michel, p. Morin.

Pois (St). M. Chapin, a. Esnault, c. Dolé, p. Mauduit.

Pontaubault. M. Yger, a. Royer, d. Besnier, p. Delentaigne.

Pontorson. M. Tanguy, a. Jourdan, d. Boissel, p. Fontaine.

Ponts. M. Gilbert, a. Couenne, d. Lebedel, p. Dubaux.

Portbail. M. Heroult, a. Denis-Deslongchamps, d. Vaultier, p. Clément.

Précey. M. Abraham, a. Anfray, d. Lebocey, p. Duteil.

Précorbin. M. Saffray, a. Leclerc, d. Barbenchon, p. Bucaille.

Prétot. M. Meslay, a. Fortain, d. Godefroy, p. Pottier.

Quentin (St). M. Dupont, a. Cordoen, d. Vivier, p. Lusley.

Querqueville. M. Damourette, a. Quettebarge, d. Canu, p. Lehuby.

Quettehou. M. Viel, a. Viel, c. Adelée, p. Leconardel.

Quettetot. M. Cosnefroy, a. Jeanne, d. Lemaître, p. Le Poitevin.

Quettreville. M. Desponts, a. Pannier-Leslongchamps, d. Lamor, p. Gautier.

Quibou. M. Douchin, a. Lemouchois, d. Hebert, p. Lenepveu.

Quinéville. M. Osmond, a. Néez, d. Auvray, p. Germain.

Raids. M. Poignavend, a. Finel, d. Chênais, p. Gislot-Bordemer.

Rampan. M. Guilbert, a. Jéhanne, d. Menant, p. Dillaye.

Rauville-la-Bigot. M. Pellerin, a. Hamel-les-Croutles, d. Renard, p. Bazan.

Rauville-la-Place. M. Hantonne, a. Gamas-Lavarangère, d. Cardet, p. Jacquelin.

Ravenoville. M. Le Drouet, a. Le Cacheux, d. Truffer, p. Roger.

Reffuveille. M. Delaunay, a. Macé, d. Raulin, p. Poulain.

Regnéville. M. Le Chevalier, a. Olivier, d. David, p. Mauviel.

Reigneville. M. Josse, a. Lecappon, p. Poret.

Remy-des-Landes (St). M. Mahaut, a. Roulland, d. Hervieu, p. Quiedeville.

Remilly. M. Defontaine, a. Ginard, d. Duval, p. Giffard.

Rétôville. M. Duhoux, a. Lorens, d. Paulmier, p. Levitre.

Réville. M. Rouxel, a. Lefevre, d. Jean, p. Le Grand.

Rochelle (La). M. Chenu, a. Plaine, d. Fortain, p. Boudent.

Romagny. M. Trictin, a. Besnier, d. Dary, p. Demareeul ❋.

Romphaire (St). M. Quetel, a. Dupont, d. Dufour, p. Cocaigne.

Roncey. M. Hamelin, a. Lecordier-Lebourg, d. Letouzé, p. Lehoux.

Ronde-Haye (La). M. Laròse, a. Laurent, d. Voisin, p. Guidon.

Ronthon. M. Leroi, a. Lecoufle, d. Desroches, p. Lhoste.

Rouffigny. M. Boudet, a. Lethimonnier, d. Havard, p. Le Grand.

Rouxeville M. Lenault, a. Gillette, d. Mullot, p. James.

Rozel (Le). M. Villot, a. Yvetot, d. Gosselin, p. Lebouffy.

Sacey. M. Guiffard, a. Février, d. Doré, p. Trincot.

Samson-de-Bon-Fossé (St). M. Lecrosnier, a. Diverande, d. Gourdier, p. Cocaigne.

Sartilly. M. Goupil-Chenière, a. Doussin, c. Dufresne, p. Lhoste.

Saultchevreuil. M. Gilbert, a. Le Dot, d. Lemoine, p. Edeline.

Saussemesnil. M. Touraine-des-Vaux, a. Mangon, d. Duval, p. Mariette.

Saussey. M. Laurent, a. Lavalley, d. Roussel, p. Pouret-Bretteville.

Sauveur-de-Bon-Fossé (St). M. Blanchet, a. Gosset, d. Gourdier, p. Cocaigne.

Sauveur-de-Chaulieu (St). M. Hamel, a. Dupont, p. Eneu.

Sauveur-de-Pierrepont (St). M. Dagoury, a. Touraine, d. Gourbaram, p. De Pierrepont.

Sauveur-la-Pommeraye (St). M. Bonrey, a. Allain, d. Coulombier, p. Cotterel.

Sauveur-Lendelin (St). M. Le Maître, a. Dujardin, c. Le provost, p. Varin.

Sauveur-le-Vicomte (St). M. Michel-de-Haconville, 1er a. Hérault, 2e a. Lemauviot, c. Davy, p. Jacquelin.

Savigny. M. Mahé, a. Lejolivet, d. Basset, p. Deshayes.

Savigny-le-Vieux. M. Tencé, a. Hamon-Balaizière, d. Marguerite, p. Guesdon.

Sébastien-de-Raids (St). M. Poignavent, a. Deligny, d. Mesnage, p. Piquechef.

Sebeville. M. Lemarquand, a. Lemarquand, p. Coulomb.

Senier-de-Beuvron (St). M. Lhomme, a. Chevalier, d. Loisel, p. Collin.

Senier-sous-Avranches (St). M. Gautier, a. Lechoesne, d. Teilleul, p. Gilbert.

Senoville. M. Lesauvage-Préfontaine, a. Osmond-Lescrouttes, d. Jourdain, p. Liout.

Servigny. M. Cauvin, a. Blaisot, d. Leconte, p. Lécrivain.

Servon. M. Blin, a. Robert, d. Peslin, p. Trincot.

Sideville. M. Leblond, a. Legrancher, d. Lecouvey, p. Buttel.

Simphorien (St), canton du Teilleul. M. Morel, a. Juhé, d. Gohier, p. Guesdon.

Simphorien (St), canton de Torigni. M. Madeleine, a. Raoult, d. Vallée, p. Legrand.

Siouville. M. Lenoir, a. Moquet, d. Alexandre, p. Néel.

Sortosville. M. Dupont, a. Le Saulnier, p. Launay-Détanville.

Sortosville-en-Beaumont. M. Heulin, a. Hérauville, d. Collin, p. Liout.

Sottevast. M. Dorléans, a. Lecoquière, d. Le Sauvage, p. Bazan.

Sotteville. M. Voisin, a. Colombel, d. Langlois, p. Leriche.

Soulès. M. Lefranc, a. Lechartier, d. Lefrançois, p. Cocaigne.

Sourdeval. M. Trochon, 1er a. Meslay, 2e a. Leroy-Piton, c. Voisin, p. Boiton ❋.

Sourdeval-les-Bois. M. Soret, a. Hinard, d. Havel, p. Anquetil.

Subligny. M. Pigeon, a. Eude, d. Herbert, p. Ledru.

Surtainville. M. Denis, a. Avoine-Dumilly, d. Fleury, p Simon-de-Vaudiville.

Surville. M. Lelievre, a. Fourey, d. Diesnis, p. Quiedeville.

Suzanne (Ste). M. Burguet, a. Lebœuf, d. Dalidan, p. Fauvel.

Suzanne-sur-Vire (Ste). M. Boivin, a. Aze, d. Launay, p. Douchin.

Symphorien (St). M. Lengronne, a. Langlois, p. Lemière.

Taillepied. M. Ledoux, a. Lecanu, d. Lemoucheux, p. Rouelle.

Tamerville. M. Touraine, a. Hebert, d. Levéziel, p. Mariette.

Tanis. M. Isabel, a. Jamault, d. Roussel, p. Trincot.

Tanu (Le). M. Allain, a. Frémond, d. Anger, p. Le Bourgeois.

Teilleul (Le). M. Sequard-Bergeotière 1er a. Peigné, 2e a. Jouin, c. James, p. Gerard.

Tessy. M. Loyer, a. Hébert, c. Lemutrecy, p. Godard.

Teurtéville-Bocage. M. Raynel, a. Fouques, d. Vastel, p. Dupont.

Teurtéville-Hague. M. Lecoutour, a. Pouilly, d. Lerouvillois, p. Chauvin.

Theil (Le). M. Postaire, a. Corbin, d. Elier, p. Lepelley-de-la-Houssairie.

Théville. M. Renouf, a. Gibon, d. Lévêque, p. Lefevre.

Thomas (St). M. Lebanneur, a. Demarcambye, p. Douchin.

Tirepied. M. Hallais, a. Fontaine, d. Pepin, p. Gilbert.

Tocqueville. M. Rouxel, a. Lemoigne, d. Anthouard, p. Angouillant.

Tollevast. M. Drouet, a. Leclerc, d. Leconte, p. Buttel.

Tonnevile. M. Fleury, a. Orange, d. Henri, p. Agnès.

Torigni. M. Le Foulon, a. Rabec, c. Goulhot, p. Guillouet.

Tourlaville. M. Jennet, 1er a. Gallis, 2e a. Blanguernon, c. Le Gentilhomme, p. Vincent.

Tourville. M. Severie-Lesprés, a. Grillon, d. Boulan, p. Lepelletier.

Tréauville. M. Lefevre, a. Giot, d. Lande, p. Néel.

Trelly. M. Mourocq, a. Nicolle, d. Duval, p. Mesnage.

Tribehou. M. Damecourt, a. Bonnet, d. Hébert, p. Lecuyer.

Trinité (La). M. Poirier, a. Leboucher, d. Tetrel, p. Legrand.

Troisgots. M. Beaufils, a. Mourocq, d. Hulmel, p. Le Gentil.

Turqueville. M. Duval-Lemonnier, a. Allain, d. Blaisot, p. Vicq.

Ursin (St). M. Leguerrier, a. Danin-la-Chesnée, d.*** p. Thebault.

Urville. M. Le Hartel, a. Le Colombel, d. Ingouf, p. Launay-Detanville.

Urville-Hague. M. Lesdos, a. Paris, d. Dacier, p. Agnès.

Vaast (St). M. Asselin, 1er a. Barbey, 2e a. Leroy, c. Jouan, p. Leconardel.

Vains. M. Le Métayer, a. Le Tellier, d. Dupont, p. Guérin.

Valcanville. M. Lemignot, a. Buhot, d. Crochard, p. Enée.
Valdecie (Le). M. Durel, a. Ribet, d. Hennequin, p. Pontenay.
Valognes. M. Pelée-Devarennes, 1er a. Lerat, 2e a. Lesaché, c. Roulland, v^s^ Hamel, Bellot, Desquesnes, Antoine, p. Yver.
Val-Saint-Pair (Le). M. Foucher-Ducasseul, a. Labbé, d. Levesque, p. Delentaigne.
Vandelée (La). M. Lamperière, a. Blanchet, d. Lechevalier, p. Lecrivain.
Varanguebec. M. Lechanoine, a. Lemarinier, d. Langlois, p. Potier.
Varouville. M. Germain, a. Houlegate, d. Voisin, p. Levitre.
Vasteville. M. Le Coutour, a. Roussel, d. Nicollet, p. Houyvet.
Vast (Le). M. Bessin, a. Joret, d. Gibon, p. Osbert.
Vaudreville. M. Basroger, a. Dufort, d. Goubert, p. Germain.
Vaudrimesnil. M. Vaultier, a. Jouninet, d. Fautrad, p. Varin.
Vauville. M. Simon, a. Agnès-Defontaine, d. Lemaître, p. Agnès.
Vengeons. M. Delossendière, a. Hamon, d. Hamel, p. Beaumont.
Ver. M. Le baron Leforestier-de-Mobecq ❋, chev. de Malte, a. Le Gros, d. Gaunel, p. Perrotte.
Vergoncey. M. Gautier, a. Picot, d. Morel, p. Roussel.
Vernix. M. De Juvigny, a. Chesnel, d. Louise, p. Lemasson.
Vesly. M. Beuve, a. Le Houssel, d. Guillot, p. Vray.

Vessey. M. Louiche-Louesnel, a. Lebrec, d. Cosson, p. Trincot.

Vezins. M. Davy, a. Jouenne, d. Vassal, p. Bonnemains.

Vicel (Le). M. Cabart, a. Dépierrepont, d. Le Goupil, p. Le Grand.

Videcosville. M. Surdive, a. Antoine, d. Le Guest, p. Dupont.

Vidouville. M. Lenault, a. Val, d. Denise, p. James.

Vierville. M. Brohier, a. Le Vert-Lafontaine, p. Robiquet.

Vigor-des-Monts (St). M. Pesrard, a. Lalesnel, d. Vimard, p. Huault.

Villebaudon. M. Sebert, a. Hervieu, d. Beaufils, p. Morel.

Villechien. M. Grandguillot, a. Hervieu, d. Antraye, p. Pelletier.

Villedieu. M. Duparc-Deslandes, 1er a. Bosché, 2e a. Besnouin, c. Delaporte, p. Edeline.

Villiers. M. Tiffaine, a. Royer, d. Nicolle, p. Collin.

Villiers-Fossard. M. Raoult, a. Poullet, d. Aubril, p. Maurouard.

Vindefontaine. M. Cottelle, a. Lalande, d. Bazire, p. Potier.

Virandeville. M. Lemarinel, a. Lamarquand, d. Marest, p. Chauvin.

Virey. M. Delaporte, a. Lecouvreur, d. Bliard, p. Bernard.

Vrasville. M. Gervais, a. Bonhomme, p. Levitre.

Vrétot (Le). M. Lainé, a. Laroque, d. Jeanne, p. Lepoitevin.

Yquelon. M. Pinsonnet, a. Desdouetil, d. Duguéperoux, p. Leriche,
Yvetot. M. Varin, a. Navet-Desvallées, d. Le Clerc, p. Tardif.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM.

Directeur : Delorme, à St-Lo.
Inspecteur : Fremond-Merveillère, à St-Lo.
Contrôleur principal : Allain, à Avranches.
Contrôleurs : De Villiers, à Avranches; Lavigne, à Cherbourg; Le Tullier, Le Gouigout fils, Laguéronnière, à Coutances; Lambron, à Mortain; Le Gouigout père, Bidaux, à Saint-Lo; Lacaut, Frappier, à Valognes.

CADASTRE.

Géomètre en chef. M. Bitouzé-Dauxmesnil.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET HYPOTHÈQUES.

MM.

Directeur : Ramel, à St-Lo.
Inspecteurs : Hauduc, à St-Lo; Longer, à Valognes.

Vérificateurs : Roger-Valhubert, à Mortain; Folloppe, à Coutances; Ceillier, à St-Lo; Roger-Dubos, à Cherbourg.

1er commis de la direction : Regnard, à St-Lo.

Garde-magasin et contrôleur du timbre : Guesdon-de-Beauchesne, à Saint-Lo.

Receveur du timbre extraordinaire et contrôleur du magasin : Plouïn.

Receveurs et conservateurs des hypothèques : (actes civils) Lemaistre, (actes judiciaires, domaines et hypothèques) Couillard-Viconterie, à Avranches; Calbric, à Brecey; Le Marié-des-Landelles, à Bréhal; Chevrel, à Bricquebec; Dumesnil, à Canisy; Rouillon-Boislambert, à Carentan; (actes civils et judiciaires) Peschau, (domaines et hypothèques) Le Roux, à Cherbourg; (enregistrement) Babin, (hypothèques) Roblin, à Coutances; Gritton, à Gavray; Le Redde, à Granville; Le Tanneur, à la Haye-du-Puits; Céard, aux Pieux; (toutes les parties y compris les hypothèques) Collibeaux, à Mortain; Regnault, à Périers; Dupuis, à Pontorson; Le Verrier, à Ste-Mère-Eglise; Hurel, à St-Hilaire-du-Harcouet; Vray, à Saint-James; (actes civils et judiciaires) Le Chartier-de-Cagny, (domaines et hypothèques) Dubois, à Saint-Lo; Jacquette, à Saint-Pierre-Eglise; Durand, à Saint-Sauveur-le-Vicomte; Grimard, à St-Vaast-la-Hogue; Collibeaux, à Sourdeval; Delatour, à Tessy; Vialatte, à Torigni; (enregistrement) Le Dieu-Ruaudière, (hypothèques) Le Grand, à Valognes; Calbric, à Villedieu.

Surnuméraires : Badin, à Saint-Lo; Le Maistre, à Coutances; Fougeray-Ducoudray, à Avranches; Collibeaux, à Mortain; Lenoir, à Valognes; Regnault, à Cherbourg.

RECEVEURS DES FINANCES.

MM.

Receveur général : Bourboulon-de-St-Edme ❋, à Saint-Lo.

Receveurs particuliers : Boudent, à Avranches; Sibertz, à Cherbourg; Durand-de-Lançon, à Coutances; Le Crosnier, à Mortain; Busnel, à Valognes.

PAIEMENS DIVERS.

Payeur : M. Le Guay, à Saint-Lo.

EAUX ET FORÊTS.

Sous-inspecteur, chef du service forestier dans le département : M. Harambert, à Saint-Lo.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

Ingénieur en chef : Dan-de-la-Vauterie ❋, à Saint-Lo.

Ingénieurs ordinaires : Borgognon, à Coutances ; Mequet, à Avranches ; Bataillier, à *id.* pour la baye du Mont-Saint-Michel ; Larue, à Valognes ; Tostain, à St-Lo.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.

Directeur de département : Le Dissez-Pénanrun, à Saint-Lo.

Contrôleur de comptabilité : Guittière, à *id.*

1er *commis de Direction (contrôleur de ville)* : Desmazières-Deséchelles, à *idem.*

2e *commis de direction (commis à cheval)* : Le Chevalier, à *idem.*

3e *commis de direction (commis à pied)* : Delongraye fils, à *idem.*

Directeurs d'arrondissement : Palustre, à Avranches et Mortain, réunis ; Pajot-de-Marcheval, à Cherbourg ; Garnier-Kérigan, à Coutances ; Bourbon, à Valognes.

Receveurs principaux entreposeurs : Dalbaret, à St-Lo ; Thion, à Valognes ; Meslin, à Avranches ; Le Boucher-Duvigny, à Coutances ; Coquoin, à Cherbourg.

Receveur particulier entreposeur : Fayard-de-Bourdeille, à Mortain.

Receveur particulier sédentaire : Le Pelley, à Granville.

Contrôleurs de ville : Delongraye père, à St-Lo ; Lorin, à Coutances ; Fricot-Maisonneuve, à Avranches ; Faucher, à Cherbourg ;

Le Corney-Leval, à Granville; Gerfaux, à Valognes.

Contrôleurs ambulans : Faux et Peffaut-de-la-Tour, sans résidence fixe.

POIDS ET MESURES.

MM.

Vérificateurs : Beaudequin, à St-Lo; Le Campion, à Avranches; Agnès-Préfontaine, à Cherbourg; Coupperie, à Coutances; Chalette, à Mortain; Jouenne, à Valognes.

ORDRE MILITAIRE.

MM.

Commandant de la 3e subdivision de la 14e division militaire : le général Berthemy C❋, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, décoré de la plaque dudit ordre, chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, à Saint-Lo.

INTENDANCE MILITAIRE.

Sous-intendans militaires : Dehaies-de-Montigny❋, à Saint-Lo; Pety❋, à Cherbourg.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Lieutenans de Roi : Le maréchal-de-camp

Houssin-de-Saint-Laurent O ❋, à Cherbourg; le chef-de-bataillon Lacroix ❋, à Granville; le chef-de-bataillon Le Bon ❋, au fort La Hogue et à l'île Tatihou ; le capitaine Alissand, à Carentan ; le capitaine Bout ❋, aux îles St-Marcouf.

Adjudans de place : Le capitaine De Villeneuve ❋, le lieutenant Prunier ❋, à Cherbourg; Dubreuil O ❋, chev. de la couronne de fer, au Fort-Royal; Bardin ❋, au fort Querqueville; le capitaine Le Clerc, à la redoute du Roule.

Secrétaires de place : Le lieutenant Georges ❋ *(archiviste)*, à Cherbourg; l'adjudant Giel, au Fort-Royal; l'adjudant Simon, au fort la Hogue.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Directeur : Le colonel Hortet O ❋, à Cherbourg.

Sous-directeur : Le chef-de-bataillon Plivard ❋, à Cherbourg.

Capitaines : Dezert, à la Hogue; St-Pern ❋, à Granville.

Contrôleur d'armes : Boutemy, à Cherbourg.

Garde de 2e classe : Lemoine, à *id.*

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonel directeur : Bodson-de-Noirefontaine O ❋, à Cherbourg.

Chef-de-bataillon : Courtois ❋, ingénieur en chef, à Cherbourg.

Capitaines : De Mondésir, chef du génie,

à Cherbourg ; Groult, *id.*, à Carentan, St-Lo et la Hogue ; Demontiers, *id.*, à Granville.

RECRUTEMENT.

Capitaine : Escher ❋, à Saint-Lo.

REMONTE.

Commandant du dépôt : Le lieutenant-colonel Tarlé ❋, à Saint-Lo.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Capitaine : Lemercier ❋, à Saint-Lo.



MARINE ROYALE.

1er ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM.

CHEFS DE SERVICE.

Préfet maritime : le contre-amiral, baron Lemarant GO❋. *Major de la marine* : le capitaine de vaisseau Duval-d'Ailly❋. *Commissaire principal, chef d'administration* : Gachot ❋. *Directeur des constructions navales* : Lefebvre❋. *Directeur des mouvemens du port* : le capitaine de vaisseau Lamarche❋. *Chef de bataillon, directeur de l'artillerie* : Le Lubois-de-Marsilly❋. *Directeur des travaux hydrau-*

liques et bâtimens civils : Fouques-du-ParcO❋. *Inspecteur de la marine* : Perroty ❋.

CORPS DES OFFICIERS.

Capitaines de frégate : Génebrias ❋, Jourdan❋, De Peronne❋, Durand❋, Bosc❋, Derubé❋, Lemarié❋, Ransonnet ❋, Gay-de-Taradel❋.

Capitaines de corvette : Marc ❋, Suin ❋, Lefebvre, Couey ❋.

Lieutenans de vaisseau : Quandalle, Aubry-de-la-Noë ❋, Zilof-de-Créquy ❋, Lempereur ❋, Saffrey, Plongeon ❋, Boignet, Davy, Lévêque, Collignon, Allain, Desrousseaux, Bellenger, Vrignaud, Sallenave ❋, Pouyer, Quernel, Gachot.

Lieutenans de frégate : Lambert, Girard, Normand, Rigault-de-Genouilly, Gallien, Renaudeau, Villard, Bernaert, David, Allix, Esnol, Vigneux, Gachot, Hue-de-Caligny, Foy, Troudet, Destremeau, Delacour, Colas.

CORPS ROYAL DES ÉQUIPAGES DE LIGNE.

Capitaine de vaisseau commandant la division : Laurens-de-Choisy ❋. *Capitaine de corvette, commandant en second* : Vallin ❋. *Lieutenant de vaisseau, capitaine d'habillement* : Rivet ❋. *Idem chargé du casernement* : Quesnel. *Capitaine d'infanterie, faisant fonctions de chef-de-bataillon rapporteur* : D'Arnaud ❋. *Capitaine d'infanterie de marine, adjudant-major* : Lemaistre ❋. *Chirurgien-major* : Ferré ❋.

15e COMPAGNIE DU RÉGIMENT D'ARTILLERIE DE MARINE.

*Capitaine-commandant** : Teulières.

5e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Capitaine-commandant : Moulin ✵. *Capitaine en 2e* : Raoul.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

Chef-de-bataillon, directeur : Le Lubois-de-Marsilly ✵. *Capitaine en 1er, adjudant du parc*, Cartault-de-la-Verrière ✵. *Capitaine en 2e, idem* : Cambernon.

GÉNIE MARITIME.

Directeur des constructions navales : Lefebvre O✵. *Ingénieur de 1re classe, sous-directeur* : Rigault-de-Genouilly ✵. *Ingénieur de 2e classe* : Daviel ✵. *Idem* : Leroux O✵. *Sous-ingénieurs de 2e classe* : Lamaëstre, Robert, Cochon-de-Lapparent.

ADMINISTRATION.

Commissaire principal, chef d'administration: Gachot ✵. *Commissaire de 2e classe* : Lefranc ✵. *Idem* : Roussin. *Sous-commissaires de 1re classe*, Besnard ✵; *de 2e*, Lepigeon-de-Vierville, Lemarié, Lefranc.

Commis principaux : Folliot-Fierville, Lebouffy, Naudet, Feret, Gachot.

INSPECTION.

Inspecteur de 2e classe : Perroty ❋. *Sous-inspecteurs de 1re classe*, Dastugue ❋ ; *idem de 2e*, Grée. *Commis principal* : Duchemin.

SERVICE DE SANTÉ.

Second médecin en chef : Obet ❋. *Second chirurgien en chef :* Duret ❋. *Pharmacien de 1re classe* : Guyon. *Chirurgien de 2e* : Duchevreuil. *Pharmacien d'idem* : Dubots.

TRIBUNAL MARITIME.

Commissaire du Roi, rapporteur : Debout.

TRAVAUX HYDRAULIQUES ET BATIMENS CIVILS.

Directeur : Fouques-Duparc O ❋. *Ingénieur en chef de 2e classe* : Leroux ❋. *Ingénieur ordinaire de 2e classe* : Virla.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES.

Commissaire : Bonjour. *Sous-commissaire* : Dehon. *Garde-magasin* : Jossand. *Contrôleur de 2e classe :* Rihouet.

GENDARMERIE MARITIME.

Capitaine-commandant : Couraye-Duparc.
Aumônier de l'hôpital : Lemoigne.
Professeur d'hydrographie : Lemonnier.
Trésorier des invalides : Pasquier.

PORT DE LA HOGUE.

Commis principal, chargé du service des classes : Costagliola. *Trésorier des invalides :* Jennet.

2e ARRONDISSEMENT MARITIME.

GRANVILLE.

Commissaire d'inscription : Duboscq.
Trésorier des invalides : Girard.
Professeur d'hydographie : De Crevoisier.
Commis de 1re classe : Girodroux.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE CHERBOURG.

MM.

Directeur, à Cherbourg, Cadran ✠. *Inspecteurs*, à Cherbourg, Eudel ; à Granville, Pringaus. *Sous-inspecteurs divisionnaires :* Delagrené, à Avranches; Desbois, à Lessay.

INSPECTION DE GRANVILLE.

Receveur principal à Avranches, Guarin-de-Vitry. *Idem* à Granville, Gaslonde. *Sous-inspecteur sédentaire*, à *id.* Jolly. *Contrôleur*

aux entrepôts, à *id.* James-Duhamel. *Commis principal à la navigation*, à *id.* Boessel-du-Buisson. *Capitaine de brigades*, à Haut-Courtils, Helleu. *Contrôleurs de brigades*, à Genets, Le Forestier; à Granville, Mathelin; à Pirou, Le Mazurier; à Carteret, Cavanagh.

INSPECTION DE CHERBOURG.

Receveur principal, à Cherbourg, Mahieu. *Sous-inspecteur sédentaire*, à *id.* Leroy. *Contrôleur aux entrepôts*, à *id.* Vandal. *Commis principal à la navigation*, à *id.* Gentil. *Contrôleurs de brigades*, à Beaumont, Mahaud; à Cherbourg, Le Sieur; à Barfleur, Massard-la-Houssaye; à Ste-Mère-Eglise, Perrin.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE SAINT-LO.

MM.

Directeur : Dupont.
Agent comptable : Houel (Ephrem).
Vétérinaire : Diguet.

POSTES AUX LETTRES.

(Départ, tous les jours, pour tous les points de la France).

MM.

Inspecteur du département : Olivier, à Saint-

Lo. *Directeur comptable :* Deslandes ❋, à *id.* *Sous-inspecteur :* Delaporte, à Avranches.

Directeurs et directrices : Huet, à Avranches; mme Despointes, à Barfleur ; mlle Louvel, à Bréhal; Prot, à Carentan; Lengray, à Cherbourg ; mme Guillebert, à Coutances ; mme ve Lubis, à Gavray ; mme Clément, à Granville ; mme Quintard, à Montebourg ; Boursin, à Mortain ; Vaultier, à Périers; mme Ghequier, à Pontorson ; Ruby, à St-Hilaire-du-Harcouet ; mme Partiot, à Saint-James ; Le Roux, à Sainte-Mère-Eglise ; mlle Vaultier, à St-Vaast-la-Hogue; mme Debon, à Sourdeval ; mme Laude, à Torigni ; mme Belliard, à Valognes ; Pitel, à Villedieu ; mlle Hebert, à Saint-Sauveur.

MESSAGERIES ROYALES ET GÉNÉRALES.

Directeurs. MM. Mauger, à Saint-Lo ; Desrez, à Carentan ; Jouenne, à Valognes ; Viel, à Cherbourg ; Voisin, à Coutances ; Picquenard, à Granville ; Dès-Alleurs, à Avranches ; Le Tellier, à Villedieu.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'ASSISES.

Les Annuaires de 1829 et 1831 offrent un

résumé des jugemens rendus par la cour d'Assises de Coutances pendant les années 1828, 1829 et les 3 premiers trimestres de 1830; voici la continuation de ce résumé.

ANNÉE 1830. 4e *trimestre*. Dans la session de ce trimestre, sur 29 accusés, 5 ont été condamnés à mort (3 ont obtenu commutation de peine); 4, aux travaux forcés à temps; 3, à la réclusion; 6, à l'emprisonnement: 11 ont été acquittés.

ANNÉE 1831. 1er *trimestre*. Sur 27 accusés, 8 condamnés aux travaux forcés à temps; 7, à la réclusion; 7, à l'emprisonnement; 4, acquittés; 1, dans une maison de correction. 2e *trimestre*. Sur 35 accusés, 1 condamné à mort (contumace); 8, aux travaux forcés à temps (3 par contumace); 9, à la réclusion; 5, à l'emprisonnement: 12, acquittés. 3e *trimestre*. Sur 26 accusés, 1 condamné aux travaux forcés à perpétuité; 5, aux travaux forcés à temps; 3, à la réclusion; 4, à l'emprisonnement: 13 acquittés. 4e *trimestre*. Sur 31 accusés, 2 condamnés aux travaux forcés à perpétuité (1 contumace); 7, aux travaux forcés à temps; 6, à la réclusion; 6, à l'emprisonnement: 10, acquittés.

ANNÉE 1832. 1er *trimestre*. Sur 27 accusés, 2 condamnés aux travaux forcés à perpétuité; 9, aux travaux forcés à temps; 2, à la réclusion; 5, à l'emprisonnement: 9, acquittés. 2e *trimestre*. Sur 15 accusés, 2 condamnés aux travaux forcés à temps; 1, à la réclusion; 6, à l'emprisonnement: 6 acquittés. 3e *trimestre*. Sur 33 accusés, 3 condamnés à mort (le jugement a été cassé, et les accusés ont

été renvoyés devant les Assises du Calvados, qui les ont condamnés tous les 4 à la peine de mort); 2, aux travaux forcés à perpétuité; 4, aux travaux forcés à temps; 3, à la réclusion; 9, à l'emprisonnement: 12 acquittés.

TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A AVRANCHES.

MM.

Président : Motet; *juge d'instruction*, Le Dieu-Ruaudière; *juge*, Rioult-de-Montbray; *suppléans*, Guérin-Duchemin, La Hougue; *procureur du Roi*, Dubois; *substitut*, Lemarié.

Avocats : Salles, *bâtonnier ;* Janvresse, La Hougue, Leroux-Delaunay, Guérin-Duchemin, Vallée, Guérin fils, Gauquelin, Fontaine, Hue, Maillard jeune, Godin, Delouche, Loyer, Abraham-Dubois jeune, Louvel, Delongraye, Bondelet, Turgis, Robillard-de-Beaurepaire, Carbonnet jeune, Guérin-Duvivier, Maufras, Chrétien-de-Montreuil, Touquerand, Turgot, Barenton, Dauxais.

Avoués : Dubois, Soulâtre, Lebeurier, Lebourlier, Bereult, Ameline, Tullet, Turgot, Hersent, Lelimousin, Foucher.

Huissiers audienciers : Chesnay, Maufras, Levident, Restout, Bataille, Lefrançois, Pepin, Le Gros, Guérin.

Huissiers non-audienciers : à Avranches, Touquerand, Lhoste; à Brecey, Boudier,

Duval ; à Ducey , Lerocher , Fleury ; à Granville , Cottereau , Jouenne , David , De St-Planchez ; à la Haye-Pesnel , Le Mains, Lepenant , Jouenne; à Pontorson , Delouche, Provost , Marion ; à Saint-James , Belloir, Depincé, Simon ; à Sartilly , Benoist, Poidevin ; à Villedieu , Loyer-Boudier , Béatrix-Loges , Lemaistre , Beust.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A CHERBOURG.

MM.

Président : Vrac ; *juge d'instruction ,* Couppey ; *juge ,* Delaporte ; *suppléans* , Rossignol , Asselin , Leguillon ; *procureur du roi* , Bottin-Desylles ; *substitut* , Fossey ; *greffier* , Ludé.

Avocats : Noel-du-Marais , Queslin , Le Buhotel , Rossignol , Hervieu , Laplanque , De Bout , Leguillon , Hervieu (Eugène), Bonfils , Dumont-Moulin , Foulon.

Avoués : Duvivier, Chevrel, Salley , Belin , Tarel , Mahieu.

Huissiers audienciers : Pierrot , Le Griffon , Mabire.

Huissiers non-audienciers : A Cherbourg , Lemétais , Lerouvillais , Lemière, Cauvin , Allain, Millet, Janvry ; à Beaumont, Linotte, Lecouvey ; aux Pieux , Lenetrelle , Millet ; à Octeville , Lefevre , Nicolet ; à St-Pierre-Eglise , Gibert , Boullard.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A COUTANCES.

MM.

Président, Dusaussey (Alphonse); *président honoraire*, Lebrun ; *vice-président* , Troye : *juges d'instruction* , Bourdon ; *juges*, Massy père , Le Maître, Dusaussey (Constant) , Letrescher , Delalande, Le Mansois-Duprey; *suppléans*, Lebrun, Dudouyt , Leloup , Hervieu ; *procureur du roi*, Blouet ; *substituts*, Lemonnier-Gouville , Delahaye ; *greffier* , Martin.

Avocats : Leloup , Jourdain-de-Beaulieu, Guesney , Massy-des-Maisons , Lebuffe , Dudouyt, Jehanne, Legallet, à la Haye-du-Puits; Lebrun , Morin (Victor), Le Cordier , Grandin père , Grandin fils , Hébert , Rosselin-du-Vivier , Pottier fils , Hervieu , Chauvet fils , Vimont , Pilevesse , à Périers ; Pigeon-Létan, Leloup fils, De Ste-Marie , Michaud, Quenault.

Avoués : Delcourt , Maillard , Guerard , Rachinel , Marie, Leloutre , Tardif , Cardin, Lécrivain , Sevestre , Jehenne.

Huissiers audienciers : Guerin , Boulan , Le Rendu aîné , Picot , Cariot, Le Rendu jeune.

Huissiers non-audienciers : à Coutances , Marie , Tellot , Menard , Hubert , Dingouville , Durand ; à Bréhal , Hamelin , Belin , Le Peinteur ; à Cérences , Le Gallais , Poulain , Belin ; à Bricqueville-sur-Mer , Godefroy ; à Gavray , Bouhours , Duchemin, Boudier , Delahaye ; à Hambye , Beau-

fils, Lefranc ; à la Haye-du-Puits, Landragin, Langlois, Chanteux ; à Périers, Le Bellier, Vibet, Carbonnel, Hulmer ; à Cerisy-la-Salle, Heudes, Dameron ; à Lessay, Letourneur, Menard ; à Quettreville, Godefroy ; à Saint-Malo-de-la-Lande, Levionnais,

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A MORTAIN.

MM.

Président : Demezange ; *juge d'instruction*, Paris ; *juge*, Le Court ; *suppléans*, Bernard-Duparc, Poullain-la-Croix, Alais ; *procureur du roi*, Lentaigne. *substitut*, Bréhier ; *greffier*, Champs.

Avocats : Bernard-Duparc, *bâtonnier* ; Poullain-la-Croix, Bonnesœur père, Miquelard, Bonnesœur fils, Clouard, Alais, Collibeaux (Hippolyte), Poullain-la-Croix fils, Noel, Champs, Piel.

Avoués : Clouard père, Bernard fils, Cordoën ✻, Mitaine, Amand, Robbes, Heurtault.

Huissiers audienciers : Thomas aîné, Chevrier, Hedou, Le Bansais, Le Chartier.

Huissiers non-audienciers : à Mortain, Ferré, Thomas le jeune, Le Franc ; à St-Hilaire-du-Harcouet, Le Chevalier, Miquelard, Dupont ; à Sourdeval, Trochon, Douettée, Le Prince ; à Juvigny, Besnier ; à Reffuveille, Barbot ; au Teilleul, Deslandes, Le Bigot ; à Barenton, Cahu, Dary ; à Chalandrey, Desmonts ; à St-Pois, Margerie ; à Isigny, Cordon.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A SAINT-LO.

MM.

Président : Hervieu-Laplanche ; *juge d'instruction*, Le Chevalier-Duperrey ; *juge*, Montcuit ; *suppléans*, Delacotte, Lecampion, Blet ; *procureur du roi*, Diguet ; *substitut*, Lefevre ; *greffier*, Adeline.

Avocats : Vaultier, *bâtonnier* ; Lepegois, Hulmel ☼, Formey-St-Louvent, Delacotte, Vialatte, Hulmel fils, Adam, Houyvet, Groualle, Blet, Beaufils, Dieu-Labrasserie, Le Campion, Yvetot, Le Jolis-de-Villiers, Caillemer (Charles), Bottin, Benoist, Poret, Heudeline, Le Bas, Dubois, Houel (Eutime), Denis, Groualle (Duclos), Vaultier fils, Lacour.

Avoués : James, Just Savary, Lainé, Bernard, Guelle, Ruel, Pouchin, Douchin, Chauvin, Lemelletier.

Huissiers audienciers : Olivier, Verable, Lavalley, Hodey, Angoville, Lemariey, Pagel, Dupont.

Huissiers non-audienciers : à St-Lo, Sanson, Douchin, Touroude, Enouf, Damecourt, Trefeu, Osouf, Lefêvre, Jouet, Guérin ; à Carentan, Foucher, Leury, Lallemand ; à Torigni, Pezeril, Lemaire, Deschamps ; à Percy, Gohier, Heuzebrocq ; à St-Clair, Letellier ; à Cerisy-la-Forêt, Guelle, Godey ; à Tessy, Regnault, Hurel, Pezeril ; au Pont-Hébert, Tabart ; à Saint-Jean-de-Daye, Pezeril ; à Marigny, Osmond ; à Canisy, Mezeray.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A VALOGNES.

MM.

Président : Dorléans ✱ ; *juge d'instruction* : Le Fillastre-de-la-Luzerne ; *juges* : Premer, Revel ; *suppléans*, Delalande, Lerat, Le Cauf ; *procureur du roi*, Le Batard-de-Lisle ; *substitut*, Prémont ; *greffier*, Avril.

Avocats : Delalande, *bâtonnier*; Lerat père, Moitié, Cardronnet, Le Cacheux, Massieu, Duchemin, Legendre, Clement, Mauger, Lepelletier, Salles, Le Cauf, Lerat fils, Enouf, Divetain.

Avoués : Marguerie, Othon, Bouchard-Desfontenelles, Leledy, Le Goupil, Macé, Maurouard, Grisel, Ramillon, Boutry.

Huiseiers audienciers : Maurouard, Claringue, Levéel, Couillard, Burnouf, Le Vaufre.

Huissiers non-audienciers : à Valognes, Dumesnil-Deschevaux père, Caillard père, Falaise, Aubert, Rouy, Belin; à Montebourg, Cuquemel, Orry, Mabire; à Sainte-Mère-Eglise, Jacques, Villette, Grisel; à Picauville, Pinchon, David; à Saint-Sauveur, Vernier, Dubos, Fossey; à Portbail, Hamel; à Barneville, Bazire; à Bricquebec, Pain-Lafontaine, Le Belier, Dumesnil-Deschevaux fils; à Quettehou, Le Barbanchon; à Saint-Vaast, Duhommet, Caillard fils, Jourdain; à Barfleur, Blanchemin.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

GRANVILLE.

MM.

Président : Malicorne ; *juges*, Du Coudray, Lahoussaye, Varin ; *suppléans*, Leclerc, Clément.

CHERBOURG.

Président : Le Costé ; *juges*, Delachapelle, Formage, Boulanger, Antenor Mauger ; *suppléans*, Noblet, Liais, Bonfils, Bonissent.

COUTANCES.

Président : Piton ; *juges*, Lebreton, Tellot, Le Mare, (banquier) ; *suppléans*, Le-Pelletier, Le Mière.

SAINT-LO.

Président : Follin ; *juges*, Leconte, Cornet, Roulland ; *suppléans*, Duprey, Lecluze-Biard.

JUGES DE PAIX.

MM.

Arrondissement d'Avranches. Dubecquet, à Avranches ; Morin, à Brecey ; Delaroche,

à Ducey ; Hugon, à Granville; Maillard, à la Haye-Pesnel; Chauvel, à Pontorson; Cantilly, à St-James; Maillard, à Sartilly; Masselin-Fouleric, à Villedieu.

Arrondissement de Cherbourg. Dumont-Moulin, à Cherbourg; Le Buhotel, à Beaumont; Gesland, aux Pieux; Hignard, à Octeville; Desvaux-Laporte, à Saint-Pierre-Eglise.

Arrondissement de Coutances. Brohier-Letinière, à Coutances; Briens, à Bréhal; Hébert, à Cerisy-la-Salle; Piel-Feronnière, à Gavray; Le Bailly, à la Haye-du-Puits; Jourdan, à Lessay; Ernouf, à St-Malo-de-la-Lande; Lecomte, à Montmartin-sur-Mer; Avril, à Périers; Leloutre, à St-Sauveur-Lendelin.

Arrondissement de Mortain. James, à Mortain; Davy, à Barenton; Cocard, à Isigny; Helie, à Juvigny; Poullard, à St-Pois; Le Rebours-Pigeonnière, à Saint-Hilaire-du-Harcouet; Levivier, à Sourdeval; Tusson, au Teilleul.

Arrondissement de Saint-Lo. Havin, à St-Lo; Pilon, à Saint-Clair; Lainé, à Carentan; Ozenne, à Canisy; Labarre, à Marigny; Le Cocq, à Saint-Jean-de-Daye; Caillemer, à Tessy; Estur, à Percy; Danican, à Torigni.

Arrondissement de Valognes. Sanson, à Valognes; Caillet, à Barneville; Viel-Deslongchamps, à Bricquebec; Euvremer, à Sainte-Mère-Eglise; Massieu, à Montebourg; Le Gendre, à Quettehou; Bottin-Desylles, à St-Sauveur-le-Vicomte.

NOTAIRES.

MM.

ARRRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

A Avranches, James-Duhamel, Boudent; à la Chapelle-Urée, * ; à Brecey, Lefêvre; à Ducey, Baron, Heuzé; à Granville, Durier, Levionnais, Dubois; à la Haye-Pesnel, Nelet, Morin; à Pontorson, Morel, Jourdan; à St-James, Lemasurier, Delaroche; à Sartilly, Desfeux, Doussin; à Villedieu, Vimont; à Saultchevreuil, Godefroy.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

A Cherbourg, Morin, Poret-Lacouture, Nicolet, Le Barbanchon; à Beaumont, Le Cerf; à Ste-Croix-Hague, Millet; aux Pieux, Lechevalier, Querier-Desrosiers; à Octeville, Quoniam; à Tourlaville, Enol; à Saint-Pierre-Eglise, Michel; à Gonneville, Richer.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A Coutances, Guillot, Piton, De Brucourt; à Cérences, Maheu; à Bréhal, Dumont; à Cerisy-la-Salle, Jehenne; à Roncey, Lepeinteur; au Mesnil-Garnier, Mauger; à Gavray, Lefevre; à Hambye, Pignolet, à Prétot. Lecordier; à la Haye-du-Puits, Bataille, Mahault; à Lessay, Fauvel; à

Pirou, Harasse; à Blainville, Turquetil, Lesage; à Montmartin-sur-Mer, Bourdon; à Quettreville, Delepault; à Périers, Le Rendu, Flambart; à Saint-Sauveur-Lendelin, Joret, Girard.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

A Mortain, Queslier, Le Roi, Chrétien; à Barenton, Bechet; à St-Cyr-de-Bailleul, Ozouf fils; à Saint-Hilaire-du-Harcouet, Brehier, Anger, Barbey; à Isigny, Demirleau: à Juvigny, Jamet, Grossin; à Coulouvray, Montaufray; à Saint-Pois, Dâlin; à Sourdeval, Trochon, Rondel; au Teilleul, Renault, De la Broise; au Buat, Bidard.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

A St-Lo, Gosselin, Rouelle, Caillemer; à Canisy, Girard; à Saint-Samson, Gaumain; à Carentan, Le Noel aîné, Le Noel jeune; à Marigny, Michel; à la Chapelle-en-Juger, Delapeintrerie; à Percy, Gendrin-Dumesnil; à Montbray, Daniel; à St-Clair, Letouzé; à Cerisy-l'Abbaye, Pezeril; au Pont-Hébert, Pimor aîné; à Saint-Jean-de-Daye, Moncel; à Tessy, Jourdan; à Domjean, Lesage; à Torigni, Le Hodey, Hébert-de-la-Vicomterie.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

A Valognes, Benoist, Sanson, Langlois fils;

à Brix, Travers ; à Barneville ; Pellecât ; à Bricquebec, Hébert, Le Rendu ; à Ste-Mère-Eglise, Cirou ; à Picauville, Duhommet ; à Ste-Marie-du-Mont, Hubert ; à Montebourg, Cuquemel, Guerin ; à Barfleur, Cleret ; à Quettehou, Bouillon ; à Saint-Vaast, Lepiney ; à St-Sauveur, Hamel, Tirel ; à Portbail, Fenouillière.

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Montier-Paumerie, à Avranches ; Bonissent, à Cherbourg ; Fatout, à Coutances ; Giron, à Granville ; Engerrand-Dudemaine, à Saint-Lo ; Foucher, à Valognes.

COURTIERS DE COMMERCE.

A Granville, MM. Guillebot, Hamel ; à Cherbourg, Hervieu, Jouanne, Le Magnen, Morvant ; à Saint-Vaast-laHogue, Maniché, Gallerand.

COMMISSAIRES DE POLICE.

MM. Oursin-Lamarzelle, à Avranches ; Maubant, à Granville ; Souques, à Cherbourg ; Le Moyne, à Coutances ; Le Bouteiller, à Saint-Lo ; Colin, à Valognes.

CULTES.

CULTE CATHOLIQUE.

MM.

Evêque de Coutances : Dupont-Poursat ✻.

Vicaires généraux : L'Hermite, archidiacre de l'est ; Dupré, *id.* du centre.

Vicaires généraux honoraires : Cotteret, évêque de Caryste, chanoine de Saint-Denis; Dancel, év. de Bayeux ; Bosvy, chanoine; Mauger, *id.* ; Lesplu-Duprey, curé d'Avranches, archidiacre du sud ; Rouiland, curé de Valognes ; Morin, curé de Mortain ; Adeline, curé de Saint Lo ; Bricquet, curé de Cherbourg.

Secrétaire de l'évêché : Cornu ; *sous-secrétaires*, Michel, Lequesne-Blot.

Chanoines titulaires : Bosvy (grand chantre), Mauger (théologal), Sorel, Cornu, Leroux, Doyère, Fleury, Lecanu.

Chanoines honoraires résidans : Semelle, Leroux, Liber, Pacquet, Gilbert.

Missionnaires du diocèse : Harel, directeur; Helleu, Painblanc, Leclerc, Bosmel, Moisson, Buhot, Guérin.

Il est mort, en 1831, 43 ecclésiastiques. En 1832, M. l'évêque a ordonné 56 prêtres, 12 diacres et 65 sous-diacres.

SÉMINAIRE. *Supérieur* : Mauger. *Directeur*,

Hérambourg. *Econome*, Semelle. *Professeurs* : d'écriture sainte, Gilbert; de morale, Buhot; de dogme, Lecler et Desfeux. *Répétiteur*, Menand. — Nombre des élèves de 1re année, 53; de 2e, 54; de 3e, 73.

ECOLE SÉCONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE COUTANCES. Supérieur : Liber. *Professeurs* : Lebrec, Delafosse, Ginard, Truffault. Cet établissement a 130 élèves.

ECOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ABBAYE-BLANCHE. Supérieur : Caillemer. *Professeurs* : Regnault, Hébert, Marye, Boursin, Mesnil. Cet établissement a 109 élèves.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES. *Hommes.* Une maison de trappistes, à Bricquebec. — Frères des écoles chrétiennes, à Coutances, Mortain, Avranches, Valognes et Cherbourg. — Une maison des missions diocésaines, à Villiers. Directeur, M. Harel.

Femmes. Augustines hospitalières, à Coutances et Barenton. — Augustines réformées à Carentan, Valognes et Torigni. — Ursulines, à Avranches et Mortain. — Bénédictines, à Valognes. — Carmélites anglaises venues de Poole (Angleterre) en 1825, à Valognes, depuis 1830. — Trinitaires, à St-James. — Sœurs de la charité, à Valognes, Avranches et Cherbourg. — Filles de la sagesse, à Cherbourg, Valognes et Pontorson. — Sœurs de la providence, à Coutances, Périers, Cherbourg et St-Eny. — Sœurs de la miséricorde, à Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Sœurs de St-Thomas-de-Villeneuve, à Avranches et Saint-James.

CULTE PROTESTANT.

M. Horace Gourjon, bachelier en théologie, de l'université royale de Strasbourg, a été nommé, par le consistoire de Caen, à la place de pasteur, nouvellement créée à Cherbourg. Son installation s'est faite le 19 février 1832.



COLLÉGES COMMUNAUX.

MM.

Collège d'Avranches. Principal et régent de physique, Delaunay; de mathématiques, Chauvet; de philosophie, Foucault; de rhétorique, Turgis; de 2e, Chancé; de 3e, Le Bourgeois; de 4e, Le Moine; de 5e, Groult; de 6e, Duprateau; de 7e, Benoist.

Collège de Cherbourg. Principal et régent de 2e, Le Bruman; de mathématiques, Lemur; de rhétorique, Durand; de 3e, Ragonde; de 4e, Colleville; de 5e, Delachapelle, de 6e, Le Barrier; de 7e, Marie.

Collège de Coutances. Principal et régent de philosophie, Guerin; de mathématiques, Baucher; de rhétorique, Le Cocq-de-la-Garde; de 2e, Alexandre; de 3e, Duperrousel; de 4e, Gosselin; de 5e, Leloup; de 6e, Créances; de 7e, Isabet.

Collège de Mortain. Principal et régent de rhétorique et de 2e, Fouquet; de philosophie et de mathématiques, Martin; de 3e et de

4e, Renard; de 5e et de 6e, Denis; de 7e, Bernard.

Collége de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Principal et régent de 2e, Canterel; de 3e et de 4e, Juliard; de 5e et de 6e, Raulin; de 7e, Raulin.

Collége de Saint-Lo. Principal et régent de philosophie, Le Monnier; de mathématiques et de physique, Mourière; de rhétorique, Travers; de 2e, l'abbé Dorival; de 3e, Gauquelin; de 4e, Chuquet; de 5e, Le Boutellier; de 6e, Dieu; de 7e, Hébert; de 8e, Brionne.

Collége de Valognes. Principal et régent de philosophie, Amiard; de mathématiques et de physique, Baude-Desforges; de rhétorique, Bailhache; de 2e, Lahaye; de 3e, Le Boucher; de 4e, Goubeaux; de 5e, **; de 6e, Canivet; de 7e, Malitourne.



COMITÉS GRATUITS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Comité de St-Lo. MM. Havin (suppléé par M. Le Sage), Lemonnier, Pilon, Hébert-la-Vicomterie, Le Brun, Gendrin-Dumesnil, Sanson-la-Valesquerie, Hervieu.

Secrétaire, M. Travers.

Comité de Carentan. MM. Laisné, ***, Gouville, Lechevalier.

Secrétaire, M. Gislot.

Comité de Valognes. MM. Pelée-Devarennes, Grisel, Sanson, Barbey, Gallemand, Cirou.

Secrétaire, M. Amiard.

Comité d'Avranches. MM. Olivier, Delaunay, Delanoe, Salles, Surseois, Loyer.

Secrétaire, M. Boyssou.

Comité de Granville. MM. Girodroux, Touquerand, Follain, Garnier, Epron-la-Horie, Le Coupé, Pinsonnet.

Secrétaire, M. Hue (Maurice).

Comité de Mortain. MM. Bonnesœur, Roullin, Poullard, N. *, N. *.

Secrétaire, M. Fouquet.

Comité de Cherbourg. MM. Cabart, Desvaux-Laporte, Lanchon, Le Bruman, Le Buhotel, avocat; Le Buhotel, juge de paix; Ch^es^ Asselin, Le Mansois-Duprey, Dumont-Moulin, Claston.

Secrétaire, M. Couppey.

Comité de Coutances. MM. Le Chanteux, Le Febure, Dudouyt, Brohier-Letinière, Guerin, Quesnel, Basmesnil, Harasse.

Secrétaire, M. Le Tertre.



COMMISSION DE SURVEILLANCE

De l'école normale primaire du département de la Manche.

Cette Commission composée de 5 membres a été créée par arrêté de M. le Préfet, en date du 27 août 1832.

Membres : MM. le Préfet, *président;* le maire de la ville de Saint-Lo; le principal du collége; Tostain, ingénieur; Travers, *secrétaire.*

ANNONCES

ET AVIS DIVERS.

(Dans cette partie de l'Annuaire, nécessitée par l'absence de tout journal, de toute voie effective de publicité dans notre département, seront gratuitement annoncés tous les ouvrages dont nous aurons reçu un exemplaire *au moins*, toutes les feuilles périodiques que leurs rédacteurs prendront l'engagement de nous envoyer pendant une année. On y admettra également les *Avis* relatifs au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, etc., à raison de 50 centimes par ligne (1). Peu d'annonces seront reçues après le 1.er octobre).

N. B. *Les lettres et paquets qui ne sont pas affranchis restent à la poste.*

JOURNAUX

ET RECUEILS PÉRIODIQUES.

Le Messager des Chambres, journal *quotidien.* Prix : 20 fr. pour 3 mois, 80 fr. pour l'année. Quelques journaux ont tenté d'imiter le *Messager des Chambres* en donnant aussi une 2e édition pour les départemens ; mais aucun n'est parvenu à publier un bulletin du

(1) On prendrait des arrangemens pour des articles d'une grande étendue.

matin aussi complet. On peut toujours dire de lui qu'il donne la plupart des nouvelles 24 heures avant les autres. Les bureaux sont, à Paris, rue des Filles-St-Thomas, n° 17.

Revue Normande. Cet excellent recueil de format in-8°, publié par M. De Caumont, est au second volume. Le prix des diverses livraisons qui forment un volume est de 15 f. On s'abonne à Caen, rue des Carmes, n° 22.

Journal des Connaissances utiles, à 4 fr. par an. Il paraît, le 5 de chaque mois, une livraison composée de 168000 lettres, équivalant à 300 p. in-8° et contenant ainsi, pour moins de 7 sous, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en France et à l'étranger de nouveau, d'applicable, d'usuel et d'utile.

Mémorial *encyclopédique et progressif des connaissances humaines* ou Revue mensuelle des découvertes et acquisitions de l'esprit humain. Chaque cahier contient l'analyse de tout ce que les journaux et recueils français et étrangers, les ouvrages, brochures, mémoires, séances des Sociétés savantes, ont offert de nouveau et d'intéressant, dans *les sciences*, *lettres et beaux-arts*, *les arts industriels*, *manufacture et métiers*, *l'histoire*, *la géographie*, *et les voyages*, durant le mois précédent, avec des *notices biographiques* sur les hommes distingués morts récemment et le *catalogue*

de tous les bons ouvrages publiés ou réimprimés. Ce recueil est rédigé avec l'assistance du conseil de perfectionnement de l'Union encyclopédique pour la propagation des connaissances utiles, sous la direction de M. C. Bailly-de-Merlieux. Il se compose, par année, de 12 cahiers de 128 pages ou trois forts volumes grand in-32, ou de 12 cahiers de 32 pages formant un volume grand in-8° à 2 colonnes : prix d'abonnement pour Paris, par an 10 fr. ; par semestre 5 fr. 50 ; chaque cahier séparément 1 fr. ; pour les départemens, par an 11 fr., par semestre, 6 fr., chaque cahier séparément 1 fr. 15 ; pour l'étranger, par an 12 fr. ; par semestre, 6 fr. 50 ; chaque cahier séparément 1 fr. 30. On adressera un cahier pour specimen aux personnes qui en feront la demande. La 1re et la 2e année ont été réimprimées sous le titre de *Archives universelles des progrès, inventions, perfectionnemens, découvertes, faits en* 1831, *dans toutes les branches des connaissances humaines et dans toutes les parties du monde*, 2 vol. grand in-8° à 2 colonnes, ou 6 forts vol. grand in-32, papier vélin. Prix 19 fr. 21 c. Les demandes doivent être adressées franco, à la direction, rue du Jardinet, n° 8, à Paris.

LE CABINET DE LECTURE. — *Littérature, histoire, biographie, sciences et arts, ouvrages nouveaux, mémoires, voyages, nouvelles, esquisses de mœurs, anecdotes, tribunaux, revue des journaux, théâtres, modes, etc.*

Les Annuaires de 1831 et de 1832 ont fait

connaître ce vaste répertoire de littérature périodique. De nouveaux et nombreux motifs nous engagent à recommander cet excellent journal, le plus curieux comme le plus considérable recueil qui sorte des presses parisiennes.

Pendant près de deux années, il a paru in-folio (double du *Moniteur*). On ne pouvait se dissimuler les inconvéniens de ce format gigantesque. Les réclamations de 2000 abonnés déterminèrent enfin les rédacteurs à chercher une dimension aussi étendue sous une forme plus commode. En prenant l'in-4.° le problème fut résolu, et le public y gagna près d'un tiers. Le grand format avait 20 colonnes; le nouveau en a 48, dont chacune est plus considérable que la moitié d'une colonne du grand format.

Malgré cette augmentation qui date du 1.er février 1831, *le prix du journal* est demeuré le même : une table des matières est distribuée gratis à la fin de chaque semestre.

Le Cabinet de lecture avance dans sa 4.e année, et sa réputation s'accroît dans sa marche. Aucun recueil, en effet, ne présente autant d'avantages. C'est une bibliothèque variée, un sallon littéraire à domicile, qui s'adresse à tous les genres de lecteurs, et où l'on trouve souvent de l'instruction et toujours de l'intérêt. Chaque n°. renferme de 2 à 300 pages in-8°. Sa collection d'une année représente donc *soixante-douze* vol. in 8°. (caractère cicéro).

Malgré les frais nouveaux des actionnaires pour faire de ce journal un recueil com-

mode et qui se relie facilement, grâce au grand nombre des abonnés, le prix est resté le même que la première année. Le bureau est, à Paris, rue de Seine, n.° 10, près le Pont-des-Arts.

PRIX D'ABONNEMENT.

Un an..........................	48 f.
Six mois......................	25
Trois mois..................	13

Les personnes qui désireraient connaître quelques numéros de ce journal, peuvent s'adresser à l'Editeur de l'Annuaire, qui en a plusieurs en dépôt.

LIBRAIRIE.

Annuaire de la Manche 1re année (1829) prix 2 fr. 25 c. 2e et 3e années (1830-1831) prix 3 fr. 50 c. 4e année (1832) prix 2 fr. 50 c. 5e année (1833) 2 f. 50. La 4e année ne se vend qu'avec la collection.

Bataille de Tinchebray (25 septembre 1106), par M. Hurel, régent de seconde au collége de Falaise. In-8°, à Saint-Lo, chez J. Elie.

Œuvres poétiques de Michel Legoupil, barbier-tisserand au faubourg du Roule, à Cherbourg. 1 vol. in-8°, à Cherbourg, chez Boulanger. Prix 3 fr.

Précis de la vie du général Valhubert, par

son aide-de-camp. 1 vol. in-8°, papier vélin. A Avranches, chez E. Tostain et v^e Tribouillard ; à Coutances, chez Raisin ; à Villedieu, chez Hue ; à Saint-Lo, chez J. Elie. Prix 1 fr.

Relation de la fête célébrée à Avranches, *le* 16 *septembre* 1832, *pour l'inauguration de la statue du général Valhubert*, par T. Boyssou. 1 vol. in-8°. A Avranches, chez E. Tostain et v^e Tribouillard; à Coutances, chez Raisin; à Mortain, chez Lebel; à Villedieu, chez Hue ; à St-Lo, chez Elie et Gomont.

Ephémérides normandes ou recueil chronologique, *historique et monumental sur la Normandie*, par G. J. Lange, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1er trimestre ; 1 vol. in-8° à Caen, chez Bonneserre; à Paris, chez Lance, rue du Bouloy, n° 7.

Cours d'antiquités monumentales, professé à Caen par M. de Caumont, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères ; 2 gros vol. in-8° de chacun 700 pages, avec un atlas de 120 planches in-4°. La 1re partie renferme les leçons relatives aux antiquités celtiques ; la 2e et la 3e, les antiquités romaines ; la 4e, l'histoire de l'architecture religieuse depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du 16e siècle ; la 5e, celle de l'architecture civile et celle de l'architecture militaire ; la 6e, des notions générales sur l'état de la peinture, de la calligraphie, de l'orfévrerie et de plusieurs

autres arts aux différents siècles du moyen-âge. Le prix de chaque partie est de 12 f.

LIVRES D'OCCASION.

(S'adresser à l'imprimeur ou à l'éditeur de l'Annuaire).

Histoire générale de Normandie, par Gabriel du Moulin, curé de Maneval; 1 vol. in-folio.

Concilia rotomagensis provinciæ, publication de Guillaume Bessin, 1719, in-folio (trois exemplaires réliés).

Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie, avec des figures en taille-douce; par Court de Gebelin; 1773, 9 vol. in-4° reliés.

Histoire générale d'Allemagne, par le P. Barre; 1748, 10 vol. reliés et dorés sur tranche.

SOUSCRIPTIONS.

Statistique sommaire et Atlas du département de la Manche, publiés par Julien Travers, membre de plusieurs sociétés savantes.

Je reproduis pour la dernière fois le prospectus que j'ai fait imprimer deux années de suite sur la couverture de l'Annuaire. Si le public ne promet point d'accueillir la Statistique et l'Atlas, qui m'ont déjà coûté du temps et de l'argent, je ne m'obstinerai pas à les lui offrir. L'année 1833 écoulée, si le

nombre des souscripteurs n'est pas suffisant ; je renoncerai à cette publication.

Cet ouvrage, de format in-4.o, paraîtra par livraisons, probablement dans l'espace de 12 à 15 mois, à partir de l'époque où la seconde livraison sera publiée. Le texte sera imprimé sur papier vélin et se joindra aux cartes lithographiées, dont le nombre est fixé à 55, savoir :

Une de chaque canton....	48
Une de chaque arrond....	6
Une de tout le département.	1
Total......	55

La Statistique, quoique sommaire, donnera non seulement une idée de l'état actuel de chaque commune, sous le rapport de l'industrie agricole et manufacturière; mais encore elle rappellera les principaux faits de l'histoire locale, la naissance des hommes distingués, etc., etc.

L'Atlas présentera la circonscription de chaque commune, la position de son clocher, les principaux cours d'eau, les forêts et les bois remarquables, les landes et les marais, les routes royales et départementales faites, commencées ou projetées, les chemins vicinaux, etc., etc.

Il paraîtra quatre livraisons par arrondissement.

Le prix de l'ouvrage entier sera de 30 francs pour les souscripteurs.

On pourra ne prendre qu'un arrondissement, dont le prix sera de 8 francs pour ceux qui se seront fait inscrire avant que la sixième livraison ait paru. Passé ce terme, il est probable que la valeur de l'ouvrage doublera, l'éditeur s'étant imposé la loi de ne faire tirer que 50 exemplaires au-delà du nombre des souscripteurs.

On s'abonne à Saint-Lo, chez J. Elie, et chez tous les libraires qui vendent l'Annuaire de la Manche.

L'ouvrage ne se publiera pas avant que l'éditeur ne soit assuré de 300 souscripteurs.

Sous presse, pour paraître le 1er Février 1833.

Les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes Virois, avec discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédens éditeurs, notes nouvelles et glossaire; publiés par Julien Travers, membre de la Société des antiquaires de Normandie, 1 fort vol. in-18. Ce volume contiendra, outre les textes de Jean Le Houx et d'Olivier Basselin, le Discours préliminaire de M. Asselin et les notes savantes qui donnent tant de prix à l'édition de 1811 ; des notules empruntées aux commentaires de M. Louis Du Bois; un Glossaire des mots

vieillis ; plus de quarante Vaux-de-Vire inédits, échappés aux investigations des précédens éditeurs, etc., etc. La souscription est fermée depuis le 15 septembre 1832. Prix 3 fr. chez tous les libraires qui vendent l'Annuaire de la Manche.

Keepsake normand, par une Société de littérateurs et d'artistes. Nous ne pouvons trop recommander cette patriotique entreprise. L'ouvrage composé par des auteurs normands ou résidant en Normandie, sera imprimé sur un papier provenant de fabriques normandes, par un établissement typographique fondé et dirigé par des Normands. La reliure et les matières qui y seront employées proviendront aussi des manufactures et des ateliers du pays. L'ouvrage, qui sera composé de 24 à 25 feuilles in-8°, avec 12 gravures de différens genres, sera publié par souscription, et commencé lorsque le nombre d'exemplaires pour lesquels il aura été souscrit s'élèvera à 300. Le prix de la souscription est de 15 francs (port non compris). Les gravures seront distribuées dans l'ordre des inscriptions. On souscrit aux adresses ci-après : chez J. Elie, à Saint-Lo ; chez Boulanger, à Cherbourg ; chez Tanqueray, à Coutances ; chez m^me^ Tribouillard, à Avranches. Les articles et dessins à insérer devront être envoyés, *franco*, à Rouen, à M. Thomas, boulevard Cauchoise, n° 2 ; ou à M. Frère, libraire, sur le port ; à Caen, à M. Trébutien, libraire, pont St-Jacques ; au Havre, à M. Morlent, place Louis XVI.

Carte cadastrale du département de la Manche, en 55 feuilles ; publiée par M. Bitouzé-Daux-mesnil, géomètre en chef du cadastre de ce département.

Déjà plus de 30 cartes ont paru. Le reste de l'ouvrage se publiera d'ici à deux ou trois ans. Prix de l'Atlas complet 250 fr. ; de chaque carte séparément 5 fr.

On s'abonne, à Saint-Lo, chez le géomètre en chef du cadastre.

Atlas géographique, statistique et progressif de la France et de ses colonies, composé de 95 *cartes à* 10 *centimes la carte* ; gravé par les premiers graveurs de la capitale, sous la direction de P. Tardieu. A Paris, rue de Valois, Palais-Royal, n° 10 ; à St-Lo, chez J. Elie.



Imprimerie lithographique de Bélangé, à Saint-Lo. Cet établissement est le même qui a été créé par l'éditeur de l'Annuaire en 1830. On s'y charge de toute espèce d'autographies et de lithographies, aux prix les plus modérés.



TABLE DES MATIÈRES.

L'Annuaire de la Manche se vend chez MM. les libraires,
Elie, à Saint-Lo ;
Ve. Tribouillard, E. Tostain, à Avranches ;
Boulanger, à Cherbourg ;
Carrette-Bondessein, à Valognes ;
Groult, Le François, à Bayeux ;
Chalopin, Mancel, à Caen ;
Brée aîné, à Falaise,
Lance, rue du Bouloy, n.o 7, à Paris.

FIN.

